

Algeria-Watch

Algérie

La machine de mort

Annexe

Témoignages de victimes de la torture



Octobre 2003

Couverture: Sculpture de Mehdi Mosbah

Algeria-Watch

www.algeria-watch.org

algeria-watch@gmx.net

21 ter, rue Voltaire - 75011 Paris

Postfach 360164, 10997 Berlin

Tel: 00 33 (0) 6 98 38 81 44

Fax: 00 49 89 14 88 28 11 22

Sommaire

A* Ahmed, 1993	5
Abderrahim Hocine, 1992	7
Aït-Ahmed Rachid, 1993	10
Aït Bellouk Mohamed, 1993	13
Aït Chaouche Mokhtar, 1995	14
Allache Tahar, 1994	15
Amara Ahmed, 1992	15
Amoura Mahmoud, 1995	16
Aous Djilali, 1992	16
Arab Malek, 1997	17
Témoignage de la famille Azizi, 1994	17
B* Fatma, 1998	18
B*. Fatma-Zohra, 1995	19
Bada Yahia, 1994	21
Barar Kamel, 1997	21
Bekkis Amar, 1993	22
Belhadi Ali, 1994	24
Belhamri Messaoud, 1994	24
Belkadi Salem et autres	25
Belkheir Mohamed, 2003	26
Benadda Housseem Eddine, 1993	27
Benail Enalia, 1997	28
Benail Saïd, 1997	29
Benbekouche Ayache (et Larbi Mohamed et d'autres), 1992	29
Benbellil Samir, 1994	29
Benmerakchi Mohamed, 1995	30
Benredjdal Slimane, 1993	34
Benslimane Hakim (et Ghamour Rédha, Djebbar Redouane, Yousfi Nadir), 1994	35
Bouamama Nouredine, 1992	36
Bouaouicha Mustapha, 1994	37
Bougandoura Fayçal, 1994	38
Bouhadjar Farid dit Mourad, 1993	39
Boukhalfa Abderrahmane, 1993	39
Boukhari Aïssa, 1993	40
Boulagroune Samir, 1994	41
Boustila Kamal, 1993	42
Boutchiche Mokhtar, 1992	43
Boutiche Ahmed, 1993	44
Bouyoucef Mohamed, 1992	45
Brahmi Mostafa, 1992	46
Branine Abdelatif, 1997	48
Chaachoua Djelloul, 1993	48
Chama Rabie, 1993	50
Chekakri Abdeldjalil, 1994	50
Frères Chérif Hassan et Hakim, 1996	51
Demil Djamel, 1998	51
Djarmouni Abdelkader, 1993	52
Djemaoune Abdeslam, 1994	52
Djouaidia Mabrouk, 1997	53
Driki Kamel, 2003	53
Fekar Saïd, 1994	54
Gharbi Brahim, 1994	55
Ghedhab Mohamed, 1996	60
Guilal Boubekeur, 1992	61
Habib Rabah, 1992	61
Halouane Kamal, 1993	65
Hanni Faci, 1992	65
Harik Nouredine, 1993	66

Hattab Nacereddine, 1992	67
Ichalalen Abderrahmane, 1994.....	67
Kaci Abdelkader, 1994.....	68
Kaouane Hassen	69
Kara-Ahmed Abdelkader, 1995.....	69
Kazi Abdenacer, 1992.....	69
Kentour Brahim, 1994.....	71
Kerchouche Mourad, 1998.....	74
Kerkadi Ahcène, 1993.....	75
Khechai Abderrachid, 1992.....	77
Khider Omar, 1994.....	78
Koudri Abderrezak, 1994.....	83
Labada Brahim et Khider Abdelkrim, 2002.....	83
Lafri Khaled, 1994.....	84
Lamdjadani Noureddine, 1994.....	85
Laribi Lyès, 1992.....	87
Lazreg Nacera épouse Koudri, 1994.....	90
Lounaouci Fateh, 1994.....	91
M* Soumia, Bachdjarah, 1998.....	91
Mansouri Smaïl.....	92
Mesli Rachid, avocat, 1996.....	93
Temoignage de « Mohamed ».....	94
Mosbah Abderrahmane Mehdi, 1992.....	95
Moulay Mohamed Saïd, 1994.....	103
Ouandjela Abderrahmane, 1994.....	108
Ouarti Mohamed, 1993.....	109
Frères Rahmani M’Hand, Mohamed, Ramdane et Samir, 1993.....	111
Rahouma Abdeslam, 1995.....	112
Raït Slimane, 1992.....	113
Ramdani Rédha, 1993.....	114
Rebaï Mohamed, 1995.....	115
Redjimi Boualem, 1996.....	116
Sadat Mohamed, 1994.....	116
Salah Abdallah, 1995.....	117
Sari-Ahmed Mahfoud, 1993.....	117
Sebane Kamal, demeurant à Dergana, Bordj El Kiffan.....	118
Selmane Abdelaziz, 1993.....	119
Silem Abdelkader, 1992.....	119
Simozrag Mohamed Yacine, 1993.....	121
Slimani Abdelkader, Mohamedet Redha, 1992.....	121
Slimani Mustapha, 1992.....	122
Soudani Brahim, 2002.....	122
Takarli Mohamed Amine, 1997.....	124
Tayane Mohamed, 1994.....	124
Tayebi M’Hamed, 1993.....	125
Ter Ali, 1992.....	125
Thamert Hocine, 1994.....	126
X*. Mounir, 1995.....	131
Y*. Ahmed, 1994.....	134
Yazid Bachir, 1994.....	135
Ykrelef-Abdessamad Mazari, 1994.....	136
Zaoui Saïd, 2001.....	137
Zemzoum Nawal, 1997.....	137
Sources:.....	139

Algérie : la machine de mort

Rapport établi par Salah-Eddine Sidhoum et Algeria-Watch, octobre 2003

Témoignages de victimes de la torture

Nous remercions ceux qui nous ont permis de reprendre les témoignages qu'ils avaient déjà publiés dans d'autres ouvrages. Au début de chaque témoignage, figure le nom du témoin et la date de son arrestation (certains témoins ont choisi de rester anonymes ; ils sont indiqués par une *). À la fin de chaque témoignage figure, chaque fois que possible, le lieu et la date où ce témoignage a été recueilli. Nous lançons un appel pour nous faire part de vos témoignages à envoyer à l'adresse: algeria-watch@gmx.net

A* Ahmed, 1993

Je m'appelle Ahmed. J'ai fait mon choix. Je vais vous décrire ce que j'ai vécu comme souffrances et tortures entre les mains des tortionnaires de cette dictature qui assassine les enfants de ce pays. Je vous parlerai de l'eau des WC qu'on me donnait à boire et du pistolet à décharges électriques qu'on m'appliquait sur les pieds. Je vous parlerai aussi d'un compagnon d'infortune que j'ai trouvé dans la salle de torture et qui avait refusé « d'avouer » des faits que voulaient lui coller ses tortionnaires. Comment on a ramené sa mère de cinquante-cinq ans pour la déshabiller et la torturer devant lui. Je vous dirai tout de ce que j'ai vécu, pour que l'histoire se souvienne de ce qui s'est passé en Algérie.

Je me rappellerai toujours de cette salle de torture, des tâches de sang qui couvraient ses murs sombres et du bruit de tous ces outils de torture.

J'ai été libéré il y a seulement trois jours du bagne de Serkadji où j'ai été arbitrairement incarcéré. C'est un honneur pour moi et je remercie Dieu pour cette épreuve de la vie.

J'ai été arrêté le 10 octobre 1993 vers 2 heures du matin à mon domicile à El-Madania par une trentaine de policiers cagoulés dont certains étaient en tenue civile. Ils ont fait irruption brutalement dans la maison de mes parents, réveillant en sursaut toute la famille. D'emblée, ils ont demandé après moi. J'ai alors décliné mon identité. L'un des policiers cagoulés m'a pris avec brutalité par le col de ma veste de pyjama et m'a jeté contre le mur. D'autres m'ont insulté en proférant des obscénités devant mes frères et mes parents âgés. Ils m'ont mis les menottes, bandé les yeux et jeté dans un de leurs véhicules qui a démarré vers une destination inconnue. La durée du voyage n'a pas excédé le quart d'heure. Par la suite, j'ai appris que j'étais à l'école de police de Châteauneuf. Des semaines de tortures accompagnées d'un isolement total. Mes parents ne savaient pas où je me trouvais.

Je ne comprends pas comment on dispose arbitrairement de la vie de citoyens et qu'on bafoue aussi facilement leur dignité. J'étais à la merci de détraqués qui insultaient, frappaient et torturaient en toute impunité sous l'oeil approbateur d'officiers qui supervisaient les opérations. Il n'y avait dans ce sinistre lieu ni foi ni loi. C'était la préhistoire.

Je ne cacherai jamais mes principes et mon appartenance au courant politique islamique. Je suis un militant du FIS. De temps à autre j'assurais des prêches dans les mosquées de mon quartier où je parlais de droit, de justice et de la voie de Dieu. Je transmettais aux jeunes les modestes connaissances apprises dans les ouvrages que je consultais en autodidacte. Je n'ai pas eu la chance et les moyens de poursuivre des études universitaires, ni même secondaires. Je n'ai pas eu les mêmes facilités que les enfants de la nomenklatura, mais j'ai une dignité et un honneur qu'eux n'ont pas. La modeste situation de mes parents ne m'a pas permis de connaître les grandes écoles. Mais ma foi en Dieu m'a permis d'apprendre seul, et de travailler aussi pour subvenir aux besoins de ma famille pauvre.

Ils m'ont descendu dans un sous-sol et jeté dans une cellule glaciale et étroite. Elle était très sombre. Seule la lumière du couloir nous éclairait passablement.

La salle de torture où ils m'ont emmené était relativement grande et assez bien éclairée. Il y avait beaucoup de monde et d'agitation. J'avais les yeux bandés mais j'arrivais à apercevoir les ombres. Les tortionnaires parlaient entre eux. Ils n'échangeaient que des obscénités avec un accent typiquement de l'Est. Certains avaient un accent purement algérois. Ils m'attachèrent à une table après m'avoir allongé sous les crachats et les coups de poing. Je ne pouvais me protéger et esquiver les coups car j'étais solidement ficelé à la table de torture et mes yeux étaient bandés. Un tortionnaire m'a versé dans la bouche de l'eau des W-C. Il a répété l'opération à plusieurs reprises. Mon ventre se gonflait de plus en plus. Il voulait éclater. Un autre s'est mis à me donner des coups de poing dans le ventre. C'était affreux. Je vomissais toute l'eau nauséabonde qu'on m'avait fait ingurgiter de force. C'était atroce.

Lors d'une autre séance de torture, ils m'amènèrent à nouveau dans cette salle, les yeux bandés puis m'allongèrent cette fois-ci à plat ventre sur la table. J'ai senti que quelqu'un voulait m'introduire un bâton dans l'anus. Il criait comme un fou. C'était probablement un obsédé sexuel. J'avais atrocement mal mais je résistais en me crispant au maximum. Devant l'impossibilité d'introduire le bâton, un autre tortionnaire lui a suggéré de boucher mon anus avec de la colle. En effet, j'ai senti peu après un liquide visqueux et collant. J'ai senti aussi l'odeur particulière de la colle. Il s'agissait d'une colle forte et rapide. Durant plusieurs jours, je n'ai plus pu faire mes besoins naturels. C'était horrible et très douloureux. Tout effort de défécation était atroce. Je voyais la mort devant moi.

Lors d'une autre séance de torture, j'avais les yeux mal bandés. Je voyais un tortionnaire qui m'appliquait un pistolet relié à une prise de courant électrique sur le dos de mon pied. Ce pistolet provoquait des décharges électriques extrêmement douloureuses qui me soulevaient de la table. Mes cris et mes supplications n'avaient aucun effet sur sa conscience. Les cicatrices persistent à ce jour. Pour faire arrêter ce supplice je disais n'importe quoi, je dénonçais mes voisins, mes amis, mes parents. Ils m'ont menacé d'amener mon épouse si je ne disais pas la vérité.

Un jour j'ai assisté à la torture d'un jeune citoyen de Baraki, Ahmed Chabha. Les tortionnaires ont amené sa femme, très jeune. Elle a assisté aux tortures de son mari. On a aussi amené sa mère. C'était affreux comme scène. Une mère et une épouse dans une véritable épouvante, assistant à la torture. De quoi devenir fou. Les tortionnaires ne répondaient qu'à leur instinct bestial. Aucun respect ni pudeur vis-à-vis des femmes. Par la suite, j'ai appris que Ahmed Chabha a été condamné à mort par la cour spéciale d'Alger. Après huit jours passés à Châteauneuf, j'ai été transféré au commissariat central d'Alger. Là aussi, j'ai été torturé dans une salle située au sous-sol. Ils ont commencé par m'accuser de prononcer des prêches contre le pouvoir. J'avais les poignets attachés par des menottes, derrière le dos. L'un des tortionnaires m'a pris par les cheveux et m'a cogné la tête sur les escaliers. Pendant mon séjour au commissariat central, j'entendais des cris et des hurlements aussi bien d'hommes que de femmes. C'était infernal.

Le dernier jour de torture, ils m'ont attaché à nouveau les poignets derrière le dos avec des menottes et m'ont allongé sur le sol. Ils se sont mis à me donner des coups de pied au visage sans aucune retenue. Du sang giclait de ma bouche et de mon nez. Ils m'ont cassé une dent et la base du nez. Encore une fois, pour arrêter ce supplice, j'ai dénoncé mon frère qui était innocent. J'ai dit aux tortionnaires qu'il aidait la résistance alors que c'était totalement faux. C'est un montage que j'ai inventé pour que la torture cesse. Je ne pensais pas que ces sauvages allaient amener mon frère, pour une confrontation. Quelques heures plus tard je me suis retrouvé face à lui. J'avais honte, à moitié dévêtu, le visage tuméfié par les coups. Il m'a reconnu difficilement. Il était pâle. Des larmes coulaient de ses yeux. Il m'a dit : « Que Dieu te pardonne, mon frère. » J'avais vraiment honte.

Après vingt-trois jours de garde à vue et de tortures, j'ai fini par signer un procès-verbal sous la menace d'une reprise des supplices. Je n'avais pas le choix. Je « reconnaissais » apporter mon aide à la résistance populaire en médicaments et en argent. Je venais d'échapper à la mort. J'ai vu de mes propres yeux des citoyens mourir sur la table de torture. J'ai vu des citoyens morts, suspendus au plafond par des menottes. Un autre a été brûlé vif au chalumeau. C'était atroce. Il a agonisé devant moi. Je ne pouvais rien faire que réciter la chahada. Il demandait désespérément de l'eau. Il est mort sans étancher sa soif. J'ai assisté à des choses horribles à Châteauneuf. Un citoyen de Boumerdès, nommé Houmine Mohamed Arezki, imam de profession, a été sauvagement torturé. Ils l'ont éventré puis lui ont arraché les yeux. C'était monstrueux.

À ma libération, après avoir été acquitté, j'ai raconté à un voisin avocat ce que j'ai vu et j'ai décrit plus particulièrement la scène où le malheureux Houmine a été éviscéré et où ses yeux ont été arrachés. L'avocat, très politisé, est resté ébahi. Il m'a appris que la presse et plus particulièrement le

quotidien Liberté avait annoncé sur de grandes manchettes, photo à l'appui, qu'un « dangereux terroriste nommé Houmine Mohamed Arezki avait été abattu lors d'un accrochage à Boumerdès ».

Quel mensonge ! Et on vient nous parler de démocratie, d'État de droit et de justice...

Que Dieu protège ce peuple.

A Ahmed, le 1^{er} février 1994.*

El-Madania, Alger

Abderrahim Hocine, 1992

Remarque : les « services de sécurité » nous ont filmés et enregistré à l'intérieur même des locaux de torture. Ils savaient très bien que s'ils nous avaient présentés en direct à la télévision, nous aurions fait échouer leur mise en scène et démontré leur machiavélisme. Concernant les cassettes audio et vidéo, celles-là mêmes qui ont été enregistrées à l'intérieur des locaux de torture, toutes n'ont pas été enregistrées directement. Il est des enregistrements qui ont été effectués à notre insu, comme cela s'est passé à la caserne de la Sécurité militaire d'Hydra. Pendant qu'un officier était en train de nous interroger, une caméra cachée nous filmait.

Au moment où nous parlions à cet officier, un commandant selon ce que nous avons entendu dire, nous regardions la mort en face. La torture était matérialisée devant nos yeux.

Au deuxième jour de mon arrestation, ils m'ont fait entrer chez le grand responsable du Centre, le commissaire « El-Hadj » Kraa. À côté de lui se trouvait une caméra.

Sa première question fut : « Qu'est-ce que tu sais ? Parle-moi de l'affaire de l'aéroport¹ ! » J'ai été étonné par cette question. Je lui ai dit qu'à part ce que j'avais lu dans les journaux et vu à la télévision, je ne savais absolument rien d'autre sur cette affaire. J'ai été extrêmement peiné lorsque j'ai su qu'une bombe avait explosé à l'aéroport, causant la mort de plusieurs personnes. J'ai tout de suite pensé que cela ne pouvait être l'oeuvre d'Algériens.

Dès le début j'ai dit au commissaire, à l'instar de ce qu'avait déclaré Bélaïd Abdesselam, le chef du Gouvernement, que ce sont des mains étrangères qui sont derrière cette opération. La caméra était en marche. Tout ce que j'ai dit a été enregistré. Et lorsque le commissaire Kraa s'en est aperçu, il s'est retourné et a lancé au cameraman : « Qui est-ce qui t'a dit d'enregistrer ? Qui est-ce qui t'a dit de travailler ? » De toute évidence, cette réaction s'explique par le fait qu'il n'était pas satisfait par mes réponses. Il ordonna donc au cameraman de cesser d'enregistrer, et il continua à me parler en termes de menace. Il disait qu'il allait utiliser d'autres moyens... J'ai juré d'avoir dit la stricte vérité. « D'ailleurs, vous avez certainement entrepris une enquête sur cette affaire », lui ai-je dit, « Je suis maintenant entre vos mains. Si vous êtes en possession de la moindre preuve, ou s'il y a un témoignage contre moi, je suis prêt à toute confrontation ! »

Il m'a alors dit : « Je suis convaincu que tu n'as pas ordonné cette opération et que tu n'y es mêlé ni de près ni de loin, mais je ne te crois pas quand tu me dis que tu ne sais pas qui est derrière cette affaire. »

La question qui se pose est la suivante : Pourquoi le commissaire Kraa a refusé l'enregistrement de ce dialogue ? Pourquoi ne pas avoir passé ces propos à la télévision.

Est-ce parce que cela n'aurait pas servi la manigance qui a été présentée à l'opinion publique...

La première semaine, et plus exactement le vendredi, après la prière d'El-Asr, ils m'ont fait entrer dans le bureau du commissaire. J'y ai trouvé le directeur général de la Sûreté nationale, M. Tolba. Ce dernier m'a posé la même question concernant l'affaire de l'aéroport. Je lui ai répété ce que j'avais dit auparavant au commissaire Kraa. Là aussi, je ne fus ni filmé, ni enregistré. Parce que, de toute évidence, mes propos ne servaient pas le scénario qu'ils avaient préparé.

Le directeur général de la Sûreté ne me répondit pas. Il ordonna qu'on me fasse sortir du bureau. Et je rejoignis ma cellule.

Au lendemain de cette entrevue, le samedi matin, un officier nommé Talhi est venu en compagnie d'un groupe de tortionnaires et m'a dit : « C'est terminé, les discussions philosophiques avec les

¹ Le 26 août 1992, un odieux à la bombe dans le hall de l'aéroport d'Alger/Dar El-Beida a fait neuf morts et 128 blessés.

responsables ! Maintenant, c'est avec nous que tu dois parler. Nous sommes des militaires... des caporaux, et nous nous fichons de Dieu, de la politique, et de la religion. Si tu n'avoues pas, nous allons te torturer comme jamais tu ne l'as été. S'il est nécessaire de te tuer, nous allons le faire. Tu ne seras ni le premier ni le dernier... Et nous allons commencer par t'arracher les testicules, comme ça, tu ne pourras pas avoir de relations avec ta femme. »

Ses propos ont été ponctués des pires grossièretés. Ils m'emmenèrent ensuite de force à la chambre des tortures. Ils me ligotèrent les mains derrière le dos avec des menottes, m'enchaînèrent le corps entier avec des cordes très épaisses, et recouvrirent ma tête. Ils me firent ensuite ingurgiter de l'eau à l'aide d'un chiffon. Je continuais à clamer mon innocence et crier à l'injustice. L'officier me dit alors : « Meurs comme un chien. Et si cela ne te suffit pas, nous allons passer à l'électricité », et d'ajouter à son collègue : « Fais fonctionner les 380 volts ! »

J'ai vu la mort devant moi. Après d'insupportables souffrances, je leur ai inventé le scénario de l'affaire de l'aéroport et j'ai mentionné des noms de frères innocents afin que les tortures cessent. Effectivement, une heure après, je fus délivré de mes chaînes et présenté au commissaire Kraa, qui me demanda de lui répéter ce que j'avais dit sous la torture, tout en ordonnant au cameraman de m'enregistrer. J'ai commencé alors à parler comme si j'avais effectivement participé à l'affaire. Là, j'ai cité les frères Mohamed Aïmat, Djamel Ressaïf, et BenToumi, tous innocents. Mais le commissaire Kraa ne fut pas satisfait du scénario que j'avais inventé et qui a été intégralement enregistré sur caméra.

Il m'a dit : « Tu mens ! Il n'y a aucune cohésion entre ce que tu dis et les informations », - « Pourquoi ne pas vous en servir pour la recherche de la vérité ? Et pourquoi alors nous torturer ? » Ensuite, je fus reconduit à ma cellule.

Un ou deux jours après, ils sont revenus de nouveau pour me torturer, après m'avoir donc forcé à faire de faux aveux et à citer des personnes innocentes.

Ils m'ont frappé à la tête avec un instrument qui ressemble à une chignole.

Mon crâne était sur le point de se briser, et ils m'emmenèrent à l'hôpital de Aïn-Naâdja, où je fus soigné dans des conditions atroces. Le médecin a eu beaucoup de mal pour coudre ma blessure à la tête puisque j'étais enchaîné. Je fus ensuite conduit à l'infirmerie du Centre de torture. Deux ou trois jours après l'incident, l'officier est venu et m'a conduit au bureau du commissaire Issouli où, tous deux, m'interrogèrent au sujet de l'affaire de l'aéroport. Lorsque je leur ai dit que j'étais innocent, l'officier Talhi me frappa à la tête malgré ma blessure et l'enflure de mon visage. Les points de suture n'y ont pas résisté et le sang gicla de ma tête avec abondance. Il se mit à me secouer la tête et me dit : « Bois ton sang ! ». J'ai commencé à crier et à demander du secours.

J'ai été ensuite conduit, une deuxième fois, à l'hôpital de Aïn Naâdja où je fus traité de la même manière qu'auparavant. Après, ils me reconduisirent au Centre de torture, et je fus jeté dans une chambre. Ils m'enchaînèrent à un lit et me forcèrent à faire mes besoins dans des bouteilles en plastique. Un ou deux jours plus tard, ils sont revenus et m'ont reposé la même question. J'avais d'horribles maux de tête. Je leur ai redit que je ne savais rien de l'affaire de l'aéroport.

Ils m'ôtèrent alors les chaînes et me torturèrent de nouveau en utilisant le procédé de l'eau et du chiffon. Lorsque je n'en pouvais plus, je leur ai inventé une autre histoire, un autre scénario différent du premier mais tout aussi imaginaire.

Après m'avoir enregistré, ils me dirent : « Tu continues à mentir ! ».

À travers leurs questions, ils pouvaient évidemment savoir si j'étais en train de mentir ou non. Quand ils m'ont demandé après, la forme et la couleur de la valise qui contenait la bombe, une fois j'ai répondu qu'elle était verte, une autre fois j'ai dit qu'elle était rouge. Et à chaque fois, ils me rouaient de coups.

Comment aurais-je pu savoir la forme et la couleur de la valise alors que je suis innocent.

Le dernier vendredi de notre présence au Centre de torture ; à 13 heures précises, ils me firent entrer au bureau du commissaire divisionnaire Kraa qui me dit : « Il est temps pour toi d'avouer ! »

J'ai dit : « Entends-tu l'appel à la prière du vendredi... Je jure devant Dieu que je n'ai aucun lien avec l'affaire de l'aéroport. »

Savez-vous ce qu'il m'a répondu... Il m'a dit : « Je suis convaincu que tu n'as participé à cette opération ni de près ni de loin. Mais je ne te crois pas lorsque tu dis que tu ne sais pas qui l'a planifiée... »

Je lui ai dit : « Je suis innocent. Vous êtes en train de me torturer. C'est injuste ! » Il se tut et ordonna de me faire sortir de son bureau.

Le dimanche d'après, juste après la prière d'El-Asr, je fus entouré par près de vingt policiers.

Ils me couvrirent la tête jusqu'au niveau du nez, me jetèrent sur une table en bois, m'enchaînèrent les mains derrière le dos et ligotèrent tout mon corps par les cordes. Ils me firent ensuite boire de l'eau de force jusqu'à ce que j'en faillis mourir. En même temps, ils m'interrogeaient au sujet de l'affaire de l'aéroport tout en sachant que le premier enregistrement avait déjà été présenté à la télévision comme étant, soi-disant, la vérité. Devant l'atrocité de la torture, je me surpris à citer des noms de personnes qui n'avaient rien à voir ni avec l'affaire de la bombe de l'aéroport, ni avec le mouvement armé. Tel le frère Hechaichi Rachid, le commandant de bord.

Lorsque j'ai fait mention de l'heure, de l'endroit et du moment de l'appel téléphonique concernant la bombe, ils m'ont dit : « Nous n'avons pas besoin de ces informations. Tu les as lues dans les journaux ! Nous voulons, par contre, des noms ! »

C'est alors que je leur ai inventé une troisième histoire, toute aussi imaginaire que les deux premières. À la suite de quoi, ils m'emmenèrent en compagnie de quelques frères à la caserne de la sécurité militaire d'Hydra. Ils me mirent face à un officier, un commandant à ce qu'on dit, qui m'ordonna de lui raconter la toute dernière histoire que j'ai inventée sous la torture, et qui est différente de celle qui a été enregistrée sur la bande vidéo qu'ils ont fait passer à la télévision. Au moment, une caméra cachée était en train de me filmer à mon insu.

Et lorsque nous sommes revenus au Centre de torture de Ben-Aknoun, le commissaire m'a ordonné et forcé à parler face à la caméra, de telle sorte que je paraisse naturel. (Pour faire passer cela comme des aveux.). Ils m'avaient donné un « Kamis » et une « Chéchia » neufs. Parce que mon « Kamis » était maintenant plein de sang. Le commissaire Issouli m'avait préparé ce que je devais dire, sous la menace de me renvoyer à la salle de torture. (Il m'a menacé de torture et de mort.) Je lui ai alors dit qu'il y avait, en ce qu'il m'ordonnait de dire, des propos que je n'ai même pas tenus sous la torture. Tels ceux relatifs au Soudan, à l'Iran, et ceux mettant en cause les Cheikhs Ben Azouz et Méliani. (Ce sujet m'est d'ailleurs complètement inconnu), ou ceux relatifs à notre soi-disant planification pour la « destruction des institutions économiques », y compris l'aéroport, ainsi que l'imaginaire collusion du Front Islamique dans tout cela !

De même, il fallait que je demande pardon au peuple pour apparaître comme étant le responsable effectif de l'affaire de l'aéroport !

Mais j'étais capable de leur indiquer, s'ils me l'avaient ordonné, le lieu de la tombe d'Hitler, tellement j'étais traumatisé par l'atrocité de la torture que j'avais subie. Malgré cela, je ne savais pas que cet enregistrement était destiné aussi à la télévision. Ils m'avaient affirmé qu'ils allaient le conserver comme archive. Mais leur machiavélisme consistait de me placer devant le fait accompli : Présenter ces propos au peuple ! Grâce à Dieu, le peuple a été à la hauteur. Parce qu'il connaît parfaitement la véritable nature des services de sécurité et ce dont ils sont capables de faire. Et il connaît tout aussi bien la nature de la télévision algérienne. C'est pour cela que le peuple a vite compris qu'il fallait rechercher la vérité ailleurs que dans un enregistrement effectué dans des conditions plus que suspectes, et qu'il s'agissait, en fin de compte, d'une grande mascarade.

Nous avons donc été torturés, un mois durant, jusqu'au dernier instant. Ils ne nous ont pas laissé le moindre répit.

Le jour où ils nous ont transportés au Tribunal, ils nous ont enchaînés de manière sauvage, à l'intérieur même du camion qui nous transportait. Pour que nous ne puissions pas nous défaire de la hantise de la torture, des menaces et de la terreur. Nos mains étaient ligotées entre nos jambes et nos têtes, maintenues brutalement vers le bas. Nous sommes restés dans cette position très douloureuse jusqu'à notre arrivée au Tribunal « Abane Ramdane », où toute une armée de policiers nous attendait, comme pour nous exécuter déjà. Même chez le procureur général, ils nous menacèrent de nous reconduire au Centre de torture si jamais il nous venait à l'esprit de nous rétracter.

Et pour nous terroriser encore plus, seuls des hommes armés jusqu'aux dents et portant des cagoules étaient présents au tribunal. Chez le juge d'instruction, nous sommes restés enchaînés, et ils ont même voulu rentrer avec nous.

La hantise de la torture ne m'a pas quitté en prison.

Un jour, je me suis réveillé au milieu de la nuit en criant à l'adresse du frère Saïd : « Viens à mon secours ! Ils veulent me tuer ! » Saïd a tout fait pour me calmer. Le gardien est venu aussi auprès de moi et m'a dit : « N'ais pas peur, personne n'est en train de torturer... »

J'ai oublié beaucoup de choses du fait de ma blessure à la tête. Je m'évanouissais souvent, et je ne pouvais faire la différence entre un ami et un... policier.

Lorsque les frères m'ont vu dans cet état, ils ont été très attristés. Les policiers leur ont dit : « Votre compagnon a voulu se suicider ! »

Je me rappelle qu'à l'hôpital de Aïn-Naâdja, lorsque le médecin a demandé pourquoi j'étais dans un tel état, ils lui ont dit que je me suis cogné la tête contre le mur !

Et je n'ai pas osé lui avouer la vérité par peur de la torture. Chez le juge d'instruction, j'ai parlé de suicide pour la même raison. Je ne voulais plus retourner au Centre de torture.

Je tiens, enfin, à faire quelques remarques au sujet du traitement médiatique de l'affaire, ainsi que sur la manière avec laquelle j'ai été « soigné » à l'hôpital.

Concernant la presse, je dépose plainte contre tous les journaux qui ne se sont pas donné la peine d'aller au-delà de la manigance présentée à la télévision et qui nous ont présentés de fait, à l'opinion publique, comme étant des criminels, et ce avant d'attendre que la justice ne tranche et rétablisse la vérité.

Je dépose également plainte contre les médecins de l'hôpital de Aïn-Naâdja, qui ont eu la charge de me soigner. Les séances de soins se faisaient d'une manière barbare, et ces médecins n'ont jamais pu dire aux policiers de m'enlever les menottes et les chaînes.

Je suis resté jeté sur le lit, les mains enchaînées derrière le dos. (Est-ce ainsi que les hommes vivent...).

Aït-Ahmed Rachid, 1993

Avant de relater les péripéties du supplice que j'ai subi, je tiens à préciser à l'opinion publique que je suis un handicapé atteint de poliomyélite du membre inférieur droit. Je suis obligé de marcher avec une béquille ou en verrouillant mon genou paralytique avec ma main droite. Sans cela, je ne peux marcher.

J'ai été arrêté le samedi 18 décembre 1993 suite à un ratissage de l'armée et de la gendarmerie à Saoula (Tipaza). L'armée, après avoir encerclé la zone, a défoncé la porte de notre maison, sans avertissement. Ceci s'est déroulé à l'aube, aux environs de 5 heures du matin. Cette intrusion brutale a provoqué l'émoi de mes parents, âgés et malades, et de mes petits frères, effrayés par la brutalité de ces individus, cagoulés et armés.

Dès qu'ils ont pénétré dans la maison, ils nous ont demandé le livret de famille et nos pièces d'identité. Ils ont questionné mes frères sur leur situation professionnelle. Quand mon tour est arrivé et que je leur ai dit que j'étais chômeur, ils m'ont ordonné de sortir. Puis ils ont changé d'avis, préférant perquisitionner d'abord. Ils ont jeté tous les vêtements et la vaisselle au sol. Ils n'ont ménagé personne, pas même les femmes qu'ils ont insultées. Ils ont créé un désordre incroyable. Rien n'y a échappé. Ils m'ont mis les menottes et m'ont sorti. Je n'arrivais pas à marcher correctement car je verrouillais mal mon genou paralytique du fait des menottes qui me gênaient. J'ai reçu des coups de rangers accompagnés de quolibets du type « chien boiteux ». Ils m'ont jeté dans leur voiture Nissan et m'ont emmené à la brigade de gendarmerie de Saoula. Ils m'ont enfermé dans une cellule, où j'ai retrouvé d'autres prisonniers. Certains étaient des habitants de Saoula que je croisais souvent dans la rue, d'autres m'étaient inconnus. Je suis resté dans cette cellule jusqu'à 15 heures environ, asphyxié par l'odeur d'urine.

Ils nous ont divisés en deux groupes et nous avons été transférés vers la brigade de Baba Hassen. Là est descendu le premier groupe. Quant à nous, nous avons continué notre chemin jusqu'à la brigade de Chéraga.

Nous avons été jetés dans deux cellules, aux conditions d'hygiène déplorables. Nous dormions à même le sol et il n'y avait pas de W-C. Nous sommes restés ainsi, sans manger ni boire. J'avais, du fait du froid, des douleurs atroces au niveau de mon membre paralysé. Ces douleurs persistent jusqu'à ce jour où j'écris, pour l'histoire, ce modeste témoignage d'un opprimé sans défense.

Après avoir passé huit jours à la brigade de Chéraga, sans savoir pourquoi j'avais été arrêté, les gendarmes se sont présentés le 26 décembre 1993 devant notre cellule, les visages cachés par des cagoules. Ils vociféraient comme des sauvages. Ils ont ouvert brutalement la porte de la cellule et y ont pénétré de force. Ils nous ont alignés contre le mur et nous ont bandé les yeux. J'étais le dernier du groupe, ils m'ont bandé les yeux avec un slip sale. Puis ils nous ont mis les menottes aux poignets derrière le dos. Je ne pouvais pas marcher du fait de mon handicap. Lorsque j'ai demandé à l'un des gendarmes de m'ôter les menottes pour pouvoir marcher, il m'a donné un violent coup de pied dans le dos et m'a traîné par le col de ma chemise jusqu'au blindé (BTR), où il m'a demandé de monter. Je ne pouvais me hisser en raison de mon handicap et des menottes. Deux gendarmes m'ont soulevé brutalement et mis à l'intérieur. Mon visage a percuté le plancher du blindé. Nous avons été transférés vers un autre lieu. À notre arrivée, ils m'ont sorti du BTR en me traînant, et m'ont jeté sur le sol. Ils se sont mis à nous donner des coups de pied et de poing. Je n'arrivais pas à éviter les coups, mes yeux étaient bandés.

Ils m'ont traîné ensuite jusqu'à la cellule avec six autres compagnons d'infortune. Durant toute cette période de transfert, nous avons été soumis à des bastonnades.

Au bout de quelques heures, ils nous ont sorti un par un. J'étais, du fait de mon handicap, le dernier à sortir. Ils m'ont introduit dans un bureau et m'ont demandé de m'asseoir sur le sol, les yeux toujours bandés. Là a commencé le premier interrogatoire. J'ai su enfin pourquoi j'avais été arrêté. Ils m'ont dit : « Tu es un terroriste et nous avons toutes les preuves ! » Lorsque j'ai essayé d'expliquer que je ne pouvais, vu mon état, réaliser des actions, et que par principe j'étais contre le terrorisme, le gendarme qui m'interrogeait m'a répondu sèchement et d'un air ironique : « Sache que celui qui rentre dans ce bureau doit reconnaître même les faits qu'il ignore. Nous avons les moyens de te faire parler. L'essentiel pour nous c'est que tu sortes d'ici avec un maximum de chefs d'inculpation. Si tu résistes, tu pourras ici et tu y crèveras ! »

J'ai compris dès lors pourquoi la jeunesse algérienne s'est soulevée pour se sacrifier. L'injustice criarde sortait de la bouche d'un officier d'une institution censée nous protéger de cette injustice ! Malgré ces intimidations, je lui ai répété que je n'appartenais à aucun réseau terroriste et que je n'en connaissais aucun. Le responsable qui dirigeait cet interrogatoire, un officier du grade de capitaine, a demandé à l'un des gendarmes de faire entrer les sept autres détenus dans le bureau. Il leur a ordonné de s'asseoir sur le sol et leur a dit : « À partir du moment où vous refusez de reconnaître les faits, sachez que vous allez parler de gré ou de force. Nous avons les moyens de vous arracher les aveux que nous voulons. Le vrai terroriste est celui qui résiste à la torture et qui meurt sans parler. » Il a ordonné à ses hommes de nous ramener à notre cellule. Les gendarmes nous ont attachés d'une manière étrange et sadique. Le pied de l'un était attaché au poignet de l'autre, et son autre pied au poignet d'un autre et ainsi de suite. De cette manière, dès que l'un bougeait, tous les autres l'accompagnaient dans son mouvement. Nous étions enchevêtrés comme des animaux. J'ai perdu connaissance quelques minutes plus tard, du fait des coups de poing que j'avais reçus au ventre, au visage et aux organes génitaux.

Moins d'une heure après, un gendarme est venu nous appeler un par un pour nous emmener vers la salle des supplices. Le premier supplicié a été Aït Bouali Layachi. Il a été emmené après la prière du dohr. Quelques minutes plus tard, nous avons entendu des cris stridents et des hurlements. Nous avons prié pour lui.

Cela a duré jusqu'à 1 heure du matin. Il avait un sacré courage. Malgré les affres de la torture durant plusieurs heures, ils n'ont rien pu lui soutirer.

Mon tour est arrivé le lendemain. Entre-temps, nous avons passé la nuit dans la cellule, dans nos urines et nos excréments, sans manger ni boire.

J'ai été introduit dans la salle de torture. Ils m'ont attaché les pieds et les poignets à la chaise sur laquelle j'étais assis. Ils m'ont sans arrêt frappé. Je criais de toutes mes forces. L'un des gendarmes m'a enfoncé un morceau de journal dans la bouche pour m'empêcher de crier. Des coups pleuvaient sur ma tête et ma poitrine. Ils se sont acharnés sur ma jambe paralysée à coups de manche à balai. Je me suis évanoui à plusieurs reprises. Je me réveillais à chaque fois trempé d'eau. Pendant cinq jours consécutifs, j'ai subi le même supplice durant des heures.

Nous sommes restés également affamés depuis notre arrivée.

Une nuit, dont je ne me rappelle pas la date, on m'a sorti de ma cellule vers 22 heures et demandé de me déshabiller. Il y avait sept ou huit personnes autour de moi. J'ai refusé catégoriquement. L'un des gendarmes m'a jeté violemment au sol et ses collègues se sont mis ensemble à me donner des

coups de pied. Un violent coup de rangers m'a cassé une dent. Mon visage était en sang. J'ai perdu connaissance. En me réveillant, je me suis retrouvé trempé d'eau.

Un capitaine est entré et s'est mis à m'observer. Voyant que j'étais handicapé, il a ordonné à ses sbires de me briser le membre inférieur gauche qui était sain. Deux gendarmes se sont alors mis à me frapper au tibia gauche avec des manches à balai. Je ne pouvais plus me tenir debout sur le membre sain qui était complètement endolori par les violents coups de bâton. J'ai regagné ma cellule en rampant. Durant cette séance, ils m'ont demandé de reconnaître avoir aidé les « terroristes ».

L'un des gendarmes tortionnaires a écrasé mon cou avec ses rangers au point de m'étouffer, puis a enlevé sa ceinture et me l'a passée autour du cou. J'ai pensé qu'il m'étranglerait avec. J'ai perdu à nouveau connaissance.

« Nous allons libérer les autres, et toi tu resteras moisir dans la cellule. Si les terroristes nous attaquent au cours d'une sortie en patrouille, nous viendrons te massacrer », m'a dit le chef de brigade. Ce langage m'a rappelé les citoyens qui avaient été arrêtés quelques jours auparavant, et qui avaient été assassinés à Saoula. Ils les ont fait passer pour des « terroristes ».

Effectivement, mes compagnons de cellule ont quitté la brigade. Je ne sais s'ils ont été libérés, transférés ou exécutés. Dieu seul le sait. J'étais le seul prisonnier dans la cellule.

Durant la nuit suivante, on est venu m'extraire de la brigade pour m'emmener vers la salle des supplices. Ils m'ont déshabillé comme d'habitude et bastonné. Ils m'ont privé d'eau et de pain et empêché d'aller aux W-C. Je faisais mes besoins sur place, dans des conditions bestiales. Il faisait un froid glacial, on était en plein hiver.

Ce soir-là, et devant la sauvagerie des coups des tortionnaires, j'ai décidé, pour ne pas souffrir davantage, d'accepter de faire de faux aveux. J'étais contraint de mentir et d'admettre tout ce qu'ils disaient, pour échapper aux effroyables sévices et à cette mort lente qui me guettait.

Je me suis alors adressé au chef de brigade qui suivait, avec une certaine réjouissance pour ne pas dire jouissance, la séance de torture. Je lui ai dit de citer tous les chefs d'inculpation et que j'étais prêt à les reconnaître tous. Il a sorti un calepin et s'est mis à réciter des phrases toutes prêtes. Il s'arrêtait régulièrement pour me poser la question : « Es-tu d'accord, reconnais-tu cela ? » Je répondais à chaque fois : « Oui. » En réalité, tout était mensonges. J'ai tout admis sous la contrainte. Je me suis alors rappelé la phrase du capitaine : « Celui qui entre dans ce bureau doit reconnaître même les faits qu'il ignore. » Il avait raison.

Le chef de brigade était content et satisfait des faux aveux. Tout était inscrit dans son calepin. C'était une distribution de chefs d'inculpation à la carte. Après cela, la torture a cessé. On m'a laissé néanmoins attaché à mon siège. Je voulais uriner. J'ai demandé au gendarme qui me surveillait de me donner un récipient. Il m'a ramené une bouteille dans laquelle j'ai uriné. Le gendarme l'a prise et me l'a versée sur la tête en ricanant. Il m'a détaché du siège et m'a ordonné de laver le sol. Je n'osais plus lui dire quoi que ce soit, car il m'a menacé de me faire boire mes urines la prochaine fois.

J'étais dans un état de santé lamentable. En dehors des douleurs dues aux coups, j'avais faim. Je n'avais pratiquement pas mangé depuis douze jours. Une odeur nauséabonde se dégageait de mon corps, sali d'excréments et d'urines. Les poux avaient envahi mes cheveux. Je me grattais partout. Je ne m'étais pas lavé depuis mon arrestation.

Après ces douze jours j'ai été transféré vers un lieu inconnu, enchaîné et les yeux bandés, sous les coups des gendarmes. Nous sommes restés onze jours dans ces nouveaux lieux, en proie à un froid glacial, à la faim et dans des conditions d'hygiène désastreuses.

Ma jambe paralysée me faisait atrocement mal. Durant ce dernier séjour, nous n'avons pas été torturés. Une fois que les grosses cicatrices de torture ont disparu, on nous a transférés le mardi 18 janvier 1994 à la brigade de Chéraga, puis au tribunal d'Alger. Durant le trajet de transfert vers le tribunal, nous avons été menacés par le chef de brigade de gendarmerie. Il nous a « conseillé » de ne pas revenir sur nos aveux et qu'en cas de libération par le juge, il allait nous exécuter automatiquement à la sortie du tribunal. Je priais le Tout-Puissant pour que le juge nous place sous mandat de dépôt pour échapper à une mort certaine comme cela s'est passé pour d'autres à Saoula.

Nous avons été agressés et insultés par les gendarmes même à l'intérieur du palais de justice.

Mon incarcération à la prison d'El-Harrach a constitué pour moi une délivrance et la fin des cauchemars. El Hamdou Lillah ! (Que Dieu soit loué !)

Aït-Ahmed Rachid, le 6 février 1994.

Aït Bellouk Mohamed, 1993

Le jeudi 4 novembre 1993, à 13 heures, alors que je me trouvais avec des amis du quartier, quatre individus en civil sont descendus d'une fourgonnette Renault Express blanche. Ils m'ont jeté à l'arrière du véhicule de façon violente et sauvage, ce qui m'a occasionné plusieurs blessures à la tête. Ils m'ont bandé les yeux et couvert la tête avec ma chemise. Ils se sont dirigés vers un endroit tout proche. À peine arrivés, un groupe de policiers s'acharna sur moi, en me portant des coups violents, coups de pieds, coups de poings, coups de matraque, en plus des injures et grossièretés proférées à mon encontre ainsi qu'à ma famille. Tout cela s'est déroulé dans la cour de cet endroit.

Ils ont voulu m'introduire dans une salle de torture mais elle était occupée par une autre personne. Ils ont donc profité de l'occasion pour se reposer et déjeuner et m'ont jeté dans une cellule.

Après un bref instant, ils étaient de retour. Ils m'ont conduit dans la pièce de torture qui venait d'être libérée puisqu'il n'y avait plus de cris. Ils me jetèrent au sol, les yeux toujours bandés. Ils me déshabillèrent de force et toujours avec la même violence, m'ont fait asseoir sur un banc en ciment, m'attachant les mains en dessous de ce banc avec des menottes, et les pieds avec une grosse corde.

L'un d'eux s'est assis sur mes jambes, puis l'opération du chiffon commença par le versement d'une quantité infinie d'eau dans la bouche. Ne pouvant respirer que par le nez, ils me pincèrent ce dernier fortement. Je suffoquais et l'eau absorbée faisait souvent fausse route vers les poumons.

L'opération dura environ deux heures, puis on passa à l'interrogatoire. On me jeta ensuite dans une cellule ; le soir les policiers revinrent me reconduire à la salle de torture pour répéter la même opération et me faire subir les mêmes sévices. Après deux heures de tortures, on me reconduisit à la cellule dans un état subcomateux.

Les mêmes opérations durèrent sans relâche 4 jours, du matin jusqu'à midi (le temps de prendre leur repas) puis jusqu'au dîner, parfois jusqu'à des heures tardives de la nuit. Une seule séance de torture durait de deux à trois heures, et chaque tortionnaire était spécialisé dans une technique particulière, notamment :

- Le matraquage des points sensibles du corps à l'aide d'un instrument électrique, particulièrement sur le sexe. Le tortionnaire, usant de cette technique s'est tellement acharné sur moi que mes organes génitaux se sont tuméfiés d'où une impotence totale et définitive.

Utilisation de ce même appareil sur les yeux, provoquant des hémorragies et une baisse considérable de la vue. Appliqué au niveau de la bouche, il provoque une tuméfaction des lèvres, des gencives et de la muqueuse buccale, entraînant une impossibilité d'alimentation pendant plusieurs jours.

Cet instrument consiste en une matraque génératrice de décharges électriques, provoquant des douleurs atroces sur les points sensibles du corps, sans laisser de traces.

Cependant, une application prolongée de cet instrument provoque la perforation de la peau jusqu'à la vue de l'os sur la jambe gauche.

- Brûlures à l'aide de cigarettes sur tout le corps et particulièrement sur les parties sensibles ; j'en porte des traces aujourd'hui sur la poitrine.

- Ils m'ont fait asseoir sur une chaise, attaché les mains derrière le dos à l'aide de menottes et ont commencé à me donner des coups sur le visage et sur la tête.

- Durant toute la période de torture, environ un mois, j'étais presque nu, ils avaient pris toutes mes affaires et m'ont remis un pantalon complètement déchiré et une chemise très fine. Ils me faisaient sortir dans cet état tôt le matin ou de nuit dans un froid glacial et me laissaient dans la cour sous la pluie, les mains liées.

En plus de cette torture physique, ils ont utilisé avec moi de différentes méthodes de torture psychologique comme des menaces de mort, des pressions, des intimidations et du chantage, par exemple de faire venir mes parents, les violer devant moi et les torturer, pour que je signe le procès-verbal préparé par leurs soins.

Le chantage n'était pas vain, puisque dix jours après j'ai eu la douloureuse surprise de voir ma mère âgée de 45 ans ainsi que mon frère aîné amenés dans ce même centre de torture.

Après quinze jours de tortures, mon frère fut relâché et ma mère conduite à la prison d'El-Harrach.

À maintes reprises, ils m'ont menacé de m'expulser vers le Maroc, ainsi que ma famille — parce que nous sommes de nationalité marocaine — ou de faire dynamiter notre maison.

À plusieurs reprises également, ils m'ont conduit chez moi, sous prétexte de perquisition. Ils saccagèrent tout ce qui était à portée de main. L'un d'eux mit un couteau sous la gorge de ma grand-mère pour la terroriser. D'autres ont battu ma mère sous les yeux de ses enfants. À chaque visite nocturne à mon domicile ils semaient la terreur et la panique.

Et à maintes reprises, la nuit, ils me sortaient de ma cellule ou de la salle de torture, me jetaient à l'arrière de leur véhicule, les poings liés et nous roulions de longs moments. À chaque fois je sentais la mort roder quand ils me menaçaient de « m'abattre et de me jeter dans la rue comme un chien ».

À la fin j'étais prêt à signer n'importe quoi, pourvu que ces souffrances cessent et que ma mère puisse sortir de cet enfer.

Le 8 décembre 1993, soit après trente-six jours de garde à vue à Châteauneuf (j'ai su par la suite le lieu exact de ma séquestration) j'ai été transféré avec ma mère ainsi que d'autres citoyens vers le commissariat central d'Alger alors qu'ils m'avaient promis de relâcher ma mère dès que je signerais le procès verbal.

Arrivés au commissariat central, et croyant que le calvaire était terminé, me croyant être chez des gens civilisés, je fus conduit dans une cellule souterraine, les mains liées derrière le dos, abandonné, deux ou trois jours sans nourriture ni eau, portant les mêmes haillons. Je fus sorti à plusieurs reprises dans une salle avec un bandeau sur les yeux. Tous les policiers qui passaient me ruaient de coups, ce qui provoqua des douleurs atroces au niveau de la colonne vertébrale et du genou droit où j'avais été opéré. À ce jour, le bourdonnement des cris et des coups résonne dans ma tête et surtout les paroles de certains policiers qui répétaient que je devais me soumettre et signer sinon ils feraient venir ma sœur comme ils avaient fait venir ma mère. Ils m'ont fait à leur tour signer, comme à Châteauneuf, un autre procès verbal avec probablement de nouveaux chefs d'inculpation.

Je suis donc resté dans cet état pendant un mois jusqu'au jour où on me présenta devant le juge d'instruction en m'ordonnant de reconnaître tous les faits reprochés si je ne voulais être reconduit au centre de torture pour... complément de torture avec ma mère. C'est ce que je fis malgré moi le 10 janvier 1994 pour échapper avec ma mère aux affres de la torture. Ce jour-là, je fus transféré à la prison d'El-Harrach après trente-six jours de séquestration à Châteauneuf et trente jours au commissariat central.

Aït Bellouk Mohamed, février 1994.

Prison d'El-Harrach

Aït Chaouche Mokhtar, 1995

Je m'appelle Aït Chaouche Mokhtar. Je suis né le 13 février 1951 à Alger. Je suis marié et père de quatre enfants, et habite à Zeghara (Alger). J'ai été arrêté le 14 janvier 1995 à mon domicile vers 1 heure du matin, devant mon épouse et mes enfants. J'ai été insulté et tabassé devant eux puis jeté dans la malle d'une voiture des services de sécurité et emmené au PC opérationnel de Châteauneuf. J'ai subi les supplices de la torture : chiffon, électricité, coups sur le crâne avec un bidon métallique... La raison de mon arrestation est qu'un de mes neveux était recherché. La sécurité voulait que je leur dise où il se trouvait et quelles personnes lui rendaient visite. Durant ma garde à vue de huit jours j'ai subi des tortures atroces, sans parler des coups de poings routiniers, des insultes et des menaces de mort. J'ai été arrêté en même temps que ma sœur âgée de 56 ans, son fils de 20 ans et un autre neveu et sa femme. Nous sommes tous incarcérés à El-Harrach. Nous avons tous été torturés, sans aucun respect pour les femmes.

Pendant ma garde à vue au PCO de Châteauneuf, j'ai assisté à la mort sous la torture d'un écolier de 14 ans dont le cartable traînait dans la salle de torture.

J'atteste de la réalité des faits décrits, et je suis prêt à témoigner devant Dieu et les hommes qui voudraient m'écouter.

Aït Chaouche Mokhtar, 16 février 1995.

Prison d'El-Harrach, écrou n° 75409 GPMC, salle 3 B.

Allache Tahar, 1994

J'ai été arrêté le 1er avril 1994 suite à un ratissage effectué dans notre quartier. J'ai été conduit au groupement de gendarmerie situé au quartier de Aïn Naâdja (Birkhadem, Alger) où on m'a enlevé tous les objets et papiers d'identité ainsi qu'une somme de 3 150 dinars. On m'a jeté dans une cellule sombre et sale sans aucune aération. On venait régulièrement pour me bastonner, sans me préciser les raisons de mon arrestation. Je ne savais pas pourquoi j'étais là. Les gendarmes venaient, me sortaient de la cellule pour me rouer de coups et m'y remettaient dans un état de déchéance physique. Ils m'ont gardé ainsi à la caserne de Aïn Naâdja durant quatre mois et demi. Ils me donnaient un morceau de pain et une gorgée d'eau de manière irrégulière. Il arrivait qu'ils m'oublient durant plusieurs jours, en raison du nombre d'arrestations qui s'opéraient chaque jour. C'était un véritable défilé de jeunes et de vieux. Ils m'interdisaient parfois d'aller faire mes besoins naturels et m'obligeaient à les faire dans la cellule, ce qui aggravait un peu plus les conditions d'hygiène déjà déplorables.

Je ne savais pas comment répartir la gorgée d'eau qu'on me donnait. Je ne pouvais me permettre de me laver ou de faire mes ablutions. Les poux et autres bestioles m'envahissaient et provoquaient des infections sur mon corps. Les lésions de grattage m'empêchaient de dormir. Il n'était pas question de réclamer aux geôliers des soins. Leur réponse était l'insulte et le blasphème, à tout bout de champ.

Après quatre mois et demi de séquestration et de brutalités en tous genres (coups de pied, coups de barre de fer, brûlures par mégots de cigarettes...), ils ont fini par me confectionner un dossier, au fur et à mesure de mes interrogatoires sous la torture, où les tortionnaires me posaient des questions et y répondaient eux-mêmes. C'était hallucinant. Ils m'ont impliqué dans des faits irréels et imaginaires.

J'ai été présenté à la justice le 14 août 1994. Je n'arrivais plus à maintenir mon équilibre. J'avais énormément maigri. Le juge d'instruction à qui j'ai été présenté n'a pas cherché à comprendre. Il avait l'air ailleurs. Mon cas ne l'intéressait pas. Il s'agissait pour lui d'une simple formalité administrative : signer le billet d'incarcération. Il ne m'a posé aucune question. Ma présence semblait le gêner et il était pressé de me voir sortir de son bureau. Je tiens à préciser que je n'ai signé aucun procès-verbal à la gendarmerie de Aïn Naâdja. J'ai été alors transféré à la prison d'El-Harrach où je suis arbitrairement détenu jusqu'à ce jour où j'écris ce modeste témoignage pour l'histoire.

*Allache Tahar, instituteur, 20 septembre 1994.
Prison d'El-Harrach.*

Amara Ahmed, 1992

C'est avec une tristesse profonde qu'à l'occasion du trentième anniversaire de l'indépendance de l'Algérie, je découvre qu'il y a des Algériens, qui piétinent les principes de la Révolution du 1er Novembre, et écrasent la dignité de ce peuple par divers moyens, dont le plus ignoble, pratiqué à grande échelle, celui de la torture.

Le plus révoltant c'est que ces pratiques contre la sécurité, la dignité et la protection des citoyens sont effectuées par ceux là même qui sont censés les protéger.

La nuit du 18 février 1992 restera gravée à jamais dans ma mémoire ainsi de celle de ma famille, car c'est la nuit de la honte et de l'injustice.

Des éléments de la gendarmerie, cette nuit-là plus de soixante, ont pénétré dans ma demeure, par toutes les issues. Ils ont pointé leurs armes sur nos poitrines ainsi que celles de nos femmes, de nos enfants, nos pères et nos mères.

Un des gendarmes a saisi violemment ma mère par la nuque en la bousculant vers la chambre.

Ils ont pénétré avec force et fracas dans ma chambre en saccageant, renversant et déchirant tout sur leur passage, les armoires étaient par terre, ils ont pris 20 000 dinars et des vêtements, laissant derrière eux, une maison saccagée, une famille terrorisée, humiliée, marquée par ce manque d'humanité, en exigeant à mon père un vieillard de 75 ans de creuser un trou profond dans le jardin pour bien évidemment ne rien trouver. Comment justifier cet acte gratuit, vide de toute sensibilité humaine, qui est celui de faire sortir un vieillard dans le froid de la nuit, l'obligeant à creuser sans motif un trou dans son jardin ?

Après cette opération inqualifiable. Ils m'ont pris vers le centre de Bab-Ezzouar où ils ont commencé à m'insulter et me dévêtir comme toutes les autres personnes qui s'y trouvaient avant moi.

- À l'aide de menottes ils m'ont attaché les mains derrière le dos autour d'un pilier.
- Ils m'ont ligoté le corps à l'aide d'un câble.
- Ils ont mis le feu à ce qui restait de ma barbe après l'avoir arrachée de leurs mains comme ils ont fait avec les autres sur instruction de leurs officiers.
- Ils m'ont roué de coups sur tout le corps, bien que je leur aie signalé que j'étais asthmatique. C'est là qu'ils ont redoublé les coups en se relayant l'un après l'autre.
- Etant asthmatique je ne fus pas épargné de la pratique du chiffon.
- Je garde aujourd'hui des traces de torture sur ma cuisse.
- Les coups étaient concentrés sur le visage, les parties génitales et autres.
- On était à douze dans une même cellule, sans nourriture, ni eau, ni couvertures, ni toitures, mais ils venaient de temps à autre pour emmener un ou deux d'entre nous au sous-sol et retourner à la cellule tout en sang ce qui augmentait notre peur, chacun attendant son tour.

Ces pratiques ont duré vingt-deux jours, suite à quoi nous avons été transférés au tribunal militaire, menottes aux poignets, dans un état déplorable, et nous avons été menacés de ne rien changer aux premières déclarations, sinon, là serait le retour à la torture.

*Amara Ahmed, avril 1992.
Prison militaire de Blida.*

Amoura Mahmoud, 1995

Ex-policier agent de recherche, signalé comme disparu à partir du 24 mai 1995, il réapparaît après le 6 août 1995, date de présentation au parquet de Bir Mourad Rais, 2^e chambre d'instruction et sa mise sous mandat de dépôt a la prison d'El-Harrach, écrou n° 77775. Personne n'était informé de son lieu de détention. Toutes les autorités ont été alertées pour cette disparition. Seule l'ONDH répondit par une lettre du 17 juin 1996 n° 443/96 signalant qu'elle avait saisi les services de sécurité en juin 1995 lesquels ne lui a pas répondu, or Amoura avait été présenté à la justice le 3 août 1995.

Il avait été arrêté dans un barrage militaire en date du 24 avril 1995. Il fut jeté par des policiers dans la malle arrière d'une voiture Daewoo et promené dans la ville pour perdre toute idée du lieu de torture puis conduit au lieu dit Châteauneuf où il fut enfermé dans une cellule sans qu'il sache où il était. Le soir même une vingtaine de policiers se livrèrent sur sa personne à des actes ignobles de torture au moyen de la gégène et de chiffon trempé dans l'eau sale nauséabonde lui faisant perdre connaissance, qu'on lui fit reprendre par des jets de seaux d'eau à plusieurs reprises. Il fut ensuite isolé dans sa cellule pendant trois mois et seize jours, nourrit seulement d'un bout de pain et d'une demie bouteille d'eau par jour sans la moindre précaution d'hygiène. Sous l'effet atroce de la torture il a été contraint de dénoncer ses propres amis injustement.

A noter que Me Khelili a lui-même lancé des recherches suite à sa disparition, et que c'est par le biais d'une convocation du procureur de Bir Mourad Rais a appris qu'Amoura était détenu a la prison d'El-Harrach.

Aous Djilali, 1992

Je m'appelle Aous Djilali. Marié et père de trois enfants, je suis juriste de formation.

J'ai été arrêté le 7 octobre 1992 à 3 heures du matin à mon domicile, à Kouba, Alger, et ce, sans mandant de perquisition, par la Police judiciaire de la Daïra de Bab-El-Oued. Mon arrestation s'est effectuée avec force et brimades envers toute ma famille.

J'ai été transféré une première fois au Commissariat central d'Alger avant de l'être à la brigade anti-terroriste de Châteauneuf. Retour au Commissariat central. Retour à la brigade de Bab-El-Oued. J'ai, par la suite été présenté au parquet d'Hussein-Dey le 8 novembre 1992. Ainsi, ma garde à vue a duré trente-trois jours.

Pendant ce temps, j'ai été isolé dans une cellule. Il est arrivé aussi que je partage une cellule de 2 m x 2 m avec quatre à six personnes.

Du 7 au 11 octobre 1992, j'ai été torturé à la brigade de Bab-El-Oued.

La torture allait des coups de poings et de pieds sur toutes les parties du corps, à l'asphyxie avec de l'eau souillée et autres ingrédients, etc.

J'ai également été « menotté » durant plus de vingt jours.

À part l'eau, je n'ai eu droit à aucune nourriture les cinq premiers jours de ma détention. Et en plus de la torture physique, j'ai subi la torture morale par la Police judiciaire de Bab-El-Oued où j'ai eu à souffrir des brimades, insultes, crachats, inondation de cellule et empêchement de dormir.

À ce jour, je suis détenu à la prison d'El-Harrach, à la salle 4 *bis*, sous le numéro d'écrou 64586.

NB/J'ai oublié de dire que le soir, certains policiers faisaient venir les fous du port d'Alger (sales, poux, baves, etc.) et les lançaient dans la salle de torture contre les gens arrêtés, assis sur des chaises, les mains attachées avec des menottes derrière le dos.

Les policiers assistaient au spectacle en fumant des cigarettes et poussant des cris afin d'exciter les pauvres malades mentaux pour faire subir les pires sévices physiques et surtout moraux aux gens arrêtés.

Ils crachaient sur leurs visages, les embrassaient, les léchaient avec leur bave, et d'autres actes indescriptibles. À la fin, les policiers leur remettaient des bâtons (planches de bois) avec lesquels ils donnaient des coups sur toutes les parties des corps des gens attachés.

Les policiers riaient et poussaient des cris hystériques.

On se croyait dans un véritable cauchemar.

Aous Djilali

Prison d'El Harrach, numéro d'écrou 64586

Arab Malek, 1997

Il a été arrêté en mars 1997 et détenu un mois durant à Châteauneuf. Il y a subi une torture barbare inhumaine. Complètement nu, les mains attachées derrière le dos sur un banc de bois, il fut trempé d'eau et torturé à la gégène (une boîte de couleur beige de marque russe avec boutons de réglage d'intensité, genre appareil électrocardiogramme). Alternant avec la gégène, il subit le chiffon imbibé d'eau sale suivi de sévices sexuels à l'aide d'une barre de fer chrome à section carrée introduite dans l'anus avec répétitions sadiques ce qui entraîna le saignement abondant par l'anus et nécessita son hospitalisation au CHUA Mustapha Bacha Alger, service des urgences et de réanimation.

En cours de séance de torture, il fut réanimé après chaque évanouissement par un des tortionnaires prénommé Djamel. Tous les tortionnaires étaient cagoulés. Un simulacre d'exécution par arme à feu lui fut appliqué pour le terroriser. La mère du supplicié a été frappée chez elle et menacée d'incendie de la maison par les policiers venus arrêter son fils avec injures et grossièretés. Elle a reçu aussi des coups de poing ayant touché une petite fille de deux ans qu'elle tenait à la main. Le fils fut déshabillé devant sa mère, les mains attachées avec du fil de fer, et couché à plat ventre puis intimidé par des tirs de pistolet en l'air. Avant de se retirer du domicile, les policiers ont cassé l'armoire qu'ils avaient fouillée de fond en comble.

La famille a dû désertier le domicile du fait de harcèlements incessants de la police. Toutes les autorités ont été alertées par leur avocat.

Arab, Malek

Prison d'El-Harrach, écrou n° 86511, atteint de névrose.

Témoignage de la famille Azizi, 1994

Ces événements, bien réels, ont eu lieu la nuit du 22 septembre 1994 à El-Harrach. Ils défont toute description. C'était une nuit pas comme les autres.

Tout a commencé vers une heure du matin. Nous étions en plein sommeil. Nous avons été réveillés par le fracas de la porte d'entrée, ne sachant pas ce qui se passait. On aurait cru un tremblement de terre. Les forces de sécurité ont envahi les lieux comme des sauterelles. Ils hurlaient : « Ne bougez pas de vos places ! » Mon père leur a demandé leur identité et ce qu'ils voulaient. Il a reçu pour réponse

une volée d'insultes grossières, devant nous, ma mère, mes deux soeurs et moi. Ils l'ont bousculé, sans considération pour son âge, et si violemment qu'il a failli tomber. Il a protesté et demandé des explications au sujet de leur comportement agressif envers lui, ajoutant qu'il avait l'âge de leurs pères. Ceci n'a fait qu'accroître leur agressivité ainsi que leurs injures et insultes épouvantables.

Ils s'en sont pris d'abord aux meubles et ont tout cassé, et en quelques instants ils ont transformé la salle en ruines.

Ensuite, ils ont emmené mon père dans la salle de bains. On était pétrifiées de panique. Après un moment, l'un des hommes cagoulés est ressorti pour prendre une pince et nos jerricans d'eau. Il est ensuite reparti en refermant la porte de la salle de bains.

Puis ça a été notre tour. Ils nous ont demandé où se trouvaient mes frères. Mon jeune frère Abdessamad, âgé de 18 ans, était encore dans une autre chambre. Le chef a ordonné à l'un de ses hommes d'aller le chercher. Ma mère a tenté de s'interposer. Elle les suppliait. Mal lui en a pris. Le chef lui a dit : « nous sommes el-houkouma (le pouvoir), on fait ce que l'on veut ». Ils ont pris mon frère avec violence. Il était dans un état de choc. Ils l'ont emmené dehors. On ne l'a plus revu depuis.

À un moment, la porte de la salle de bains s'est entrouverte, et on a pu voir notre père, un bandeau sur les yeux, les habits tous mouillés. Il avait une partie de la barbe enlevée, du sang sur le visage et les habits. Pendant tout ce temps ils l'insultaient. Ils l'ont ensuite jeté par terre. Lorsqu'ils se sont rendus compte qu'on les observait, ils nous ont insultées et ils ont refermé la porte.

La peur nous étranglait. Le temps passait.

Le chef s'est ensuite adressé à nous les filles, nous posant toutes sortes de questions. Lorsqu'on ne pouvait pas répondre à certaines des questions, il proférait les pires menaces.

Il a ensuite pris ma sœur aînée et l'a emmenée violemment dans la chambre mitoyenne. « Il a fait ce qu'il voulait faire. » On entendait les hurlements de ma sœur. On a essayé d'intercéder en les suppliant mais leurs cœurs étaient de pierre. On a entendu les coups s'abattre sur son corps frêle. Rien ne pouvait assouvir leur animalité. Après un moment elle est revenue. Elle pleurait, étouffait sous les sanglots. Le chef, derrière elle, nous a alors menacé d'en faire autant avec chacune de nous. Il a dit qu'il avait tout le temps pour cela.

Il est ensuite allé [assister les bourreaux de mon père] et, après un moment, il est revenu. Il a alors pris ma sœur cadette. Il lui a fait subir le même sort qu'à ma sœur aînée. Avec des coups de poing, coups de pied et insultes, il l'a ensuite traînée par les cheveux vers la salle de bains, pour lui faire voir le supplice de mon père.

Notre père gisait évanoui, ensanglanté, dans une mare d'eau. Ils l'ont torturé avec la chiffouna (le chiffon).

Après près de deux heures d'enfer, ils ont décidé de partir. Ils nous ont menacées de tous les tourments au cas où l'on dirait un mot de ce qui s'était passé et de ce qu'on avait subi. Le chef a menacé de brûler la maison, et nous avec, s'il lui parvenait la moindre information sur nous.

Ils sont partis, laissant derrière eux de fortes odeurs de vin, mélangées à d'autres odeurs de fumée. Nous étions tellement atterrées que ce n'est qu'un bon moment après leur départ que nous avons réalisé l'état dévasté de toute la maison. Dans la salle de bains, les murs étaient tachés du sang de notre père, les poils de sa barbe flottaient sur l'eau sale de la baignoire, ou étaient dispersés sur le sol, qui était jonché de mégots, de salissures inimaginables.

À ce jour, nous sommes sans nouvelles de notre père et de notre frère, qui ont probablement été emmenés au centre de torture de La Montagne, à Bourouba, Alger.

Notre père s'appelle Abdelkrim Azizi. Il est ancien moudjahid. Il est né le 25 mars 1941 à Médéa. Notre frère s'appelle Abdessamad Azizi. Il est né le 20 août 1976 à El-Harrach.

B* Fatma, 1998

Le 29 juin 1998 à 11 h 30, une vingtaine de militaires et de civils armés ont débarqué à notre domicile après en avoir défoncé le portail. Ils ont procédé à une perquisition puis sont repartis.

Le soir, nous avons été informés par des voisins que notre père avait été arrêté dans la matinée près du marché.

Le 30 juin 1998 à 16 h 30, ces mêmes militaires et civils armés sont revenus au domicile où ils ont demandé après ma mère et ma soeur qui étaient absentes du domicile à ce moment. J'étais seule à la

maison. Quelques instants plus tard, ma mère et ma sœur sont rentrées. Les militaires nous ont alors toutes embarquées dans un fourgon blanc, après nous avoir bandé les yeux avec nos voiles.

Nous avons été toutes trois conduites au centre de Châteauneuf et introduites dans des cellules individuelles après nous avoir déshabillées et laissées seulement avec nos sous-vêtements. Il était 18 heures environ.

Cinq minutes plus tard, l'un des tortionnaires vint sortir notre mère âgée de 60 ans (B. Fatma) de sa cellule et l'emmena dans une grande salle où il y avait une dizaine de personnes. Ces derniers se mirent à la tabasser, la gifler et à la fouetter avec un câble électrique durant quelques minutes.

Puis les tortionnaires se dirigeront vers ma cellule (Nacera). Ils me banderont les yeux et me traîneront vers la grande salle. J'ai été rouée de coups de poings et de gifles durant près d'un quart d'heure. Puis le chef leur ordonna de me ramener à ma cellule.

Les tortionnaires se dirigeront alors vers la cellule de ma sœur, Soumia. Elle subira le même tabassage que moi, des gifles et des grossièretés en tous genres.

Vers 19 heures, les tortionnaires revinrent une seconde fois vers ma cellule et me conduirent vers la « salle d'exploitation des renseignements ». Des insultes plurent sur moi. Ils m'ôtèrent mes sous-vêtements et commencèrent à pratiquer sur moi des attouchements sexuels. D'autres m'envoyèrent des coups de poings et de pieds au visage. Tout cela dura 45 minutes environ puis ils me ramenèrent dans ma cellule.

Quelque temps après, ils reviendront pour m'emmener pour la troisième fois en une journée dans la salle de torture. Il était 20 heures environ. Ils pratiquèrent les mêmes attouchements que la fois précédente, accompagnés de tabassages.

Vers 23 heures, j'ai vu mon père, traîné par l'un des tortionnaires dans le couloir. Il avait les jambes ensanglantées jusqu'aux chevilles et sa barbe totalement brûlée. J'ai failli m'évanouir. J'avais des vertiges. Je ne savais plus s'il s'agissait de la réalité ou d'un cauchemar.

Le 1^{er} juin 1998, aux environs de 16 heures, les tortionnaires ont fait sortir Soumia de sa cellule pour l'emmener vers la salle de torture. Ils l'ont allongée sur une plate-forme en béton et lui ont ligoté les poignets et les chevilles pour qu'elle ne puisse pas bouger. Ils ont alors commencé à lui faire ingurgiter de l'eau sale avec la technique du chiffon, puis sont passés à l'électricité. Durant la même séance, elle sera violée avec une matraque, provoquant une hémorragie. Elle hurlait de douleur. Ma sœur garde à ce jour, les traces de tortures au niveau de ses jambes.

Tous ces supplices ont duré huit jours. Durant toute cette période, nous entendions notre père hurler sous la torture. Il mourra sous la torture le 13 juillet 1998 et sera enterré sous « X Algérien » au cimetière d'El Alia (carré 244, tombe 101).

Nous avons été libérées après huit jours de détention. Quelques jours plus tard, nous avons rencontré deux de nos tortionnaires en train de vendre des sardines dans notre quartier à Bachdjarah.

B Fatma, mai 2003.*

B*. Fatma-Zohra, 1995

Je suis une citoyenne algérienne demeurant à Alger.

Le 5 septembre 1995, des hommes armés en combinaisons noires ont fait irruption à notre domicile à 4 heures du matin après avoir défoncé la porte d'entrée. Ils étaient plus de dix, armés jusqu'aux dents. Ceux qui ont pénétré dans la maison agissaient à visage découvert. Ceux qui sont restés à l'extérieur étaient cagoulés. Nous nous sommes réveillés en sursaut devant le fracas provoqué par leur entrée brutale. Ils sont restés jusqu'à l'aube, aux environs de 6 heures. Ils ont frappé puis jeté à terre mon mari, (professeur de langue arabe au lycée) qu'ils ont attaché, poignets au dos et les yeux bandés avec une serviette. Trois hommes le gardaient, pointant leurs kalachnikovs sur son dos et sur sa tête, tandis que les autres fouillaient l'appartement. Ils ont tout jeté à terre. Ni les livres ni la vaisselle n'ont échappé à leur furie. Ma fille âgée de 12 ans, en voyant son père frappé et jeté à terre s'est mise à hurler : « Lâchez mon père, lâchez mon père ! ». Trois policiers se sont mis à la frapper. L'un la tira par les cheveux et un autre la frappa d'un coup de crosse à l'épaule.

Les policiers se mirent à casser la vaisselle et à vider les bidons d'eau que j'avais remplis du fait des coupures d'eau. Ils étaient excités à un point inimaginable. Ils se mirent à proférer des obscénités

sans respect à la femme que j'étais et aux enfants. En fouillant, ils trouvèrent et prirent une somme de 4 000 DA, somme qu'avait remise ma voisine à mon mari pour la réfection de son plafond.

Mon mari fut alors trainé jusqu'à l'extérieur, poings liés au dos et les yeux bandés avec une serviette, sous les coups de crosse et de pieds des policiers. Il fut jeté alors dans la malle de l'un de leurs véhicules. Ils continuèrent en sortant à nous insulter avec des termes grossiers et à nous cracher dessus. Les enfants pleuraient. Ils étaient terrorisés par cette sauvagerie qui s'était abattue sur nous. À leur sortie, l'appartement ressemblait à un champ de bataille. Tout était à terre, livres, vaisselle cassée, vêtements éparpillés, eau coulant des bassines et des bidons.

Deux jours plus tard, j'ai pris trois de mes enfants dont le petit garçon de 4 ans, l'autre de 9 ans et la fillette de 12 ans et je me suis dirigée vers le centre de Châteauneuf. À notre arrivée, j'ai reconnu quelques policiers qui avaient envahi deux jours plus tôt notre domicile. J'ai demandé à l'un d'eux de m'autoriser à voir mon mari. Dans un premier temps, il nia que mon mari soit détenu dans leur centre. Je lui dis par la suite qu'il faisait partie de la horde qui avait fait irruption chez moi. Hésitant et confus, il m'ordonna de rentrer et de le suivre avec mes trois enfants. Il m'enferma dans une pièce où il y avait un lit et sortit. Au bout d'un instant, il revint et m'attacha le poignet au sommier avec ses menottes et prit mes enfants.

Au bout de quelques instants entrèrent cinq policiers dans la salle. Ils se mirent à me lancer des obscénités ahurissantes que je ne peux rapporter ici. Ils me demandèrent si je regardais les films X de Canal +. J'ai subi leurs grossieretés durant près de deux heures.

En début de soirée, j'ai entendu des cris d'un homme qu'on torturait. J'ai reconnu la voix de mon mari. Un policier vint me chercher pour assister aux séances de torture de mon mari.

Je suis restée vingt jours au centre de torture. Il y avait de nombreuses femmes détenues avec moi.

Une fois, un tortionnaire est rentré tout nu dans notre cellule. Une autre fois, ils nous ont ramené une bouteille de vin, nous forçant à boire.

On nous a fait boire une eau douteuse. Nous avons toutes été prises de vertiges. Ils ont essayé de nous toucher dans notre honneur, de nous violer.

Mon mari a été atrocement torturé. Il a subi plusieurs séances d'électricité puis de fallaqà à la plante des pieds. Ils l'ont tabassé avec un manche à balai qu'ils ont cassé sur son pied. Ils lui ont brûlé le corps avec des mégots de cigarettes et tous ces supplices devant moi.

Ils m'ont ramené une eau suspecte qu'ils m'ont fait boire ainsi qu'à mes enfants. J'avais des vertiges et je commençais à développer des hallucinations. Je voyais mon mari coupé en tranches. Puis je commençais à entendre la voix de mon mari qui me disait d'être patiente et qu'il était au Paradis. Je ne savais plus où j'étais. J'avais la chair de poule en entendant ces voix. Je continuais à entendre des voix. Cette fois-ci c'était celle de ma fille de 12 ans qui criait : « Vous m'avez brûlée ». Je vis alors dans mes hallucinations, un tortionnaire brûler ma fille au chalumeau puis la violer. La voix de mon mari disait : « C'est une enfant, c'est une enfant, évitez-lui ces supplices ! ».

Puis je vis mon fils coupé avec une hache en tranches. J'entendais alors la voix de mon mari dire à mon fils : « Patience, patience, mon fils, tu me rejoindras au paradis ».

Je me suis alors mise à pousser des youyous. Les tortionnaires vinrent en courant et me versèrent de l'eau sur le corps. Je me réveillais en sursaut. C'étaient des hallucinations. On m'avait droguée.

Au bout de vingt jours je fus libérée avec mes trois enfants qui étaient totalement détraqués par ce qu'ils ont vécu et vu au centre de torture. Ils étaient hébétés. Mon mari fut incarcéré à la prison de Serkadji.

Une année après cet épisode, les mêmes hommes armés firent à nouveau irruption chez moi, à 2 heures du matin. J'étais avec mes enfants. Leur père était en prison. Ils nous terrorisèrent pendant près d'une heure et leur chef me dit de me présenter le lendemain au centre de Châteauneuf.

Dès le matin je me suis rendue à ce sinistre centre où j'avais passé auparavant des journées effroyables. On m'interrogea sur ma vie quotidienne et sur l'origine de nos moyens de subsistance. On m'intimida, me promettant de « nouvelles visites nocturnes ».

Que pouvais-je faire devant cette hogra ? Me remettre à Dieu et à Lui Seul.

B. Fatma-Zohra, septembre 1999.*

Alger.

Bada Yahia, 1994

Les gendarmes se sont présentés à mon domicile le samedi 18 décembre 1993 et m'ont immédiatement arrêté sans motif ni explications. Ils m'ont amené à la brigade de gendarmerie de Baba Hassan et m'ont jeté dans une cellule en me disant : « tu appartiens à un groupe terroriste ! ». En m'introduisant dans la cellule ils m'enchaînèrent et me bandèrent les yeux tout en m'insultant en me frappant sauvagement.

Au quatrième jour, on me sortit de la cellule. Je fus pris, d'une crise d'asthme, en raison de l'absence d'aération et des odeurs nauséabondes dues à nos excréments car il n'y avait pas de toilettes. On me fixa, malgré ma crise, sur la table de torture et on commença à me frapper à coups de poings puis avec un câble. Un gendarme prit une pince et tenta de m'arracher l'extrémité d'un doigt, un autre m'écrasa mes mollets avec ses grosses chaussures « rangers ». On me cracha sur la figure et dans ma bouche, en la maintenant ouverte.

Puis on me détacha et on m'enleva mon pantalon. On tenta vainement de me faire asseoir sur une bouteille de limonade en essayant de m'introduire le goulot dans l'anus. Après tous ces supplices, on m'expliqua que si je ne parlais pas du « groupe terroriste », ils m'introduiraient la grande bouteille. Je disais n'importe quoi pour que cesse la torture. On m'a dit que le chef s'appelait Hamoui, j'ai dit oui, alors que je n'ai jamais entendu ce nom. J'ai tenté de leur expliquer, dans les rares moments d'accalmie, que je n'appartiens à aucun parti politique, ma seule activité se réduisant à mon travail au garage pour subvenir aux besoins de ma petite famille.

Devant ces « aveux », ils m'emmenèrent dans un bureau et un gendarme se mit à taper à la machine, mon « récit » tel qu'ils voulaient.

« Tu es mécanicien, donc tu as démonté des voitures ? », me questionnaient-ils ! De peur de retourner à la salle de torture, je disais systématiquement oui.

Ils m'apportèrent à manger et ce pour la première fois depuis quatre jours puis ils m'emmenèrent à nouveau dans ma cellule et m'attachèrent à une table avec des menottes et ce, pendant sept jours.

Ils me transférèrent alors à Saoula puis à Aïn-Benian, me privant de nourriture. Ils me ramenèrent à nouveau à la brigade de Baba Hassan où je subis à nouveau la torture. Ils m'abandonnèrent cinq jours sans nourriture, attaché à une chaise dans la cellule. Au sixième jour, ils me sortirent dans la cour de la brigade et m'attachèrent à un piquet métallique durant toute la journée, grelottant de froid et sous une pluie battante.

Quant aux quatre derniers jours de mon séjour, ils m'enfermèrent dans une cellule relativement propre, en me détachant de mes menottes. Ils me demandèrent alors de leur réparer leur véhicule en panne (!?).

Après cette réparation et en récompense, je reçus à manger et à boire.

J'avais perdu toute notion de temps jusqu'au jour où je comparus au tribunal.

Durant tout le trajet, le brigadier en chef me menaçait d'une mort certaine si le juge me lâchait éventuellement.

Bada Yahia, juin 1994.

Prison d'El-Harrach, écrou n° 70317.

Barar Kamel, 1997

Enlevé de son domicile à Alger par des policiers cagoulés au petit matin du 16 septembre 1997 à 6 h 30 alors qu'il dormait encore.

Un nombre impressionnant de policiers cagoulés fit irruption dans son domicile ce jour-là sans rencontrer la moindre résistance. À part Kamel, il n'y avait que trois femmes dont une était enceinte de sept mois, toutes terrorisées et traumatisées par l'incursion musclée des policiers et la perquisition bruyante qui s'en est suivie.

Arraché de son lit, Kamel fut jeté à l'arrière d'une R19, la tête enveloppée dans sa propre chemise et coincée entre deux « gorilles », tête plaquée face au plancher du véhicule pour l'empêcher de repérer l'endroit où il allait être emmené. Aucun policier ne souffla mot des raisons de cette arrestation arbitraire qui a toutes les apparences d'un kidnapping.

Le cortège de véhicules anti-terroristes « Nissan » bondés de policiers cagoulés s'ébranla direction sûreté de Daïra de Hussein-Dey où il y eut transbordement d'otage (Kamel) dans la malle arrière d'une autre R19 (tourisme) dans laquelle il sera « promené » 3 heures durant pour le déroutage avant d'être finalement conduit au commissariat des Anassers (les sources), cagoulé et les mains attachées derrière le dos avec position accroupie sur le côté en raison de l'exiguïté de la malle. Il risquait à l'évidence d'être intoxiqué par les gaz d'échappement du véhicule.

Dans ce dernier commissariat il fut sauvagement torturé au chiffon et l'eau mélangée au grésil, après avoir été « saucissonné » sur un banc en bois. Il a déclaré aussi avoir été frappé sur toutes les parties du corps pendant environ une heure et demie avant d'être jeté dans une cellule d'un mètre sur deux., dotée d'un trou sanitaire et une porte blindée.

Durant 3 jours et deux nuits il ne subit pas de violence et ne fut présenté au parquet que le jeudi matin sans la moindre visite médicale, même demandée au procureur de la république qui l'invita à se présenter à lui le samedi matin.

Le registre d'écrou du commissariat aurait été falsifié en portant la mention selon laquelle Kamel avait été conduit dans ce service seulement à 17 heures, alors que son supplice avait commencé à 6 h 45. Ce jour-là.

Présenté devant la section correctionnelle du tribunal de Hussein Dey, il bénéficia d'un jugement de relaxe.

Il était pourtant sans antécédents judiciaires et de bonne famille : son père est un ancien Moudjahid, son frère, inspecteur de police, blessé en service commandé en période sécuritaire (75 jours dans le plâtre), 14 ans de service.

Les sévices subis par Kamel et constatés par un médecin expert :

plaie à la région lombaire

plaies multiples du cuir chevelu

contusions thoraco-abdominales

traumatismes divers

Le tout donnant lieu à une incapacité temporaire totale de treize jours.

Bekkis Amar, 1993

Je m'appelle Bekkis Amar, né le 16 janvier 1978 à Bab-el-Oued. J'ai été arrêté le 2 octobre 1993.

Ce jour-là, à 2 heures du matin alors que je dormais, notre maison fut envahie par des policiers qui ramenèrent avec eux une personne cagoulée. C'est l'une de leurs mises en scène habituelles. Le prétexte de l'envahissement de notre domicile serait la prétendue présence d'un « terroriste », et ce terroriste n'est autre que moi selon ces envahisseurs. Ils m'arrêtèrent devant mes parents, me jetèrent dans l'un de leurs véhicules et me conduisirent au commissariat de Bab-el-Oued. Arrivés sur les lieux, ils prirent mon nom, ma date de naissance et se mirent à me poser des questions : « Est-ce que Abdelkader qui a été tué est ton frère ? » Je répondis oui. « Connais-tu les copains de ton frère ? » me demandèrent les policiers. Non, répondis-je. « Tu mens » s'écria l'un d'eux qui se mit à me gifler et à me donner des coups de poing. Les autres à leur tour se mirent à m'insulter et à me cracher sur la figure tout en me donnant des coups de pied. J'essayais de cacher ma tête pour éviter les coups. Ils voulaient par tous les moyens avoir les noms des amis de mon frère Abdelkader. Le chef ordonna aux policiers de me jeter en cellule et de me priver de nourriture et d'eau dorénavant.

Le lendemain vint un officier de police qui me conduisit à son bureau. « C'est toi Omar » me dit-il. Oui, répondis-je. « Connais-tu les amis de ton frère » me demanda-t-il avec insistance. Non lui dis-je. « Veux-tu retourner chez toi, Omar ? ». Oui ! « Alors dis-moi qui sont les amis de ton frère. Si tu refuses, je te tuerai et te jetterai devant la porte de tes parents. » J'insistais en jurant que je ne connaissais aucun d'eux. Il appela des policiers et leur dit de m'emmener dans un lieu désert et de m'exécuter. Je me mis à pleurer et à le supplier tout en m'accrochant à la table sans que je puisse leur inspirer pitié, leur cœur était de pierre. Ils me mirent une cagoule et me jetèrent dans une voiture banalisée de type Peugeot 505 et me conduisirent au commissariat du 1er arrondissement. En cours de route je pensais qu'ils allaient m'exécuter.

Je me retrouvais dans une sorte de garage. On m'enleva la cagoule et l'un d'eux me dit : « Regarde. » J'ai failli m'évanouir devant le spectacle qui s'offrait à mes yeux. Des hommes nus

étaient accrochés au plafond par les pieds. Un autre attaché à un banc sursautait à chaque fois qu'on lui mettait un fil électrique sur son sexe. Les murs étaient tachés de sang. Ma tête tournait, mes lèvres tremblaient, mon coeur battait très vite, voulant sortir de ma poitrine. Est-ce un film d'horreur ou la réalité ? Je me suis mis à crier : « Je n'ai rien fait, je suis innocent. » L'officier-tyran me répondit que c'est le sort réservé à ceux qui ne leur obéissaient pas.

Des tortionnaires cagoulés se jetèrent sur moi, me déshabillèrent et me ligotèrent les pieds et les poings. On accrocha mes pieds vers le haut, la tête en bas. On m'appliqua un chiffon mouillé sur le visage et on me boucha les narines. L'un d'eux se mit à me verser de l'eau puante dans la bouche. Je n'arrivais plus à respirer, je suffoquais. L'eau était mélangée à de l'huile usée de vidange. Je n'arrivais plus ni à crier ni à pleurer. Mon seul souci était la mort rapide pour échapper au calvaire. Au bout de quelque temps on arrêta de me verser cette eau sale et l'officier-tyran me demanda les noms des amis de mon frère. Je répondis que je ne les connaissais pas. Il ordonna en vociférant de reprendre la torture. J'étais terrorisé d'être suffoqué encore une fois. Je n'en pouvais plus. « Arrêtez ! je vais vous conduire chez eux », leur dis-je pour échapper à cet enfer. L'officier ordonna l'arrêt des sévices et demanda à ses hommes de me reconduire au commissariat de Bab-el-Oued. On m'enferma dans une cellule. Il était environ 12 heures. J'avais une faim de loup. J'ai demandé au gardien de me ramener un morceau de pain et de l'eau. Il me répondit que c'était interdit. Ma faim devenait de plus en plus douloureuse. Je n'avais pas mangé depuis 26 heures. Au milieu de la nuit je perdais connaissance. Je me suis ensuite retrouvé à l'hôpital de Bab-el-Oued. Le médecin dit aux policiers qu'il fallait que je mange. Il examina ma plaie au niveau de la gorge due à la torture quand on m'ingurgitait de force de l'eau et de l'huile de vidange. Il me prescrivit une ordonnance. On revint au commissariat et je fus à nouveau enfermé dans ma cellule. Le policier déchira l'ordonnance et un autre me ramena un bout de pain et de l'eau.

Au troisième jour, en milieu d'après-midi, revint l'officier de police qui me sortit de cellule pour m'emmener à son bureau. Il me dit : « Tu sais maintenant ce qui arrive à ceux qui mentent ? Tu as intérêt à me dire maintenant qui sont les amis de ton frère Abdelkader et où ils habitent. Je te promets de te libérer si on les arrête. » Angoissé d'être à nouveau torturé je commençais à débiter des noms de personnes innocentes, pourvu que je ne retourne pas au sinistre garage. C'est ainsi que cette nuit-là à 2 heures, les policiers allèrent les arrêter. Ils étaient au nombre de cinq. L'officier de police me confronta à eux et me dit « qu'ont-ils fait ? » Je lui disais tout ce qui me passait par la tête, hanté par le cauchemar de la torture. Ils étaient innocents, les malheureux. Que Dieu me pardonne. À l'aube, on m'enferma dans ma cellule avec les cinq jeunes du quartier.

Au sixième jour, on vint me chercher de ma cellule pour m'emmener au bureau de l'officier de police. Celui-ci, souriant et bien cadré dans son fauteuil me dit : « Je t'ai promis de te libérer en cas d'arrestation des amis de ton frère et je tiens ma parole, mais avant de te libérer je te demanderai de faire ce que je t'ordonnerai, sans aucune discussion sinon tu sais ce qui t'attend. » En pensant au cauchemar que j'ai vécu dans ce garage, je répondis sans hésiter : « Oui, je ferais ce que vous voulez. »

L'officier continua : « Tu dois d'abord témoigner que ces cinq personnes ont fait telle et telle chose et que tu étais avec leur bande. » Je n'avais pas le choix.

Au treizième jour, on me présenta des feuilles dactylographiées et on me demanda de les signer. J'étais heureux de pouvoir retrouver la liberté. Le lendemain on nous descendit avec mes cinq voisins que j'avais dénoncés, au commissariat central où on passa une nuit. Puis à nouveau, on nous embarqua dans une Peugeot 505 vers le tribunal d'Alger. On me prit à part et on me dit : « Gare à toi si tu reviens devant le juge sur ce dont on s'est entendu, sinon c'est la torture qui t'attend. » J'avais hâte de passer devant le juge, de reconnaître n'importe quoi pour pouvoir être libre et retrouver mes parents l'après-midi. « Tu es un enfant, tu vas être libéré et les autres vont aller en prison », me dirent-ils.

Devant le juge, j'ai dit tout ce que l'officier de police m'avait ordonné d'avouer.

À la fin de l'instruction, le juge, sévère dans son regard, me fixa dans les yeux et me dit : « Tu vas rentrer en prison. » Je sentis un frisson glacial et je n'arrivais plus à parler. La prison à mon âge ? Qu'ai-je fait ? Mon frère a été tué par des policiers et maintenant moi je termine en prison ? Pourquoi tant d'injustice, mon Dieu ?

Les chefs d'inculpation retenus contre moi sont au nombre de sept :

- Cache de terroristes chez mes parents.
- Soins des blessés par balles dans les hôpitaux.

- Cache d'armes.
- Agent de liaison.
- Passages fréquents dans les maquis.
- Transport d'armes à travers les barrages de police.
- Falsification de carte d'identité.

Bekkis Omar, décembre 1993.

Prison d'El-Harrach.

Belhadi Ali, 1994

Ceci est mon rapport. Celui d'un citoyen damné et torturé qui ne pèse plus que 45 kg à force de boire toutes les variétés d'alcool et de produits hygiéniques (Javel, Crésyl, Sanibon). Ceci a amené mes tortionnaires à m'évacuer sur l'hôpital de Bouira pour y être opéré, après des tortures atroces le 18 juillet 1994. Je suis actuellement à l'infirmerie de la prison d'El-Harrach.

Je m'appelle Belhadi Ali, né le 8 juin 1960 à Bouira, demeurant au village agricole Thameur, situé entre Bouira et El Asnam.

J'ai été kidnappé de mon domicile le 12 janvier 1994, après que les forces de sécurité ont menacé de violer mon épouse. J'ai été séquestré au centre de torture de Lakhdaria qui appartenait jadis à la coopérative agricole COOPAWI. Je connais très bien ce centre du temps où il appartenait à l'agriculture, car je suis fellah. Avec les événements actuels, ils l'ont transformé en centre de tortures. Je suis resté dans ce centre jusqu'au 20 février 1994, puis j'ai été incarcéré à la prison de Bouira.

J'ai été accusé d'avoir assassiné un citoyen belge, Bernard Robert, et son épouse algérienne, Yakhlef Fadhela, qui habitent dans mon village.

Parmi les dix citoyens arrêtés dans cette affaire et assassinés après d'horribles tortures dans ce centre, je me rappelle trois noms : Tali Yahia, Kerbouche Arezki et Amrani Ahmed. Quant au quatrième, c'est le directeur-adjoint de la caisse d'épargne de Bouira, qui habite à Lakhdaria. Les six autres victimes de ces horreurs sont originaires de Aïn Bessem et j'ignore leurs noms.

Même actuellement, à la prison d'El-Harrach où j'ai été transféré, je fais souvent des cauchemars en rapport avec les séances de tortures subies dans ce sinistre centre de la COOPAWI. Je présente des lésions cutanées au visage, du fait de la large bande de scotch qu'on me collait sur le visage et les cheveux et qu'on arrachait brutalement.

Belhadi Ali, 6 octobre 1994.

Prison d'El-Harrach.

Belhamri Messaoud, 1994

Des violations aux droits de l'homme ont été commises contre ma personne depuis mon kidnapping et à l'interrogatoire de police et ce durant trente jours de garde à vue.

J'ai été kidnappé le 18 juin 1994 alors que j'étais près de mon domicile à El-Harrach, Alger. Plusieurs véhicules surgirent d'où sortirent les hommes armés, en civil. Ils se jetèrent sur moi et me poussèrent brutalement dans l'un des véhicules sans que je sache ce qu'ils voulaient, ni leur identité. J'ai été emmené au centre de police de Châteauneuf où j'ai passé deux jours puis j'ai été transféré au commissariat central d'Alger où j'ai passé vingt-huit jours.

La torture a été morale et physique.

J'ai été insulté ainsi que les membres de ma famille par les policiers. C'étaient des obscénités indignes. Ils m'ont menacé à plusieurs reprises de faire venir mon épouse et ma fille pour les violer devant moi. J'ai été menacé de mort. Ils m'ont jeté dans une cellule froide et sombre sans aération. J'avais perdu la notion de temps. J'avais les yeux bandés en permanence par un plastique qui serrait fortement ma tête.

Quant à la torture physique, dès le premier jour après mon kidnapping ils m'ont descendu dans une cellule du sous-sol où ils pratiquaient la torture (à Châteauneuf). J'ai reçu des coups de pieds et de

poings de toutes parts sur tout mon corps, de la tête aux pieds. Puis ils me bastonnèrent avec un bâton et un tuyau en caoutchouc. Un câble électrique a même été utilisé.

Puis j'ai été suspendu par mes pieds au plafond, ma tête en bas. Je suis resté dans cette position durant toute la journée.

Au deuxième jour ils m'ont appliqué l'épreuve du chiffon avec de l'eau sale. J'ai été transféré au commissariat central d'Alger où j'ai passé vingt-huit jours. J'ai été torturé durant toute cette période, sans arrêt.

Je souhaitais mourir pour échapper aux affres de ces supplices.

Ils ont utilisé là aussi l'épreuve du chiffon, les bastonnades avec un bâton et un tuyau caoutchouc. Les tortionnaires m'attachaient ensuite mes poignets à mes chevilles et je restais ainsi recroquevillé durant toute la nuit, les yeux bandés.

J'ai été accusé gratuitement de faits avec lesquels je n'avais rien à voir. Ils m'ont fait avouer sous la torture, des choses que les policiers voulaient que je dise. J'ai signé le procès-verbal sous la menace de reprendre les supplices, les yeux bandés.

J'ai été présenté le 17 juillet 1994 devant le juge d'instruction de la Cour spéciale, qui m'a incarcéré, sans autre explication, à la prison d'El-Harrach.

Belhamri Messaoud, août 1994.

Prison d'El-Harrach.

Belkadi Salem en compagnie de Berbère Mohamed,• Dahri Abdelaziz,• Mansouri Smaïl, Tibaoui Saïd

- Arrêtés par la brigade de gendarmerie de Aïn-Taya.
- Acheminés vers la brigade d'intervention rapide de Réghaïa.
- Conduits vers le centre de torture de Boudouaou, situé au sous-sol, où des personnes étaient pendues par les pieds ou par la poitrine et criaient d'horreur.
- Les gendarmes nous ont complètement déshabillés, attachés pieds et mains et ont fait approcher de nos corps la flamme d'un chalumeau.
- L'un d'eux nous a injecté, avec une seringue, un produit au pénis.
- Il fallait que nous disions des mensonges, car nous n'avions aucune réponse à leurs questions.
- Les sévices étaient atroces, beaucoup d'entre nous ont perdu l'usage d'un membre ou d'un organe.
- Mansouri Smaïl a perdu la raison, le médecin lui a prescrit des drogues.
- Belkadi Salem a été gravement brûlé aux jambes et aux pieds, on devait le transporter pour qu'il puisse faire ses besoins.
- Après Boudouaou, nous avons été transportés à la brigade de gendarmerie de Ouled Moussa où nous entendions des cris effroyables.
- Belkadi Salem a été torturé à la baïonnette au tibia.
- Lorsque notre tour arriva, on nous attachait les pieds et les mains.
- Nous avons été fouettés avec des fils électriques.
- On nous a fait boire de l'eau chaude.
- On nous a fait introduire des chiffons imbibés d'eau usée, de « grésil » et d'« esprit de sel » dans la bouche.
- Nous avons perdu connaissance à plusieurs reprises.
- Dès notre admission à la prison d'El-Harrach, trois d'entre nous furent gardés à l'infirmerie où les médicaments sont inexistantes.
- La torture au niveau de ces centres a duré dix-sept jours sans aucun motif.
- Belkadi Salem, écrou n° 64238 prison d'El-Harrach, marié, 9 enfants.
- Berbère Mohamed, écrou n° 64237 prison d'El-Harrach, célibataire.
- Dahri Abdelaziz, écrou n° 64234 prison d'El-Harrach, célibataire.
- Mansouri Smaïl, écrou n° 64236 prison d'El-Harrach, marié, 6 enfants.

Belkheir Mohamed, 2003

Né le 6 mars 1964 à Thénia (Boumerdés), demeurant à Lakhdaria, marié et père de deux enfants. Restaurateur.

J'ai été arrêté dans la nuit du 16 au 17 mars 2003 vers 0 h 30 par des hommes armés déclarant n'être ni policiers ni gendarmes mais les « Dieux de l'Algérie », selon leur propre langage. Au cours de mon arrestation, ces personnes ont réveillé mes enfants de quatre et onze ans par leurs cris, leurs propos injurieux et menaçants. J'ai été ensuite menotté dans le dos devant mes enfants et ma femme et poussé vers la sortie. Ma femme qui leur demandait des explications sur cette arrestation arbitraire a été bousculée et frappée sans ménagements.

J'ai été ensuite jeté dans une Toyota 4x4 de couleur blanche et banalisée, la tête entre les genoux. J'ai pu remarquer le cortège de véhicules qui était composé de cinq Toyota 4x4 de couleur blanche et d'une Peugeot 405 familiale de couleur blanche et banalisée.

Les personnes qui ont procédé à mon kidnapping étaient pour certaines habillées de tenues de combat de couleur noire. Certains portaient des casques militaires, d'autres étaient en tenue civile. Ils étaient tous armés de Kalachnikovs. Certains avaient des talkies-walkies et des gilets pare-balles.

Au cours de mon transfert, j'ai été brûlé à la main par des cigarettes au haschich dont je connais l'odeur. Près de Ben-Aknoun, on m'a recouvert la tête avec ma veste afin de m'empêcher de voir où nous nous dirigeons. J'ai pu remarquer que nous entrions à Ben-Aknoun. Il m'est impossible de dire avec précision le lieu où j'ai été détenu pendant dix jours.

Dès mon arrivée dans ce lieu, on m'a ordonné de manière brutale de me déshabiller et me fournit un uniforme militaire de couleur verte composé d'un pantalon et d'une veste de combat de l'armée algérienne. J'ai été ensuite placé dans la cellule n° 3 située en face des toilettes. La cellule n° 3 est large d'un mètre sur 2,50 m (composée de huit carrelages en gerflex de 30 cm). Et les murs sont faïencés, sur une hauteur d'environ 1,50 m. Il me semblait que ces aménagements étaient récents. Et d'après ce que j'ai pu voir à travers les fissures du guichet de la porte, il me semblait qu'il y avait 18 cellules réparties en deux rangées séparées par un couloir. Pendant que je me trouvais dans la cellule n° 3, j'entendais les cris d'un supplicié. Après avoir entendu la porte d'une cellule s'ouvrir et se refermer sur le supplicié, on vint me chercher.

Environ vingt minutes après mon arrivée, vint mon tour d'être torturé. En sortant de la cellule, je devais me tenir courbé et avancer sous les coups et les insultes du genre : « Ni Bouteflika ni ton Dieu peuvent te sauver de nos mains, on peut te tuer comme on peut te libérer, le choix est à nous. » J'ai été emmené ainsi jusqu'à un bureau où se tenaient huit personnes aux visages méchants et aux comportements de voyous et qui prétendaient appartenir au DRS. On m'a fait asseoir sur une chaise métallique scellée au plancher. J'ai voulu connaître les causes de cette arrestation et sans terminer la phrase, j'ai reçu des coups de part et d'autre de mes tortionnaires qui exécutaient aveuglement les ordres de leur chef. Et il m'a été répondu : « Ou tu parles ici, ou tu passes au chiffon. » Continuant à vouloir connaître les causes de ma présence dans ces locaux, j'ai été emmené à la salle où se trouve une table de torture sur laquelle sont fixées des sangles blanches. Aux pieds de cette table était posé un bidon en plastique de cinq litres coupé (bidon d'huile) et rempli d'eau. J'ai été entièrement déshabillé et attaché sur cette table, les bras, les jambes, les cuisses, les pieds et la poitrine fixés par les sangles. Un chiffon mouillé (mon slip) était posé sur la bouche et les yeux bandés par mon tricot de peau.

Avant qu'ils commencent les tortures, ils m'ont dit : « Lorsque tu voudras parler, lèves ton index droit. » Ne sachant quoi dire, j'ai été torturé durant plusieurs heures, j'étouffais. De l'eau savonneuse m'était versée par la bouche, pendant que d'autres me frappaient avec un câble électrique de fort diamètre sur toutes les parties du corps, en s'acharnant plus particulièrement sur mon sexe. Cette séance a été interrompue pendant quelques secondes pour me permettre de parler et répondre aux questions mal comprises de mes tortionnaires. N'ayant rien à dire, les séances reprenaient avec plus d'acharnement encore.

Je fus ensuite libéré de mes sangles et frappé sur les fesses avec un manche de pioche, tout en étant reconduit dans ma cellule. Avant de refermer la porte, ils m'ont dit de réfléchir, car eux, avaient tout leur temps.

Après les tortures physiques, ce fut le tour des tortures morales. Le soir du 17 mars 2003, je fus emmené à nouveau vers la salle d'interrogatoire. On m'a déclaré : « Ou tu parles ou nous amenons ta femme et nous en ferons cadeau aux terroristes qui occupent les cellules voisines. » Devant cet état de fait et sachant que ma femme me cherchait dehors, j'ai opté pour dénoncer à tort tous mes voisins et amis afin d'abrèger mon calvaire et mes souffrances. N'étant pas content de mes dires, ils m'ont transféré de la salle d'interrogatoire vers la salle de torture où je fus attaché sur la table, les yeux bandés. J'ai subi la torture à l'électricité. Un fil fut enroulé sur mon orteil du pied gauche mouillé. Puis ils posaient sur moi (surtout sur mon sexe) un autre fil qui déclenchait une décharge électrique. Ils alternaient avec des séances de chiffon. Ces tortures ont duré jusqu'au dimanche 23 mars. Chaque jour, ils me torturaient le matin et le soir, épuisé et fatigué, je subissais des tortures morales (insultes, menaces d'amener ma femme et de la déshabiller devant moi et les tortionnaires).

J'entendais les hurlements des autres détenus qui étaient torturés. J'avais très peur de ces malades mentaux qui étaient capables de tout. Ils insultaient tout le monde : la justice, les ONG, les partis politiques, surtout Aït-Ahmed (FFS) et le président Bouteflika et sa politique de réconciliation. Un tortionnaire m'a dit : « Si Bouteflika règle le problème du terrorisme, nous avec qui nous travaillerons ? »

Le vendredi 21 mars 2003, je n'ai pas été torturé de toute la journée.

Le dimanche soir, 23 mars, on m'a fait signer un paquet de feuilles dactylographiées sans qu'il me soit possible de lire. Et sous les menaces de passer encore sur la table de torture, j'ai préféré signer pour quitter ces lieux sinistres et ces tortionnaires sans instruction et être présenté à la justice. Un médecin m'a examiné et a établi un certificat médical, sans tenir compte des sévices corporels que je lui ai déclarés et qu'il a vus. Je pense que c'est un complice qui travaille au service du DRS.

Après mon passage chez le juge d'instruction, toujours sous les menaces de représailles si je contredisais le PV du DRS et mon transfert à la maison d'arrêt de Serkadji (Alger), j'ai pu montrer les traces évidentes de tortures au médecin de la prison qui les a constatées et a établi un certificat médical contresigné par le directeur de l'établissement pénitencier. Une copie de ce certificat médical a été transmise au juge d'instruction de la 5^e chambre du tribunal d'Alger.

J'ai été incarcéré le 26 mars 2003, mais je n'ai été examiné par le médecin de la prison que le 2 avril, soit une semaine après.

Je n'ai aucun lien avec les terroristes, ni de près ni de loin. Je suis un simple citoyen démocrate, connu par tout le monde dans la région de Lakhdaria pour ma gentillesse et mon éducation. J'ai soutenu la campagne électorale (APC/APW) du FFS d'Aït-Ahmed. J'ai dénoncé les méthodes de tortures des services de sécurité comme j'ai dénoncé un membre des services de sécurité pour son implication dans les cas de disparitions dans la région (Lakhdaria). Pour se venger de ma personne, ils m'ont accusé à tort et sans preuves apparentes.

Je demande votre aide, Messieurs. Je suis innocent !

Belkheir Mohamed, 13 mai 2003.

Prison de Serkadji, écrou n° 55373.

Benadda Houssef Eddine, 1993

Je fus arrêté le 22 avril 1993 à 23 h 30 dans l'enceinte de l'hôpital où j'assurais cette nuit-là ma garde. Je venais de terminer deux interventions chirurgicales dans le cadre de l'urgence. Des policiers armés ont fait irruption dans ma chambre de garde et m'ont demandé avec courtoisie de les accompagner, et ce malgré les protestations de l'équipe médicale et administrative. Je me suis muni de mes papiers d'identité et je me suis exécuté, n'ayant aucun reproche à me faire. Je pensais à une éventuelle formalité, car exerçant dans un hôpital qui a été longtemps le lieu de réception de blessés.

Je ne me suis pas formalisé. Ma première stupeur a été de voir toute une armada qui m'attendait dans la cour de l'hôpital et qui allait m'escorter. Il y avait deux véhicules de type 4x4 Nissan, pleines de policiers et trois véhicules banalisés. Mon étonnement a été grand également lorsque l'un des policiers me demanda les clés de mon véhicule (une Renault 4) pour l'emmener avec eux. L'attitude courtoise qui avait prévalu au début disparut soudainement pour laisser place à une attitude agressive avec un flot d'obscénités et d'injures. Un bandeau me fut placé sur les yeux. Le convoi s'ébranla, fit un détour par El-Harrach, puis prit la direction du centre-ville. Par la suite, j'apprenais que j'étais à

Cavaignac. L'arrivée fut houleuse. Je fus littéralement traîné vers une salle obscure (du moins, je la percevais comme telle). Je fus déshabillé, seul mon pantalon du bloc opératoire me fut laissé. Je fus ligoté des pieds, placé sur un banc en bois, les mains bloquées par une paire de menottes, presque nu, tout cela sous un flot d'injures et d'obscénités, témoignant du degré de dépravation de leurs auteurs. Ma seule et unique curiosité était de savoir le pourquoi de tout ceci. Je posais à chaque fois la question et je recevais comme seule réponse une rafale de coups de poings et de pieds avec leurs rangers.

De l'eau froide me fut versée sur tout le corps et je commençais à grelotter. Puis débuta le supplice du chiffon. Il dura jusqu'au petit matin. À l'aube je fus jeté dans la malle d'une Renault 9 et emmené vers le commissariat d'El-Madania.

Pendant le temps de la torture, on me demanda si je connaissais un certain Hichem Saci. J'ai nié d'emblée, mais on me ramena un jeune homme totalement défiguré par les coups et répondant à ce nom. En m'identifiant, il m'a foutu dans un pétrin dont j'ignorais les tenants et les aboutissants. J'ai effectivement reconnu cette personne que j'avais reçue à l'hôpital un certain jour. Il m'avait montré une lettre de recommandation du Docteur Sari qui fut dans le passé mon enseignant à l'hôpital. Il me demandait de prendre en charge une polyfracture. Je signifiais au jeune homme que j'étais à sa disposition et qu'il pouvait me présenter le patient quand il le voulait. Je ne l'ai plus revu jusqu'à ce jour (22 avril 1993) à Cavaignac.

Ma version des faits déplut énormément aux tortionnaires. Des coups pleuvaient sur ma tête et mon corps. Ils me dirent que je m'étais déplacé vers le domicile du polyfracturé (?!), que j'avais vu un blessé par balles et que je lui avais promis de l'opérer dans notre hôpital, en lui donnant un faux nom.

J'étais donc considéré comme ayant promis à un « terroriste » de l'opérer à l'hôpital où j'étais un modeste résident en fin d'études. J'expliquais à ces messieurs l'impossibilité technique de ce dont ils m'accusaient, mais en vain.

J'ai passé la journée du 23 avril à El-Madania. Vers 22 heures environ, je fus ramené à Cavaignac ; le même scénario et les mêmes questions se répétèrent. Je niais tout en bloc.

Le samedi 24 avril, à 8 h 30, je fus jeté en loques dans une cellule où s'entassaient déjà des dizaines de prévenus. Le troisième jour, on me força sous la menace de signer un procès-verbal que je n'avais même pas lu. Une tentative de lecture se solda par une pluie de coups de poings et de rangers.

J'ai passé à Cavaignac douze jours dans les pires conditions de détention ne mangeant qu'un morceau de pain par 24 heures et en buvant l'eau des WC, sans oublier la torture des autres prévenus.

Au treizième jour, je fus transféré au commissariat central, Boulevard Amirouche, où j'ai passé 24 heures dans une cellule.

Puis s'en suivit un semblant d'instruction au palais de justice. Le juge d'instruction m'assena d'un chapelet d'accusations. J'ai failli m'évanouir devant la gravité des charges. J'ai tout nié en bloc et lui ai expliqué que la police n'a fait aucun effort dans le sens d'une enquête sérieuse, sur le lieu de mon travail, dans mon quartier. Quel est ce « terroriste » que j'étais supposé aller soigner ?

Comme réponse, le juge me plaça sous mandat de dépôt le 4 mai 1993 à la prison d'El-Harrach. Depuis je suis avec les détenus de droit commun et les prisonniers politiques. Ce jour, date de rédaction de ce témoignage, je suis dans une salle de la prison d'El-Harrach, comme un vulgaire voyou et ceci, par la faute d'énergumènes appelés pudiquement « services de sécurité ».

*Docteur Benadda Houssef Eddine, 32 ans
Chirurgien orthopédiste à l'hôpital Selim Zmirli, El-Harrach
Prison d'El-Harrach, le 19 juillet 1993.*

Benail Enalia, 1997

Grand handicapé, pensionné de l'État à 100 %, logé dans une baraque en tôle dans un bidonville du Gué de Constantine avec sa femme et ses deux enfants en bas âge. Arrêté le 8 mars 1997.

Il a été violenté chez lui devant sa famille, puis emmené au commissariat du PCO de la cité Hayet où il fut détenu arbitrairement durant onze jours dont sept sans manger, et soumis à des actes de torture. Après avoir été attaché nu sur le dos sur un banc en bois, les mains attachées derrière le dos, les tortionnaires lui firent ingurgiter de l'eau sale à travers un chiffon et le faisaient vomir en lui marchant sur le ventre.

Il a déclaré en outre que les policiers ont déshabillé sa femme devant lui, outragée et craché sur elle et injuriée. Un des policiers se prénomme « Azzedine ». Ils n'ont même pas tenu compte de sa carte d'invalidité qu'ils avaient entre les mains. Il n'y a eu aucune suite judiciaire.

Benail Saïd, 1997

Marié, deux enfants en bas âge dont l'un est né après son arrestation, logeant dans une baraque en tôle du bidonville au Gué de Constantine.

Arrêté le 8 mars 1997 (en même temps que son frère Enalia) et placé dans la même cellule pendant 14 jours. Les deux ont un beau-frère (frère de sa femme) qui avait été abattu dans un attentat « terroriste » et un autre blessé, actuellement « patriote » (milicien).

Saïd a également été soumis à des sévices pendant sa détention dans les locaux de police mais la justice l'a acquitté. Il a été placé sous mandat de dépôt 22 mars 1997 et jugé le 19 février 1998.

Ecrou n°: 86336.

Benbekouche Ayache (et Larbi Mohamed et d'autres), 1992

- Arrêtés par les gendarmes le 9 octobre 1992 à 16 h 30 à la ville de Mila, où nous demeurons.
- Torturés pendant deux jours dans la cellule ; torture physique et morale, humiliation, et atteintes à l'honneur.
- Transférés à la brigade de Chelghoum El Aid, puis torturés à nouveau.
- Transférés à la brigade de Sétif, puis à Bordj Bou Arréridj, puis à Bouira, puis à Lakhdaria, puis à Si Mustapha dans un état critique, sans nourriture ni eau pendant trois jours.
- À la brigade de Si Mustapha nous avons été torturés durant dix jours, et ce dans divers centres : Issers, Bordj Ménaïel, et Naciria à la caserne d'intervention rapide.
- Dans cette caserne, Ayache commençait à perdre la mémoire du fait de la torture qu'il a subie : on lui arracha les ongles et la chair avec des tenailles, ainsi que d'autres sortes de tortures indescriptibles.
- De la brigade de Si Mustapha nous fûmes transférés à la prison d'El-Harrach avec 18 autres personnes ayant subi le même sort que nous. En plus des brûlures aux fesses et à la plante des pieds, certains avaient été victimes de sodomisation ou de tentatives de sodomisation de la part de leurs tortionnaires.
- Huit personnes parmi les vingt sont sous contrôle médical.

Prison d'El-Harrach,

- *Benbekouche Ayache, 45 ans, marié, 6 enfants, écrou n° 64336.*
 - *Larbi Mohamed, écrou n° 64335.*
-

Benbellil Samir, 1994

Je m'appelle Benbellil Samir, âgé de 21 ans. J'ai été arrêté chez moi à Réghaïa le 10 août 1994 à 4 heures du matin, par la brigade d'intervention de Boudouaou, qui ont tout saccagé à mon domicile, puis m'ont emmené à demi-nu, m'empêchant de m'habiller, menottes aux poignets, derrière le dos.

Arrivé au poste, j'ai subi des sévices, dans le but de me faire avouer des faits que j'ignorais totalement. Le but était de m'accuser d'une tentative d'assassinat qui a eu lieu dans mon quartier. Mais j'ai résisté jusqu'à la limite de mes forces. J'ai été séquestré pendant trente-deux jours aux postes des brigades d'intervention de Boudouaou et de Boumerdès. Pendant ces journées, j'ai subi le pire des calvaires. J'ai été frappé sur tout le corps à l'aide d'une barre de fer. Du sang coulait de partout.

N'ayant pas voulu reconnaître les accusations, j'ai subi la gégène. On m'a asphyxié avec de l'eau sale tirée des WC. J'ai été brûlé sur la poitrine, les cuisses, les parties génitales à l'aide d'une poudre noire après avoir y mis le feu. Je suis un jeune étudiant. Lorsque j'ai été arrêté il n'y avait que ma mère et mes soeurs, mon père étant travailleur émigré. Je suis innocent de tout ce qu'on m'accuse.

Je suis détenu depuis le 10 septembre 1994 .

Benbellil Samir

prison d'El-Harrach n °d'écrou 73352

Benmerakchi Mohamed, 1995

Je m'appelle Benmerakchi Mohamed, demeurant au quartier populaire de Climat de France. J'ai 35 ans et je suis taxieur. Le 17 décembre 1995, j'ai été surpris de me voir apparaître dans un document de la BBC consacré à la tragédie algérienne, diffusé par Canal +. On m'a montré, prenant un café avec le Docteur Salah-Eddine Sidhoum, chirurgien et militant des droits de l'homme et dont j'étais le chauffeur de temps à autre. Ce jour-là je devais l'accompagner à Alger et en arrivant chez lui, j'avais trouvé une équipe de journalistes qui l'interviewait sur la situation politique et des droits de l'homme en Algérie. Je fus balayé accidentellement par la caméra. Ce fait banal allait me coûter cher, très cher par la suite.

En effet, nous étions à l'aube du jeudi 6 avril 1995 quand soudain je sursautais du lit quand j'entendis frapper violemment à la porte de mon appartement. Je jetais un œil furtif sur le réveil : il était 2 h 10 exactement. Je tremblais de peur car je savais que ces visiteurs de l'aube n'auguraient rien de bon. Ma femme qui se réveilla en sursaut, était terrorisée de peur. Elle ne me dit mot. Son regard en disait long. Devant l'insistance des coups donnés à la porte d'entrée, je n'avais d'autre choix que d'aller ouvrir, m'en remettant à Dieu et à Lui seul.

Dès l'ouverture de la porte, une dizaine de nindjas firent irruption dans l'appartement, les uns armés de pistolets, d'autres de kalachnikovs. Ils étaient tous cagoulés. Certains portaient des combinaisons noires, d'autres étaient en civils. Trois d'entre eux pointèrent leurs armes sur moi, les autres iront occuper les deux minuscules pièces que j'avais. On me demanda si j'étais Untel. Je répondis par l'affirmative. L'un d'eux, le plus calme, me lança : « Alors, Canal + ? ». Je compris alors et très vite qu'il s'agissait de mon apparition dans le documentaire. Ce nindja, rassura mon épouse qu'il ne m'arriverait rien et que j'allais seulement être interrogé avant d'être libéré. J'entendais dans ce vacarme, mes deux enfants, en bas âge, pleurer, effrayés par cette vision surréaliste d'hommes cagoulés et armés. Après une brève fouille, ils me mirent les menottes et me descendirent dans la cour du bâtiment. Je fus surpris de trouver un nombre impressionnant de véhicules, pour la plupart banalisés et d'hommes cagoulés et armés sur le qui-vive. On me couvrit ma tête de ma veste et on me jeta dans la malle d'un de leurs véhicules. Le cortège démarra et j'entendais le grésillement des talkies-walkies. L'un d'eux disait : « Nous l'avons, nous l'avons ! Nous sommes sur le chemin du retour ». Le voyage ne dura pas plus de 5 minutes.

On me descendit de la malle où j'étais recroquevillé et paralysé par la peur, sous des injures et des coups de pieds des nindjas. J'étais dans un état second. Ma tête bourdonnait, mes jambes tremblaient, je n'arrivais plus à retenir mes urines. J'étais pétrifié de peur. Je fus introduit dans un bâtiment puis enfermé dans une cellule. Mon geôlier avant de refermer la porte me lança : « nous allons nous occuper de toi, canal + ». À ce moment je pus ôter la veste de ma tête pour respirer un bon coup d'air frais. J'étais terrorisé.

Quelque temps après, la porte de la cellule s'ouvrit subitement. Il faisait jour. Deux hommes qui portaient des pistolets à la ceinture vinrent me chercher. Ils me prirent fermement par les bras et m'emmenèrent dans une salle où m'attendaient une dizaine d'hommes cagoulés. Ils me firent asseoir sur un banc et l'un d'eux me lança cyniquement : « Alors, Canal +, raconte-nous tout ce que tu sais sur le Docteur Sidhoum ! »

Les coups de pieds et de poings commencèrent à pleuvoir de partout. Je racontais le peu de choses que je connaissais sur lui : « C'est un chirurgien en orthopédie qui habite El-Mouradia et dont je suis le chauffeur depuis septembre 1993. Du fait des événements, il paraissait débordé de travail ; il me proposa alors d'accompagner de temps à autre son fils au Lycée et son épouse au travail. Durant les derniers temps, il me paraissait comme inquiet et menacé et il me demandait de l'accompagner souvent en ville. Il ne partait jamais seul dans sa voiture. »

Des questions accompagnées de coups continuaient à pleuvoir. Deux nindjas prenaient des notes.

« Est-il du FIS ? me lança l'un d'eux ? »

- Je ne pense pas, lui répondis-je, mais je sais que c'est un militant des droits de l'homme connu, qu'il recevait régulièrement des journalistes de la presse internationale et les organisations des droits de l'homme comme Amnesty.

- Tu mens, me dit l'un d'eux qui accompagna sa parole d'un violent coup de poing au visage.

- Je vous dis que je ne pense pas qu'il appartienne au FIS, mais il s'est toujours réclamé du courant islamique. »

Cette réponse ne semblait pas les satisfaire. Ils voulaient coûte que coûte m'entendre dire que le docteur Sidhoum appartenait au FIS.

Non satisfaits de mes réponses, ils m'allongèrent sur le banc, me passant les menottes aux poignets sous le banc. J'avais l'impression que mes épaules allaient se luxer. Mes pieds étaient ficelés avec un fil de fer et attachés au banc. On me mit un chiffon dans la bouche et on commença à verser de l'eau nauséabonde. J'étouffais et j'étais sur le bord de l'asphyxie. Je lançais alors : « Je vais parler. » Le supplice s'arrêtait, ce qui me permettait de reprendre mon souffle. Mais je n'avais rien à dire de plus que ce que j'avais dit précédemment.

Fait-il la prière ? Quelle mosquée fréquente-t-il ? Son épouse porte-t-elle le hidjab, étaient les questions qui revenaient le plus souvent.

Combien a-t-il d'enfants ? Comment s'habille-t-il ? Quel est son train de vie ? Sa villa était-elle bien meublée ?

Je répondis qu'il faisait la prière, mais que je ne savais pas dans quelle mosquée il accomplissait la prière du vendredi, qu'il avait deux enfants et s'il portait toujours un costume et une cravate.

Portait-il le qamis, me lança l'un d'eux.

Non lui dis-je, je ne l'ai jamais vu le porter.

Les deux nindjas écrivaient studieusement tout ce que je disais. Les autres poursuivirent leurs questions :

Où as-tu accompagné le docteur Sidhoum ?

Je l'ai emmené au cabinet d'Abdenour Ali Yahia, au siège du FFS à la Colonne Voirol et au siège du FLN où il devait remettre une lettre sur les droits de l'homme à Mehri je crois.

As-tu assisté aux discussions avec Abdenour Ali Yahia ?

Non, leur dis-je, je restais toujours dans la voiture, je l'attendais à l'extérieur.

Tu mens me lança l'un d'eux, tu nous caches des choses, tu as intérêt à tout vomir et à ne rien cacher. Ici on a fait parler et danser Cheikh Cherrati et Hocine Abderrahim ! me lança-t-il avec son regard perçant et cynique.

Un frisson glacial traversa mon corps en entendant cela. Il fit alors un signe à ses acolytes. Je sentis alors quelque chose de métallique pincer mes orteils. Soudain une décharge électrique me fit sursauter. Je convulsais pratiquement. Je me suis évanoui. Je reprenais mes esprits quelque temps après et je me suis rendu compte qu'ils me versaient des bidons d'eau sale sur le corps. J'étais trempé et je tremblais de froid. On m'avait placé des pinces sur mes orteils. Ils reprirent l'opération à quatre ou cinq reprises. Je sursautais à chaque fois en sentant que mes articulations des poignets et des chevilles allaient se disloquer. C'était atroce.

Puis vint un temps de répit où questions et insultes alternaient.

Lors de l'interview avec la BBC, qui était avec le Docteur Sidhoum ? me dit l'un des tortionnaires.

Il était avec sa vieille tante, le journaliste anglais et deux cameramen. Ses enfants étaient à l'école et son épouse au travail. Sa petite fille, rentra à midi et resta avec nous jusqu'à 13 h 30 avant de rejoindre l'école.

Tu mens, cria l'un des tortionnaires qui était à mon chevet et qui me lança des coups de poings au visage.

Tout me paraissait flou. Je percevais mal le visage de mes tortionnaires du fait des nombreux coups que j'avais reçus aux yeux et au visage.

Il me répéta à nouveau la même question. Je jurais par le Tout Puissant que je disais la vérité.

Qui a ramené l'équipe de la BBC chez le docteur Sidhoum ?

Je ne sais pas. La veille il m'avait téléphoné pour me demander de l'accompagner en ville. Je me suis présenté le lendemain à l'heure convenue, à 11 heures et j'ai trouvé l'équipe de la BBC. Le docteur s'est excusé du contretemps et m'a dit de l'attendre. Il continuait à répondre aux questions du journaliste et moi, j'étais dans l'autre pièce avec sa vieille tante. Vers 13 heures, ils avaient terminé l'interview et il m'appela pour prendre un café au salon avec l'équipe.

Encore une fois, ces réponses ne furent guère satisfaisantes à leurs yeux. Leur chef, cria alors à l'un d'eux : « Changez d'endroit, nous allons le faire danser. »

Les tortionnaires m'enlevèrent alors les pinces de mes orteils et les placèrent sur mes organes génitaux et sur les lobes d'oreilles.

Tu as intérêt à tout dire maintenant, car nous n'avons pas de temps à perdre.

Où est le docteur Sidhoum, chez qui se cache-t-il ?

Je ne sais pas, je vous jure que je ne sais pas où il se trouve. Son épouse que j'ai rencontrée pour la dernière fois en décembre m'avait dit qu'il était en Europe. Depuis, sa famille ne m'a plus appelé. Je peux vous accompagner chez lui dès maintenant à son domicile à El Mouradia.

Non, me répondit le chef, nous connaissons très bien sa maison et nous savons qu'il n'est pas chez lui. Où se trouve-t-il ?

Je répondais toujours de la même manière. Le chef des tortionnaires fit un clin d'œil à son acolyte et je sentis soudain une série de décharges électriques secouer mon corps. C'était horrible. Lors des décharges je sentais comme si mes yeux allaient sortir de leurs orbites. Au même moment un autre tortionnaire jeta de l'eau sale et froide sur mon corps. Je sursautais malgré mes attaches. Je perdais encore une fois connaissance. Quand je repris mes esprits, je voyais des visages flous se pencher sur moi et une voix lointaine me répéter : « Où emmènes-tu la famille du docteur Sidhoum ? Où emmènes-tu la famille du docteur Sidhoum ? »

Je ne pouvais plus sous l'effet de la torture me concentrer et je finis par raconter n'importe quoi, pourvu que la torture cesse.

- J'accompagnais son épouse au travail à la clinique Debussy et j'ai accompagné son fils à Riadh El Feth pour acheter des livres scolaires du bac. Une fois, j'ai emmené avec son fils le téléviseur en panne chez le réparateur.

À ces réponses, je reçus une volée de gifles et de coups de poings qui me mirent groggy.

- Tu te fous de nous, fils de..., tu accompagnes ainsi son fils à Riadh El Feth, salopard, tu nous prends pour des c..., n'est-ce pas ?

Et la torture reprit de plus belle. Le chiffon fut à nouveau utilisé jusqu'à l'asphyxie. J'étais tout sale et méconnaissable. Je commençais à divaguer et à dire n'importe quoi.

Ce supplice d'entrée dura près de 4 heures. J'étais au bord de l'épuisement et c'est la fatigue des tortionnaires qui me sauva. Ils avaient besoin de repos. Avant de me quitter, ils me détachèrent du banc, me jetèrent mes habits au visage, me demandant de m'habiller puis me passèrent les menottes. Ils me traînèrent dans ma cellule et me suspendirent par les menottes à un tuyau du chauffage central. Je restais ainsi suspendu, la pointe des pieds touchant à peine le sol. Il ne me restait plus qu'à évoquer le Tout Puissant pour soulager mes douleurs.

Ce n'est que quelques heures plus tard, que l'un des tortionnaires vint me libérer de cette position inconfortable. Je sentais un fourmillement intense des doigts. Je ne pouvais plus les mobiliser ni tenir quelque chose. Le tortionnaire me jeta un morceau de pain rassis. Dans un coin de la cellule, se trouvait une boîte de conserve rouillée, qui contenait une eau trouble. Je n'avais pas le choix. Ma soif intense ne me fit pas hésiter : je bus le contenu d'un seul trait malgré son odeur nauséabonde.

Ces supplices durèrent exactement quarante jours. Durant quarante jours, on m'emmenait quotidiennement à la salle de torture et la principale préoccupation de mes tortionnaires était le docteur Sidhoum. Ils voulaient tout savoir sur lui. À quatre reprises, un officier qui paraissait de haut rang, du fait du comportement des tortionnaires en sa présence, assistait à la torture et me posait les mêmes questions sur ce chirurgien.

Il est de mon devoir de témoigner sur tout ce que j'ai vu lors de ma séquestration au centre de Châteauneuf, pour l'Histoire et pour que l'opinion publique nationale et internationale sache ce qui se passe. C'était une situation surréaliste. On se croirait dans un film d'épouvante. Un véritable cauchemar. Dans la série de cellules qui étaient de part et d'autre du long couloir, il y avait des loques

humaines de tout âge. J'ai vu des hommes et des femmes, des enfants et des vieillards, des anciens maquisards de la guerre de libération nationale. On entendait toutes sortes de bruits : des aboiements de chiens et des chansons de raï, des cris de suppliciés et les appels au secours des femmes. Les loques humaines étaient traînées sur le sol par les tortionnaires et jetées dans les cellules après une séance bien dosée de torture. Chacun attendait son tour. J'ai vu des visages et des corps brûlés au chalumeau, des corps ensanglantés, des hommes, des femmes, des enfants et de malheureux vieillards tous nus. Le centre de Châteauneuf était une véritable usine à broyer la personne humaine.

Certains détenus extraits des cellules pour la salle de torture ne reviendront jamais. De temps à autre on entendait des coups de feu. Les jeunes séquestrés en déduisaient que la personne venait d'être exécutée sommairement. Durant mon « séjour » dans ce sinistre lieu, plus de vingt personnes tous âges confondus, ont ainsi perdu la vie de cette façon.

À chaque départ vers la salle de torture, je récitais la chahada, certain de ne plus revenir.

Après quarante jours de séquestration et de tortures atroces, on me fit signer un PV de plus de trente pages, sans savoir ce qu'il contenait. L'essentiel pour moi était d'échapper à de nouveaux supplices.

Le lendemain de la signature du PV, mon geôlier vint ouvrir la cellule en me disant : « Allez, Canal +, nous allons faire une ballade ensemble. » J'étais pétrifié de peur. Je me suis dit c'est la fin, ils vont m'exécuter. On me fit sortir de la cellule et on me descendit dans la cour, près d'un fourgon, un J5 banalisé. Il était près de 14 heures. Où pouvaient-ils bien m'emmener. Pas au tribunal, car d'habitude c'est le matin que les malheureux suppliciés sont présentés au juge. Il ne restait pour moi que la forêt. Ils allaient certainement me jeter dans une forêt et me liquider physiquement. C'était devenu une obsession pour moi. De nombreux détenus m'avaient raconté que beaucoup de citoyens ont été liquidés ainsi. J'étais angoissé. Ma tête bourdonnait. Je tremblais intensément. L'un des tortionnaires après m'avoir mis les menottes derrière le dos et bandé les yeux me jeta à l'arrière du fourgon et à plat ventre. Le fourgon démarra en trombe et en moins de quelques minutes s'arrêta. L'un des civils armés qui était près de moi m'enleva mes menottes et le bandage sur mes yeux. Il ouvrit la porte du fourgon et me dit : « Dégage, Canal +. » Je ne savais plus quoi dire. Je n'ai pas voulu avancer. J'avais peur. L'un des hommes armés me dit : « Dégage, rentre chez toi, fils de... » Je n'en croyais pas mes yeux. Je me suis dit que dès que je ferais un pas en avant, ils allaient tirer sur moi et maquiller cela comme étant une tentative de fuite. Puis je me décidais à marcher par petits pas et à reculons. Les hommes armés montèrent dans leur véhicule en vociférant et en me lançant des grossièretés. Puis le fourgon s'éloigna. Je repris mes esprits et je prononçais à nouveau la chahada en louant Dieu de m'avoir gardé en vie après ce long cauchemar épouvantable. J'étais dans une impasse déserte où il n'y avait aucune habitation. Je refis le trajet inverse et je débouchais sur la grande route qui menait de Chevalley vers Bab-el-Oued. Je reconnus les lieux. J'étais à peine à une centaine de mètres du centre de torture de Châteauneuf. J'étais comme un malade mental sans traitement et sans logis. Mes habits étaient sales et déchirés. Mon corps crasseux dégageait une odeur qui faisait fuir les hyènes, ma barbe et mes cheveux étaient hirsutes. Un véritable clochard. Que faire ? Descendre ainsi jusqu'à mon domicile ? Que diront mes voisins et trouverais-je mon épouse à la maison ? Puis je me rappelais qu'un ami habitait dans les environs à quelques dizaines de mètres. Je me suis dirigé vers la villa et j'ai sonné. Le gardien m'ouvrit la porte et faillit tomber à la renverse en me reconnaissant. Il me fit rentrer dans le jardin et appela l'épouse de mon ami qui, lui était absent : « Venez, madame, vite, vite, Mohamed est toujours vivant ». L'épouse de mon ami était horrifiée en me voyant : « El Hamdou Lillah, tu es vivant, El Hamdou Lillah. »

Elle m'emmena directement à la salle de bain pour prendre mon bain et me débarrasser de mes guenilles. Je me suis regardé dans le miroir. C'était invraisemblable. J'étais méconnaissable. Un monstre. Grâce à Dieu, mon épouse et mes enfants ne me verront pas dans cet état. Je me suis alors rasé rapidement, puis pris mon bain et mis les habits de mon ami. Je reprenais l'aspect d'être humain après avoir été réduit durant trente jours à l'état d'animal par mes propres « frères » algériens.

Mon ami arriva entre-temps et s'effondra en larmes. Il avait cru que j'étais mort car la rumeur avait circulé après ma disparition durant trente jours que j'étais mort, exécuté sommairement. C'était la période où des dizaines de citoyens étaient liquidés physiquement et jetés dans les rues. Il m'emmena dans la salle de bains et me rasa à nouveau et me coupa les cheveux. Il s'occupa de moi comme un bébé. Grâce à Dieu, il n'y a pas seulement dans ce pays que des criminels, des tortionnaires et des corrompus. Il restait encore, malgré plus de trois décennies de gabegie, des hommes généreux et courageux. El Hamdou Lillah ! Son épouse nous prépara à manger et je pris contact alors avec mon

frère au téléphone. Il ne me crut pas et faillit raccrocher. Il croyait qu'il s'agissait d'une plaisanterie de mauvais goût, étant persuadé que son frère était mort.

Il était de mon devoir de rapporter ce témoignage à l'opinion publique nationale et internationale pour que les hommes et femmes de ce monde sachent ce qui se passe dans cette usine à broyer la personne humaine qu'est le centre de Châteauneuf.

Benmerakchi Mohamed

Benredjdal Slimane, 1993

C'était le 1er jour du Ramadhan, correspondant au 23 février 1993. Je revenais de mon travail après la prière du Dhor. À mon arrivée à la maison, mon épouse m'apprit que des gendarmes s'étaient présentés et avaient pris le livret de famille me laissant comme consigne de me présenter au groupement de gendarmerie de Réghaïa. Je me suis immédiatement présenté à la gendarmerie. Ils m'informèrent que j'étais en état d'arrestation pour distribution de tracts à l'étranger et trafic de devises (??).

Je fus enfermé durant trois jours dans une cellule, puis commença le supplice de la torture. Les tortionnaires commencèrent par les insultes et les obscénités accompagnées de coups de poing et de pied. L'un d'eux me fouetta avec un câble électrique.

Ils me déshabillèrent ensuite et m'arrosèrent avec un tuyau d'eau froide. Je n'avais pas rompu le jeûne depuis près de 20 heures. La séance dura toute la nuit, sans relâche. Des équipes se relayaient. Je ne pouvais plus me relever, j'étais épuisé.

Ils me jetèrent dans une cellule et m'oublièrent pendant trois jours. Puis ils revinrent à nouveau. Ils me bastonnèrent avec une canne et me donnèrent des coups de pied. Ils apportèrent une boîte en forme de tiroir et y mirent mon sexe puis refermèrent violemment le tiroir. J'ai hurlé de douleur, tout en perdant connaissance.

J'avais atrocement mal et je ne pouvais plus marcher.

Ils m'appliquèrent ensuite un chiffon sur le visage et me versèrent dans la bouche près de trois litres d'eau savonneuse mélangée à un désodorisant et à de la javel. Mon ventre tendu me faisait atrocement mal.

Ils ramenèrent un fer à souder et inscrivirent les initiales MOC (Mouloudia de Constantine), un club de football, sur mon pied. Je perdis encore une fois connaissance et à mon réveil je me retrouvais avec des brûlures du pied qui me faisaient atrocement mal. Le gendarme tortionnaire qui me brûla le pied avec le fer à souder était originaire de l'Est et un fervent supporter de cette équipe. Ces initiales existent à ce jour au niveau du pied.

Ils me menacèrent ensuite de faire venir mon épouse et me firent boire de force deux bouteilles de crésyl. J'ai perdu connaissance.

Après ces journées et nuits de tortures, j'avais totalement perdu la notion du temps. Je ne savais plus quel jour nous étions.

Un matin ils vinrent me chercher à nouveau. Ils m'emmenèrent dans le bureau de l'officier qui me demanda de signer un procès-verbal après qu'il m'a énoncé les chefs d'inculpation. J'ai failli encore une fois m'évanouir devant l'énormité des mensonges et la gravité des charges. Les chefs d'inculpation ne correspondaient pas du tout à ceux énoncés lors des séances de torture et qui sont parus dans le journal El Moudjahid du 8 mars 1993.

J'ai refusé catégoriquement de signer. Un gendarme qui était derrière moi me donna un coup de baïonnette à la tête et à l'épaule, et le sang commença à couler abondamment. À ce jour les cicatrices de ces blessures persistent.

Ces tortures durèrent seize jours, soit du 23 février au 10 mars 1993.

Je terminerai ce témoignage par deux remarques :

- concernant le chef d'inculpation de distribution de tracts à l'étranger, je tiens à préciser que je ne possède plus de passeport depuis 1991 ;

- à mon incarcération à la prison d'El-Harrach, je fus immédiatement admis à l'infirmerie et traité par le psychiatre et la psychologue.

Benslimane Hakim (et Ghamour Rédha, Djebbar Redouane, Yousfi Nadir), 1994

Nous avons été arrêtés à nos domiciles respectifs dans la nuit du 12 juillet 1994. Des militaires et des policiers ont envahi nos demeures. Nous avons été conduits au commissariat de Bourouba (Hussein Dey, Alger) où nous avons été accueillis par des coups de pied et de poing... Les policiers nous ont enlevé tout ce qui les intéressait comme vêtements, souliers et argent. On nous a descendus au sous-sol et enfermés dans une cellule de moins de 9 m² qui était déjà occupée par huit autres détenus. Notre compagnon Ghamour Rédha a été attaché à une motocyclette dans une position difficile à décrire, ne pouvant ni dormir ni bouger.

La première personne à être torturée a été Benslimane Hakim, qui a subi l'épreuve du chiffon durant près de deux heures. Les tortionnaires s'arrêtaient de le torturer à chaque fois qu'il perdait connaissance. Les policiers lui demandaient de reconnaître des faits imaginaires. Ils voulaient de force l'impliquer dans des histoires avec lesquelles il n'avait rien à voir. Hakim a été laissé durant vingt-quatre heures avec des menottes derrière le dos, serrées au maximum, au point qu'il a présenté une paralysie partielle de la main droite.

Ghamour Rédha a été emmené à son tour à la salle de torture, le deuxième jour. Le supplice a duré pour lui près de quatre heures. Cette torture a commencé par la technique du chiffon et par des brûlures de mégots de cigarettes. Puis il a été bastonné sur tout le corps. Les tortionnaires ont pris une bouteille de butane et se sont mis à la cogner contre la poitrine de Rédha pour lui casser les côtes. Toutes ces dures épreuves ont entraîné chez lui par la suite une double incontinence anale et urinaire, au point qu'il ne se rendait pas compte quand il faisait ses besoins.

Une forte torture à la fois physique et morale poussait les suppliciés à dire n'importe quoi et à dénoncer n'importe qui, pourvu que le supplice s'arrête. Les malheureux s'impliquaient même dans des histoires de crimes, de destructions de biens publics...

Yousfi Nadir était le plus jeune parmi nous. Il avait dix-neuf ans. C'est lui qui a subi les tortures les plus atroces. Les tortionnaires ont utilisé avec lui l'électricité sur les parties sensibles de son corps. Le plus grave c'est qu'il a été sodomisé par le commissaire en personne, le nommé Ould Ammi Boualem, qui paraissait être, vu son excitation et le plaisir qu'il éprouvait, un véritable obsédé sexuel. Ce n'était pas la première fois. Il faisait cela à chaque fois qu'il y avait des jeunes.

Djebbar Redouane a eu plus de chance que nous. Il n'a été torturé qu'au quinzième jour. On l'avait oublié. Du fait de son état de santé précaire, les policiers n'ont utilisé avec lui que la technique du chiffon.

La privation d'alimentation a été l'autre forme de torture. On nous donnait une baguette de pain tous les cinq jours pour survivre. La torture survenait la nuit pour nous empêcher de dormir, rarement dans la journée. La cellule dans laquelle nous étions n'avait aucune bouche d'aération. Nous faisons nos besoins naturels dans une boîte de conserve métallique. L'odeur dans la cellule était insoutenable. Une épidémie de conjonctivite s'est déclarée. De douze personnes à notre arrivée, nous nous sommes retrouvés à trente-cinq dans cette cellule.

Au cours de notre séjour au commissariat de Bourouba, nous avons constaté que :

- pour « vérification d'identité », le détenu pouvait passer entre sept et quinze jours ;
- pour les tortionnaires, tous les moyens étaient bons pour arracher des aveux. Leur technique préférée était la suspension au plafond par les chevilles, la tête en bas ;
- la falsification des PV de police était chose courante. C'est ainsi que l'inculpé se trouvait, malgré lui, impliqué dans des affaires extrêmement graves. Il est arrivé aux policiers de faire jusqu'à neuf PV pour une seule personne.

Nous avons assisté à :

- La torture de femmes par la technique du chiffon. L'une d'elles a été violée en notre présence au deuxième étage. L'auteur du viol est un inspecteur de police qui était ivre ce jour-là ;

- L'arrestation de six citoyens soupçonnés de vol. Les policiers sont allés à leur tour voler les parents des suspects. Ainsi à la famille Abdi, ils ont pris 80 000 DA, à la famille Bouteldj 40 000 DA, et à la famille Maïmi 110 000 DA ;

- Certaines exactions contre des familles de citoyens recherchés. C'est le cas de la famille Agoune du quartier Boumzar. On a arrêté le père, la mère et le plus jeune fils. Actuellement, la mère et le fils sont incarcérés à la prison d'El-Harrach.

Après notre garde à vue qui a duré près de soixante-dix jours, nous avons été transférés au commissariat central, puis présentés au juge d'instruction de la cour spéciale. Nous nous sommes retrouvés avec de faux PV, avec des chefs d'accusation créés de toutes pièces. Les signatures n'étaient pas les nôtres. Nous avons été incarcérés arbitrairement à la prison d'El-Harrach.

Ces soixante-dix jours de séquestration et de tortures ont laissé de nombreuses séquelles physiques :

- Un amaigrissement prononcé avec une perte pondérale moyenne de 15 kg ;
- Des troubles digestifs avec douleurs ulcéreuses ;
- Des troubles visuels ;
- Des dermatoses infectées ;
- Des troubles psychologiques pour certains.

Ghamour Rédha, âgé de 22 ans, étudiant.

Benslimane Hakim, âgé de 21 ans, commerçant.

Djebbar Redouane, âgé de 20 ans, sans profession.

Yousfi Nadir, âgé de 19 ans, étudiant.

Prison d'El-Harrach, le 6 octobre 1994.

Bouamama Noureddine, 1992

J'ai été arrêté le 23 septembre 1992 à 2 h 30 du matin, à mon domicile, par les « Nindja » de la police.

Ils ont pillé, dévalisé et ameuté tout le quartier par des rafales et le vacarme.

Ils m'ont conduit au commissariat central Bd Amirouche où je fus accueilli par des policiers civils, par des insultes, des coups de poing, de pieds, crachats, comme si j'étais un criminel.

Durant toute ma détention arbitraire au commissariat central, à Châteauneuf et dans un autre endroit que j'ignore, j'ai été torturé à mort par des éléments, qui cachaient lâchement leur visage par des cagoules, et qui ont déversé sur moi toute sorte de haines et d'insultes.

Ils m'ont mis à poil et m'ont fait subir les pires tortures : des coups, l'électricité, l'asphyxie par l'eau et le système de compression, tout en donnant des coups violents simultanés, dans le crâne et la plante des pieds. Des douleurs atroces se concentraient au niveau de l'estomac et bas ventre ce qui entraîna des hémorragies, et une perte de sang.

Ils m'ont attaché la tête à l'aide de fil de fer sur un banc, (noeuds très serrés), je sentais que ma tête allait exploser.

Avec des tenailles ils m'ont arraché la chaire et m'ont cassé l'os du nez.

Avec des tournevis ils m'ont arraché cinq dents.

Mon visage et mon corps étaient tellement enflés et tuméfiés, que même mes bourreaux étaient incapables de me regarder et l'un d'eux alla chercher de vieux journaux pour me cacher le corps et le visage pour éviter le spectacle.

Mes tortionnaires étaient tous des policiers. Vu mon état de santé, je les ai entendus parler de mon cas, pour se débarrasser de moi, et me livrer au tribunal militaire.

Durant la torture, j'ai perdu plusieurs fois conscience, J'ai même failli perdre la vie.

Aujourd'hui, grâce à Dieu, je suis en vie, mais je porte de profondes séquelles physiques, mentales et morales.

Bouamama Noureddine

42 ans, marié, 4 enfants, commerçant.

Prison d'El-Harrach, n° d'écrou n° 63982, salle 4 bis, janvier 1993

Bouaouicha Mustapha, 1994

C'était durant la nuit du 7 juin 1994. Nous dormions, quand soudain nous avons entendu des coups au portail et un brouhaha dans la rue. Il était minuit passé. Des policiers ont fini par défoncer le portail et se sont dirigés vers le premier étage de notre maison, où habitait mon frère Youcef. Sa porte d'entrée a été défoncée. Un policier a bousculé sa femme en l'insultant. Il lui a demandé où se trouvait son mari qui était absent ce jour-là. Les autres ont cassé les meubles et la vaisselle. Après une fouille minutieuse, ils s'apprêtaient à partir. L'un des policiers a vu la lumière de mon appartement allumée. Il s'est approché de la porte et a donné un violent coup de pied pour la défoncer. Les autres l'ont rejoint. J'ai alors ouvert la porte. Ils ont fouillé mon appartement et ont demandé mes papiers. L'officier a demandé après mon frère. Je lui ai répondu que je ne savais pas où il était. Il m'a demandé alors de m'habiller et de les suivre : « Nous avons besoin de toi au commissariat. » On m'a mis les menottes et un bandage sur les yeux et on m'a conduit à pied au commissariat qui était situé à 500 m seulement. Arrivé sur les lieux, on m'a jeté dans la malle d'une voiture qui a démarré à grande vitesse. Au bout de trente minutes environ, le véhicule s'est arrêté. Je ne savais pas où je me trouvais. Les policiers m'ont sorti de la malle et se sont mis à me frapper en me questionnant sur le lieu où pouvait se cacher mon frère. J'ai répondu que je ne savais pas. Ils m'ont assené d'autres coups en menaçant de me tuer en ce lieu désert. Finalement, ils m'ont remis dans la malle et le véhicule a pris une destination que j'ignorais. Je me suis retrouvé en fin de course dans les sous-sols du commissariat central. Ils m'ont jeté dans une cellule que j'ai occupée durant trente-six jours. J'ai été sorti seulement le deuxième jour pour être photographié et livrer des informations sur mon identité.

Au trente-septième jour, des policiers sont venus pour m'emmener, menottes aux poings, vers une salle. Ils m'ont allongé sur un banc auquel ils m'ont solidement attaché. Un tortionnaire m'a mis un chiffon sur le visage et un autre m'a fait boire de force de l'eau usée et puante. J'ai reçu des coups sur les cuisses et le ventre, puis sur les parties génitales. Cette épreuve atroce a duré près de trente minutes. Puis ils m'ont demandé de tout raconter sur les « terroristes », leur nombre, leurs noms, leurs caches, etc. J'ai répondu que je ne connaissais rien de tout cela, que j'étais un modeste employé qui ne faisait pas de politique et que mes voisins pouvaient témoigner de ma conduite. On m'a isolé dans une cellule sans aération ni lumière durant trois journées en me privant de toute alimentation. Au quatrième jour, les policiers ont envahi ma cellule de nuit en me brutalisant et m'ont traîné à nouveau vers la salle de torture où j'ai subi pendant près de deux heures le supplice du chiffon. J'ai perdu connaissance à plusieurs reprises.

Le lendemain, ils sont venus très tôt pour m'emmener vers la salle de torture. À peine entré, j'ai reçu plusieurs coups de poing et des coups de fouet. Je ne pouvais ni prévoir les coups ni les parer car j'étais ligoté et mes yeux étaient bandés. Cette fois-ci on m'a mis dans la bouche un entonnoir et on a versé de l'eau qui avait un goût d'urine. À la fin du supplice, on a exigé de moi de reconnaître que mon frère Youcef avait tué un policier à Maquaria (Leveilley) le 7 juin 1994. On m'a soumis une liste de noms de citoyens que je ne connaissais pas et on m'a demandé de les impliquer dans l'attentat. Compromettre des innocents dans des assassinats ! On a créé ainsi un scénario de toutes pièces impliquant mon frère et d'autres citoyens, et on voulait que je reconnaisse ces faits. La torture est devenue de plus en plus atroce. Je ne pouvais plus la supporter. J'ai fini par craquer et par dire n'importe quoi. J'ai fini par « reconnaître » qu'un certain Dehilès était chez Sahri à Maquaria, que c'était un refuge où il y avait des armes et beaucoup de munitions. Les policiers ont décidé d'aller immédiatement sur les lieux et m'ont pris avec eux. Il était minuit. Ils ont fait irruption chez Sahri et ont fouillé sa demeure de fond en comble. Ils n'ont absolument rien trouvé. Ils savaient pertinemment que j'avais inventé cela sous la torture. Ils ont été pris à leur propre piège. Ils ont accusé ensuite mon épouse de travailler avec les groupes armés. À chaque fois que je citais un nom sous la torture, ils allaient chez la personne pour perquisitionner, et ramenaient le malheureux pour le torturer puis le libérer au petit matin.

J'ai été torturé à neuf reprises au commissariat central.

Au cinquante-quatrième jour de garde à vue, soit le 30 juillet 1994, on m'a présenté au juge d'instruction de la cour spéciale dans un état physique lamentable. Il m'a récité les chefs d'inculpation retenus contre moi dans le PV de police. C'était ahurissant ! Initialement les policiers étaient venus chercher mon frère Youcef. Je n'ai été arrêté qu'accidentellement et finalement je me retrouvais selon le juge... émir à la tête d'un groupe armé ! On m'a aussi inculpé pour destruction de biens publics. J'ai protesté auprès du juge d'instruction en niant tout en bloc. Le juge m'a dit : « Pourquoi as-tu reconnu tout cela devant la police et signé le PV ? » – « Je n'ai rien reconnu. Les policiers m'ont tout dicté sous la torture et m'ont donné des noms de personnes que je ne connaissais même pas ; je n'ai fait que réciter ce qu'ils voulaient. Regardez, Monsieur le juge, les traces de torture au niveau de mes poignets et sur mon dos. » Il m'a répondu sèchement : « Cela ne me regarde pas. »

C'est ainsi que pendant cinquante-quatre jours ma famille a tout ignoré de mon sort. J'ai été arrêté arbitrairement et torturé sauvagement durant toute cette période pour réciter un scénario qu'on avait préparé d'avance.

*Bouaouicha Mustapha, père de trois enfants.
Prison d'El-Harrach, le 6 août 1994.*

Bougandoura Fayçal, 1994

Dans la nuit du dimanche, à 3 heures du matin alors que je dormais avec les membres de la famille dans le calme et la paix nous fûmes soudain réveillés en sursaut par des coups à la porte d'entrée. Les murs de la maison tremblaient sous les coups. Mon père, réveillé en sursaut, se dirigea vers la porte pour voir. Tout se précipita. La maison fut envahie par des ombres armées. Je n'arrivais pas à réaliser ce qui se passait, assommé par le sommeil. Un homme masqué se pencha sur mon lit me demandant si j'étais Fayçal Bougandoura ? Dès que je répondis par l'affirmative, une pluie de coups s'abattit sur moi. Je n'avais pas le temps de protéger ma tête. On me sortit brutalement du lit et on me traîna jusqu'à l'extérieur. Je me retrouvais entouré d'une meute de personnes cagoulées et armées, face à un jeune, qui était mon voisin et mon camarade de classe. Il s'appelait Amara Salim. Un policier demanda à Salim s'il s'agissait bien de la personne concernée en me dévisageant. Il répondit par l'affirmative. J'étais surpris et je n'arrivais pas à comprendre ce qui m'arrivait.

On me passa les menottes et on me jeta dans la malle d'un véhicule dont je n'arrivais pas à distinguer la marque, sous des coups de crosse et de poings comme si j'étais un criminel. C'était abject et inhumain.

Je fus emmené au commissariat de Bachdjarah et reçu par une horde de personnes excitées qui semblaient nous attendre avec impatience. Des coups de poings et de pieds accompagnaient leur langage obscène et ordurier. D'emblée, ils me questionnèrent sur mon voisin Fouad : que connais-tu sur lui, qui fréquente-t-il et où passe-t-il son temps ?

Je répondis le plus franchement qu'il était mon voisin mais que je ne connaissais rien quant à ses fréquentations et à ses habitudes, étant absorbé par mon travail à la Sonacome de 7 h 30 à 16 h 30.

Mécontents de ma réponse, ils s'acharnèrent sur moi en me frappant, m'insultant et me menaçant de tous les maux. Toutes les techniques de torture furent utilisées, du chiffon au courant électrique en passant par les bastonnades.

Devant les douleurs indescriptibles et atroces, je finissais par raconter n'importe quoi et des noms furent inconsciemment prononcés pour échapper à cette abominable torture. J'ai dénoncé presque la moitié des amis du quartier, que Dieu me pardonne.

Le matin je fus transféré au commissariat d' Hussein Dey où j'ai passé 18 jours dans une cellule avec les mêmes techniques de torture et les mêmes questions. Je voyais ainsi la mort devant moi et à plusieurs reprises, je perdais connaissance du fait de la faim et de l'épuisement. J'étais prêt à leur avouer que j'étais le responsable du tremblement de terre de Chlef en 1980, pour échapper au supplice, que Dieu me pardonne, et que j'étais le responsable de la mort de Boudiaf !

Après dix-huit jours de tortures et de souffrances, on me transféra à nouveau vers le commissariat d'El Anasser où j'ai passé dix jours sous la torture. Les mêmes méthodes, les mêmes gestes et les mêmes techniques étaient pratiquées autant à Bachdjarah qu'à Hussein Dey qu'à El Anassers. Je ne savais plus si j'étais vivant ou mort, j'étais une véritable loque humaine qui a été transportée au commissariat du Vieux Kouba ; j'y ai passé treize jours. Dans ce centre, on me promet de me libérer,

mais sans illusion, bien qu'il n'y avait aucune charge contre moi. En réalité, le procès verbal confectionné par les soins de la police était lourd en charges, inventées de toutes pièces. Je fus obligé de signer sous la menace le procès-verbal et mon circuit se termina par le commissariat central d'où je fus présenté au juge d'instruction avant d'être incarcéré à la prison d'El-Harrach.

Telle est la situation que vit la jeunesse algérienne aujourd'hui. Près de 90 % des détenus politiques rencontrés à la prison ont vécu les mêmes souffrances que moi, avant d'arriver là. Nous attendons, patiemment notre jugement. Quand aura-t-il lieu ? Dans un mois ou dans quatre ans ?

Telle est la situation d'injustice que vit la jeunesse algérienne.

Bougandoura Fayçal
Prison d'El-Harrach, 1994

Bouhadjar Farid dit Mourad, 1993

26 ans, enseignant, demeurant à la rue du jardin -BOUGARA (Wilaya de Blida).

Arrêté fin juin 1993. Sauvagement torturé à la sûreté de Daïra d'Hussein Dey. Fractures de trois côtes et hématome de la cuisse. Hospitalisé durant deux jours à l'hôpital militaire de Aïn Naâdja. Puis transféré à la prison de Blida.

Boukhalfa Abderrahmane, 1993

Samedi 18 décembre 1993 à Saoula (Tipaza). Il était 17 h 30, quand des gendarmes ont fait irruption à mon domicile. Ils ont procédé à une perquisition et ont jeté toutes les affaires au sol. Ils ont volé les bijoux de mon épouse, d'une valeur de 30 000 dinars, ainsi qu'une somme de vingt et un dollars. Ils m'ont passé les menottes aux poignets et m'ont embarqué dans leur véhicule sous les coups de crosse et les insultes. Ils m'ont jeté dans une cellule de la brigade de gendarmerie de Saoula où j'ai passé ma première nuit.

Le lendemain, ils m'ont transféré à la brigade de Baba Hassen, où j'ai passé douze jours. J'ai « goûté » à toutes les méthodes de torture. Les gendarmes m'ont fouetté avec un câble électrique à la tête et sur le visage. Je suis resté plusieurs jours avec un visage enflé, tuméfié. J'étais méconnaissable. J'étais privé d'eau et de pain. En plus de la torture et autres sévices infligés, ils voulaient m'affamer.

Ils voulaient me contraindre à reconnaître des faits qui m'étaient totalement étrangers. Ils m'ont menacé de ramener mes enfants et mon épouse et de la violer devant moi.

Au onzième jour de détention, des gendarmes ont fait irruption dans notre cellule en pleine nuit et nous ont frappés violemment avec les crosses de leurs armes et des barres de fer. Cela a duré plus d'une heure. Ils nous ont enchaînés ensuite aux chevilles et aux poignets de manière collective comme des bagnards.

Le lendemain, la même opération s'est renouvelée. Une dizaine de gendarmes se sont rués sur nous et nous ont frappés de toutes leurs forces et sans répit. Une haine féroce se lisait sur leurs visages. On avait l'impression qu'ils étaient conditionnés.

Dans la soirée, les gendarmes nous ont sortis de la cellule, menottés, les yeux bandés, et nous avons été transférés à la brigade de gendarmerie de Aïn Benian. Là, ils nous ont enfermés dans une cellule de 1,5 m x 1,5 m. Nous étions quinze détenus dans cette cellule à survivre dans des conditions bestiales, et ce durant dix-huit jours. Ils nous ont privés de nourriture pendant des journées entières. Nous étions réduits à une vie animale, sans manger ni boire pendant trois à quatre jours, sans nous laver et en pataugeant dans nos urines et nos matières fécales. L'air était irrespirable.

Nous avons été présentés au tribunal d'exception d'Alger le 18 janvier 1994. Le chef de brigade nous a avertis qu'en cas de libération de l'un de nous, il l'exécuterait. Je priais pour aller en prison malgré mon innocence pour échapper à la mort.

Boukhalfa Abderrahmane.
Prison d'El-Harrach, le 1er mars 1994.
(Salle 4 bis, n° d'écrou : 70316)

Boukhari Aïssa, 1993

Je fus kidnappé le 30 mai 1993 à 9 heures, à la sortie de mon domicile à Hydra, par quatre individus qui se réclamaient de la police. L'un d'eux me menaça de son arme et me somma de le suivre sinon « au moindre geste j'étais un homme mort » disait-il. Ils me couvrirent la tête avec ma veste et me jetèrent dans la malle d'une Renault Express blanche. Ils me sommèrent de rester en gèneflexion, le front contre le plancher de la voiture. Je ne comprenais pas ce qui m'arrivait, on ne me présenta ni mandat d'arrêt ni les raisons de mon arrestation.

Après un déplacement très court, cinq minutes environ, ils me « déchargèrent » dans un endroit, la tête toujours camouflée, ils m'enlevèrent mes papiers et tout ce que je possédais comme objets personnels, puis j'eus droit à un lot d'injures, de blasphèmes et de grossièretés inqualifiables. Ensuite ils me jetèrent dans un W.C., attaché par des menottes à un tuyau de robinet, avec ordre de me retourner contre le mur.

Je restais ainsi, dans cette position plus qu'inconfortable, toute la nuit.

À l'aube, j'entendis l'appel du muezzin pour la prière du Sobh ; je fis ma prière dans cette position, sans ablution. Ensuite on me conduisit vers des chalets en bois où on procéda à mon fichage, photos, état civil, etc.

On me reconduisit ensuite vers mon lieu de détention, les W.C. où nous étions cette fois-ci quatre personnes.

L'après-midi, un tortionnaire est venu me prendre pour la salle de torture, après m'avoir roué de coups et avec le lot habituel de grossièretés et de blasphèmes. Là, dans la salle, il y avait quatre bourreaux dont un lieutenant de police que j'avais déjà vu, un homme trapu, avec des cheveux grisonnants travaillant dans la circonscription de Birmandreis. Ils commencèrent par m'insulter et me traiter de tous les noms, puis ils me menacèrent de mort si je ne leur livrais pas les noms des gens qui tuaient les policiers. Je leur répondais que je n'avais rien à voir avec ces gens-là et que je ne savais même pas pourquoi j'étais là. L'un d'eux commença alors à me frapper en me disant que la chaise sur laquelle j'étais assis a fait parler tout le monde, « même Abderrahim a parlé » me dit-il.

On me mit sur un banc en ciment, on m'attacha les pieds à l'aide d'un câble électrique, et les mains derrière la chaise par les menottes. Puis commença le supplice du chiffon. L'un des tortionnaires assis sur ma poitrine me versait de l'eau sale dans la bouche alors que l'autre sautait sur mon ventre. En même temps, un troisième tortionnaire me frappait la plante des pieds par un gros bâton. Ce supplice dura plus de trente minutes. Je hurlais de douleur. Je sentais que j'allais rendre l'âme d'un moment à l'autre, je délirais et citais pêle-mêle tous les noms que je connaissais.

Le jour suivant, ils me demandèrent de les conduire vers les gens que j'avais cités la veille. Je leur ai répondu que j'avais cité des noms au hasard et que ces gens étaient aussi innocents que moi.

Le troisième jour, on me conduisit à la salle de torture où on me fractura la mâchoire à coup de pied. J'ai pu distinguer de nombreux barbus parmi les tortionnaires.

Chaque fois j'avais affaire à une nouvelle équipe...

Je fus reconduit cette fois vers une cellule où nous étions entassés à 18. Nous dormions à même le sol, nous faisons nos besoins dans des seaux, devant tout le monde. Nous étions harcelés par les gardiens qui nous frappaient et nous insultaient sans arrêt. Tous ceux qui ont été arrêtés avaient des traces de tortures, de fractures, de brûlures, des amputations, certains avaient été castrés. J'ai rencontré Mihoubi Nouredine, incarcéré depuis 6 mois, il avait le dos complètement lacéré, tout le corps meurtri et coupé par des pinces. Deux d'entre nous sont morts. L'un, un militaire, la mâchoire fracturée, est mort par dénutrition et manque de soins, le deuxième, brûlé au chalumeau a succombé quelques jours plus tard.

Je suis resté dans ce lieu maudit pendant quarante jours. C'était un vrai cauchemar, quelque chose d'indescriptible.

Le 8 juillet 1993, c'est-à-dire quarante jours après mon arrestation, un vigile, cagoulé est venu me chercher de ma cellule en me disant : « Viens voir le Taghout, fils de harki » (mon père est un ancien condamné à mort de la guerre de libération). Il me conduisit à la salle de torture, j'eus droit encore à l'épreuve du chiffon pendant une heure. On me plaça ensuite des pinces métalliques sur les oreilles et on me soumit à plusieurs décharges électriques. J'eus trois côtes fracturées. Je perdis connaissance. On me jeta ensuite dans ma cellule. J'avais uriné sur moi. J'étais mouillé, j'avais mal partout...

Ensuite le chef, qu'on appelle Omar est venu me voir. Il me dit que j'étais libre et qu'ils allaient me conduire dehors. Je demandais alors une justification pour mon travail. Il me rétorqua : « C'est l'État

qui t'a incarcéré et c'est l'État qui te fera travailler » (??). On nous embarqua dans une Peugeot 404 bâchée blanche, moi et quatre autres, on nous jeta dans la forêt d'El Achour sans un sou. De là j'ai regagné mon domicile.

Mes ennuis ne sont pas terminés, car mon employeur refuse de me réintégrer si je ne justifie pas mon absence de plus de quarante jours. Je me suis rendu au commissariat de la Colonne Voirol comme on me l'a conseillé avant ma sortie du centre de torture. On m'accueillit par des insultes et la menace d'être déporté vers les camps de concentration du Sud, si je persistais dans ma demande. Je me rendis également au commissariat du Golf où un policier me répondit : « Vous avez conduit le pays à la ruine et maintenant tu cherches du travail ? », « Ceux qui t'ont arrêté, c'est à eux de te donner une justification ».

Actuellement, marié et père de cinq enfants, je me retrouve en voie de licenciement, avec trois côtes fracturées, deux tympans percés et des séquelles psychologiques et morales profondes.

Que me reste-t-il à faire ?

Parler à tout le monde.

Boukhari Aïssa, Septembre 1993

Boulagroune Samir, 1994

Le 15 juillet 1994. Il était minuit passé. Je dormais avec ma famille quand nous fûmes réveillés par de violents coups de pieds et de crosse à notre porte. Mes parents, dans un premier temps refusèrent d'ouvrir la porte. Devant la persistance des coups, mais aussi des menaces et des insultes, ma mère se décida d'ouvrir. Une horde d'ombres armées et vociférantes envahit la maison. Il s'agissait de véritables bêtes sauvages. L'un d'eux prononça mon nom. Ils étaient à ma recherche. Je déclinai mon identité et un groupe se jeta brutalement sur moi et m'assena des coups de pieds et de crosses.

Des insultes et des obscénités pleuvaient devant ma famille, sans aucune honte ni retenue pour des agents dits de « l'ordre ». On me mit les menottes derrière le dos et ils me mirent un sac-poubelle sur mon visage et m'emmenèrent avec une brutalité et sans aucune explication. J'étais paralysé par la peur tout comme ma famille qui ne comprenait pas ce qui lui arrivait. Ma mère pleurait et suppliait ces intrus de me lâcher. On me jeta dans une camionnette apparemment, car je ne voyais rien du fait du sac-poubelle sur ma tête. Je n'ai jamais imaginé que des Algériens se comporteraient avec une telle barbarie vis-à-vis d'autres Algériens.

Près d'une heure après, car j'avais perdu, du fait de la peur, toute notion de temps, on me jeta dans une petite pièce d'un bâtiment apparemment.

J'étais toujours menotté et le visage couvert. Je suis resté ainsi durant une semaine sans que personne ne s'inquiète de mon sort. Mes parents ne savaient pas où j'étais. Chaque soir, on me descendait au sous-sol pour me faire subir des supplices atroces. Sur fond d'insultes et d'obscénités, on m'appliqua la technique du chiffon. On fixait à une table en m'attachant les pieds avec un câble et les poignets sous la table par des menottes. On m'appliquait un chiffon sur la bouche et on se mettait à verser de l'eau usée (des W.C.) dans ma bouche alors que l'un d'eux m'obstruait les narines pour m'obliger à ouvrir encore plus la bouche. L'un d'eux s'assit sur mon ventre en gesticulant. Mon estomac était distendu d'eau et j'avais l'impression qu'il allait exploser.

On menaça de me sodomiser si je ne reconnaissais pas les faits, ou de m'égorger. On me reprocha d'avoir brûlé des camions et d'avoir cambriolé des bijouteries ainsi que le siège du Pari Sportif Algérien (PSA). Une confrontation avec des propriétaires de ce dernier a eu lieu et cette personne avait dit à la police qu'il ne me reconnaissait pas comme étant l'auteur du vol. On continua à me frapper. L'un des policiers me donna un violent coup de pied à mon sexe. Je voyais la mort devant moi et chaque fois je m'évanouissais.

On m'inventa un tas de faits dans lesquels on voulait m'impliquer. C'était simple, à tout citoyen qui tombait entre leurs mains, il fallait lui inventer un scénario selon leurs fantasmes.

C'était ahurissant. Après une semaine de supplices, on me jeta dans l'une des cellules du sous-sol où je retrouvais 24 jeunes dans un état de délabrement physique inquiétant, sans manger ni boire. Les conditions d'hygiène étaient dramatiques. Nous faisons nos besoins naturels sur place. L'air était irrespirable. Il s'agit de conditions plus que bestiales.

On vint me chercher par la suite à cinq reprises et m'emmena dans un véhicule dans des coins lugubres (forêts) pour simuler mon exécution. On me plaça à trois reprises des électrodes à mes pieds.

Je sentais des décharges brutales qui me faisaient sauter malgré le fait que j'étais attaché.

- Il y avait parmi nous un jeune citoyen de 22 ans, prénommé Rédha, demeurant à Bachdjarah. Je l'ai laissé à ce jour (le 8 août 1994) au commissariat de police de Bourouba (Bachdjarah), devenu centre de torture.

C'était un étudiant de l'université de Bab-Ezzouar on lui appliqua à plusieurs reprises l'épreuve du chiffon et l'électricité pendant trois jours consécutifs.

Il a failli mourir, on l'a ramené dans la cellule dans un état de pré-coma.

Une semaine après, on le ramena à nouveau dans la salle de torture et après l'avoir attaché sur un banc, on se mit à lui jeter une bouteille de gaz butane sur le thorax et l'abdomen.

Il garde des séquelles indélébiles sur le corps. Je ne sais comment il a échappé à la mort.

- Un autre citoyen prénommé Nadir, âgé de 19 ans, était étudiant lui aussi à Bab-Ezzouar, demeurant à Bachdjarah. Lui aussi a subi l'épreuve du chiffon et l'électricité durant deux jours. Il a été sodomisé de force à trois reprises.

- Chérif âgé de 20 ans et demeurant à El-Harrach, lui aussi a « goûté » à l'épreuve du chiffon et aux bastonnades. Il a été isolé durant une semaine, poignets ligotés, yeux bandés sans boire ni manger dans une cellule.

- Agoun Amine demeure à Bourouba. Il est âgé de 17 ans. En plus des épreuves du chiffon, de l'électricité et des bastonnades, il a été suspendu à un tuyau durant toute une journée, tout en le fouettant avec un câble.

- El hadj est âgé de 54 ans. Il a subi l'épreuve du chiffon et les bastonnades malgré son âge.

- Il y avait également un groupe d'étudiants qui ont été kidnappés de la cité universitaire Bouraoui d'El-Harrach et qui ont subi les mêmes supplices que nous.

Telle est la situation que nous avons vécue au commissariat de police de Bourouba avec 24 autres citoyens qui avaient été kidnappés sans aucune explication, laissant leurs familles angoissées et sans nouvelles durant 34 jours avant d'être présentés devant un juge pour être incarcérés.

Boulagroune Samir, 21 ans

Prison d'El-Harrach. Le 8 août 1994

Boustila Kamal, 1993

J'ai été arrêté par les services de sécurité le 25 septembre 1993 à mon domicile, situé au lieu-dit Haouch El-Mekhfi à Réghaïa. J'ai été transféré au commissariat central d'Alger, et là j'ai subi des atrocités difficiles à décrire et à imaginer.

On m'a entraîné dans une cellule du sous-sol et on m'a dévêtu. On a commencé par m'interroger sur des faits que j'ignorais totalement. À chaque réponse négative de ma part, je recevais des coups de toutes parts accompagnés d'insultes. On m'a attaché à un banc métallique et on m'a appliqué un chiffon sur le visage. Un des policiers m'a versé dans la bouche de l'eau de Javel. Un autre m'a versé du Crésyl. Mon estomac était dilaté. J'avais l'impression qu'il allait éclater. Après l'épreuve du chiffon, un tortionnaire m'a enfoncé un manche à balai dans l'anus. J'éprouvais des douleurs atroces. Je saignais abondamment. Ces séances se sont reproduites durant dix-neuf jours à raison de deux séances par jour. À deux reprises on a utilisé l'électricité. Devant ces supplices, j'ai fini par admettre tout ce que disaient les policiers. J'ai ainsi impliqué certains voisins, totalement innocents, tout cela pour que cesse la torture.

J'ai refusé dans un premier temps de signer le PV de police qui contenait des énormités et de grossiers mensonges. Les policiers se sont mis à me cogner la tête contre une porte métallique, au point que j'ai perdu connaissance. Je tiens à signaler que tout ce qui est porté dans le PV n'est que pure invention des policiers.

Boustila Kamal. 12 novembre 1993

Prison d'El-Harrach, n° d'écrou : 69219

Boutchiche Mokhtar, 1992

Je m'appelle Boutchiche Mokhtar, injustement détenu à la prison militaire de Blida.

Voici le récit de ce que j'ai enduré de la part des agents des services de sécurité (la sécurité du pouvoir). Cette précision et à faire parce que le peuple algérien n'a au fond jamais connu ni sécurité, ni stabilité.

Je suis un citoyen algérien, marié et père de six enfants, dont le sixième est une fille, née pendant ma détention.

Mon drame commença le jour du 20 janvier 1992 lorsqu'un ami proche me proposa de l'accompagner à la ville de Boussaâda. Mon ami est fellah et possède une terre agricole là-bas. En cours de route, et précisément à Tidjelabine, nous avons rencontré un barrage de gendarmerie où on nous ordonna de nous arrêter. Après avoir vérifié nos identités, on nous demanda de laisser la voiture sur place et de monter à bord du véhicule de gendarmerie.

Nous fûmes conduits à la brigade de gendarmerie pour « enquête » qui s'est avérée en fait être la torture, et l'humiliation, et c'était le début d'un calvaire inimaginable dont voici quelques récits :

- Le 21 janvier 1992 c'est-à-dire, le deuxième jour de mon arrestation, je fus conduit dans un véhicule en position à plat ventre, la tête couverte d'un sac, le véhicule en question semble être une ambulance, d'après ce que j'ai pu entendre. Après un certain moment le chauffeur freine brusquement dans un endroit et on me traîne jusqu'à une salle, et quelle salle !

Et là commencèrent contre moi les actions de torture et de crime :

- On me ligota fortement à l'aide de fils électriques sur un lit, des pieds jusqu'aux épaules.
- Ils enfoncèrent dans ma bouche une serpillière.
- Puis ils renversèrent de l'eau sale.
- Flagellation sur tout le corps.
- À l'aide de tenailles ils me coupèrent la chair et arrachèrent les ongles.
- Le tout accompagné d'insultes, de menaces de morts, de crachats etc.

Et là commença l'interrogatoire :

- où sont les armes ?
- où se trouvent les caches et les refuges des groupes ?

Mais ne pouvant opposer à ces questions que ma surprise et mon ignorance, en affirmant n'avoir aucune réponse à leurs interrogations.

Ne pouvant plus supporter l'intensité des douleurs et des sévices je répondais en donnant tous les noms qui me passaient par la tête (mes amis, mes voisins, parents, gens du quartier et employés du travail...) et afin d'échapper à une mort certaine.

Le supplice dura 14 jours à la fin ils s'apercevront que je n'avais rien à voir avec ce qu'ils recherchaient.

Ils me menacèrent en me disant qu'ils me relâcheraient à condition de travailler avec eux en les renseignant sur tout ce qui se passait.

En d'autres termes ils voulaient faire de moi un indicateur. Après quelque temps passé chez eux ils m'ont pris dans un véhicule puis dans un autre, pour me jeter avec violence à proximité de mon quartier.

Mais le 18 février 1992, la gendarmerie opéra un grand ratissage dans la région où j'habite, arrivant à ma maison ils m'ont cherché et, ne m'ayant pas trouvé, ils ont menacé et terrorisé mes parents qui leur ont indiqué que je passais la nuit chez mes beaux parents. Cette même nuit ils débarquèrent chez mes beaux parents en tirant des rafales et faisant un vacarme et je fus arrêté ainsi que tous les habitants mâles de la maison, et nous fûmes conduits à leur centre.

Et là je fus stupéfait par les propres termes de celui qui semblait être le responsable en s'adressant à moi en disant : « Tu m'as privé d'une parcelle de terre, et moi aujourd'hui je te prive de la vie, appelle ton Dieu pour te sauver, espèce de X ! X ! Tu t'en es tiré à bon compte la dernière fois des mains de la sécurité militaire mais cette fois-ci ça va être ta fin » puis il ajouta : « On a arrêté une bande de malfaiteurs, en possession d'un fusil de chasse et on suppose que tu es leur chef ».

J'ai nié de toutes mes forces. Il ordonna qu'on m'emmène au sous-sol, où je fus complètement déshabillé et attaché par les chevilles, les épaules et le corps et fouetté avec des câbles électriques, je criais de toutes mes forces, et je suppliais Dieu qu'ils cessent leur violence gratuite. Excédé par mes

cris, et mes prières l'un d'eux à pris une serpillière imbibée d'eau nauséabonde qu'il m'enfonça dans la bouche, après quelques moments le responsable du Centre (un capitaine) prit le fouet et me frappa au sexe jusqu'à évanouissement.

Puis on me réanima par le jet d'un seau d'eau sur le visage ; en ouvrant les yeux je vis un lieutenant tenant une feuille ; il me posa des questions sur des gens arrêtés et sur des gens qui habitent mon quartier.

Puis on me força à m'asseoir sur une bouteille. Je répondais simultanément à toutes leurs questions comme ils voulaient.

Ils me laissèrent pendant 24 heures dans cet état, avec la soif et la faim.

Ils me conduisirent à l'étage supérieur, le corps complètement déshydraté et une soif terrible à la gorge, je suppliais qu'on me donne un peu d'eau. L'un des gendarmes me ramena un verre d'eau mais un autre s'y opposa et renversa le verre par terre. Là, je demandais à aller aux toilettes et il me conduisit, j'ai pu enfin ingurgiter de l'eau qu'on ne donnerait même pas à un animal.

J'ai passé cinq jours dans le Centre jusqu'au 22 février 1992 à 14 heures, moment où arrivèrent des agents de la sécurité militaire qui me conduisirent encore une fois à leur Centre de torture, où je fus immédiatement complètement dénudé, allongé sur un lit et attaché pieds et mains.

L'un d'eux commença à me verser dans la bouche de l'eau savonneuse et sale tandis qu'un autre me fouettait violemment et sans arrêt, sur la poitrine, la tête et des fois sur les parties génitales.

Puis ils se mirent à quatre à sauter sur moi comme des animaux. Ils étaient excités et hurlaient, puis l'un d'eux avec des tenailles m'arrachait la chair. Ils me brûlaient à l'aide de mégots de cigarettes, ils m'ont brûlé la barbe.

Le supplice dura 14 heures environ. Les tortionnaires, cagoulés, s'exprimaient entre eux en français, croyant que je ne le comprenais pas, puis ils me jetèrent dans une cellule à même le sol, sans couverture ni lumière, dans un froid glacial.

Et le lendemain de très bonne heure, ils me reconduisirent au sous-sol pour reprendre la torture jusqu'à ce que j'ai vomi du sang. Un médecin m'examina et leur recommanda de m'évacuer à l'hôpital, mais ils refusèrent et me jetèrent dans la cellule, dans un état que je ne peux décrire et le médecin pourra témoigner.

J'ai oublié de dire que l'un de mes tortionnaires urina sur moi.

Je suis resté sans alimentation pendant 11 jours environ à l'exception de quelques gorgées d'eau, à l'issue de quoi on me donna un peu de nourriture.

Le 3 mars 1992 on me restitua à la gendarmerie dans un état physique très faible, et je n'ai pu reprendre des forces que grâce à l'aide de gens de mon quartier que j'ai trouvés, eux aussi détenus, chez la gendarmerie, et qui m'ont aidé à me nourrir.

Le 10 mars 1992, je fus conduit avec d'autres à la prison militaire de Blida, après audition par le procureur militaire (Commandant Boukhari) qui devant mes dénégations m'insulta et proféra à mon encontre des grossièretés inqualifiables qui ne sont pas à l'honneur de notre armée.

À ce jour, je suis détenu à la prison militaire sans véritable inculpation et sans motif, mais l'histoire jugera.

Boutchiche Mokhtar, Mai 1992

Boutiche Ahmed, 1993

Des unités de l'armée et de la gendarmerie ont entrepris le samedi 18 décembre 1993 un vaste ratissage dans la région de Saoula. Ce jour-là, tous les commerces étaient fermés. Des gendarmes se sont présentés à mon magasin et ont interrogé les voisins sur le propriétaire.

Le lendemain, à mon arrivée au magasin, les voisins m'ont appris que des gendarmes avaient demandé après moi. C'est ainsi que je me suis immédiatement rendu à la gendarmerie de Saoula. C'était le dimanche 19 décembre. J'étais accompagné de quelques ouvriers. Je n'ai jamais pensé que les gendarmes allaient m'arrêter. Dès que je me suis présenté et ai décliné mon identité, les gendarmes m'ont arrêté et ont renvoyé les ouvriers qui m'avaient accompagné, sans autre explication. Ils m'ont enfermé dans une cellule après m'avoir ôté mon blouson et mes chaussures. Je suis resté pendant sept heures dans la cellule. Puis les gendarmes m'ont sorti, menottes aux poings, derrière le dos, les yeux

bandés. On m'a conduit vers un véhicule en me rouant de coups. On m'a demandé de monter en compagnie d'une autre personne et le véhicule a démarré vers une destination inconnue.

À notre arrivée, les gendarmes nous ont fait descendre avec brutalité en nous frappant avec la crosse de leurs armes. J'ai trébuché et je suis tombé. En me relevant, j'ai reçu un coup de crosse sur la tête. Ils m'ont mis contre un mur et chaque gendarme qui passait me cognait la tête contre le mur.

Je ne savais pas où je me trouvais. On m'a introduit dans une cellule où j'ai trouvé d'autres détenus qui étaient ligotés dans un enchevêtrement bizarre. C'était une véritable chaîne humaine. Ils ont attaché mon poignet droit avec le pied gauche d'un autre détenu, le pied droit de ce détenu était lui-même relié au poignet gauche d'une autre personne, etc. C'était diabolique.

Je suis resté dans cette situation durant cinq jours avec mes compagnons, sans manger ni boire, dans une cellule exiguë et puante. La cellule était mouillée d'urines et jonchée d'excréments. C'étaient des conditions bestiales. Une étable est plus propre que cela. On nous sortait individuellement pour l'interrogatoire. Dans la salle de torture, chaque tortionnaire avait sa méthode. L'un se spécialisait dans les coups de poing, l'autre maniait le fouet et le câble électrique... Tous se sont mis à l'unisson pour me frapper, chacun avec ses moyens. Je ne savais pas d'où venaient les coups. Je sentais le sang ruisseler sur mon visage. Je saignais du nez. Les tortionnaires me demandaient de reconnaître des faits avec lesquels je n'avais rien à voir. Devant mon refus d'admettre un scénario fabriqué de toutes pièces, l'un des tortionnaires a pris une pince coupante pour me couper les doigts. J'ai hurlé de douleur. Devant ma résistance, il m'a blessé un doigt sans le couper.

La torture s'est répétée pendant neuf jours.

Après cela, j'ai été à nouveau transféré ailleurs, les yeux bandés. J'étais accompagné d'autres détenus. Nous avons été accueillis par les mêmes insultes et les mêmes brutalités. On nous a enchaînés par groupes de deux. On a fait venir un autre groupe de détenus qui portaient des traces fraîches de sévices corporels. Nous nous sommes retrouvés à dix-sept dans une cellule de 3 m x 1,80 m. On nous donnait trois pains et cinq litres d'eau par jour. Parfois, on nous oubliait. La cellule était glaciale. Le sol était humide, le froid pénétrait par les fenêtres sans vitres.

Je suis resté dans cette cellule vingt-trois jours. Le 18 janvier 1994, j'ai été présenté à la « justice ». Au cours du transfert, nous avons été menacés par les gendarmes d'être exécutés si on revenait sur nos « aveux » devant le juge d'instruction. À l'intérieur du tribunal, nous avons été roués de coups jusqu'à notre entrée dans le bureau du juge. Avant de pénétrer, le chef de brigade nous a avertis : « Si l'un de vous est libéré par le juge, je me chargerai de l'abattre. »

Que Dieu nous protège de ces tristes individus !

Boutiche Ahmed, commerçant à Saoula.

Prison d'El-Harrach, le 1er mars 1994.

Bouyoucef Mohamed, 1992

Je m'appelle Bouyoucef Mohamed, je suis chauffeur d'autobus, j'ai 51 ans et je suis père de sept enfants.

Voici, en résumé mon témoignage sur la période la plus noire de ma vie :

J'ai été arrêté le 7 septembre 1992, à 11 heures, sur la route de Bouarfa, alors que j'étais à bord du véhicule de mon ami, M. Soumati Ali. J'ai été placé dans un véhicule de type Peugeot J5 banalisé par des agents de la sécurité militaire. Je n'ai pas pu voir dans quelle direction on allait puisqu'on m'a obligé de garder la position à plat ventre. Lorsque le véhicule J5 s'est arrêté, ils m'ont placé un bandeau sur les yeux et introduit dans une cellule. J'ai reçu plusieurs coups sur la tête et le visage tout en ayant le bandeau sur les yeux.

Ensuite, ils m'arrachèrent, avec les mains, tout le côté gauche de ma barbe. Après quoi, j'ai été conduit dans une autre cellule. Là, ils me « branchèrent » la gégène sur les oreilles. Les coups de poings et de pieds pleuvaient sur mon visage et sur le reste de mon corps. Le sang coulait de mon visage, suite aux coups et à ma barbe arrachée. De tout mon corps, le sang coulait. Quelqu'un qui devait certainement pratiquer le karaté lança un cri et me donna un coup violent de la plante du pied en plein visage, on me posa des questions et m'obligea à donner des réponses qui, m'étaient dictées. Je fus ensuite conduit à la gendarmerie, où on me garda douze jours à l'intérieur d'une cellule, je suis

resté ainsi, à même le sol, sans manger, pendant cinq jours, puis quelques gendarmes ont commencé à me donner en cachette un petit sandwich frites, toutes les 24 heures environ, et ce, durant douze jours.

J'ai été l'objet de tortures atroces.

J'ai été battu par tous les moyens, j'ai subi l'électricité, le chiffon imbibé d'eau sale, sur le visage. Parfois le chiffon était imbibé d'un produit chimique dont j'ignore le nom mais qui produit le même effet que le chloroforme. Ils utilisaient aussi une autre substance chimique qui doit certainement être de « l'esprit de sel ». Ils imbibaient le chiffon de ces produits chimiques jusqu'à ce que mon visage, mon cou et mon dos soient brûlés. Des bulles se formaient sur tout mon corps, et elles éclataient en libérant un liquide brûlant.

Ils me forçaient à répondre à leurs questions comme ils voulaient.

J'ai passé ainsi les jours les plus atroces de ma vie. Et je n'oublierai jamais que ceux qui m'ont torturé étaient des Algériens comme moi !

Bouyoucef Mohamed, le 17 novembre 1992

Brahmi Mostafa, 1992

Mostafa Brahmi, Enseignant de Physique à l'Université des Sciences et de la Technologie Houari Boumédiène, Institut de Physique. Alger, Dar El Beida

Arrêté pour appartenance au Front Islamique du Salut. Suspicion de menées subversives. Séquestré au Service de lutte antiterroriste — Ben-Aknoun — Alger

Je fus arrêté la première fois le 20 octobre 1992 et conduit au commissariat central d'Alger, boulevard Colonel Amirouche, où j'ai été torturé. Après cinq jours de détention, j'ai été présenté au juge d'instruction, qui me libéra le 25 octobre 1992, faute d'argument et de preuves.

J'ai été arrêté, la seconde fois le 10 avril 1993. Et j'ai été libéré le 12 mai 1993 (c.à.d. 32 jours de détention). Je ne raconte ici que les détails des tortures de la seconde arrestation qui, de loin, ont été pires que ceux de la première arrestation.

Le premier jour, les tortionnaires, au nombre de trois (et se répartissant les tâches : le premier m'immobilisant la tête, le second s'occupant de me déverser de l'eau, le troisième me frappant), ont utilisé la technique du « chiffon » : après m'avoir dévêtu, ils me ligotèrent sur un banc long en pierre (granito), les mains menottées à l'extrême et maintenues en dessous du banc, un fer recourbé introduit dans la bouche afin de m'empêcher de la refermer, le nez pincé, et un chiffon (en fait mon tricot de peau) sur le visage, masquant principalement la bouche. Ils maintenaient un tuyau d'eau glaciale, le déversant d'abord sur le corps, ensuite et surtout dans la bouche. Le chiffon s'imbibant fortement, empêchant la respiration normale par la bouche, j'étais obligé de happer l'eau, et de boire jusqu'à l'asphyxie totale. L'on boit jusqu'au moment extrême, où soit on s'évanouit ou succombe soit on parle et s'accuse de faits étrangers à soi. Le ventre grossit à vue d'œil comme une baudruche, au vu de la quantité d'eau bue. Les tortionnaires sautaient alors sur le ventre, afin de provoquer le rejet violent de l'eau ingurgitée. Et la même opération se répéta 3 fois, 4 fois, ou plus, je ne pouvais compter le nombre de fois, occupé à lutter pour survivre.

Parallèlement à cette « technique », ils me frappaient avec une planche sur tout le corps, insistant particulièrement sur les parties génitales, les parties du corps les moins charnues afin de faire mal aux os ou de les briser. En plus, celui qui m'immobilisait la tête, la frappait si violemment sur le banc de pierre que je perdis conscience. Toutes ces tortures ont été faites en présence de deux officiers : d'un commandant de police, et d'un officier supérieur de la sécurité Militaire (dont j'ignore les noms).

Cela a duré 6 heures environ. J'ai pu estimer cette durée par le fait que j'ai été arrêté vers 12 h 45, le temps d'arriver au centre a pris environ 10 à 15 minutes, les tortures commençant 20 à 30 minutes après mon arrivée au centre, ce qui nous ramène aux environs de 13 h 30. Lorsqu'ils me jetèrent inconscient dans la cellule avec d'autres codétenus, et que je repris mes sens, j'ai entendu l'appel à la prière. Les codétenus m'ont dit qu'il s'agissait de la prière de nuit, c.a.d vers 19 h 30.

Lorsque je repris mes sens, j'étais tout tremblant, non de peur, mais de l'effort physique soutenu, du froid qui me dévorait jusqu'aux os (on était au mois d'avril), mes habits étaient trempés d'eau.

Pendant trois jours, tous les après-midis, j'ai dû subir cette asphyxie répétée pendant des heures, jusqu'à ce que le corps entier tremble de froid, de commotions, de chocs, d'efforts soutenus.

Le quatrième jour, toujours dans l'après midi, ils me prirent et après m'avoir enlevé le pantalon, ils me frappèrent violemment, alors que j'étais cagoulé, afin de ne pas voir d'où venaient les coups. Après ce passage à tabac, titubant, ils me ligotèrent sur le même banc, de la même façon, m'enlevèrent la cagoule, et m'appliquèrent alors des décharges électriques à l'aide de câbles électriques provenant d'une dynamo, je pense, dont ils collaient les fils à nu sur certaines parties de mon corps, en particulier sur les jambes, sur le sexe, ainsi que sur les lobes des oreilles.

J'ai senti tout le corps trembler, on dirait plutôt des spasmes ; j'ai senti pour la première fois mon cœur s'arrêter, s'emballer, un désordre affolant. Combien cela a-t-il duré ? Je ne peux le préciser. En tous les cas, pour celui qui subit cette torture, cela dure une éternité, et l'on se surprend à vivre encore, résistant grâce à l'instinct de survie en nous.

Trois jours de suite, ils m'appliquèrent cette torture à l'électricité.

Toutes ces tortures ont laissé des séquelles sur mes jambes et sur mes mains, visibles jusqu'à ce jour.

En parallèle à ces tortures « physiques », ils ont utilisé aussi « la politique de la carotte », en me proposant de travailler pour eux, comme informateur, me faisant miroiter des « avantages » dont le moindre était celui de ma libération.

Le but de ces tortionnaires était de me faire avouer ma liaison organique avec les dirigeants du FIS, en clandestinité, et de donner leurs adresses. N'ayant pas pu obtenir ces renseignements, car j'en étais ignorant, ils me jetèrent par la suite dans une cellule faisant 1,50 m sur 1,50 m avec trois autres codétenus, et ceci jusqu'à ce que je sois libéré, plutôt jeté sur l'autoroute, ayant perdu quinze kilos, le pantalon me tombant, boitant — car mon pied droit avait une luxation après avoir reçu un coup de pied qui m'envoya par terre- le corps rongé par les poux, en fièvre à cause d'une infection généralisée de staphylocoques, les nombreux boutons provenant de cette infection dégoulinant de pus, noir de crasse, les cheveux hirsutes, sans un sou dans les poches — car ils avaient pris soin de me délester dès le premier jour de ma montre, ainsi que de mon argent et de mon cartable, ce qu'ils font avec tous les prisonniers, appelant ceci « butin » -.

J'avais vraiment besoin de soins. À cause de l'eau glaciale avec laquelle ils m'arrosaient et qu'ils me faisaient ingurgiter, et à cause surtout des décharges électriques qui m'avaient été appliquées, une fièvre froide me prenait, et des frissons ininterrompus, pendant des heures, convulsaient mon corps. En raison des menottes qui strangulaient la peau des poignées et des mains, ces dernières étaient devenues bleues, et ne réagissaient pas.

Ne serait-ce la présence des autres codétenus — que je ne connaissais pas, mais dont un certain nombre me connaissait à cause de mon activité publique depuis des années en tant que conférencier — je ne pense pas que j'aurais survécu. Après chaque séance de torture, ils me couvraient de leurs vêtements (car point de couverture ni lit), et me massaient les mains afin d'activer la circulation sanguine.

Vers le dixième jour, à cause de la présence importante de poux, qui nous envahissaient, et qui nous saignaient, le fait de se gratter et en l'absence de toute hygiène — ni eau, les toilettes une fois par jour, souvent une fois toutes les 36 heures — une infection de staphylocoques s'était déclaré en moi. Malgré mes demandes répétées, je ne fus pas soigné.

Je voudrais porter témoignage de ce que j'ai vu au cours de ma détention :

J'ai été témoin de l'assassinat d'un détenu. Il s'appelait peut-être Rahoui, ou du moins c'est ainsi que le commandant l'appelait, et il ne leur répondait pas. Il a été battu à mort, jusqu'à ce qu'il perde conscience, et soit jeté dans le seul W-C dont nous disposions. Après cinq jours d'agonie, il mourut, les mains ensanglantées par les menottes qu'il portait toujours. Ils le mirent dans un sachet plastique, et l'emmenèrent.

Un détenu, M. Mihoubi Noureddine, avait passé, au jour de ma sortie de ce centre, quatre mois et quinze jours de détention. Il fut flagellé, jusqu'à ce que le sang jaillisse. Ils lui appliquèrent ensuite du sel sur les blessures saignantes. Selon les détenus qui le soignaient (un bien grand mot), du pus sortait de ses blessures pendant plus d'un mois. Il ne pouvait que rester allongé sur son ventre. Jusqu'à la date du 25 décembre 1993, il était encore détenu au même centre.

Un troisième détenu, officier de police de son état, à Chlef (nous entendions tous ces renseignements) a été torturé de la façon suivante : quatre tortionnaires le prenaient, chacun par un

membre (pieds et mains), et le lançaient violemment contre le mur. Lorsque nous le vîmes, le matin, il n'y avait que le fond de ses yeux blancs qui apparaissaient au milieu du sang qui avait noirci, et qui masquait son visage. Il était étendu, ne pouvait faire bouger aucun membre.

Un autre détenu, Khaldi MADI, dont le fémur était cassé, ne pouvait se déplacer que porté par deux personnes. Il est resté au centre trois mois et dix jours, ensuite ils l'ont transféré à l'hôpital.

Un autre détenu, REDOUANA Abdallah, en plus de la technique du chiffon, a été mis dans une boîte en bois fermée (sorte de cercueil), dans laquelle ils avaient aménagé de petits trous de l'épaisseur d'une cigarette. Ils placèrent des cigarettes dans ces trous, la victime a été contrainte de s'asphyxier par l'inhalation de la fumée, jusqu'à ce que son visage soit boursouflé, et que ses yeux rougis et ensanglantés sortaient de sa tête.

Deux frères de Chebouti, l'un des chefs de la résistance islamique, ont été pris en otage pendant 45 jours, ils furent torturés, humiliés devant nous. Le jour de leur sortie, ils virent avec effroi l'arrestation de leur neveu, âgé d'environ 17 ans. À ma sortie, le neveu était toujours détenu.

Lorsque l'appareil répressif vit que les juges ne répondaient pas à toutes leurs demandes, en libérant des innocents, faute de preuve, ils utilisèrent une nouvelle technique, dont j'ai fait les frais.

Ils arrêtaient les personnes, principalement les cadres islamiques, sur qui ne pèse aucune accusation, les libèrent, et transmettent un faux dossier aux tribunaux spéciaux, en précisant que la personne recherchée ou impliquée était en fuite. Le juge, dès lors, délivre un mandat d'arrêt. Forts de ce dernier, les policiers pouvaient alors exécuter la dite personne, en dehors de toute procédure judiciaire, arguant qu'elle était recherchée et en délit de fuite.

Brahami Mostafa

10 avril 1994

Branine Abdelatif, 1997

Né le 19 novembre 1947, il exerçait en tant que commerçant. Il fut détenu à la prison de Tizi-Ouzou. Il a été arrêté le 6 janvier 1997 à son domicile vers 23 heures et conduit au centre de torture de Aïn Taya. Il y subit d'affilée trois séances de tortures au chiffon imbibé d'eau sale et ce, en plein mois de Ramadhan. Il a été ensuite jeté dans une cellule exiguë, à même le ciment, dans l'obscurité totale sauf un petit trou d'aération. Il passa ensuite par la gégène, le corps complètement mouillé. Durant son séjour chez la police, il a été attaché par des menottes à un poteau et à un arbre pendant trois jours et trois nuits de suite sous la pluie, sans manger ni boire, en plein Ramadhan. Il était interrogé devant une caméra, suspendu, avec des fils électriques attachés aux orteils. Son supplice a duré 22 jours. Il a été présenté au parquet le 6 mars 1997, souffrant de surdité, de grave endommagement de l'œil gauche et de rhumatisme. Il a déclaré porter sur les côtes des traces de brûlures de fer à repasser. Une expertise médicale a été demandée par ses avocats. La demande a été refusée par le magistrat instructeur.

Chaachoua Djelloul, 1993

J'ai été arrêté le mercredi 31 mars 1993 à 17 h 40 à la rue Belouizdad, près du ministère du commerce, en compagnie de Ouchène Mansour, un ami de Khemis Miliana. J'ai passé dans les centres de sûreté de la police 86 jours répartis comme suit :

- Centre de sûreté de la wilaya : 21 jours.
- Ecole de police de Châteauneuf : 65 jours

J'ai été incarcéré à la prison d'El-Harrach le mardi 22 juin 1993 à 17 heures sous le n° d'écrou 67683 à la salle 1 bis. Je fus injustement et arbitrairement condamné par le tribunal d'exception d'Alger le 30 janvier 1994, à trois ans de prison ferme avec privation des droits civiques durant cinq ans.

J'écris ce témoignage pour l'Histoire, pour montrer ce qu'a fait la dictature aux enfants de l'Algérie.

1- Description du centre de torture de Châteauneuf :

Situé à Ben-Aknoun, près de la faculté de Droit, il est pris en charge par des doctrinaires du communisme qui portent une haine viscérale à l'Islam.

Ce centre est constitué de :

- 2 cellules de 4 m sur 2 m.
- 2 cellules de 1,40 m sur 1,40 m.
- Une grande cellule de 6 m sur 5 m.
- Des cellules secrètes.

Dans le premier type de cellules il y a entre 14 et 35 détenus, qui ne peuvent ni bouger ni dormir, du fait de l'étroitesse des lieux.

Dans le deuxième type de cellules il y a entre 4 et 7 prisonniers. L'une d'elles est utilisée comme lieu de torture.

Dans le troisième type, il y a entre 40 et 50 personnes.

Les tortionnaires qui viennent nous prendre des cellules portent des cagoules. Ils nous agressent continuellement par des coups et des insultes, plus particulièrement quand ils sont saouls.

- Les WC se résument à un bidon dans chaque cellule.

2- Les différentes techniques de torture :

- Les bastonnades avec tous les moyens : barres de fer, fils électriques, tuyaux, matraques, etc.
- Asseoir le détenu sur une bouteille.
- Sodomisation.
- Technique du chiffon.
- Privation de manger et de boire.

Les techniques du chiffon et la gégène (électricité) sont les plus dangereuses, pouvant tuer la personne.

Il existe une salle spéciale de torture que les tortionnaires appellent « pudiquement » le laboratoire.

L'interrogatoire se fait dans une salle spéciale. Le prisonnier est entouré de plusieurs tortionnaires, dont un groupe s'occupe à poser des questions, l'autre à insulter, et un troisième à frapper et à torturer.

Le but de leur stratégie est d'arracher de faux aveux, tels qu'ils ont été préfabriqués par les « services » et de faire signer un PV sur mesure et sans la moindre possibilité de lecture et encore moins de contestation. Lors de l'interrogatoire la tête du prisonnier est le plus souvent couverte d'un sac pour éviter qu'il reconnaisse éventuellement ses tortionnaires.

L'interrogatoire peut durer dix jours et plus.

Les tortionnaires s'interpellaient par des surnoms tels que Omar 1, Omar 2, Omar 14... Pitch.

La garde à vue dépassait souvent les délais fixés par la « loi » anti-moudjahidine qui sont normalement de douze jours.

Quant à ce que j'ai enduré comme souffrances entre les mains des tyrans, je vous le relaterai en quelques lignes.

Lors de mon arrestation je fus conduit immédiatement au commissariat de Belcourt où l'on me reçut par des coups de pieds et de poings, et des injures de toutes sortes. Je fus transféré quelques moments après au siège de la sûreté de daïra d'Alger, et ce dans la malle d'un véhicule banalisé type Renault 16 ; et là commencèrent les choses sérieuses avec l'atteinte à ma dignité et les pratiques sauvages, en plus de la torture morale durant vingt-et-un jours. Des choses que je n'oublierai jamais.

Je fus ensuite transféré vers l'enfer de Châteauneuf à Ben-Aknoun le 20 avril 1993 à 20 heures. J'avais reçu un accueil « chaleureux » de la part des tyrans qui occupent ces lieux. Dès mon arrivée, je fus « convié » à leur chanter une chanson Raï, car ils savaient que j'étais originaire de l'Ouest. Je m'exécutais en improvisant.

En plus de cette torture morale, les tortionnaires m'obligeaient à assister aux tortures d'autres citoyens, jeunes et vieux. Je n'oublierai jamais les séances de tortures infligées à un enfant de 15 ans qui a failli perdre la raison, et celle d'un vieillard de 81 ans.

Je suis resté, par exemple, menotté, avec trois autres compagnons d'infortune, pendant 8 jours dans un couloir de 50 cm de large, sur un plan incliné, dormant et mangeant dans cette position. Nous allions aux WC ensemble, toujours enchaînés l'un à l'autre. C'est ainsi que j'ai assisté au décès de

nombreux citoyens sous la torture. Parmi eux je citerais les noms de Kiboua Lyès, Hocine Kebbane, Bentoumi Abdelkrim, Samir Djillali.

Parmi les noms que je n'oublierai pas je citerais le frère Mihoubi Nourreddine, demeurant à Bachdjarah, qui a passé une année de « garde à vue » au centre de torture de Châteauneuf.

Finalement j'ai signé trois procès-verbaux.

Avec tout cela je reste encore en vie grâce à Dieu !

Chaachoua Djelloul, juillet 1993

Prison d'El-Harrach, écrou n° 67683, salle 1 bis

Chama Rabie, 1993

Âgé de 40 ans, demeurant à Bougara (Blida), il a été arrêté à son domicile le jeudi 22 juillet 1993, par la gendarmerie de Bougara. Il a été affreusement torturé au groupement de la ville et a été totalement défiguré par les coups de poings et les brûlures au visage. Plusieurs dents ont été arrachées. Il était devenu méconnaissable à son arrivée à la prison de Blida où il a été transféré le samedi 31 juillet 93.

Chekakri Abdeldjalil, 1994

J'ai été arrêté sur mon lieu de travail le 3 août 1994 par les services de sécurité (police) de Dar El Beida. J'ai été jeté dans la malle de leur véhicule et emmené au commissariat. Dès mon arrivée, j'ai été accueilli par des coups violents à la tête et au ventre. Les coups et les insultes pleuvaient de partout. Je suis resté dans ce commissariat de 9 h 30 à 22 heures. Puis j'ai été transféré au commissariat de la cité du 5-Juillet de Bab Ezzouar. Là aussi, les policiers se sont mis à me bastonner violemment sans aucune raison. C'était leur manière d'accueillir les citoyens. L'un d'eux s'est mis à me fouetter avec un câble électrique. On m'a attaché à une chaise métallique puis on a soulevé cette dernière pour la relâcher brutalement. Mon crâne a heurté le sol et j'ai perdu connaissance. Après cette entrée en matière violente, on m'a expliqué que mon nom de guerre était Ayoub (!) et que j'appartenais aux groupes armés ! Je n'en revenais pas. J'ai protesté fermement contre ces accusations grossières, clamant mon innocence. J'ai cité alors les noms de personnes qui me connaissaient et qui pourraient témoigner de mon innocence. Les policiers, devant mes protestations, ont redoublé de férocité. Ils voulaient coûte que coûte que je reconnaisse que j'étais Ayoub et que j'appartenais aux groupes armés.

On m'a jeté dans une cellule sale d'où se dégageait une odeur d'urines. J'avais les poignets ligotés derrière le dos. Je suis resté ainsi quatre jours. Les gardiens m'insultaient continuellement. Je n'ai ni mangé ni bu durant ces journées. Cette situation d'insalubrité a réveillé mon asthme. À ma demande de boire une gorgée d'eau, les policiers ont refusé en disant : « Nous ne donnons pas d'eau à un terroriste. »

Au cinquième jour, on m'a ramené du tabac à chiquer (chemma) et des cigarettes ! Ils m'ont lancé : « Nous allons voir si tu es un terroriste. Normalement, un terroriste ne fume pas et ne chique pas. »

On m'a donné finalement de l'eau. J'ai bu près de deux litres. Je suis encore resté dans la cellule durant trois jours sans manger. J'ai perdu près de dix kilos. Je tiens à signaler qu'un policier me voyant dans cet état m'a donné de l'eau et du pain en cachette de ses collègues. Il avait pitié de moi. J'ai été à nouveau transféré sur Dar El Beïda puis ramené à Bab Ezzouar. La torture a commencé par l'épreuve du chiffon. On m'a fait boire de l'eau des toilettes après m'avoir attaché à un banc. Le chiffon enfoncé dans ma bouche m'empêchait de respirer. J'étouffais. Cette épreuve a duré près de deux heures. Ils m'ont demandé de reconnaître des faits avec lesquels je n'avais aucune relation. Ils m'ont menacé de mort en cas de refus. Je suis resté séquestré à Bab Ezzouar pendant douze jours avant d'être transféré au commissariat de Rouïba où j'ai été confronté à un certain El Kolli Farid qui habitait le même quartier que moi. Cette malheureuse personne, sous l'effet de la torture, avait prononcé mon nom et avait « reconnu » avoir ramené une arme de Batna. Là aussi, j'ai été affreusement torturé. Là aussi, les tortionnaires voulaient que je « reconnaisse » appartenir aux groupes armés. C'était irréel. L'injustice et l'arbitraire à l'état pur. On m'a suspendu au plafond par les

chevilles, la tête en bas. On s'est mis alors à s'exercer à la boxe sur mon corps suspendu. J'ai présenté une perforation du tympan gauche. Non content de cela, un policier a introduit le canon de son revolver dans mon anus. J'ai présenté alors une hémorragie.

Devant ma persistance à nier les faits, les tortionnaires ont redoublé d'atrocités. La sauvagerie se déchaînait, mais sans que je change d'avis. Je ne pouvais admettre des choses que je n'ai pas faites. J'ai été renvoyé sur Bab Ezzouar, où mes tortionnaires étaient décidés à me faire parler sous la menace de l'exécution. La technique du chiffon a repris. Une crise d'asthme s'est déclenchée en pleine séance de torture. Cela n'a nullement inquiété les tortionnaires. Devant la dégradation de mon état de santé, les policiers ont fini par me transférer à l'hôpital d'El-Harrach où on a réalisé une radiographie du thorax. Le médecin a décidé de m'adresser à l'hôpital de Kouba pour une hospitalisation. L'officier de police a préféré l'hôpital militaire, où il connaissait des gens. Arrivé à l'hôpital de Aïn Naadja, j'ai été examiné par un médecin, et à ma grande surprise, il a déclaré que j'étais en parfaite santé et que je ne necessitais pas d'hospitalisation. Je suis retourné malgré moi à la cellule de Bab Ezzouar et là, les policiers m'ont demandé de répéter textuellement ce qu'avait dit El Kolli au commissariat de Rouïba. Je n'avais plus le choix. Mon état de santé ne me permettait pas de résister à cette cruauté bestiale. Je récitais ce que j'avais entendu à Rouïba. Il était environ 2 h 30 du matin. Les policiers ont alors rédigé le procès-verbal, que j'ai signé sans lire, sous la menace de la reprise des tortures.

Cinq jours plus tard, j'ai été présenté au juge de la cour spéciale, puis incarcéré à la prison d'El-Harrach après vingt-cinq jours de garde à vue.

Chekakri Abdeldjalil, le 28 septembre 1994.

Prison d'El-Harrach, écrou n° 73157.

Frères Chérif Hassan et Hakim, 1996

Le cas des deux frères, Hassan Chérif (17 ans donc mineur) et Hakim (18 ans), arrêtés le 2 août 1996 et maintenus dix-sept jours en garde à vue au commissariat de Bab Ezzouar, soit cinq jours de plus que le délai légal en matière d'atteinte à la sûreté de l'État.

Accusés d'appartenance à un groupe armé, ils ont subi, selon une plainte déposée par leur avocat, divers sévices (électricité, supplice du chiffon, menaces de viol...).

Alors que la loi algérienne stipule la présence du père lors des interrogatoires de mineurs, le père n'a été convoqué que pour signer le procès-verbal avant la présentation de ses enfants à la justice.

Le 15 septembre 1996, leur avocat a déposé une demande d'examen médical auprès du procureur du tribunal d'El-Harrach, restée sans réponse. Le mineur a eu le nez cassé par un coup de crosse de pistolet et son frère une jambe cassée.

Dans une demande d'expertise médicale adressée par un avocat à un juge d'instruction en septembre 1996, celui-ci écrit : « Mon client m'a rapporté lors d'une visite à la prison, le 9 septembre 1996, les circonstances de sa séquestration au commissariat des Eucalyptus ; blessé lors d'une opération de sécurité par une balle perdue, il venait de sortir de l'hôpital où il avait subi une opération chirurgicale. Arrêté quelques jours plus tard, il a été d'abord déshabillé, puis attaché avec du fil de fer au niveau des pieds, des mains et des organes génitaux. Mon client a été torturé à l'électricité, obligé d'ingurgiter de l'eau mélangée à du grésil ; empêché de dormir durant quatre jours, il a subi le supplice du chiffon et vomi du sang. »

Demil Djamel, 1998

Né le 1^{er} avril 1970, demeurant à Beaulieu, Oued Smar. Alger. Il a été arrêté le 6 janvier 1998 à son domicile à 23 heures par des policiers du 8^e arrondissement d'Alger venus en R19 blanche, Renault Trafic à vitres fumées et voitures de polices bariolées. Les voisins étaient témoins. Après une courte disparition, il a été retrouvé à la prison d'El-Harrach, où il a été placé sous mandat de dépôt S : n° 91103 par le juge d'instruction d'El-Harrach. Il a été présenté à ce dernier le 19 janvier 1998 ! Demil a subi des actes de torture atroces au chiffon imbibé d'eau sale ingurgitée de force et à l'électricité, des coups de bâton sur la poitrine, l'écrasement de sa jambe dont il souffre encore. Il a déclaré à son avocat, Me Khelili, avoir été torturé par des agents du PCO d'El-Madania après avoir été

complètement dénudé et trempé d'eau, malgré le froid. Les séances de torture commençaient à deux heures du matin et se terminaient au lever du jour et étaient conduites par plusieurs personnes.

Djarmouni Abdelkader, 1993

Samedi 18 décembre 1993. Il était 6 heures du matin quand une horde de gendarmes envahit mon domicile.

Après une floppée d'insultes et la perquisition, ils m'arrêtèrent et me conduisirent à la brigade de gendarmerie de Saoula où on me jeta dans une cellule où il y avait d'autres frères et ce, jusqu'à 15 heures. Puis je fus transféré au groupement de Chéraga, avec d'autres. Là, nous sommes restés huit jours dans une cellule étroite, sans aération. Nous dormions, à même le sol glacial, sans couverture.

Au neuvième jour, on nous banda les yeux et attacha les poignets pour nous transférer à la brigade de gendarmerie de Baba Hassan (Wilaya de Tipaza).

Là, nous fûmes accueillis par des coups de poings et de pieds et jetés dans une cellule, les poignets ligotés au dos. Cette cellule était étroite, glaciale, sans aération et il se dégagait une odeur nauséabonde, car les prisonniers faisaient leurs besoins sur place, faute de W.C.

Nous sommes restés cinq jours pour l'interrogatoire, trois sans manger ni boire.

On m'emmena à la salle de torture, les poings liés et les yeux bandés, sous une pluie de coups de poings. Ils voulaient « entendre » ce qu'ils avaient préparé comme scénario. Mes réponses étaient orientées selon leurs désirs. Les coups de poings et de pieds pleuvaient de toutes parts, je ne pouvais y parer car mes yeux étaient bandés et mes mains liées.

Au quatrième jour, ils revinrent me chercher à nouveau pour la torture. Je subis d'atroces épreuves, du chiffon à la bastonnade. Je saignais de partout et je me suis évanoui à plusieurs reprises. À chaque réveil, je me trouvais trempé d'eau. Devant cette sauvagerie, je compris qu'il n'était pas question de leur tenir tête, car il s'agissait de voyous, de malades mentaux qui ne réfléchissaient point. Leur seule logique était la force bestiale.

Je « reconnaissais » tout ce qu'ils voulaient et « avouais » tous les faits qu'ils me racontaient et ce, pour échapper au supplice.

Dans la nuit, nous fûmes réveillés dans notre cellule par des cris de gendarmes qui envahirent notre geôle en nous insultant et en nous frappant et ce, pendant près d'une heure en nous menaçant de leurs armes et de ramener nos femmes.

On nous enchaîna les poignets et les pieds.

Au cinquième jour, on nous banda les yeux et on nous transféra au groupement de gendarmerie de Aïn Bénian où on nous affama en nous privant de nourriture. Nous fûmes jetés dans une cellule de 2 m x 2 m alors nous étions 15 personnes enchaînées par paires. Nous sommes restés dans cette cellule et dans cet état d'enchaînement durant 18 jours. Nous dormions à tour de rôle. C'est ainsi qu'à chaque fois, quatre personnes dormaient durant une heure, puis quatre autres et ainsi de suite.

Nous faisons nos besoins naturels sur place, enchaînés à nos compagnons d'infortune.

Nous fûmes présentés au juge le 18 janvier 1994 et les gendarmes nous menacèrent de mort au cas où le juge nous relâchait éventuellement.

Djarmouni Abdelkader

Prison d'El-Harrach. Le 20 mars 1994

Écrou n° 70330 salle 4bis.

Djemaoune Abdeslam, 1994

J'ai été arrêté dans la rue le samedi 18 mars 1994 à 13 heures, par des gendarmes qui m'ont emmené à leur groupement de Aïn Naâdja (Birkhadem, Alger). Mes parents sont restés sans nouvelles de moi. Ils m'ont enlevé mon argent de poche et mes pièces d'identité. J'ai été jeté dans une salle sombre mal éclairée où m'attendaient de nombreux gendarmes excités. Ils gesticulaient comme des malades mentaux. Ils semblaient être dans un état second. Un frisson glacial a parcouru mon dos. Je n'arrivais pas à me concentrer. Je sentais mes jambes me trahir. C'était indescriptible. Une ambiance

surréaliste de terreur. Je ne savais plus si c'était un cauchemar ou la réalité. La première image du film La Bataille d'Alger m'est venue immédiatement à l'esprit, celle du malheureux Ghandriche en pleine séance de torture avec les paras. Un gendarme m'a bandé les yeux. J'ai senti des objets me pincer les doigts et le sexe. Soudain, une décharge électrique m'a soulevé en l'air malgré mes attaches au banc. Plusieurs autres décharges ont suivi. Je recevais en même temps une pluie de coups de pied et de poing. Je ne pouvais savoir d'où venaient les coups, car j'avais les yeux bandés, les mains et pieds liés. Ce supplice a duré plus d'une heure et a été répété pendant plusieurs jours. Au bout d'une semaine, ce calvaire a cessé. Ensuite, on m'a oublié. On m'a laissé ainsi pendant cinq mois, enfermé dans une cellule. Pendant trois mois, j'ai été attaché avec des menottes. Mes poignets présentaient des plaies infectées du fait de la strangulation par les menottes.

C'était affreux. Les conditions étaient bestiales, l'hygiène absente. Je faisais mes besoins dans ma cellule, mes geôliers ne répondaient jamais à mes appels. On me jetait de temps à autre un morceau de pain rassis et un peu d'eau dans une boîte de conserve métallique rouillée. À chaque fois que je demandais une ration supplémentaire de pain je recevais des injures et des coups de pied.

J'ai été présenté au juge le 14 août 1994 dans un état physique déplorable. La comparution a été expéditive. Il ne m'a pas laissé le temps de lui demander des explications sur ma séquestration arbitraire durant cinq mois au groupement de gendarmerie de Aïn Naâdja. Il a décidé de me mettre sous mandat de dépôt à la prison d'El-Harrach.

Je suis prêt à témoigner devant les organisations internationales sur les sévices que j'ai subis sans savoir pourquoi.

Djemaoune Abdeslam, 27 ans, restaurateur.

Prison d'El-Harrach, le 20 septembre 1994.

Djouaidia Mabrouk, 1997

Né le 18 novembre 1968, demeurant à Souk-Ahras.

Il a été arrêté le 8 mars 1997 par la brigade de gendarmerie de Ouallel près de Souk-Ahras et soumis à la torture : chiffon trempé dans l'eau sale, gégène, coups de bâton occasionnant fracture de la mâchoire, coups à la tête. Il a signé un PV sous la contrainte et sans lecture dont le contenu est faux. Le supplice a duré huit jours.

Il a ensuite été transporté à Blida (au centre du DRS) ainsi que ses compagnons d'infortune, à bord d'un avion spécial. Il y sera emprisonné pendant soixante jours sans subir de mauvais traitement, puis ramené à Souk-Ahras où il fut remis en liberté, il a pu reprendre son travail. Cinq mois après, un mandat d'arrêt est lancé contre lui et ses copains et entraîna une seconde arrestation et sa présentation au parquet d'El-Harrach. Il sera de nouveau incarcéré mais à la prison d'El-Harrach. Déféré devant la section correctionnelle du tribunal d'El-Harrach, il a été condamné à dix-huit mois fermes de prison. Sur appel interjeté par son avocat, la cour d'Alger rendit en sa faveur un jugement de relaxe en date du 28 mars 1998, l'ayant reconnu innocent.

Cinq de ses compagnons d'infortune n'ont donné aucun signe de vie après leur déplacement forcé sur Blida :

Azzouzi Ahmed,
Azzouzi Abdelkader,
Mahmoudi Toufik,
Mahmoudi Youcef,
Abdellali Djillali.

Ces cinq prévenus sont portés dans la procédure en cours de procès comme étant en « fuite ».

Driki Kamel, 2003

Agé de 22 ans, demeurant à Chatt (wilaya d'El Tarf), arrêté par des gendarmes lors des manifestations de protestation survenues dans cette localité le 14 janvier 2003. Torturé dans les locaux de la gendarmerie. Témoignage :

J'ai été arrêté le 14 janvier 2003 par des gendarmes qui m'emmenèrent à leur brigade. J'ai été l'objet de toutes sortes d'insultes que je n'ai jamais entendu de ma vie de leur part. On m'a donné plusieurs coups de poings au visage.

L'un des gendarmes me jeta dans une cellule durant deux heures environ. Puis vint un autre gendarme qui m'emmena dans une salle comportant une table et une chaise métalliques. Il me demanda alors de me déshabiller. J'ai refusé. Il me frappa violemment en me disant que si je n'exécutais pas ses ordres, il me déshabillerait lui-même. Devant cet état de fait, je fus contraint de m'incliner et d'ôter mes vêtements. Deux gendarmes s'approchèrent de moi, me mirent des menottes aux poignets et aux chevilles et m'allongèrent sur la table métallique. Ils m'obligèrent à boire des urines que contenait un récipient métallique et ce, pendant près de dix minutes. Je me suis alors évanoui. Lorsque j'ai repris connaissance, je me suis retrouvé la tête dans le récipient contenant des urines et autre chose. À chaque fois mes tortionnaires me disaient : « Personne ne peut se révolter contre nous, même Dieu ! »

Cette épreuve dura deux jours. Puis les gendarmes me libérèrent en m'avertissant que la prochaine fois ils me tueraient.

Mars 2003

Fekar Saïd, 1994

Je m'appelle Fekar Saïd, né le 27 novembre 1934. Je suis paysan (fellah) demeurant à Cap Djinet (Bordj-Ménaïel) et je suis père de 11 enfants.

Mes malheurs commencèrent le 18 juin 1994 à l'heure de sortie de la mosquée de mon village soit vers 14 heures. Je fus surpris par l'encerclement de ce lieu de culte par des gendarmes et des militaires. Deux d'entre eux s'approchèrent de moi, me demandant mon identité. Dès que je l'ai déclinée, je fus bousculé et projeté au sol. D'autres soldats me frappaient avec les crosses de leurs fusils, avec une force et une barbarie inimaginables, ne tenant même pas compte de mon âge. On m'emmena vers mon domicile qu'ils fouillèrent avec brutalité et sans ménagement, cassant tout ce qui était à leur portée. Ils me demandèrent de leur indiquer une cache (?). Devant mon étonnement, ils me rouèrent de coups. Ils fouillèrent à nouveau.

Il n'y avait point de cache.

Je fus alors conduit à la brigade de gendarmerie de Bordj-Ménaïel, laissant ma famille dans le désarroi et une profonde inquiétude.

Au deuxième jour de mon arrestation, je fus amené dans une salle d'interrogatoire, la nuit. On me donna un ultimatum d'une heure pour tout « avouer »... des faits fictifs. Devant mon refus de reconnaître ces faits imaginaires, pensant avoir affaire à des êtres humains ayant un cœur, je fus brutalement transféré au sous-sol dans une pièce lugubre et attaché à une table basse, des pieds et des mains. Les tortionnaires me versèrent dans la bouche, tout en mettant un chiffon sur le visage, de l'eau sale, savonneuse ainsi que de la javel jusqu'à gonflement de mon abdomen.

Ils me frappèrent alors violemment sur le ventre. J'étais asphyxié. L'eau ressortait en jet de ma bouche. Je devenais incontinent. Je ne retenais ni mes urines ni les matières fécales.

J'étais dans un état second, j'étais dans l'antichambre de la mort. Je ne discernais plus rien. Lorsque je repris mes esprits, on me menaça de mort si je ne reconnaissais pas les faits, tels qu'ils le désiraient.

Au troisième jour, c'était un lundi, Ils me sortirent de la cellule, et me dirent qu'ils allaient m'exécuter. On m'emmena hors de la brigade de gendarmerie, dans une forêt avoisinante et durant tout le trajet c'était une pluie de coups et d'insultes qui pleuvaient sur moi. Mon heure était arrivée, d'autant que certains gendarmes se mirent à manœuvrer leurs armes. Je récitais, en tremblant la « CHAHADA » en attendant l'heure du destin. C'était finalement une simulation d'exécution pour me terroriser. Je n'ai jamais pensé que des Algériens se comporteraient d'une manière aussi barbare à l'encontre de leurs frères. Finalement, on me ramena à la cellule et on commença à m'interroger :

« Combien de terroristes as-tu abrité chez toi ? »

« Quelles armes possédaient-ils ? »

« Où se cachent-ils ? »

et beaucoup d'autres questions.

Je répondais toujours par la négative car j'ignorais tout de ce qu'ils invoquaient.

On me menaçait de me tuer puis on m'annonça qu'on allait ramener ma femme et mes filles pour les violer devant moi.

Mon sang se glaça devant cette image ignoble.

On s'acharna sur moi avec un bâton et un câble électrique. Je reçus plus de deux cents coups.

À la fin de l'interrogatoire, ils décidèrent de me suspendre par les menottes à un tuyau situé au plafond de la cellule. Je restais suspendu ainsi, touchant le sol seulement avec la pointe des pieds. Dès que je tentais de mettre le talon à terre mes menottes serraient mes poignets déclenchant des fourmillements digitaux puis une douleur électrique atroce. Je suis resté suspendu ainsi pendant douze jours, sans manger ni boire. Mes poignets saignaient puis du pus commença à couler.

De temps à autre, un gendarme rentrait dans la cellule et m'assenait des coups de bâton à la tête, augmentant du fait des mouvements brutaux, mes douleurs aux poignets.

Après douze jours de suspension, on me détacha et on me jeta dans une autre cellule avec d'autres prisonniers qui me prirent en charge, et me soignèrent avec des moyens rudimentaires.

Je ne pouvais plus bouger mes membres supérieurs, je ne les sentais plus. Ils étaient engourdis.

De nombreuses séquelles persistent à ce jour :

- oedème au visage
- plaies infectées des deux poignets
- hématurie
- baisse de l'acuité auditive gauche
- paralysie totale de la main droite
- paralysie partielle de la main gauche
- douleurs aux deux épaules
- plaies des pieds.

Après 23 jours de garde à vue à la brigade de gendarmerie de Bordj-Ménaïel, je fus présenté au juge le 9 juillet 1994 dans un état de délabrement physique prononcé ce qui n'inquiéta nullement le magistrat qui m'incarcéra à la prison d'El-Harrach.

Fekar Saïd

Prison d'El-Harrach. Ecrou no 72289

Gharbi Brahim, 1994

C'est un témoignage que j'écris pour l'histoire à toutes les consciences sincères et à tous les coeurs sensibles.

C'est le témoignage des jours de supplices que j'ai passés dans les geôles de la dictature, où j'ai subi toutes les variétés de tortures physiques et morales, suspendu entre la vie et la mort.

J'essaie, à travers ce témoignage, de rapporter fidèlement ces moments d'horreur et de terreur passés entre les mains de tortionnaires sans foi ni loi. C'est avec un coeur lourd de tristesse et de drame que j'essaie de raconter ce qui m'est arrivé. Dieu reste témoin de ce que je dis.

1er jour (dimanche 24 avril 1994)

Il était 23 heures 45. Je ne dormais pas encore. J'ai entendu un bruit étrange dehors, dans les escaliers de l'immeuble. J'ai décidé de sortir sur le palier de l'étage pour voir ce qui se passait. Dès que j'ai ouvert la porte de l'appartement, j'ai vu quelqu'un me menacer d'un revolver. J'ai été immédiatement maîtrisé par deux autres qui m'ont passé les menottes. Je voyais des ombres cagoulées qui m'entouraient de partout.

Après la perquisition de mon appartement, ils m'ont couvert le visage et m'ont descendu dans la rue sous une pluie de coups et d'injures. On m'a jeté dans un fourgon banalisé, à plat ventre. Un civil armé a tenté d'introduire le canon de son pistolet dans mon anus...

Le trajet a été long. Je me suis retrouvé au commissariat central d'Alger. On a vérifié mon identité puis on m'a jeté dans une cellule après m'avoir roué de coups. On m'a mis à genoux, les mains en l'air, les poignets menottés. Je suis resté ainsi dans cette position durant toute la nuit.

2e jour (lundi 25 avril 1994)

Je suis resté dans la même position que la veille, sous la surveillance d'un gardien, jusqu'à 15 heures. À cette heure, la porte de la cellule s'est ouverte et j'ai été appelé. On m'a sorti de ce trou sous un chapelet d'insultes et d'obscénités pour m'emmener vers la salle des supplices. Les tortionnaires m'ont couvert le visage. Plusieurs personnes m'ont entouré et se sont mises à me frapper et à m'insulter. Ils avaient tous le même langage, grossier et obscène.

Ils m'ont déshabillé de force et allongé sur un banc, attaché aux jambes et aux poignets. Je ne pouvais plus bouger. Ma tête tournait et bourdonnait. Une torture effroyable a commencé. Ils ont versé sur mon corps de l'eau froide, puis m'ont placé un chiffon sur le visage et ont versé de l'eau dans ma bouche. L'eau était nauséabonde. J'étouffais. Un tortionnaire me frappait avec un bâton aux pieds, un autre boxait mon ventre, tandis qu'un troisième continuait à me verser de l'eau sale dans la bouche.

Une série de questions m'ont été posées : « Où est Redjem ? Où est Mokhtar Djillali ? Où sont les armes ? » Je répondais que je ne savais rien. Les coups pleuvaient de plus belle, au point que je me suis évanoui. Cette séance a duré près de deux heures. Il commençait à faire sombre. Ils m'ont détaché du banc et m'ont soulevé. Je ne pouvais plus me déplacer seul. Mes mains semblaient paralysées. Elles fourmillaient sans arrêt. Ils m'ont jeté alors dans ma cellule.

Une heure plus tard, l'un des tortionnaires est venu, en civil, pour me dire : « Nous allons t'emmener vers un lieu d'où tu ne reviendras plus ». Ils m'ont sorti effectivement du commissariat central, puis m'ont jeté dans le coffre d'un véhicule. L'homme qui le conduisait était excité. Il roulait à une vitesse vertigineuse. J'étais persuadé qu'ils allaient m'exécuter, dans un lieu obscur et isolé, comme à leur habitude. L'heure de mon destin avait peut-être sonné.

Je priais... C'était ma seule arme devant l'oppression et l'injustice. Je récitais des versets du Saint Coran pour me donner courage et accepter le destin. Le trajet apparaissait long et de temps à autre, ils s'arrêtaient pour discuter, ce qui augmentait mon angoisse. Le véhicule a pénétré dans la cour d'une bâtisse. C'était le centre des « forces spéciales antiterroristes » de Châteauneuf (école supérieure de police).

Ils m'ont sorti sous les coups et les insultes, et j'ai été accueilli par un autre groupe avec le même langage ordurier. Je me suis rendu compte alors de l'état de déchéance morale de nos institutions. Le langage obscène était le seul langage que j'entendais depuis mon arrestation. Ils excellaient dans cet art littéraire d'un genre nouveau. Ils m'ont introduit immédiatement dans le bureau de celui qui semblait être le chef. La première question posée par ce dernier a été : « Où est Redjem ? » J'ai répondu, comme au commissariat central, que je ne le savais pas. Le supposé chef a ordonné à ses sbires de m'emmener à la salle de torture. Ils m'ont déshabillé à nouveau et m'ont allongé brutalement sur un banc auquel ils m'ont ligoté fermement. Le supplice a recommencé, comme au commissariat central, avec les mêmes techniques et les mêmes questions. La torture, remarquais-je, était une véritable institution nationale. Ainsi ont défilé la technique du chiffon, les bastonnades, les coups de poing sur le ventre... L'un des tortionnaires a découpé la peau de ma poitrine avec une lame de rasoir. Ces supplices ont duré jusqu'à environ 1 heure du matin.

Ensuite ils m'ont détaché du banc et jeté dans un couloir, les mains derrière le dos, menottes aux poignets, les yeux bandés. Je souffrais en silence et j'entendais les cris et gémissements des autres torturés. Certains suppliciés demandaient de l'eau. L'un des gardiens, à qui il restait un peu de cœur et de miséricorde, leur donnait de l'eau en cachette pour ne pas être surpris par ses collègues.

3e jour (mardi 26 avril 1994)

J'étais toujours dans un couloir, les poignets ligotés derrière le dos et les yeux bandés. J'avais droit à chaque passage d'un tortionnaire à une insulte, à un coup de pied ou à un crachat. Cette situation a duré jusqu'à 16 heures environ. On est alors venu m'emmener une nouvelle fois à la salle de torture. Ils ont tenté de m'étrangler tandis qu'un des tortionnaires « s'amusait » à me découper la peau du ventre avec une lame de rasoir. Un autre tortionnaire était intéressé par mes organes génitaux qu'il frappait avec de violents coups de pied. C'était atroce. Je transpirais et je criais de toutes mes forces pour qu'ils arrêtent ces supplices inhumains. C'était surréaliste. Ma tête bourdonnait, mes oreilles

sifflaient et malgré le bandage sur les yeux, de véritables étincelles défilaient. Je me suis mis à vomir du sang, puis j'ai perdu connaissance. Les tortionnaires voulaient savoir où habitait R. Ahmed. Je ne le savais pas. Ils m'ont jeté à nouveau dans le couloir. Cette nuit-là, j'ai reçu un gobelet d'eau.

4^e jour (mercredi 27 avril 1994)

Il était 9 heures. On m'a emmené dans l'un des bureaux, menottes aux poings, les yeux bandés. Ils m'ont posé beaucoup de questions centrées essentiellement sur Redjem, Mokhtar Djillali, Youcef et les groupes armés. Ils m'ont demandé de leur indiquer où se trouvaient leurs caches et les réseaux d'armements.

Ces questions étaient posées sous une pluie de coups de poing et d'insultes. L'un des tortionnaires me flagellait le dos avec un câble électrique. Cet interrogatoire a duré environ deux heures. Ils m'ont ramené ensuite dans le même couloir où je recevais à chaque passage un coup de pied et des insultes. Mon état de santé se détériorait à vue d'œil. Les blessures provoquées par la lame de rasoir commençaient à s'infecter. En quatre jours j'avais perdu beaucoup de poids.

Le soir, on m'a emmené à nouveau dans le même bureau et on m'a répété les mêmes questions. « Que voulez-vous que je vous dise ? » lançais-je à mes tortionnaires. Devant l'entêtement de ces sinistres individus, plus proches des animaux que des êtres humains, j'étais prêt à inventer n'importe quel scénario, pour me soustraire aux affres de la torture.

5^e jour (jeudi 28 avril 1994)

Ce jour-là m'est arrivé un fait surprenant. C'était très tôt, le matin. Je dormais. C'était la seule période où on pouvait s'assoupir car les tortionnaires allaient récupérer leurs forces. Je me suis mis à rêver que j'étais en train d'enlever mes menottes, quand soudain j'ai été réveillé par des coups de pieds au visage et sur le dos. Je me suis mis à crier : « Je rêvais, je rêvais ! » Un tortionnaire à la carrure de lutteur m'a donné un violent coup de pied au visage et j'ai perdu connaissance. Je n'ai repris mes esprits qu'à une heure avancée de la nuit et je me suis retrouvé trempé d'eau. On m'a alors transféré dans une cellule qui portait le numéro 9. On m'a apporté pour la première fois à manger, et quel manger ! On m'a mis les menottes et on m'a bandé les yeux pour le restant de la nuit.

6^e jour (vendredi 29 avril 1994)

Il était 9 heures. La lourde porte grinçante de la cellule s'est ouverte. Ils m'ont sorti et traîné vers l'un des bureaux. Je pensais que j'allais une nouvelle fois subir la question. Les menottes et le bandeau que j'avais sur les yeux m'ont été ôtés. Mes mains étaient le siège d'intenses fourmillements, elles avaient un aspect cartonné. Je ne les sentais plus. Ils m'ont collé une plaque d'immatriculation autour du cou et m'ont photographié de face et de profil. Ils ont pris aussi mes empreintes digitales. Je me demandais comment était mon visage sur les photos après tous les coups reçus. J'ai été ensuite jeté ensuite dans ma cellule.

7^e jour (samedi 30 avril 1994)

Je suis resté durant toute la journée dans ma cellule, suspendu entre la vie et mort. Mon corps était endolori par les coups, mes plaies suppuraient, mes mains et mon visage étaient bouffis. Des céphalées intenses m'empêchaient de bouger. Je luttais, résigné, contre la douleur, le froid et la faim, priant le Tout-Puissant pour alléger mes peines. Je n'ai pas été torturé physiquement ce jour-là, mais la torture morale me ravageait en entendant les cris de mes frères suppliciés.

8^e jour (dimanche 1^{er} mai 1994)

Il était midi environ. On m'a sorti de la cellule, après m'avoir couvert la tête avec un sac en plastique. On m'a descendu dans la cour sous une pluie de coups et d'insultes. J'ai reconnu dans la cour la voix du frère Thamert Hocine que je connaissais. Ils nous ont placé les menottes et nous ont jetés à l'arrière d'une camionnette, à plat ventre sous la surveillance de quatre civils armés.

Je pensais qu'on allait nous exécuter en cours de route. Le trajet a duré près d'une heure. Le véhicule a pénétré dans un lieu qui s'est avéré par la suite être un centre de la Sécurité militaire, dans les environs de Blida. Honnêtement, je ne croyais pas y arriver vivant. Ces hommes n'étaient sous

aucun contrôle, ils avaient droit de vie ou de mort sur les citoyens. Je me rendais encore une fois compte du désastre dans lequel nous vivions.

J'ai été reçu d'emblée par un officier qui s'exprimait en français : « M. Gharbi, ici tu es dans un autre monde. Si tu collabores avec nous, ta vie sera sauve, sinon tu seras égorgé et ton cadavre sera jeté devant ton domicile pour l'exemple ». Un frisson glacial a parcouru mon corps. Un officier supérieur qui s'exprimait ainsi, ce n'était pas de bon augure. La gangrène était à tous les niveaux. On m'a enfermé dans une cellule portant le numéro 1. Une heure plus tard, on est venu m'emmener dans l'un des bureaux, le visage couvert par un sac. On m'a fait asseoir sur une chaise et on m'a ôté le sac.

J'avais en face de moi une brochette d'hommes en civil, bien épinglés. J'ai reconnu parmi eux deux officiers supérieurs qui étaient venus en 1991 en inspection lorsque j'étais incarcéré à la prison militaire de Blida. Nous sommes entrés dans une longue discussion sur la situation politique du pays. J'ai donné mon humble avis sur la situation et sur les origines du drame que nous vivions. Puis la discussion s'est cristallisée sur la nouvelle organisation du Front islamique du salut et son degré de maîtrise des groupes armés, ainsi que sur les relations extérieures de ce parti. Cette discussion a duré quatre heures.

J'avais le pressentiment qu'ils préparaient un scénario au vu de la discussion, de son orientation et de sa tournure. On m'a ramené dans ma cellule. Cette nuit a été pour moi la plus longue et la plus terrible sur le plan psychologique. Je priais Dieu pour qu'Il m'épargne les griffes de ces monstres sans scrupule.

9e jour (lundi 2 mai 1994)

Il était environ 10 heures. La porte de la cellule s'est ouverte et un homme des « forces spéciales » m'a emmené dans le bureau des officiers de la veille. On m'a fait asseoir et l'un des officiers a commencé à poser des questions et à y répondre sur les frères Redjem, Djillali Mokhtar, Khider Omar et Ali Chami. J'écoutais sans confirmer ni infirmer ses dires. Je me disais intérieurement qu'ils n'avaient qu'à écrire ce qu'ils racontaient. J'avais résolument décidé de leur expliquer auparavant que nous n'étions pas contre eux en tant qu'individus mais contre un système qui a empêché le peuple de choisir ses représentants et son destin.

J'ai été reconduit à ma cellule qui était mitoyenne de la salle de torture. J'entendais des cris horribles durant la nuit. J'ai failli devenir fou en entendant ces hommes subir les supplices. J'entendais tout ce qui se disait. Je reste persuadé que cela a été fait d'une manière délibérée pour me faire souffrir psychologiquement. C'était une forme de torture morale.

Du 10^e au 16^e jour (du mardi 3 au lundi 9 mai 1994)

Les jours se suivaient et se ressemblaient. La torture était d'une autre nature. On me sortait trois fois par jour pour aller aux W-C. Ces sorties se faisaient sous les insultes et les coups. Dès que j'entrais dans les toilettes, on me demandait de sortir immédiatement, en m'empêchant de terminer mes besoins. Si je m'amusais à tarder, c'était une pluie de coups de pied, de poing et de bâton qui s'abattait sur moi. On m'empêchait même de faire mes besoins naturels ! Quelle cruauté ! Le soir, c'étaient les séances de torture dans la salle qui était mitoyenne de ma cellule. Après la prière du Maghreb, commençait le supplice avec les cris et les bruits que j'entendais de ma cellule. C'était affreux. Je subissais une torture morale atroce. J'étais angoissé, je frôlais la folie. Je dépérissais et perdais la mémoire. Je priais Dieu pour qu'Il me rappelle à Lui, et en finir avec la tragédie que je vivais.

17e jour (mardi 10 mai 1994)

Il était environ 9 heures. Ils sont venus une nouvelle fois pour m'emmener au bureau des officiers. J'avais en face de moi un officier supérieur de la Sécurité militaire. Il m'a demandé encore une fois mon avis sur la situation actuelle sur le plan politique et sur le « dialogue ». Il voulait que j'aille chez le frère Hachani Abdelkader, arbitrairement incarcéré à la prison de Serkadji. J'avais compris que la Sécurité militaire voulait me transférer à Serkadji auprès de Hachani pour pouvoir le côtoyer et savoir ce qu'il pensait de la situation. En un mot, « l'étudier » pour le compte de la SM. Ils voulaient faire de moi une taupe. J'ai refusé catégoriquement cet odieux marchandage. On m'a conduit alors à ma cellule, avant de me ressortir une heure plus tard pour me conduire dans la cour où nous attendait un

fourgon. J'avais les yeux bandés et les menottes aux poignets. J'ai reconnu là aussi la voix du frère Hocine Thamert et celle de Omar Khider. Je croyais auparavant que ce dernier était mort. Dès que le fourgon a démarré, nous en avons profité pour discuter et échanger furtivement quelques mots. Où allions-nous ? Le frère Omar Khider nous a demandé de faire nos prières et de réciter des versets du Coran car il pensait que nous allions être exécutés. Il avait vécu cela et avait assisté à l'exécution en cours de route de Rabah Amiri, Malik Benkrati, Rabah Benchiha et Ali Berrached [Ndr : Voir le témoignage de Khider Omar].

Finalement, le fourgon est entré dans la bâtisse du centre de torture de Châteauneuf. Nous y retournions donc. Nous avons été accueillis par les sbires du régime par des insultes, des obscénités et des coups, comme à l'accoutumée. On nous mit dans un long couloir, à genoux, face au mur, durant une bonne dizaine d'heures, avant de nous jeter dans des cellules. J'occupais la cellule n° 2.

18e jour (mercredi 11 mai 1994)

Il était environ 10 heures. La porte de la cellule s'est ouverte. On m'a couvert le visage et fait pénétrer dans un bureau. Je me suis retrouvé devant un responsable qui disait n'importe quoi. Il était impulsif et colérique. De sa bouche ne sortaient qu'obscénités, insultes et blasphèmes. Même les responsables n'étaient pas épargnés par ce vice ! Il m'a traité de traître, de fils de harki (collaborateur de la France coloniale), et m'a menacé de mort. Il bavait en gesticulant. C'était un véritable cas pathologique. Il m'a questionné sur ma personne, mes études, mon appartenance politique etc. Il avait devant lui un volumineux dossier. Il m'interrogeait tout en écrivant. J'ignore, à ce jour, ce que contenait ce gros dossier. On m'a reconduit dans ma cellule et, le soir, un tortionnaire est venu, le dossier sous le bras. Il m'a ordonné de signer certaines feuilles en me menaçant : en cas de refus, la torture allait reprendre. Devant les affres que j'ai subies, je n'ai pas réfléchi une seule seconde. J'ai signé : pourvu que le supplice ne recommence pas.

19e au 24e jour (du jeudi 12 au mardi 17 mai 1994)

Ces journées se ressemblaient dans la tristesse et la monotonie. Elles étaient longues, interminables. J'étais dans une cellule étroite qui ne dépassait pas 1,5 m2 et que je partageais avec deux autres frères. Mes plaies continuaient à suppurer, mon état de santé à se détériorer de plus en plus. J'avais perdu mes réflexes. J'étais amorphe et très amaigri. Nous ne mangions que les restes de l'alimentation des tortionnaires. J'avais continuellement des insomnies. Comment voulez-vous dormir quand vous êtes hanté tous les jours par la torture ? Les portes des cellules s'ouvraient à tout moment. Je croyais à chaque fois qu'on venait me chercher pour la torture. C'était affreux. Je craignais cette salle de torture que les tortionnaires appelaient, toute honte bue, la « salle d'exploitation ». Sobhane Allah ! Beaucoup n'en revenaient pas. Ils mouraient attachés au sinistre banc du supplice. C'était l'enfer.

25e jour (mercredi 18 mai 1994)

On m'a sorti très tôt de la cellule, menottes aux poignets. Il y avait avec moi les frères Khider Omar et Thamert Hocine. On nous a sortis dans la petite cour où nous attendait un fourgon cellulaire. Plusieurs jeunes nous ont rejoints. Beaucoup d'entre eux étaient défigurés, les yeux hagards. Le fourgon a démarré vers une destination qui s'est avéré être le palais de justice d'Alger. Nous avons été parkés dans un coin de l'un des étages du palais. Les policiers nous insultaient constamment et nous brutalisaient. Tout ceci, dans un lieu qui prétend être un palais de justice. De justice !

On passait, un par un, devant le juge d'instruction, après qu'on nous avait enlevé les menottes. Je priais pour ne plus retourner au centre de torture.

Quand mon tour est arrivé, je suis entré dans le bureau du juge. Il m'a posé quelques questions auxquelles j'ai répondu. L'essentiel pour moi était d'aller en prison pour échapper aux tortionnaires de Châteauneuf. On nous a descendus, après notre comparution, dans une cellule du sous-sol du tribunal, puis reconduit au fourgon cellulaire qui a pris cette fois-ci le chemin de la délivrance : la prison d'El-Harrach.

Telle est la situation dramatique que j'ai vécue en tant que citoyen algérien, sur cette terre d'Algérie arrosée par le sang de plus d'un million de martyrs assassinés par la France coloniale.

Remarques :

1 — Je n'ai pas tout dit car je suis en prison, je ne peux tout développer.

2 — J'ai appris que malgré mon arrestation, les services de sécurité continuaient à terroriser mes vieux parents en faisant des descentes sur notre maison.

3 — Tous mes documents universitaires et effets personnels m'ont été volés lors des perquisitions.

4 — La rédaction de ce témoignage constitue pour moi une autre forme de torture car je me remémore tous les supplices subis.

5 — Notre incarcération est une autre forme de continuation de la torture car, à chaque fois, nous apprenons l'exécution sommaire d'un ami ou d'un parent.

Je prie Dieu d'armer nos familles de patience et de courage, et que la paix et la sécurité reviennent sur cette terre d'Algérie chérie, sous la bannière de l'islam.

Gharbi Brahim, ex-cadre de la société INFRAFER.

Président d'APC (maire) des Issers, Boumerdès.

Prison d'El-Harrach, le 9 octobre 1994.

(N° d'écrou 71722)

Ghedhab Mohamed, 1996

Détenu à la prison d'El-Harrach où il purge une peine de neuf années de réclusion criminelle arbitrairement et sans la moindre preuve. Ecrou n° 83887

Ghedhab vivait en Suisse ainsi que toute sa famille. Le 16 septembre 1996 il rentra en Algérie dans le vol d'Air Algérie : AH 2049. Il fut kidnappé dès sa descente d'avion par quatre hommes armés en tenue civile et fut conduit manu militari au centre de détention de Châteauneuf où il fut séquestré pendant quinze jours durant lesquels il subit des actes barbares et inhumains de torture au moyen de toute la panoplie en usage dans ce triste et macabre domaine (gégène, chiffon imbibé d'eau sale, coups de pieds, coups de poing, tuyaux de caoutchouc sur toutes les parties du corps nu, électrodes pincées sur les parties génitales et sur le lobe des oreilles, menottes aux poignets et mains derrière le dos, etc.).

Le supplicié a été présenté au parquet le 5 octobre 1996 alors que sa famille en Suisse n'avait aucune nouvelle de lui et s'en inquiétait énormément. Sur la base d'un faux dossier monté de toutes pièces rapportant des faits fallacieux, il a été inculpé des chefs d'inculpation : appartenance à un groupe terroriste, soutien à ce groupe, agression, constitution de forces armées, détention d'armes de guerre. Rien de tout cela n'était vrai.

La vérité est que les services algériens avaient récupéré chez un policier suisse indélicat des documents subtilisés frauduleusement aux services de sécurité suisses. Ces documents représentaient un travail de recensement préventif des étrangers maghrébins susceptibles d'être des islamistes en relation avec le terrorisme intégriste. Parmi les noms figurant dans ces documents, il y avait celui de Ghedhab Mohamed auquel les autorités suisses n'avaient rien à reprocher. C'est en exploitant frauduleusement ces documents volés que les enquêteurs algériens ont donné libre cours à leur imagination en préfabriquant un dossier mettant en évidence un soi-disant réseau terroriste en Suisse dont la direction a été attribuée à Ghedhab, auquel on a ajouté des noms de suspects recherchés par les services de sécurité algériens.

Ce subterfuge était à l'évidence destiné, au plan international, à confondre certains pays européens dont la Suisse, et au plan national, obtenir la condamnation par contumace des suspects dont les plus médiatisés, le fils Abassi Madani et Mourad Dhina. Mais les autorités suisses s'étaient rendues compte du vol de documents et avaient identifié les auteurs : le policier suisse Léon Jobe et son complice algérien Abdelkader Hebri. Ils décidèrent d'ouvrir une information judiciaire avec comme chef d'accusation « espionnage au profit d'un pays étranger ».

À la demande de Ghedhab avant de quitter le territoire suisse, le ministère de l'intérieur de ce pays l'avertit par écrit du danger qu'il courait s'il partait en Algérie. La lettre est arrivée trop tard à son destinataire. Un avocat suisse a été constitué par la famille (Maître Garbade) qui prit contact avec Me Khelili concernant l'affaire d'espionnage dans laquelle Ghedhab était partie civile.

Me Khelili a aussitôt saisi le juge d'instruction M. Djebarni Chérif auprès duquel il déposa une demande de main levée de la détention de leur mandant ainsi que de l'interpellation de l'officier de police judiciaire qui avait diligenté la procédure d'Alger et signé le faux dossier. Le magistrat promit de faire diligence d'autant plus qu'il n'y avait dans ce dossier aucune preuve et qu'il avait lui-même

insisté auprès des services de sécurité pour le versement des pièces à conviction dans le dossier sans quoi il prévoyait de libérer Ghedhab.

La requête de Me Khelili a été rejetée sans motif légal, rejet confirmé par la chambre d'accusation qui a été mise au fait de la falsification de procédure lors de sa plaidoirie soutenue par un mémoire écrit. Le juge d'instruction Djebarni a été relevé de son poste et affecté à la section des mineurs. Sa secrétaire, Mlle Boughaba Nedjoua et la sœur de celle ci Boughaba Naima ont été kidnappées alors qu'elles se rendaient à leur travail (tribunal d'El-Harrach), et ce presque le même jour. La famille du mandant a déconstitué et retiré l'affaire pour la confier à un autre avocat que leur aurait recommandé le juge.

Dans le même ordre d'événements, la juridiction suisse devant laquelle il était convenu que Me Khelili plaide en qualité de partie civile aux côtés de Me Garbade, décida subitement qu'il ne lui était pas permis de plaider en tant qu'étranger mais offrait des frais de séjour et de déplacement s'il acceptait de comparaître comme témoin.

Le 27 octobre 1997 le tribunal fédéral suisse jugea les auteurs de l'acte d'espionnage et les condamna à des peines symboliques de dix-huit mois et de quinze mois de prison avec sursis. Le 15 novembre 1997 Ghedhab fut jugé par le tribunal criminel d'Alger et fut condamné à neuf années de réclusion criminelle, décision déferée à la Cour suprême un pourvoi en cassation formé par le prévenu, n° 197830.

Les deux sœurs Boughaba sont toujours portées disparues.

À noter que Naima était secrétaire du procureur de la République.

Guilal Boubekour, 1992

Je m'appelle Guilal Boubekour, demeurant à Khenchela, agent des transmissions. J'ai été arrêté le 7 février 1992 par la police, et emmené au commissariat où j'ai été sauvagement agressé. J'ai été transféré à la prison de Khenchela, sans qu'aucun chef d'inculpation ne me soit notifié. Dans la cellule glaciale où je fus jeté je commençai à ressentir des douleurs spontanées au niveau de mon mollet droit. Ces faits furent signalés aux gardiens de la prison, mais sans résultat, refusant de me présenter au médecin. Il a fallu une grève de la faim des détenus pour qu'ils daignent m'emmener à l'hôpital où une simple injection d'antalgique fut réalisée. Mon état de santé ne faisait que s'aggraver. Le pied droit devenait froid, insensible avec une cyanose des extrémités. Devant cette détérioration de la situation, ils décidèrent de me libérer, après 5 mois de détention arbitraire et sans aucune justification. À ma libération, je fus hospitalisé en urgence au service de chirurgie vasculaire de Ben-Aknoun où le diagnostic d'artérite du membre inférieur droit fut porté. Une première intervention, réalisée le 19 septembre 1992 pour conserver le membre (prothèse vasculaire iliaque), a malheureusement échoué. Une amputation du membre inférieur a été pratiquée.

*Guilal Boubekour, Septembre 1992
Hôpital du CNMS Chevalley, Alger.*

Habib Rabah, 1992

J'étais sergent-chef parachutiste des troupes spéciales. Je me trouvais à Alger en tant que membre d'un groupe spécial stationné à Ben-Aknoun dans le centre des motards de la gendarmerie. En février 1992, j'avais été interrogé à Ben-Aknoun par des membres de la Sécurité militaire. On m'avait fait signer des papiers dans lesquels je certifiais que je n'étais membre d'aucun parti et que je n'avais aucune activité politique.

Fin mars (on était en plein mois de Ramadhan) 1992, je reçus un ordre de mission pour Biskra, signé par le commandant de notre groupe. De Biskra, j'ai été envoyé à Ouargla, au centre de la 4^e région militaire.

C'est là que j'ai été arrêté par des hommes du centre de la Sécurité militaire de la 4^e région militaire. Ils étaient accompagnés de chiens, avec une voiture de type NIVA. Il y avait le conducteur, un homme à côté de lui et deux autres hommes derrière, moi entre les deux. Avant d'arriver au poste

se trouvant au centre de Ouargla, ils m'ont mis une chemise sur la tête avec l'argument qu'il était interdit aux étrangers d'entrer dans cet endroit.

Arrivé à l'intérieur, ils m'ont fouillé, ils ont pris mes papiers et m'ont dit : « Ici tu n'as pas de grade, on te l'enlève. » Ils m'ont enlevé mes habits et mes chaussures. Je portais une tenue de sport. J'ai mis une autre tenue qu'ils m'ont donnée, elle était sale et puait et n'avait ni boutons, ni ceinture. Ils m'ont emmené dans une cellule où j'étais seul. Après deux ou trois heures, ils m'ont emmené dans une autre cellule, la tête recouverte. C'était une petite cellule avec une porte épaisse. Son aspect était effrayant. À côté se trouvaient d'autres cellules qui donnaient sur une petite surface. Quand ils venaient pour sortir un détenu, j'entendais leurs cris. Dans la porte se trouvait une petite ouverture qu'ils pouvaient ouvrir et fermer lors de leurs rondes qu'ils effectuaient tous les trois quarts d'heure (comme dans les autres centres).

Je suis entré dans la cellule sans chaussures, le sol était en ciment, il n'y avait pas de lit et les murs étaient tâchés de sang. Dans la nuit, ils m'ont apporté à manger, ils ont ouvert la cellule, placé le plat devant la porte qu'ils ont refermée. À l'intérieur, il n'y avait pas de lumière. J'ai refusé de manger. Quand ils sont revenus, ils ont repris le plat et ont refermé la porte. Puis trois hommes sont venus, deux d'entre eux avaient un chien, ils ont mis les habits sur ma tête. Ils m'ont emmené dans une autre cellule à un autre endroit dans laquelle il y avait de la lumière mais pas de lit non plus.

Le lendemain, ils m'ont emmené dans une autre cellule, il y avait deux personnes à l'intérieur. L'un était gravement blessé, il ne bougeait pas et ne parlait pas. L'autre portait encore sa tenue civile mais sans chaussures. Il était de la caserne de l'aviation de Ouargla. Il avait peur et parlait avec prudence. Nous attendions d'être interrogés. Après l'*iftar* (la rupture du jeûne), dans la soirée, ils l'ont emmené, lui ont enlevé les habits et l'ont ramené et ils m'ont transféré dans une autre cellule dans laquelle il y avait de la lumière. Après deux heures, ils ont ouvert la porte, un homme est entré, les mains pleines de sang : ils ont fait entrer mon ami Kadri Abdallah, jusqu'à la porte seulement ; il avait les mains liées. Il était accompagné de trois hommes. L'un d'entre eux me dit : « Il t'arrivera la même chose, si tu n'avoues pas. » Je lui ai demandé ce que je devais avouer ? Il a demandé à mon ami s'il me connaissait, il a répondu : « Je ne le connais pas et n'ai aucune relation avec lui. » J'ai répondu la même chose. Ils l'ont emmené. Il avait été battu, ses habits étaient déchirés et son visage était en sang.

Dans la même nuit, vers 2 heures ou 3 heures du matin, ils ont ouvert la porte et m'ont emmené dans leur bureau, sur ma tête un habit. Ils m'ont orienté vers un mur. L'un d'entre eux était debout devant moi, il était grand et fort. Il enleva l'habit de ma tête et me dit : « Ne regarde pas derrière toi. Où es-tu ? » Je lui ai répondu que je ne le savais pas. Il m'a demandé ce que j'avais fait, je lui ai répondu que je ne n'avais rien fait. L'un de ceux qui étaient derrière moi me donna un coup de poing sur l'oreille. J'ai jeté un coup d'œil et j'ai vu environ une dizaine d'hommes qui me regardaient. Il m'a donné l'ordre de ne pas regarder derrière moi. Ils m'ont posé des questions, je leur ai répondu que je ne savais rien et que je n'avais pas d'informations à leur donner.

Je lui parlais et j'essayais de savoir de quoi il s'agissait, mais il ne répondait pas et voulait que je parle, moi. Ils m'ont donné des coups de poing et de pieds et m'ont insulté. J'étais tenace et essayais en même temps de connaître les raisons. Ils m'accusaient d'appartenir à l'armée secrète du FIS. Ils ont dit que des gens avaient témoigné que j'avais collaboré avec eux. Ils m'ont dit : « Dis la vérité, que vouliez-vous ? Avoue et il ne t'arrivera rien. » Je répondais que ces choses ne me concernaient pas et que je n'étais pas membre de ce parti et que je ne savais rien.

Ils m'ont dit de bien réfléchir et m'ont laissé seul environ une demi-heure. Ils sont revenus, ils étaient cinq et avaient une chaise avec eux. Ils m'interrogèrent : « Qui étaient tes amis militaires qui travaillaient avec toi ? » Ils me montrèrent des photos de parachutistes emprisonnés venant de Biskra. J'ai reconnu certains qui étaient passés avant moi dans ce centre, mais je ne les ai pas vus comme mon ami. J'ai refusé de reconnaître quoi que ce soit et ils m'ont menacé de me suspendre. Ils m'ont ramené dans la cellule, les mains liées. Il faisait froid. Ils ont refusé que je fasse mes ablutions.

Vers 9 heures du matin, ils m'ont sorti de la cellule, les yeux bandés, ils m'ont emmené à un autre endroit. Six personnes me posèrent de nombreuses questions, mes pieds étaient liés. Je suis resté debout. Ils m'ont ordonné de reconnaître et de dire la vérité. Je leur ai répondu que je ne savais rien. Ils m'ont frappé à coups de poing et de pieds, puis ils ont pris un fouet en bois avec lequel ils m'ont beaucoup frappé sur tout le corps ; l'un d'entre eux a sorti son revolver et l'a placé sur ma tête en me menaçant. J'étais persuadé d'être entre les mains d'ennemis. Je pris la décision de ne rien reconnaître quoi qu'il arrive.

Ils m'ont déshabillé, le sang coulait de ma bouche et de mon nez, mais je ne sentais pas la douleur. Ils m'ont étendu sur une planche en bois et m'ont frappé sur le visage et le corps et les plantes des pieds avec un bâton (*falaqa*). Ils m'ont obligé à avaler une grande quantité d'eau sale avec une odeur nauséabonde et un goût amer, une eau pas normale qui me donnait des nausées, il me fallait vomir mais je ne pouvais pas parce qu'un chiffon était enfoncé dans ma bouche. Je restais là jusque dans la nuit puis ils m'ont emmené dans une cellule où se trouvait un lit en fer mais sans matelas. Ils m'ont apporté à manger, mais je ne pouvais rien avaler.

Le soir du deuxième jour, ils m'ont sorti après la rupture du jeûne et les séances de coups et d'insultes se répétèrent. Cette fois ils m'accusaient : « Vous avez projeté de tuer la direction militaire. » Je n'ai pas reconnu cela. Ils m'ont énormément frappé sur la figure mais aussi des coups de poing et de pied au sexe et avec le fouet sur le ventre et la poitrine et les jambes. Ce jour-là, ils m'ont énormément battu, c'est le jour où ils m'ont battu le plus à Ouargla. J'ai perdu conscience et je me suis affalé par terre.

Je me suis réveillé lorsqu'ils ont versé de l'eau sur mon corps, mais j'étais terrassé, tout le corps me faisait mal. Ils ont continué à me frapper avec leurs grosses chaussures alors que j'étais allongé par terre. Ils m'ont frappé à la tête et au visage, j'en ai encore des traces.

Pendant une semaine, j'ai subi ces coups, mais je n'ai rien signé qui atteste mon implication dans quoi que ce soit. Puis, ils m'ont placé dans une cellule dans laquelle se trouvait un nouveau groupe. Je suis resté un jour avec eux. Mon visage était enflé, surtout mes yeux et mon nez, et mon corps était ensanglanté. Ils m'ont fait de la place pour que je puisse dormir. Ils étaient très solidaires. Ils étaient six, tous des militaires. Le lendemain, ils m'ont emmené dans la cellule de Kadri. Je suis resté quatre ou cinq jours avec lui. Il avait été battu comme moi mais avait en plus subi la gégène. Tout son corps était blessé. Son visage était enflé comme le mien.

Puis, ils m'ont emmené à l'aéroport de Ouargla dans l'après-midi et mon ami est resté à Ouargla. Je suis monté dans un avion du type Iliouchine 76, j'y ai vu un grand nombre de militaires, gendarmes et membres de la SM, attachés deux par deux aux poings. Nous sommes arrivés à l'aéroport de Boufarik dans la soirée. À l'arrivée, nous avons vu des voitures de la gendarmerie et de la SM qui nous attendaient. On nous a tout de suite embarqués dans des voitures, les yeux bandés.

Avec trois autres que je ne connaissais pas, j'ai été emmené à Blida. Pendant la première nuit, les agents de la SM m'ont demandé pourquoi on m'avait emmené à cet endroit. Je leur ai répondu que je ne le savais pas. Ils m'ont posé les mêmes questions qu'auparavant. L'un d'entre eux ne parlait que français et m'a demandé : « Quelle est ta relation avec Ghania ? » J'ai demandé qui était Ghania et j'ai dit que je ne la connaissais pas. Ils m'ont frappé sur le nez. Ils m'ont enlevé ma tenue de sport et donné une combinaison ; puis ils m'ont ramené dans la cellule, où j'ai trouvé de nombreux militaires de la première région militaire, dont la plupart étaient de simples soldats. Ils avaient été arrêtés parce qu'ils priaient et sympathisaient avec le parti interdit. Durant tout ce mois, les arrestations furent nombreuses, surtout au sein des forces spéciales.

Au deuxième jour, ils m'ont emmené à l'interrogatoire. Ils ont posé de nombreuses questions, quelle était ma relation avec Ghania et ce que j'avais fait. Ils m'ont donné beaucoup de noms de parachutistes en précisant qu'ils étaient là. C'est à ce moment-là que j'ai appris qu'ils avaient été arrêtés. Durant ce mois, alors que les arrestations débutèrent, trois révoltes au sein des 18^e BAP, 4^e BAP et 12^e BAP eurent lieu à Beni-Messous.

Ils me menacèrent de me suspendre par les pieds, mais ils ne l'ont pas fait. Ils ne m'ont pas donné à manger. Ils m'ont frappé à coups de poings et de pieds et ils m'ont enlevé les habits. Je n'étais qu'en slip et il faisait froid. Ils ont placé un projecteur très puissant devant mes yeux. Ils m'ont mis un bâton au niveau des jarrets, mes mains étaient liées entre mes jambes, fixées avec le bâton. Le sol était plein d'eau et la porte restait ouverte, il faisait froid. J'étais physiquement préparé. Je penchais ma tête pour éviter la lumière. Ils faisaient des rondes car ils n'étaient pas loin de moi et à chaque fois ils versaient de l'eau glacée sur moi. Ils l'ont fait trois fois en plus des insultes et des accusations. La dernière fois, ils m'ont emmené pour m'interroger, je n'ai rien reconnu, ils m'ont écrasé avec leurs pieds. J'ai frappé l'un d'eux, je lui ai enlevé ses chaussures civiles, il m'a insulté. J'étais au sol et il m'a frappé au visage avec deux coups de pieds, l'un à la bouche. Ma bouche et mon nez m'ont fait très mal.

Après une semaine, ils m'ont transféré de nuit dans un autre centre de tortures. Nous étions un groupe mais nous ne nous connaissions pas. Nous étions environ seize militaires et avions tous les yeux bandés. Ils nous ont arraché les habits et nous étions tout nus, tous nos corps avaient été torturés. Ils nous ont donné une combinaison de couleur bleue. J'entendais des versets de Coran venant des

cellules. Ils nous ont mis dans des cellules différentes. Ils nous ont photographiés par devant, de profil et par derrière, avec la barbe pour nous présenter comme des « terroristes islamistes ». Dans la cellule, se trouvait un parachutiste que je ne connaissais pas. Il était malade. Cela faisait quarante-deux jours qu'il se trouvait dans ce centre. Il était grand et ses jambes le faisaient souffrir parce qu'il ne pouvait les allonger. La cellule était petite et nous étions sept. Nous ne pouvions dormir allongés, il fallait dormir assis. C'était sale et le matelas puait. Il y avait des puces. Et lorsqu'ils emmenaient l'un d'entre nous pour l'interroger, nous lui faisions de la place à son retour.

Au troisième jour, j'ai été appelé pour être interrogé. Celui qui m'interrogeait venait de l'ouest du pays. Je lui ai demandé s'il avait trouvé des éléments contre moi, il m'a répondu que j'étais en contact avec le FIS et que nous prévoyions quelque chose. J'ai refusé de reconnaître et il a appelé les tortionnaires. Six personnes avec des cagoules sont arrivées. Ils m'ont frappé à coups de poing et de pied. L'un d'eux m'a frappé à la tête avec sa ceinture militaire. Le sang a coulé. Il a continué et j'ai perdu conscience. Je perdais beaucoup de sang. Ils m'ont ramené chez celui qui interrogeait. Il m'a posé des questions au sujet de mon passé, de mon enfance jusqu'à mon entrée dans l'armée. Je ne pouvais répondre, je ne pouvais même pas m'asseoir, je me suis effondré. Ils m'ont ramené sous des insultes à la cellule, l'un d'entre eux m'assénait des coups de poing. Ils ne m'ont pas fait soigner. Plus tard, j'ai eu trois points de suture.

Au cinquième jour, ils m'ont appelé au matin pour m'interroger. Ils étaient quatre et il ne s'agissait pas des mêmes que la fois précédente. Chacun essaya de me faire avouer. L'un d'eux m'a dit : « Nous te ferons avouer malgré toi, ici c'est ta fin. » Un autre m'a dit : « Ici tu n'as aucune garantie. » Je leur ai demandé ce que je devais avouer. Ils m'ont montré la photo d'un ami. Ils m'ont demandé si je le connaissais, j'ai répondu par l'affirmative. Ils m'ont lu des procès-verbaux d'interrogatoires d'autres amis (mais pas de celui-ci), qui contenaient des choses dangereuses et des faits banals à propos de leurs sympathies pour le FIS.

Je n'ai pas reconnu ces faits car c'était dangereux. Je savais qu'ils avaient dit cela sous la pression. Ils m'ont lu les noms de détenus qui avaient déserté de Beni-Messous durant cette semaine en emportant les armes. Ils ont menacé d'utiliser la gégène et la suspension par les poignets et d'autres tortures, mais ils ne l'ont pas fait.

Ils m'ont frappé au fouet et à coups de poing et de pied. Ils ont placé un stylo dans mon nez, l'un tenait ma tête alors que l'autre a tapé sur le stylo brutalement. J'ai senti un choc dans mon cerveau. Ils m'insultaient. Sans que je m'en rende compte, l'un me frappa avec une espèce de batte de base-ball blanche et épaisse. Il voulut me frapper à la nuque, j'ai essayé d'éviter le coup, je l'ai reçu sur l'épaule. J'ai senti la fracture de l'omoplate gauche. Ils ont continué à frapper sur le ventre, la poitrine, le dos et près du cœur. J'ai perdu l'équilibre et je suis tombé. J'ai senti les douleurs bien après encore en prison. Ils ont continué avec des coups de pied avec des chaussures lourdes au niveau du sexe. Il y avait trois ou quatre hommes debout qui observaient sans dire un mot.

Je leur ai dit que mon épaule était fracturée, ils ont continué avec les coups de poing sur l'épaule et la colonne vertébrale. L'un d'entre eux jeta sur moi le cendrier et la cendre s'est déversée dans mes yeux. Ils ont mis une éponge sur mon visage au même moment et m'ont obligé de boire de l'eau savonneuse. J'ai fini par avouer pour que cessent les tortures.

Je suis resté chez eux environ une semaine, ensuite ils m'ont transféré à Ben-Aknoun. J'ai signé le PV dans lequel était noté ce que j'avais avoué sous la pression. Ils m'ont mis dans la cellule n° 12, j'y ai trouvé des officiers de l'École militaire de Cherchell qui étaient avec moi en prison plus tard. J'y suis resté trois ou quatre jours. Puis, de nuit, ils nous ont emmenés à Boufarik. Arrivé à l'aéroport, j'ai rencontré des amis des forces spéciales.

En tout, cela a duré trente-sept jours.

Ma condamnation

J'ai été transporté à Bechar avec environ 140 autres militaires dans la prison militaire. C'est une prison totalement fermée, sans lumière naturelle. Après quatre mois, notre procès a débuté. Le verdict a été prononcé en janvier 1993. J'ai été condamné à quinze mois de prison et j'ai été libéré le 29 juin 1993.

J'ai été transféré au 12^e BAP, mais sans uniforme, sans armes et sans rémunération (on m'a même volé mon argent du compte en banque). J'étais stationné à Bab-el-Oued, hôpital Maillot, dont la moitié du bâtiment était une caserne de parachutistes.

J'ai été arrêté deux fois par la suite. Début 1994, pendant quarante-deux jours, j'ai été enfermé dans une pièce de la caserne sans sortir. Mais pas de tortures. La seconde fois, deux ou trois mois plus tard, au même endroit et pendant dix-sept jours.

Puis j'ai été radié de l'armée avec quatre autres militaires. Je devais quotidiennement aller chez les gendarmes signer un papier. J'ai fini par quitter le pays.

Habib Rabah, Allemagne, 2002

Halouane Kamal, 1993

Mon fils Halouane Kamal, né en 1969, était infirmier à l'hôpital de Thénia (Boumerdès). Il a été interpellé par la police à mon domicile le 31 mars 1993 à 9 h 30. Je n'ai pas su où il a été emmené.

Le 11 mai 1993, j'ai été informé par les services de gendarmerie d'Oued Moussa que mon fils avait été retrouvé mort le 8 mai 1993. Ils m'ont demandé de ramener le livret de famille à la brigade, afin de pouvoir identifier le corps de mon fils, déposé initialement à de la morgue de l'hôpital de Rouïba, puis transféré à la morgue de Thénia.

J'ai vu de mes propres yeux les blessures infligées à mon regretté fils durant sa détention chez les policiers. Il gardait des traces de menottes serrées au niveau des deux chevilles. Ses mollets étaient transpercés de part en part. Le responsable de la morgue de l'hôpital de Thénia, M. Bouazouz Ahmed, qui a lavé le cadavre de mon fils, m'a confirmé que ses testicules avaient été broyées. Mon cousin a, lui aussi, vu les blessures de mon fils et constaté les traces de torture. Face à mes protestations et à mon indignation devant ce crime, la gendarmerie a prétendu que mon fils a été libéré, lui et quatre autres personnes, et qu'ils ont été retrouvés morts non loin d'une caserne de Oued Moussa. Ces quatre personnes étaient un certain Djamal, taxieur à Boudouaou, Omar, son frère, Youcef, travaillant à la mosquée de Corso, et un quatrième citoyen habitant à Boudouaou mais que je ne connaissais pas personnellement.

Ces quatre personnes et mon fils avaient été placés en garde à vue au commissariat de police de Reghaïa (Boudouaou). Ils ont été torturés puis exécutés sommairement pour venger des policiers tués lors d'un accrochage où étaient aussi des militaires de la caserne de Oued Moussa, accrochage qui s'est soldé par la mort de nombreux policiers. Les militaires ont dit que la voiture sur laquelle ils avaient tiré était une Renault 12 alors que le taxi de Djamal, retrouvé près des corps, était une Peugeot 505.

Mon fils a été enterré au cimetière du douar Ouled Ali (commune de Thénia).

À mon tour je n'ai pas échappé à cette injustice et à cette terreur qui règnent dans mon pays. À soixante ans, déformé par les rhumatismes, j'ai été arrêté quelque temps après l'assassinat de mon fils pour des raisons que j'ignore. Je suis incarcéré à la prison d'El-Harrach. Mon seul crime, c'est peut-être d'avoir clamé tout haut que mon fils a été assassiné par des policiers d'une manière lâche, après avoir été sauvagement torturé et avoir eu les testicules broyées. Comment peut-on taire un crime pareil qui m'a enlevé à tout jamais mon enfant ?

Je suis prêt à tout moment à témoigner devant une commission d'enquête nationale ou internationale, et à fournir tous les renseignements.

*Son père : Halouane Mohamed Ben Ahmed, septembre 1993,
Prison d'El-Harrach*

Hanni Faci, 1992

- Arrêté le 24 février 1992 à 7 heures du matin au cours d'un ratissage opéré par la gendarmerie, il se trouvait à la mosquée où il effectuait des travaux de maçonnerie.

- Il a été transporté vers la caserne d'El-Harrach, puis vers le groupement de gendarmerie de Bab Ezzouar (Cité 5 juillet), où il passa la nuit sans couverture, ni nourriture, ni eau, ni toilettes.

- Le lendemain à 8 h 30 du matin il est introduit dans le bureau de l'officier, qui l'a reçu avec des injures et des insultes.

- Après avoir donné son nom et sa date de naissance, l'officier ordonna qu'on le conduise à la cave.
- A cet endroit, il a été menacé de voir ses soeurs violées devant lui et qu'ensuite ça sera son tour s'il ne parle pas.
- Il a été violemment frappé au visage, et aux parties génitales, après avoir été ligoté.
- Il a été fouetté à l'aide d'un câble électrique jusqu'à évanouissement.
- Sa tête a été enfoncée dans un fût plein d'eau jusqu'à étouffement, ils lui demandèrent de reconnaître certains faits, que lui niait à chaque fois, et de fait le cauchemar dura près de 2 heures jusqu'à ce qu'il tombe par terre.
- Immédiatement après, ils lui ont mis un chiffon sur le nez pour l'empêcher de respirer ; ils lui ont ensuite introduit un gros tuyau dans la bouche et ouvrirent le robinet au maximum.
- Ils enlevèrent le tuyau pour voir s'il acceptait maintenant d'« avouer » les faits qu'on lui dictait.
- Il a été ensuite attaché et fouetté plus de deux cents fois, il perdit connaissance au moins quatre fois. Il resta vingt jours sans pouvoir uriner à la suite de ce traitement.
- En dernier lieu, ils ont tenté de le faire asseoir sur une bouteille cassée, et comme il a déjà vu l'effet que cela donne sur un nommé Mesbah Hamoud, il leur dit qu'il reconnaîtrait tout ce qu'ils exigeaient.
- Il a donc, sous la contrainte, signé un PV sans même le lire.

Détenu à la prison militaire de Blida.

Harik Noureddine, 1993

Je soussigné, inculpé Harik Noureddine, né le 29 août 1964 à Alger, universitaire, certifie aux autorités judiciaires la non reconnaissance des chefs d'inculpations qui me sont reprochés par la police et les services de la sécurité militaire, en dehors de mes déclarations faites devant le juge d'instruction au palais de justice, et lors de la deuxième instruction en prison et qui recourent ce que j'avais déclaré initialement à la police. Tout ce qui existe sur le procès-verbal n'est qu'une pure invention de la police qui a utilisé tous les moyens abominables et inhumains de torture. Ils ont excellé dans l'art de torturer pour m'arracher de faux aveux.

Tantôt on me disait : « Tu as tué Untel. » Et dès que je réfutais ces accusations, j'étais soumis aux pires techniques de torture. J'étais contraint, dans la plupart des cas, à admettre ces faux aveux pour échapper au supplice. C'est ainsi qu'ils ont préfabriqué un procès-verbal sur mesure m'impliquant dans des faits extrêmement graves que j'ai pu découvrir par la suite chez le juge d'instruction, en sachant que j'ai signé le PV sans pouvoir le lire et sous la contrainte.

Je vous citerais quelques méthodes sauvages de torture utilisées pour m'arracher de faux aveux :

Après mon arrestation le 7 septembre 1993 je fus conduit directement au siège de la sûreté de daïra où je fus « accueilli » par une meute de policiers qui me jetèrent au sol et se mirent à me frapper par des coups de poings et de pieds au thorax et au visage jusqu'à tuméfaction du visage. Puis, ils m'attachèrent à un banc de torture, les poings liés sous le banc et les pieds attachés solidement par une corde. Ils installèrent un tabouret sur mes pieds et un tortionnaire s'assit dessus. On m'appliqua un chiffon sur le visage et on versa des litres d'eau sale dessus jusqu'à ce que je voie la mort devant mes yeux et je commençais à perdre connaissance ; malgré cela, les tortionnaires continuaient à m'assener des coups de poings au visage et de pieds au thorax et à l'abdomen. C'est ainsi que l'interrogatoire sous la torture dura deux heures ou plus. Le lendemain, je fus ramené à nouveau dans cette sinistre salle et je fus sujet à de nouvelles tortures plus atroces que celles de la veille. Parmi celles-ci, je citerais :

- 1- Des coups de poings et de pieds au visage.
- 2- Des coups avec une grosse matraque aux coudes et aux genoux.
- 3- Utilisation de la technique du chiffon jusqu'à la perte de connaissance.
- 4- Privation de nourriture et de sommeil pendant plusieurs jours en restant enchaîné.
- 5- Menaces de sodomisation et versement de vin rouge sur le corps.

Après dix-sept jours de séquestration et de tortures, je fus transféré vers les locaux de la Sécurité militaire (selon mes tortionnaires). Là, je connus les pires sévices et souffrances que je n'avais encore

jamais vus. Les tortionnaires de la sûreté de daïra étaient des anges devant ceux de la SM. Dès mon arrivée je fus conduit à la salle de torture et allongé par la force sur un banc en ciment ; on m'attachait solidement à lui par les poings et les pieds après m'avoir déshabillé. Ils commencèrent par l'épreuve du chiffon et me versèrent des litres d'eau d'un seul coup jusqu'à l'asphyxie tout en me boxant le visage. Cette séance se répéta durant plusieurs jours. En plus de cela, j'ai eu droit :

1- A l'électricité sur les parties sensibles du corps comme les mamelons et les parties génitales au point où j'avais d'énormes difficultés à uriner pendant des semaines du fait des brûlures atroces que je ressentais. Cette gégène fut utilisée à plusieurs reprises sur moi.

2- Utilisation d'un gourdin sur ma tête. J'avais l'impression que mon crâne allait éclater. J'avais des douleurs atroces sur tout le corps suite aux multiples coups reçus avec ce gourdin. Je garde des séquelles à ce jour.

3- Utilisation d'une bouteille pour me frapper sur la tête et le thorax ainsi que d'un briquet pour brûler ma barbe.

4- On a placé un chien sur mon dos, après m'avoir déshabillé et on me menaçait aussi de me sodomiser si je ne reconnaissais pas les faits. Je suis resté plusieurs nuits enchaîné dans ma cellule.

C'est ainsi que j'ai passé ces journées entre la vie et la mort jusqu'à mon incarcération le 6 octobre 1993.

Harik Nourreddine, novembre 1993

Hattab Nacereddine, 1992

Né en août 1975, arrêté le 4 avril 1992. Mineur âgé de 17 ans, écroué à la prison d'El-Harrach.

Enlevé par les policiers du commissariat de Boudouaou au motif qu'ils recherchaient son père. Enlevé de sa classe à l'école, son cartable jeté dans la cour, malgré les protestations du directeur de l'école.

Torturé au commissariat de Boudouaou.

Blessures sur le corps et sur les jambes, transféré de nuit à l'hôpital de Rouiba.

Ichalalen Abderrahmane, 1994

Je me nomme Ichalalen Abderrahmane. Je suis âgé de 55 ans et habite à Zeghara, commune de Bologhine à Alger. Nous avons été arrêtés par la police, mon fils âgé de 20 ans et moi, le 19 novembre 1994 à 2 heures du matin. Après avoir fracassé la porte de mon domicile et nous avoir ligotés et jetés à terre, ils ont fouillé de fond en comble la maison sans rien trouver.

Avant de nous embarquer dans leur véhicule, ils nous ont roués de coups avec leurs bottes et nous ont bandé les yeux avec nos propres tricots de peau. Ils nous ont emmenés vers un lieu qui s'est avéré être le nouveau centre de détention et de torture d'El-Madania.

Le lendemain, un dimanche, après la prière du Maghreb, on m'a allongé sur un banc en bois et ligoté les cuisses et les jambes après m'avoir menotté les poignets sous le banc. Puis on m'a mis un chiffon sur la figure et fait ingurgiter de force de l'eau avec un tuyau en me bouchant le nez. Mon ventre a enflé et est devenu douloureux. On m'a détaché et on m'a fait retourner sur le côté pour me vider l'estomac. J'ai alors été bastonné, de la poitrine aux pieds. Ces opérations ont été renouvelées trois fois de suite. Après cela, on m'a ramené à la cellule et alors a commencé la torture de mon fils, avec le même procédé, jusqu'à ce qu'il ait inventé de toutes pièces des faits imaginaires sous l'effet de la torture. On m'a emmené à nouveau dans la salle de torture pour écouter ce que disait mon fils. Lorsque j'ai démenti tous ses propos, les tortionnaires ont procédé à nouveau à ma torture, mais cette fois-ci avec plus d'ampleur et d'acharnement, jusqu'à ce que tout mon corps soit couvert d'ecchymoses.

Le lendemain, j'ai été torturé d'une autre manière, dans une pièce où il y avait de nombreux barreaux métalliques scellés aux murs. J'ai été menotté et fixé, suspendu, à l'une des barres. Je ne touchais le sol qu'avec la pointe des pieds. Le supplice a duré plus de quatre heures, jusqu'à ce que mes articulations, extrêmement douloureuses, m'apparaissent comme luxées. Dans cette situation inconfortable, j'ai été menacé de tortures plus intenses si je ne confirmais pas les dires extorqués à

mon fils sous la torture. Ne pouvant supporter ces sévices cruels et les douleurs insupportables, et devant les menaces, j'ai acquiescé malgré moi.

Après qu'on m'a arraché ces faux aveux, j'ai été remis dans ma cellule, en état de véritable loque humaine. J'ai été maintenu en garde à vue pendant vingt jours. Les tortionnaires m'ont fait signer un PV, les yeux bandés. Je ne savais pas ce qu'il contenait. J'ai été transféré au commissariat central pour être fiché. J'y ai passé deux jours. J'ai été ensuite présenté au juge d'instruction de la cour spéciale d'Alger, le 10 décembre 1994. Je lui ai fait part des supplices inhumains que la police m'a infligés. Il a consigné cela dans un PV puis a signé mon incarcération à la prison d'El-Harrach.

J'ai appris plus tard que mon domicile de deux pièces-cuisine a été dynamité par la police quelques jours après mon arrestation, et que ma famille est actuellement hébergée par des voisins. L'opération d'évacuation de ma famille, avant le dynamitage, n'a duré que dix minutes, temps donné par les policiers à mon épouse pour ramasser les affaires.

Je tiens également à signaler que durant mon séjour au centre d'El-Madania et suite aux tortures infligées, trente et une personnes ont été arrêtées, deux personnes sont mortes sous la torture et vingt-six personnes ont été présentées à la justice.

Ichalalen Abderrahmane.

Prison d'El-Harrach, le 26 janvier 1995.

(N° d'écrou 74744)

Kaci Abdelkader, 1994

Né le 8 février 1964 à Larbaâ (wilaya de Blida), technicien supérieur en électromécanique et commerçant, demeurant à Larbaâ, a été enlevé à son domicile le 15 mars 1992 à 22 h 30 par une vingtaine de policiers et de parachutistes, sans présentation d'un quelconque mandat d'arrêt. Il sera emmené au commissariat de Larbaâ et enfermé dans une cellule du sous-sol. Aux environs de minuit, des policiers et deux parachutistes viendront extraire ce citoyen de sa cellule pour le conduire à la salle de torture.

L'équipe de tortionnaires, composée de cinq personnes était dirigée par un officier parachutiste surnommé « Rouget ».

La victime sera soumise à une panoplie de supplices. Il sera jeté, totalement dévêtu dans une baignoire, en lui immergeant la tête dans l'eau, jusqu'à suffocation. Un parachutiste l'obligera à avaler du tabac de cigarettes qu'il lui introduisait par la force dans sa bouche. Un autre l'obligera à boire de l'urine contenue dans un récipient. Il sera ensuite violemment tabassé sur la tête et dans le dos avec un gros bâton. Sous la violence des coups, il saignera de sa tête et perdit connaissance. Il se réveillera plus tard dans sa cellule, grelottant de froid.

Au deuxième jour de séquestration, il sera à nouveau conduit de nuit dans la salle de torture. Les mêmes tortionnaires s'appliqueront à utiliser les mêmes méthodes de torture que la veille, en ajoutant la classique technique du chiffon. La victime, abattue et exténuée, rejoindra sa cellule en rampant, sous les coups de pieds et de poings de ses tortionnaires. Il restera oublié ainsi dans sa cellule durant quatre jours.

Au septième jour de séquestration, il sera transféré vers la caserne militaire située au lieu-dit « La SAS » situé sur la route Larbaâ-Tablat, près de la brigade de gendarmerie. Il sera pris en charge par l'officier Djamel dit « coupe Haus », connu dans la région pour la pratique des sévices sexuels, et ce, durant trois jours.

Après six semaines de séquestration et de tortures, il sera présenté au juge d'instruction du tribunal de Larbaâ qui ordonna sa libération provisoire. Il sera contraint à se présenter quotidiennement au commissariat de sa ville.

Le 29 juin 1992, alors qu'il se trouvait au commissariat de Larbaâ pour signer le registre de présence, il sera enlevé par des militaires lors d'une rafle et emmené vers une caserne où il sera séquestré durant trois semaines.

En octobre 1992, les forces spéciales l'arrêteront à nouveau avec son frère Rachid, handicapé physique, ainsi que plusieurs autres citoyens. Il sera détenu dans une caserne située près de l'usine dite Profilor, durant trois semaines et subira bastonnades, insultes et menaces de mort.

À sa libération, ce citoyen quittera le pays pour se réfugier en Suède où il poursuit à ce jour un traitement pour les séquelles physiques et psychologiques.

Kaouane Hassen

Après mon arrestation, on m'emmena vers un endroit où j'ai commencé à être torturé. Les tortionnaires me firent entrer dans une pièce, me donnèrent une « Combinaison » et m'ordonnèrent de la mettre. Ils insistèrent pour que je me déshabille devant eux. J'ai considéré cela comme une atteinte à mon honneur. S'en suivirent alors les insultes et les pires grossièretés. La torture commença juste après.

Ils m'ont fait asseoir sur une chaise et m'ont placé les menottes, mains derrière le dos. Ensuite, ils me frappèrent au visage. Le sang giclait de mon nez et un bout de ma langue s'est coupé. À la suite de quoi, je n'ai pas pu ouvrir ma bouche pendant deux jours. Je ne pouvais manger que de la nourriture liquide qu'ils me donnaient dans un bol en plastique. Mais la torture continua quand même.

Ils m'ont mis sur un lit en fer, ont ligoté mes mains et mon pied gauche, et m'ont torturé à l'électricité. Je ne peux décrire l'atrocité de la douleur que j'ai ressentie. C'est une douleur indescriptible. Depuis ce temps je suis complètement horrifié. Je sens que les pulsations de mon cœur ont augmenté, et mon corps me donne l'impression qu'il est rempli d'épines. Mais mon principal souci actuellement concerne mon pied gauche. Je ne sais pas s'il s'agit d'une cassure ou d'un hématome. La blessure, très apparente, me fait horriblement mal.

Je termine ce témoignage en signalant que l'un de mes tortionnaires me menaçait de sodomisation.

Kaouane Hassen

(E.M.P.R) — Prison militaire de Blida

Kara-Ahmed Abdelkader, 1995

Enlevé le 26 mars 1995 par trois hommes armés en tenue civile qu'il prit pour des terroristes. Il tenta de fuir ce qui provoqua des tirs de sommation de leur part. Dès qu'il s'arrêta, il fut violemment embarqué à l'arrière d'une 404 bâchée, visage plaqué au sol (plancher) et rué de coups de pieds sur le visage et sur toutes les parties du corps. Il a été piétiné durant tout le trajet qui séparait le lieu d'arrestation et les locaux de détention et de torture (Châteauneuf).

Pendant un mois et cinq jours passés dans la cellule, il fut soumis à des actes de torture affreux et inhumains : coups de poings et de pieds alors qu'il avait les mains menottées derrière le dos avant de subir le chiffon mouillé d'eau sale, et l'électricité. Ces actes de torture étaient accompagnés de gestes et de propos attentatoires à sa dignité : harcèlement et menaces sexuels par un des policiers en état d'ivresse surnommé HAFID (moustachu), menaces de mort par des cris, du genre « tue-le ». Il fut empêché de dormir par des jets d'eau sur le corps et des hurlements atroces venant des cellules voisines. Il pense même qu'il y a plusieurs autres victimes, y compris des personnes âgées qui auraient été exécutées de cette manière.

Les sévices commençaient à 8 heures pour s'arrêter à 17 heures. Dans sa cellule d'autres suppliciés ont gravé sur le mur « ici Chevalier », ce qui correspond au lieu de détention appelé aussi bien Chevalier ou Châteauneuf. Il portait des traces de menottes sur les poignets lors de la visite de son avocat, Me Khelili, à la prison. Toutes les autorités : présidence, exécutif, judiciaire, ont été saisies sans qu'ils aient donné suite aux requêtes, y compris l'ONDH. Une demande de liberté provisoire du 6 juin 1995 a été rejetée par le magistrat instructeur.

Ecrou N° 76.576 Prison d'El-Harrach

Kazi Abdenacer, 1992

Le 27 octobre 1992, très tôt le matin, plus précisément à 3 heures, nous sommes réveillés en sursaut par les bruits des coups sauvages assenés à la porte de notre domicile familial, par des hommes en cagoule, munis d'armes automatiques, ils ressemblaient aux terroristes des films policiers.

Un instant après, ma mère d'un âge très avancé ouvre la porte et se trouve nez à nez avec ces hommes étrangers qui lui affirment être de la sûreté nationale.

Dès que j'entendis prononcer mon nom, je me suis présenté à eux, et sans ménagement aucun on me mit les menottes et on me sortit de la maison manu militari, l'espace d'un instant j'oubliais mon sort, lorsque j'entendis les cris déchirant de ma mère, dans le silence de ce début de matinée, qui ne manquèrent pas de réveiller l'ensemble des voisins.

Je fus donc, embarqué dans leur voiture comme un hors la loi, car tout le quartier de la cité des Anassers a été bouclé, comme s'ils venaient arrêter un criminel notoire.

Ensuite, les deux voitures Peugeot 505 et Nissan des forces d'interventions rapide se dirigèrent vers le 4^e arrondissement de la Wilaya d'Alger (poste de police de Cavaignac).

À 3 h 20, ma descente de voiture s'effectua avec une volée de coups sur la poitrine et à la tête à l'intérieur, on versa sur mon corps de l'eau froide alors que je me trouvais agenouillé, face contre le mur, sur une grille de ferraille (semblable à celle utilisée pour la construction).

La bastonnade a duré environ deux heures à la suite de laquelle on me fit monter à l'étage supérieur suite aux instructions d'une personne habillée en civil, je fis mon entrée dans le bureau dans un état lamentable, et là aussi une pluie de coups s'abattit sur mon corps déjà mortifié, et ce, à l'aide d'une chaise métallique.

La personne en civil devait être un inspecteur de police âgé d'environ 30 ans, celui-ci, tout en proférant des propos obscènes pointa son revolver sur ma tête pour augmenter ma terreur.

Peu après, on me fit descendre dans une cellule où on me fit subir le supplice du chiffon sur le visage, durant vingt minutes, attaché, à la manière dont on lie un gibier.

La cellule avait une surface qui n'excédait pas 3 m x 3,20 m et servait de lieu détention pour six personnes.

Et, en raison de la violence des coups je ne pus m'endormir, je restais donc ainsi dans cet état sans nourriture ni boisson jusqu'à une heure et demie.

À partir de ce moment-là le supplice augmenta d'un cran, et éveilla en moi le souvenir horrible des scènes de film de guerre. En effet, on enfonça des clous dans mon corps d'une profondeur de 20 mm, alors que ces clous étaient reliés à des fils électriques.

Voyant que l'heure de la vraie torture avait sonné, je priais Dieu, pour mourir et m'éviter ainsi ce supplice.

Le courant traversait tout mon corps comme si j'étais un conducteur électrique.

Cela a duré environ vingt interminables minutes. Comme je commençais à perdre conscience, on me ramena à la cellule encore une fois.

Je tremblais et grelottais de tout mon corps, j'étais entre la vie et la mort.

À 9 heures du matin, c'est le retour au lieu de la torture, après une heure et demi de chiffon, je montais à l'étage supérieur en compagnie de quatre ou cinq civils.

L'interrogatoire était entrecoupé de coups sauvages de la tête contre le mur et des coups avec une barre de fer dans le dos et sur la tête, j'étais ensanglanté, mon sang a coulé pendant une heure et demie environ. Et poussés, par une pulsion démoniaque, ils sont allés jusqu'à éteindre leurs cigarettes dans ma main (« Ta main est mon cendrier », a lâché l'un d'eux).

Ce jeudi à 9 heures du matin, après le supplice du chiffon (une demi-heure), je me retrouve dans le bureau, selon toute apparence, de l'officier de police ou chef de poste de police, celui-ci m'ordonna de comparaître devant lui sur les genoux, en plus de cette humiliation j'ai eu droit à des insultes, si vulgaires qu'elles contrastaient avec l'élégance de la tenue de cet officier.

Il avait un âge qui variait entre 44 et 46 ans, de peau brune, taille 1,75 m et de corpulence moyenne.

Il fit un geste à ses hommes présents dans la salle pour reprendre la bastonnade au moyen d'une barre de fer, si bien que le sang a recommencé à gicler de ma tête, pendant quarante minutes.

À la suite de quoi, on posa mes mains attachées sur le chauffage du couloir, à cet instant je me savais plus que j'étais ni où j'étais...

On ne me relâcha qu'à la nuit tombante et je me retrouvais dans le couloir menant aux cellules.

Profitant de cette « accalmie » j'ai essayé de m'endormir, mais je fus réveillé en sursaut par un inspecteur de police qui me cracha sur le visage et jeta des propos injurieux et obscènes accompagnés de coups de bâtons.

Je demeurais dans cet état lamentable, toujours sans nourriture ni sommeil jusqu'à la fin de la matinée du vendredi où j'ai pu me reposer un peu.

Le samedi 31 octobre 1992, la veille de la commémoration du 1er novembre 1954, anniversaire du déclenchement de la glorieuse Révolution algérienne, et plus exactement à 3 heures de l'après-midi, j'ai reçu la visite d'un civil qui m'a demandé de le suivre à son bureau au 1er étage, il était âgé de 33 ans, blanc de peau, portant une moustache noire, ayant 1,70 m de long environ et mince de corpulence et enfin habillé tout en jeans, selon toute vraisemblance, il devait avoir le grade d'inspecteur de police.

L'interrogatoire débuta par des questions sur des sujets que j'ignorais complètement, je répondais toujours par les mêmes réponses (je ne sais pas, je ne le connais pas). Cela a duré environ 25 minutes, je fus conduit par la suite au couloir dans un état de santé inimaginable, assimilable à un mort vivant. Grâce à Dieu, je fus pris en charge par quelques détenus qui m'ont fourni de la nourriture et de l'eau.

Le mardi 3 novembre 1992, le même scénario se répéta ainsi que le jour suivant. Mais le vendredi, cette personne, en civil, était accompagnée de deux autres détenus habitant le même quartier que moi, il s'agit en fait de Driss Chanane et de Rachid Laadjimi.

Il nous enferma ensemble un moment en nous épiant d'un trou sur la porte.

Peu après, en ouvrant la porte il nous déclare que nous sommes sauvés parce que nous ne sommes pas concernés par l'affaire ? !!!

Nous vous demandons a-t-il dit de nous pardonner, Dieu ne pardonne-t-il pas les erreurs des hommes... ?

L'après-midi on me sortit de la cellule en m'intimant l'ordre (sous la menace d'un CRS) de signer un P.V. Je me suis exécuté sous la contrainte.

La nuit, à 00 heures précises, je fus transféré au Central (poste central de la sûreté de Wilaya). Le lendemain, jeudi, j'ai été traduit devant le tribunal d'Alger (Abane Ramdane), qui a décidé la détention préventive. Je souligne que le Procureur de la République et le juge d'instruction étaient témoins de mon état de mort vivant.

Dieu est témoin de ce que j'avance.

Kazi Abdenacer, tailleur.— détenu

Né le 7 mai 1965 à Alger Centre.

Kentour Brahim, 1994

Ce qui suit est le récit de tristes moments passés dans les geôles du régime dictatorial algérien, tels que je les ai vécus jour après jour... J'ai frôlé la mort à plusieurs reprises. Je n'avais jamais pensé que la barbarie pouvait atteindre un tel stade et que des Algériens pouvaient faire de tels actes de sauvagerie.

Ce qui suit est ce que ma mémoire traumatisée a pu retenir de l'enfer que j'ai passé. Dieu en est témoin.

Chronologie des faits

1^{er} jour (27 mai 1994)

Je revenais en compagnie d'un ami d'un voyage en Europe, via le Maroc. Nous voyagions dans une Audi 100. Il était 10 h 30. Au niveau de la douane, nous avons été surpris par le mauvais accueil des douaniers, leur brutalité et les insultes à notre rencontre. Après la fouille du véhicule, nous sommes restés en attente près de quatre heures, sous la garde des agents. Ils nous ont saisi tout ce que nous avons ramené de voyage, comme vêtements, lunettes de vue... Même nos propres habits nous ont été enlevés. Nous sommes restés avec nos pantalons seulement. Personnellement, ils m'ont saisi 5 800 francs français, 1 200 dinars algériens et 200 dirhams marocains. Même la cuisinière ramenée du voyage a été saisie. Les agents de douane travaillaient en collaboration avec les services de sécurité qui ne se sont pas gênés pour nous frapper et à nous humilier.

Nous avons alors été transférés, les yeux bandés, dans un centre de la Sécurité militaire à Maghnia (Tlemcen). L'interrogatoire a commencé sous les coups et les insultes. C'était un véritable entraînement pour eux. Ils s'exerçaient et échauffaient leurs muscles sur nous. L'un des agents de la SM nous donnait des coups de poing, l'autre des coups de pied, un troisième nous bastonnait avec une

canne. Ils nous ont posé des questions sur des faits totalement étrangers pour nous et avec lesquels nous n'avions aucune relation. Cette situation a duré deux heures, puis nous avons été transférés dans un véhicule Volkswagen vers un vaste terrain où nous attendait un hélicoptère. Nous avons été pratiquement jetés à l'intérieur, sous les insultes et les menaces de nous jeter par-dessus bord en plein ciel.

L'atterrissage s'est fait quelques minutes plus tard sur un autre terrain. Je pense qu'il s'agissait d'une base militaire d'Oran, le trajet était court et l'accent des militaires était celui de là-bas.

Nous avons été emmenés directement vers une salle spécialement aménagée pour la question, d'après sa disposition et les instruments qui s'y trouvaient. L'enfer d'une torture aveugle et cruelle a commencé. Les questions portaient sur des faits avec lesquels nous n'avions rien à voir. Ils nous ont questionnés sur des personnes que nous ne connaissions pas. Lorsque nos réponses ne leur convenaient pas, ils redoublaient d'efforts dans le supplice.

Ils m'ont fouetté avec un gros câble électrique, puis m'ont frappé avec une barre. Ils sont ensuite passés à la gégène en me plaçant des électrodes sur les lobes des oreilles et sur le sexe. C'était atroce. À la fin, ils m'ont plongé la tête dans un bassin d'eau sale, jusqu'à l'asphyxie. Cette séance a duré de 17 heures à environ minuit. C'était inimaginable. Il faudrait quand même que l'opinion publique sache de quoi ils sont capables.

J'ai du mal à citer, par respect et par pudeur, les autres méthodes utilisées contre moi, qui m'ont humilié et touché à mon honneur. Avec tout le respect que j'ai pour l'opinion publique qui lira peut-être un jour ce témoignage, je dois raconter comment ils m'ont attaché le sexe avec un fil solide et l'ont tiré de toutes leurs forces vers le plafond. Je hurlais de douleur. Je souhaitais que la mort m'emporte pour échapper à cette cruauté barbare. Je me suis évanoui et, selon mon compagnon d'infortune, j'aurais fait alors un arrêt cardiaque. Toujours selon mon ami, les tortionnaires se seraient affolés. Ils auraient fait appel à un médecin militaire qui aurait utilisé un défibrillateur, pour réanimer mon cœur. C'est grâce à Dieu et à Sa miséricorde que je suis encore en vie. En me réveillant quelques heures plus tard, je me suis retrouvé complètement dévêtu, la poitrine brûlante, étourdi... Ce n'était pas un cauchemar, c'était la triste réalité. Malgré mon état de santé extrêmement critique, j'avais les poignets et les chevilles liés.

Au fur et à mesure que je reprenais conscience, je voyais mon corps endolori couvert de sang. J'avais une soif intense. Pas une seule goutte d'eau ne m'a été donnée. Je n'ai pas fermé les yeux de ce qui restait de cette nuit. Les gardiens frappaient régulièrement à la porte de ma cellule pour m'empêcher de dormir, en me traitant de tous les noms.

2^e jour (28 mai 1994)

Dans la matinée, j'ai reçu la visite du médecin militaire. Il m'a demandé si j'allais bien. Je ne savais comment lui répondre. J'étais dans un piteux état.

Une heure après, trois hommes sont venus. Ils ont pénétré dans la cellule et m'ont roué de coups sans me poser une seule question. Quelques instants plus tard, un officier est venu. Il m'a dit textuellement : « Ici il n'y a ni justice, ni droits de l'homme ni Bon Dieu. » Puis il m'a insulté, en proférant des obscénités indignes de son grade. C'était un langage de voyou. Il m'a ensuite dit : « Qu'es-tu venu faire en Algérie, espèce de harki, de traître à la patrie ? » Puis il est parti en fulminant.

En milieu de matinée, on m'a fait sortir en compagnie de mon ami, les yeux mal bandés. On nous a fait monter dans un véhicule qui a démarré en trombe. Nous nous sommes retrouvés sur un aéroport. À travers mon bandeau, j'ai aperçu la piste et le petit avion qui nous attendait.

L'avion s'est posé sur l'aérodrome militaire de Boufarik. Nous étions aux environs de 19 h 30. Le soleil commençait à se coucher. J'ai aperçu, toujours à travers mon bandeau, six à sept agents en civil sur la piste d'atterrissage. Deux d'entre eux avaient des caméras et nous filmaient. Nous avons été conduits vers un véhicule banalisé qui nous attendait. Il nous a menés vers une destination inconnue. Nous avons été jetés dans des cellules d'isolement. Il faisait nuit. J'ai été réveillé en pleine nuit et emmené dans un bureau. J'avais en face de moi un colonel, et à ses côtés un commandant. Ils m'ont précisé d'emblée qu'ils savaient tout sur moi, depuis longtemps, et que je n'avais rien à leur apprendre de nouveau (!). Ils m'ont dit que j'étais surveillé depuis 1965 ! Honnêtement, je pensais qu'ils tentaient de m'intimider. J'ai été surpris quand ils m'ont montré un volumineux dossier portant mon nom. Il y avait tout ce qui concernait mes activités politiques depuis les années 1960, mon opposition à Houari Boumediène, mes activités politiques avec Ben Bella. Le colonel était correct et respectueux.

Puis on m'a sorti du bureau des officiers et on m'a enfermé à nouveau dans ma cellule d'isolement, sans boire ni manger depuis quarante-huit heures.

3^e jour (29 mai 1994)

J'ai été transféré d'assez bonne heure dans l'un des bureaux du centre. De nombreuses questions m'ont été posées. La torture a repris, avec, cette fois-ci, la technique du chiffon et la gégène. Ils m'ont cité plusieurs noms et m'ont demandé quelles étaient mes relations avec les personnes citées. Ils m'ont montré plusieurs photos de ces personnes qui m'étaient inconnues. Finalement, ils m'ont confronté avec des personnes que je ne connaissais pas.

4^e et 5^e jours (30 et 31 mai 1994)

On m'a oublié dans ma cellule et c'était tant mieux. Deux journées sans supplices.

Du 6^e au 11^e jour (1^{er} au 6 juin 1994)

Je suis resté dans ma cellule. Mon état de santé était précaire. Mes plaies s'étaient infectées. Mon corps était endolori. Je ne pouvais ni m'asseoir, ni marcher, ni dormir.

12^e jour (7 juin 1994)

Ce jour-là, on s'est souvenu de moi et on est venu me chercher pour une nouvelle séance de torture qui a été brève.

13^e jour (8 juin 1994)

J'ai été transféré vers une caserne et isolé dans une cellule... Un officier est venu me voir dans la cellule. Le soir, j'ai été à nouveau ramené au centre de la Sécurité militaire.

14^e jour (9 juin 1994)

Mes geôliers m'ont emmené voir un médecin vu que mon état de santé s'était dégradé. Je leur en suis reconnaissant. Malheureusement, cette rahma (miséricorde) n'a pas duré longtemps. Le soir même, j'ai été emmené dans la salle de torture ou j'ai été brutalisé. Ils m'ont questionné sur mes relations avec les fils de Abassi Madani et sur mes relations en France et à Oran. La séance de torture a duré près de deux heures et demie. Ils m'ont questionné sur une organisation dont j'entendais le nom pour la première fois, l'OLTA. Le quotidien Le Matin avait cité cette organisation ainsi que mon nom. J'ai été atrocement torturé pour mon « appartenance » à une organisation fictive et sur dénonciation d'un quotidien. C'était la première fois que j'entendais parler de ce sigle. Ils m'ont ensuite présenté une liste de noms. Ils m'ont confectionné un nouveau dossier et m'ont enfermé dans ma cellule.

15^e jour (10 juin 1994)

Rien de particulier à signaler.

16^e jour (11 juin 1994)

Une journée sans torture. J'ai été emmené dans un bureau où ils ont complété mon dossier.

17^e jour (12 juin 1994)

J'ai été transféré vers une caserne des environs d'Alger. Il paraît qu'il s'agissait de Châteauneuf. La nuit, on est venu me sortir de ma cellule et on a pris des renseignements. Un colonel est venu me voir et me questionner sur mes activités au sein du mouvement islamique. Il m'a surpris en me disant qu'il me connaissait depuis fort longtemps. Il m'a interrogé sur mes activités politiques avant que je ne connaisse Ben Bella et m'a dit : « Tu as toujours été un terroriste. » Je n'ai pas répondu à cette provocation.

18^e jour (13 juin 1994)

Rien à signaler.

19^e jour (14 juin 1994)

J'ai été emmené tôt dans la salle de torture. C'était pour une séance de bastonnade. Les tortionnaires se sont rués sur moi avec des câbles et des barres de fer. Ils ne m'ont posé aucune question. Ils me disaient seulement : « Parle ! Parle ! » Ils ont voulu pratiquer sur moi des actes que la pudeur et le respect m'interdisent de décrire. Les tortionnaires avaient des gueules d'animaux enragés. Aucune retenue ni pitié. Ils n'avaient à aucun moment le comportement d'êtres humains. Un cœur de pierre. C'était désolant.

20^e et 21^e jours (15 et 16 juin 1994)

Les tortionnaires ont continué à remplir mon dossier. Leur imagination était débordante. Ils pouvaient tout se permettre. Des renseignements sur mes activités, ma vie, mon appartenance politique. Celui qui remplissait le dossier était correct. Les autres me menaçaient, avec leur langage vulgaire.

Du 22^e au 32^e jour (17 au 27 juin 1994)

Rien à signaler.

33^e jour (28 juin 1994)

J'ai été torturé ce jour-là car ils voulaient obtenir des renseignements sur une personne demeurant à Oran et qui aurait été citée par une autre personne torturée. Je ne connaissais pas cette personne.

34^e jour (29 juin 1994)

On m'a fait signer sous la contrainte et la menace le procès-verbal que je n'avais pas lu. On m'a forcé à signer le texte. Devant ces barbares, je n'avais pas le choix.

35^e et 36^e jour (30 juin au 1^{er} juillet 1994)

Rien à signaler.

37^e jour (2 juillet 1994)

On m'a interrogé avec brutalité sur une personne qui aurait été arrêtée à... Paris.

Du 38^e au 40^e jour (3 au 5 juillet 1994)

Durant ces trois jours, je suis resté enfermé dans ma cellule.

41^e jour (6 juillet 1994)

J'ai été présenté au tribunal d'exception d'Alger, après quarante jours de séquestration et de tortures. Le juge m'a signifié mon incarcération à la prison d'El-Harrach.

Kentour Brahim.

Prison d'El-Harrach, le 20 août 1994.

(N° d'écrou 72230)

Kerchouche Mourad, 1998

Il a été enlevé le 9 mars 1998 par quatre hommes armés, en tenue civile, appartenant à la sécurité militaire en poste à Dely Ibrahim, en pleine rue Bouamama, Belfort El-Harrach. Il a été embarqué dans une voiture 306 blanche, la tête enfouie sous les jambes de gorilles qui l'encadraient avec un bandeau sur les yeux pour l'empêcher de voir où il allait être conduit. Introduit par la suite dans des locaux dont il ignorait l'endroit, il a été totalement déshabillé et soumis à une torture aveugle, accompagnée de coups de chaise sur le visage, coups de matraque en bois (batte de base-ball) sur toutes les parties du corps, essentiellement sur les reins, la poitrine et la colonne

vertébrale. Puis il est torturé au chiffon trempé dans l'eau sale ingurgitée de force, avec menace d'utilisation de gégène et de chignole.

Son calvaire n'est pas pour autant fini. Il eut droit aux prises de karaté le faisant chuter à terre. Couché sur le dos, les mains et les jambes attachées en croix, des coups de batte de base-ball lui furent assénés jusqu'à perte de connaissance. Il fut réanimé par jet d'eau. Ces actes de torture ont duré jusqu'au quatrième jour le contraignant à dénoncer injustement des voisins à lui. Il a été conduit au parquet dans la malle d'un véhicule de tourisme, couché sur le côté, l'exiguïté de la malle ajoutant à sa souffrance. Il a été contraint de signer un procès-verbal sans le lire. Depuis son arrestation, il s'est vu refuser la délivrance de médicaments, ainsi qu'une visite médicale. Mourad qui a été ainsi supplicié souffre d'une côte cassée au côté gauche et d'une bronchite asthmatiforme pour laquelle il était traité avant son enlèvement.

Kerkadi Ahcène, 1993

Chirurgien dentiste à Meftah. Né le 1er juin 1948, marié, 6 enfants. Ex-1^{er} vice-président de la mairie de Meftah (Blida).

Il va de soi, qu'en ce qui concerne le grand crime dont je suis devenu le pire ennemi est la torture. C'est toujours pénible d'évoquer ces périodes difficiles de la vie, ce qu'on a vécu contre son gré et qui vous marquent à jamais, dans votre corps et dans votre esprit. La torture est la forme d'expression la plus abjecte de l'être humain, dans son état le plus inhumain. Je ne sais pas si c'est du français correct, mais c'est ainsi que je le ressens.

Si je témoigne, ce n'est pas par esprit de vengeance, car cette expérience, je ne la souhaite à personne, même pas à ceux qui m'ont torturé.

C'est surtout par devoir moral envers ceux qui sont morts sous la torture et qui ne sont plus là pour le faire, ainsi qu'envers ceux qui ne peuvent pas le faire car ils n'ont pas cette possibilité qui m'est offerte.

Je me dis que dans les deux cas, si ces personnes étaient à ma place, ils l'auraient sûrement fait. Aussi je le fais pour moi et surtout pour eux.

J'ai été élu en 1990 sur une liste FIS de la commune de Meftah où j'ai occupé le poste de 1^{er} vice-président et rempli mon devoir d'élu jusqu'à la dissolution du FIS et de ses APC.

Vers la mi-janvier 1993, j'ai été inculpé ainsi qu'une dizaine de militants et de sympathisants du FIS sous prétexte de verser de l'argent à une association « terroriste », sur une prétendue dénonciation par trois jeunes collecteurs de fonds. Pour préciser, ces trois jeunes ont été sauvagement torturés jusqu'à ce qu'ils reconnaissent que les individus dont les personnes dont noms figuraient sur une liste présentée par la police, leur avaient versé de l'argent. Devant le juge, ils sont revenus sur leurs aveux extorqués sous la torture. Ils ont quand même été condamnés alors que les autres, dont moi-même, avons été acquittés.

Au mois d'avril de la même année (entre le 4 et le 11), les parachutistes sont venus chez moi, vers minuit trente. Après avoir fracassé la porte principale et perquisitionné dans mon cabinet dentaire puis dans les appartements de mon père et de mes deux oncles, ils ont sonné chez moi. Dès que j'ai ouvert la porte, j'ai été ébloui par la lumière d'une torche. Après vérification orale d'identité et perquisition succincte, je fus accompagné par deux parachutistes au commissariat de police. Les autres militaires ont pris une autre direction. Dans la cellule, j'ai trouvé le maire qui était déjà là ainsi qu'un voisin que je cite Hakim Sellami, que j'ai laissé vivant à ma sortie et qu'on a fait disparaître depuis. Son regard me hante jusqu'à aujourd'hui. On s'est échangé un salut discret avant la séparation. Les autres parachutistes sont allés chercher l'imam de la mosquée centrale. Il y avait aussi un ancien maquisard amené par « erreur » ainsi que son fils et qui ont été libérés le lendemain tôt, sûrement sur intervention. Je peux aussi témoigner aussi que c'est un brave homme authentique. Il s'appelle Ahmed Kessar.

Deux autres personnes ont également été arrêtées mais elles ont passé la nuit dans la caserne des parachutistes sur les hauteurs de Meftah. Ils ont dû passer une très mauvaise nuit car ils ont été emmenés au commissariat dans un piteux état.

Lorsqu'on a tous été réunis au commissariat, le lendemain donc, vers 14 heures, des militaires dépêchés d'Alger sont venus nous chercher. Dès notre sortie de la cellule, les coups ont commencé à

pleuvoir, accompagnés d'insultes. Nous avons été cagoulés, ligotés et conduits dans un BTR (transport de troupe) vers leur caserne, à côté de celle de la sécurité militaire à Bouzaréah sur les auteurs d'Alger.

Dès notre arrivée à la caserne, une vingtaine de soldats se sont jetés sur nous, j'allais dire comme des chiens enragés, mais je n'ose pas faire la comparaison, je manquerais de respect au meilleur ami de l'homme. Alors que nous étions encore menottés et cagoulés, ils se sont acharnés sur nous par des coups de poings, de pieds, des manches de pioche et même la gégène (courant électrique). On entendait des cris de partout, des hurlements. Pendant ce temps, qui ne voulait pas se terminer et qui m'a semblé une éternité, ces militaires se sont « défoulés » sur nos corps presque inertes et « auto-anesthésiés » pour ne pas sentir la douleur. Je m'en suis sorti avec une première perforation du tympan gauche et des bleus sur tout le corps.

Dans la même journée nous avons été transférés à la caserne voisine, celle de la sécurité militaire et qui était en fait notre vraie destination. Les militaires qui nous ont transportés, se sont fait « payer » le prix du transport par leur monnaie propre qu'est la torture.

Au niveau de la sécurité militaire, quelques-uns de nous seulement ont été torturés : un jeune avec lequel je partageais la cellule. Une fois, il a reçu tellement de décharges électriques, tout en étant menotté que les menottes ont pénétré dans sa chair au niveau des poignets. Il n'a pas été soigné. Une deuxième fois, on m'a descendu dans la salle de torture, ligoté et cagoulé, en compagnie de Djamel ABBAD. On m'a fait asseoir sur une chaise alors que lui a commencé à être torturé. Il a poussé un cri et je me suis évanoui. Plus tard, j'ai su qu'il avait été brûlé au chalumeau. Les cris des autres suppliciés font plus mal que les coups qu'on reçoit, surtout qu'ils ne disparaissent pas de la mémoire. La torture morale est peut-être plus destructrice que la torture physique.

Une semaine après, nous avons signé nos P.V., sans pouvoir les lire. Nous avons été relâchés dans la nature, qui sur l'autoroute, qui dans un quartier de la périphérie d'Alger, sans inculpation et sans jugement.

Je pensais toujours que c'était une erreur comme la première fois. Personnellement je n'avais absolument rien à me reprocher car je n'ai rien fait de répréhensible au regard de la loi. J'ai repris donc mon travail dans mon cabinet dentaire.

Vers la dernière semaine de novembre 1993, un policier en civil s'est présenté poliment à la consultation et m'a annoncé qu'ils venaient m'arrêter. Sur mon insistance, il m'a exhibé un ordre de mission.

De la même façon, nous avons été conduits un par un, le maire, l'imam et moi dans une camionnette stationnée près du commissariat de police de Meftah. Une fois à l'intérieur, nous avons été menottés et cagoulés. Cette fois-ci., nous avons atterri à la caserne de police de Blida. Dès notre arrivée, nous avons été accueillis par des coups et des gifles.

Il y avait deux sortes de torture :

1. La torture systématique collective pratiquée par les gardiens, soit au moment des repas matin, midi et soir comme des médicaments soit à n'importe quelle occasion d'ouverture de la cellule ; pour faire les besoins, pour l'appel, on avait droit à des coups de poings, des gifles, des coups de manches de pioches.

2. la torture individuelle, ciblée et programmée. L'endroit réservé à cette infâme besogne se situait en fait au bout du couloir séparant les cellules et donnant accès aux toilettes. Là était installé tout le nécessaire : table, dynamos, manches de pioche et tous les autres accessoires.

On pouvait voir ce matériel au moment où on allait aux toilettes. Pendant la torture, on portait un bandeau sur les yeux.

Quand notre tour est arrivé, ils ont commencé par appeler le maire.

Après quelques minutes de silence, nous l'entendions crier de toutes ses forces, les cris étaient amplifiés par l'espace vide. À un certain moment, il les suppliait de le tuer.

Ils lui ont attaché les parties génitales avec une ficelle, ont tiré latéralement et avec une planche lui tapaient dessus.

Au bout d'un moment qui m'a semblé une éternité, la porte de notre cellule s'est ouverte et il s'est laissé tomber par terre. Il avait ses vêtements tout mouillés.

Ce fut ensuite mon tour. On a ouvert la porte de la cellule et balancé un bandeau taillé dans une chambre à air de vélo, que je devais mettre autour des yeux.

J'ai été conduit à l'endroit de la torture. On m'a demandé de me déshabiller complètement puis j'ai été attaché sur la table (très froide, en marbre, je crois) au niveau des poignets et des chevilles de part et d'autre du corps.

J'ai tout de suite senti comme une brûlure sur le bas ventre, que j'ai pu localiser une fois à la maison. Je pense que c'est quelqu'un qui a dû éteindre sa cigarette. Ils ont commencé par me poser des questions : quel grade j'avais et quels sont les noms des personnes de mon groupe ? Devant mon étonnement, les coups et les insultes ont commencé.

Je recevais des coups de pieds partout, même sur le visage, qui m'ont provoqué la deuxième perforation du tympan gauche. D'autres frappaient avec des bâtons sur les bras et les cuisses.

Ensuite, ils sont passés à la torture du chiffon. Tout en étant maintenu ligoté, l'un d'eux m'a couvert les voies respiratoires (nez et bouche) avec un tissu, un autre me tenait la tête tandis qu'on ouvrait le robinet et dirigeait le tuyau sur mon visage. Ils m'avaient dit auparavant que si j'avais quelque chose à dire, je n'ai qu'à secouer la tête pour qu'ils arrêtent.

Au début, bien sûr je commençais à boire, en pensant que j'allais vaincre le débit de l'eau, mais très vite j'ai été submergé. Je me retrouvais dans la situation du noyé : si je fermais la bouche, je suffoquais, si je l'ouvrais, l'eau entrainait.

Une fois le ventre plein à éclater et sentant que j'allais perdre connaissance, j'ai secoué la tête. Ils ont arrêté. Pour gagner du temps, j'ai toussé plusieurs fois, mais dès que je leur ai dit que je ne savais rien, ils ont repris de plus belle : coups, insultes et puis de nouveau l'eau et le chiffon.

Au bout de la troisième fois, je leur ai dit, pourquoi vous me torturez ? Dites-moi ce que vous voulez que je vous avoue et je le dirai. L'un d'eux m'a répondu : « Non, nous on te frappe et toi tu parles, sans qu'on te dise ce que tu as à dire. »

Ensuite, ils m'ont demandé, toujours sous la torture, à qui je versais de l'argent. À demi évanoui, je me suis rappelé le nom de TIGHARSI Amar qu'on venait de tuer dans une embuscade. Sur le détail de la somme, j'ai donné un chiffre rond 1 000 DA. Là, je crois qu'ils avaient compris que je ne détenais aucun secret. Ils ont ensuite dirigé l'eau glacée sur tout mon corps, pour me « nettoyer », m'ont défait les liens et m'ont ordonné de me rhabiller.

À ce moment, j'avais tellement froid que je n'arrivais plus à contenir mes petits besoins.

Le tour de l'imam a été rapide. Il a été torturé aussi, mais on n'a pas entendu ses cris car d'après lui, sa bouche s'ouvrait mais il n'avait plus la force d'émettre le moindre son. Il était déjà tellement maigre aussi, qu'une fois déshabillé, peut-être qu'ils n'ont pas osé... bien qu'ils n'aient pas d'état d'âme.

Après, nous n'avons subi que la torture systématique, quotidienne des gardiens, jusqu'à notre libération, une semaine plus tard, sur une petite route, derrière l'hôpital psychiatrique Frantz Fanon de Blida. Avant notre libération, nous avons signé des procès-verbaux dont nous ignorions le contenu. Leur dernière phrase a été une menace : « vous n'avez pas intérêt à ce qu'on vous ramène ici ».

Devant l'entrée de l'hôpital, les gens pensaient que nous étions des pensionnaires de cet établissement, vu notre état lamentable.

Certaines nuits, dans les cellules, on ne pouvait pas dormir à cause des cris indescriptibles des suppliciés qu'on voulait faire avouer le plus vite possible et par tous les moyens.

Au regard de ce qu'ont subi les autres, je me dis que je m'en suis sorti à bon compte.

N'était-ce le devoir de témoigner pour ceux qui ne peuvent pas le faire et pour ceux qui sont morts sous la torture, la décence m'aurait recommandé de me taire.

Suite à ces événements, la peur aidant et le manque de courage, j'ai pris la décision de quitter l'Algérie.

Kerkadi Ahcène

Décembre 2000

Khechai Abderrachid, 1992

Agé de 32 ans, demeurant à Baraki, enseignant de profession.

Il a été transféré de la prison de Serkadji à la prison d'El-Harrach au mois d'avril 1992. Dès son arrivée, il fut pris en « charge » par le sinistre gardien-tortionnaire Rabah Badjarah qui le tortura pendant dix jours dans une cellule du quartier d'isolement. Ces sévices consistaient essentiellement en des sodomisations par manche à balai et des coups de bâtons sur les organes génitaux. Ces tortures atroces entraînèrent pendant plusieurs jours des rectorragies abondantes ainsi que des troubles sphinctériens. La victime remarqua quelques semaines plus tard une atrophie testiculaire avec troubles de la miction à type de dysurie et de pollakiurie. Il réclama à plusieurs reprises des soins qui lui furent refusés. L'examen clinique pratiqué par un chirurgien emprisonné pour délit d'opinion en juin 1992 montrait un aspect de dilatation pathologique du sphincter anal et une atrophie testiculaire évocatrice d'une CASTRATION suite aux nombreux coups reçus à cette partie du corps. Son état nécessitait une exploration radiologique de son arbre urinaire (urographie intraveineuse) qui ne fut pas réalisée.

Khechai Aberrachid
25 juin 1992

Khider Omar, 1994

J'adresse à l'opinion publique un rapport détaillé et circonstancié au sujet de mon arrestation et des violences subies durant les quarante-sept jours de ma détention, dans le cadre de la garde à vue dans les geôles du régime, pendant lesquels j'ai subi une panoplie de supplices physiques et moraux, des menaces de mort et des humiliations.

La nuit de mon arrestation

Dimanche 3 avril 1994. Il était 2 heures du matin quand des forces combinées de militaires et de policiers ont encerclé mon domicile. Ils ont perquisitionné partout, en proférant injures et grossièretés. Tous mes livres et cassettes ont été pris. J'ai été ligoté avec un câble électrique et emmené au commissariat de police de Dellys, accompagné de coups de poing et de pied. J'ai été jeté dans une cellule après avoir été dévêtu.

Dimanche 3 avril 1994

J'ai été abandonné dans la cellule durant toute la journée sans manger ni boire. On ne m'a pas interrogé jusqu'à 16 heures. À ce moment, la porte de la cellule s'est ouverte et un officier des services de renseignements m'a mis les menottes et bandé les yeux après avoir vérifié mon identité. On m'a jeté dans la malle d'un véhicule et on m'a emmené vers une base militaire, à l'est de Dellys, située près de la plage. L'officier des renseignements m'a informé qu'il m'avait amené ici pour m'exécuter, en m'insultant et en m'humiliant.

On m'a mis dans un grand hangar servant de garage aux véhicules militaires. Là, a commencé l'interrogatoire. J'étais entouré d'officiers et de policiers en civil. Cet interrogatoire portait sur certains documents trouvés chez moi. On voulait que je reconnaisse d'emblée certains faits et que j'implique des personnes dont ils avaient la liste. J'ai refusé d'admettre des faits fictifs et d'impliquer des gens que je ne connaissais pas, innocentes victimes de leurs machinations. Devant mon refus catégorique, ils ont utilisé la torture. J'ai été totalement déshabillé et ligoté des poignets et des chevilles avec un fil de fer. Puis j'ai été allongé sur le sol. On m'a versé un seau d'eau froide sur le corps. Je grelottais de froid. On s'est mis alors à me fouetter avec des câbles électriques et des cordes. J'ai été blessé sur tout le corps. Du sang coulait de mes plaies. Des questions variées m'étaient posées en même temps. Comme je n'avais pas changé d'un iota mes réponses, ils ont changé de méthode. On m'a jeté dans un bassin et on m'a plongé la tête sous l'eau pour me noyer. J'étouffais et j'avais l'impression que mes oreilles allaient éclater. Ne pouvant plus résister à ces actes barbares, j'ai fini par « reconnaître » ce qu'ils voulaient. La torture a cessé et on m'a alors ramené au commissariat de Dellys dans la malle de leur véhicule. J'ai alors passé une autre nuit dans la cellule sans boire ni manger.

Lundi 4 avril 1994

Les policiers m'ont extrait de la cellule vers 8 heures du matin et m'ont jeté dans la malle de leur véhicule après m'avoir bandé les yeux. Ils m'ont emmené vers une destination inconnue qui s'est

avérée être le centre de la Sécurité militaire de Boumerdès. Pendant une bonne heure, j'ai été l'objet d'insultes, de bastonnades et d'humiliations de toutes sortes. J'ai été ensuite transféré au centre de la Sécurité militaire de Blida où on m'a enfermé dans un dépôt de marchandises. Quelque temps plus tard, des militaires sont venus m'interroger, en m'insultant. On m'a demandé de leur indiquer la cache d'un certain Brahim Gharbi qui serait recherché. Je les ai informés de son adresse. Ils m'ont alors laissé en paix.

Mardi 5 avril 1994

À 8 heures, on m'a sorti et emmené vers la capitale. Les éléments de la Sécurité militaire se sont dirigés vers le lieu supposé être le refuge de Brahim Gharbi. Après deux heures d'attente et de recherches, et en l'absence de la personne recherchée, nous avons repris le chemin de Blida et ils m'ont accusé d'avoir menti et d'avoir donné de fausses informations.

Après m'avoir posé une dernière question, on m'a dirigé vers la salle de torture qui était une salle d'eau. On m'a allongé sur une table de bois après m'avoir déshabillé de force et ligoté solidement. Les tortionnaires m'ont mis sous un robinet et ont versé de l'eau. Je grelottais de froid. Ils m'ont roué de coups de poing sur tout le corps. Je ne voyais pas venir les coups car j'avais les yeux bandés. L'un d'eux a utilisé un bâton qui apparemment était en bois, c'est du moins la sensation que j'avais. Tout en me frappant, on me demandait : « Où sont Redjem et Gharbi ? » Mes réponses étaient à chaque fois négatives, car j'ignorais où ils se trouvaient. Les méthodes de tortures sont montées d'un cran dans l'échelle de la barbarie. On a alors utilisé la technique du chiffon, puis l'électricité. On m'a placé deux pinces (électrodes) sur les lobes des oreilles. Je subissais cinq types de tortures à la fois. À la fin de la séance, on a attaché mon sexe à un câble électrique et l'un des tortionnaires est monté sur la table et s'est mis à tirer de toutes ses forces vers le haut. J'ai perdu alors connaissance. À mon réveil et ne pouvant plus résister à ces horribles supplices, j'ai lancé au hasard des noms de personnes demeurant à Dellys.

La torture a alors cessé. On m'a libéré de mes attaches mais je ne pouvais plus me lever de la table. J'étais cloué par la douleur. Mon bras gauche était paralysé. Ma verge était gonflée d'un volumineux oedème et présentait une plaie béante qui saignait abondamment. On m'a descendu de la table et on m'a jeté mes vêtements sur le corps. On m'a ensuite transféré à nouveau à Dellys. Il était environ 16 heures.

À notre arrivée à la base militaire, je suis resté près de deux heures dans le fourgon, ligoté et tremblant de froid. Je ne portais qu'un pantalon et une chemise trempés.

Les militaires m'ont alors conduit dans le bureau du commandant de la base où m'attendaient de nombreux officiers (de l'armée, de la police et de la SM). Une nouvelle série de questions m'ont été posées concernant le domicile d'un citoyen dont j'avais balancé le nom sous la torture. Ils m'ont demandé de plus amples détails sur sa demeure et ses fréquentations. Ils voulaient aussi savoir de moi quel était le meilleur moyen de l'arrêter (!). Cet interrogatoire s'est déroulé sous les injures et les coups de barre de fer. Ils me menaçaient à chaque fois d'exécution. À la fin de cet interrogatoire, ils m'ont ramené dans le fourgon durant quelques instants, puis sorti à nouveau à l'air libre, près du véhicule, et ils se moquaient de moi, m'humiliaient, me lançaient toutes sortes d'obscénités. Du fait des supplices subis, on m'a transformé en un véritable cadavre ambulante. Les militaires m'ont jeté à nouveau dans le fourgon où j'ai passé la nuit, encore une fois sans manger ni boire.

Mercredi 6 avril 1994

Un officier de la Sécurité militaire est venu de très bonne heure, avant le lever du soleil, m'apprendre qu'on allait au domicile du citoyen que j'avais dénoncé sous la torture pour l'arrêter. Il m'a avisé que toute tentative de fuite se solderait inéluctablement par la mort. Le véhicule a démarré et s'est dirigé vers le domicile d'une autre personne que celle dont j'avais donné l'adresse sous la torture. Il s'agissait de M. Hocine Thamert. À l'arrivée, on m'a fait descendre en me frappant violemment. Ils ont fait irruption avec violence au domicile de ce citoyen. Ils ne l'ont pas trouvé. Ils ont cassé tous les meubles qui étaient à leur portée, en insultant les occupants de la maison. Ils ont pris des documents. Ils étaient fous de rage de ne pas avoir trouvé la personne recherchée. Ils m'ont alors demandé de leur indiquer le domicile de la personne dont j'avais cité le nom, puis on s'est dirigé vers ce lieu. J'ai fait tout le trajet sous les coups de poing des éléments du groupe d'interventions spéciales (GIS). Je ne pouvais plus me mettre debout et encore moins marcher du fait de mon état d'épuisement. Je leur ai

indiqué le domicile qu'ils ont envahi de force et sans ménagement. Enragés de n'avoir rien trouvé, ils ont jeté tous les meubles dans la rue.

On s'est dirigé ensuite vers le domicile d'une troisième personne dans un village environnant. Les éléments du GIS ont été surpris par la présence d'un groupe armé, caché dans un dépôt. Ils se sont enfuis pour se cacher et m'ont laissé seul dans le véhicule, ligoté, à la merci des balles qui sifflaient de partout. L'accrochage a duré toute la journée. À chaque fois qu'un élément du GIS était touché, ils le ramenaient dans le véhicule en m'insultant et en me frappant. J'étais devenu leur souffre-douleur. On m'a alors fait sortir du véhicule pour laisser la place à leurs hommes touchés.

À la nuit tombante, on est reparti vers la base militaire, puis vers le commissariat. Là, on m'a demandé des renseignements sur les domiciles de certains citoyens de la ville de Dellys. Les policiers m'ont emmené au centre-ville et ils ont perquisitionné plusieurs habitations. L'opération de recherche a duré près de deux heures. Ils ont arrêté un citoyen nommé Ali Berrached.

De nouveau, on m'a transféré vers la base militaire et on m'a laissé dans le véhicule. J'ai vu les militaires faire sortir deux citoyens dans un état lamentable. Il s'agissait de messieurs Rabah Amiri et Malek Bentouati. Il était environ minuit.

Jeudi 7 avril 1994

À 7 heures du matin, un homme du GIS est venu me réveiller. Il m'a enlevé les menottes et m'a fait sortir dans la cour de la base pour que je me dégourdisse les jambes, avant de me remettre dans le fourgon. Trois autres prisonniers m'ont rejoint. Il s'agissait de Rabah Amiri, Malek Bentouati et Ali Berrached. J'ai remarqué sur leurs visages des traces de torture.

Amiri et Bentouati avaient été arrêtés deux jours avant moi. Ils étaient accusés de travailler avec moi dans plusieurs domaines. Durant tout le trajet en direction du centre de la Sécurité militaire de Boumerdès, je me suis entretenu avec les frères qui m'accompagnaient.

Au centre de la SM de Boumerdès, on m'a isolé de mes compagnons et mis dans un autre véhicule. On nous a transférés sur Blida. On m'a enfermé dans la même pièce que j'avais occupée lors de mon premier séjour, et qui était mitoyenne des salles de torture. J'entendais des cris horribles de frères suppliciés.

Quelques instants après mon arrivée, on m'a introduit dans un bureau alors que mes compagnons étaient emmenés vers la salle de torture. Mon interrogatoire a été bref, il n'a duré que quelques minutes, ce qui m'a d'ailleurs surpris. J'ai passé cette nuit à gémir des souffrances que j'avais endurées les jours précédents, et plus particulièrement des douleurs au dos dues à un coup de crosse.

Vendredi 8 avril 1994

À 8 heures du matin, on m'a sorti de la salle obscure. On m'a passé les menottes et on m'a mis un sac sur la tête pour me couvrir le visage. J'ai grimpé à l'arrière d'un fourgon en compagnie de deux jeunes que je ne connaissais pas. On allait vers une destination inconnue. Après une heure de trajet, les militaires ont déposé les deux jeunes dans une caserne. Ces jeunes habitaient Boufarik. Au bout de quelques instants, on est arrivé dans ce qui semblait être une base militaire. On m'a descendu du fourgon sous une pluie de coups et d'injures. J'étais trimbalé d'une région à l'autre, d'un centre à l'autre. De nouveau, j'ai repris le chemin de Blida. À mon arrivée, j'ai trouvé tout l'état-major des renseignements qui m'attendait et à leur tête le commandant de la caserne.

Un nouvel interrogatoire a commencé, concernant les frères ramenés de Dellys. Là, j'ai compris pourquoi j'avais été éloigné de la base le matin. C'était pour interroger les autres sous la torture. On m'a confronté avec certains frères qui étaient dans un état de délabrement physique inquiétant. C'était le cas de Rabah Benchiha, demeurant à Bordj Ménaïel, qui était atteint d'un cancer du colon. Il a été sauvagement torturé au point de ne plus pouvoir tenir debout, ni articuler correctement une phrase. Après cette confrontation et la prise de renseignements, on m'a remis dans la cellule où j'entendais les cris de mes frères qui étaient torturés.

Samedi 9 avril 1994

J'ai été réveillé ce jour-là par les cris et les supplications des torturés qui subissaient les affres de la barbarie avec des méthodes inhumaines : utilisation du chalumeau et de la gégène. Il y avait près de quinze personnes que je connaissais. Ce supplice a duré plusieurs heures. Moi, de ma cellule, en entendant ces horribles cris de souffrance, je subissais une véritable torture morale.

Le soir, j'ai reçu la visite d'un officier de la Sécurité militaire, venu marchander ma participation à un scénario concocté par ses soins, en échange de quoi j'aurais la vie sauve. Ce scénario consistait à entrer en contact par téléphone avec des amis en Allemagne pour leur soutirer des renseignements. J'ai marché dans la combine et je les ai appelés.

Dimanche 10 avril 1994

Après avoir passé la nuit à entendre les cris des suppliciés, j'ai continué dans la journée à appeler mes amis en Allemagne. Les principales questions qui m'étaient posées par les officiers de la SM tournaient autour de la personnalité de Abderrezak Redjem et de Brahim Gharbi. On m'a aussi demandé des renseignements sur des documents trouvés chez moi. Ce scénario et les interrogatoires ont duré ainsi jusqu'au vingt-quatrième jour de ma détention.

Jeudi 14 avril 1994

J'ai entendu au matin un mouvement anormal. Quelques instants après, on m'a sorti de la cellule et on m'a embarqué dans un véhicule. On m'a annoncé que je devais repartir avec eux sur Dellys, pour leur indiquer le domicile d'un certain Abderrahmani. Je leur ai immédiatement répondu que je ne connaissais pas le domicile de cette personne. Malgré cela, on m'a embarqué de force. J'ai remarqué en cours de route qu'un fourgon nous précédait. À notre arrivée à la base militaire de Tadmait (Kabylie), vers 15 heures, on m'a bandé les yeux et on m'a abandonné dans le véhicule jusqu'à 0 h 30. De temps à autre, des militaires passaient et m'insultaient.

Vendredi 15 avril 1994

On m'a emmené à 4 heures du matin avec un important renfort militaire en direction du village où devait habiter Abderrahmani. Le fourgon nous accompagnait toujours. J'ai vite pensé qu'il devait y avoir des prisonniers à l'intérieur. À notre arrivée au domicile présumé de Abderrahmani, les militaires ont encerclé la maison et donné l'assaut. Après une fouille minutieuse, ils sont revenus bredouilles.

Les militaires ont alors extrait deux prisonniers du fameux fourgon. Je les ai rapidement reconnus. Il s'agissait de Rabah Benchiha et Ali Berrached qui étaient mes amis. Ils les ont mis près du véhicule où j'étais et ont commencé à tirer sur eux avec leurs pistolets et leurs kalachnikovs, sans aucune pitié ni retenue. Les militaires ont abandonné les deux cadavres dans une mare de sang. J'ai tout vu. Le convoi militaire s'est ébranlé sur quelques dizaines de mètres et s'est arrêté à nouveau. Les militaires ont sorti deux autres prisonniers. Il s'agissait de Rabah Amiri et Malek Bentouati. Les militaires ont déchargé sur eux leurs armes. Ils se sont effondrés à leur tour sur le côté de la route, morts. J'étais bouleversé et choqué à la vue de ces crimes effroyables. Les militaires excités et déchaînés ont redoublé d'insultes à mon encontre. Après avoir accompli leurs basses oeuvres, ils m'ont ramené à la base de Dellys, puis à Blida.

Samedi 16 avril 1994

Ce matin, lors d'un contact téléphonique avec un ami en Allemagne (suivant le scénario de la SM), ce dernier a évoqué le nom d'un ami à lui, demeurant à Benchaabane (Boufarik). À la fin de la communication téléphonique, la SM m'a demandé de les accompagner au domicile de cette personne et d'entrer en contact avec elle.

Du dimanche 17 avril au mardi 10 mai 1994

Après trente-sept jours de détention, j'étais toujours l'objet d'interrogatoires et d'humiliations de la part des tortionnaires. J'entendais quotidiennement les cris et les gémissements des suppliciés.

J'ai assisté durant cette période à la mort sous la torture de trois citoyens. L'odeur de sang et de chair brûlée emplissait ma cellule. Cette situation inimaginable a provoqué chez moi de sérieux troubles psychologiques.

Mardi 10 mai 1994

Ce jour a été mon dernier dans les locaux de la Sécurité militaire. Il était 9 heures du matin, quand mes tortionnaires sont venus me chercher. On m'a introduit dans le sinistre « fourgon de la mort ». Quand il a démarré, j'ai ôté partiellement le bandage de mes yeux et j'ai été surpris de découvrir les frères Gharbi Brahim et Thamert Hocine à mes côtés. J'ai discuté avec eux d'une voix basse et j'ai essayé de connaître la date de leur arrestation et d'autres détails sur les conditions de leur détention. Nous croyions tous les trois qu'ils nous avaient sortis pour nous assassiner comme ils l'avaient fait précédemment avec les quatre autres. Après près d'une heure de trajet, le fourgon a pénétré à l'école de police de Châteauneuf, et les tortionnaires nous ont conduits dans le bâtiment principal pour nous descendre dans le sous-sol. On nous a fait asseoir à même le sol, menottes aux poignets derrière le dos, visage contre le mur et yeux bandés. On nous a laissés dans cette position de 10 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir.

Mercredi 11 mai 1994

C'était le trente-huitième jour de ma séquestration. Le matin, on m'a sorti de la cellule n° 9 et on m'a conduit vers le laboratoire de photographie. Après m'avoir photographié de face et de profil, on a pris mes empreintes digitales. À dix heures, j'ai subi un nouvel interrogatoire en présence de huit policiers. Ils m'ont assené de nombreux coups de poing. Cela a duré deux heures. La même opération s'est répétée le soir vers 21 heures. On a menacé de me tuer sur la table de torture ou par balles.

Jeudi 12 mai 1994

L'interrogatoire s'est poursuivi à partir de 10 h 30 et a duré moins d'un quart d'heure. J'ai passé toute la nuit, comme à Blida, à entendre les cris et les gémissements des suppliciés. L'un des torturés occupait la même cellule que moi. On lui avait cassé des os et incisé la peau avec un couteau. J'ai passé la nuit à lui sécher les plaies avec ma chemise.

Samedi 14 mai 1994

C'était mon quarante et unième jour de séquestration. L'interrogatoire de ce jour s'est déroulé en présence du commissaire principal qui me posait les questions en français. De temps à autre, il traitait mon père de traître, alors que celui-ci représente le symbole du patriotisme et du sacrifice pour la patrie, pour avoir passé dix-sept années dans les geôles de la colonisation française.

L'interrogatoire a continué le soir et on m'a demandé de signer mes « aveux » sans les lire.

Du dimanche 15 mai au mardi 17 mai 1994

Je n'ai pas bougé de ma cellule n° 9, d'où j'entendais les cris des torturés et les insultes des tortionnaires.

Mercredi 18 mai 1994

J'ai été réveillé très tôt. J'ai retrouvé mes amis Gharbi et Thamert dans la cour. J'ai compris qu'on allait peut-être nous présenter à la justice. Lors de mon transfert, on a refusé de me donner mes lunettes de vue et ma carte d'identité. Durant tout le trajet menant au tribunal, nous avons été soumis à des insultes. Même à l'intérieur du palais de justice, et devant le bureau du juge d'instruction, les policiers se sont mis à nous tabasser sans aucune retenue, tout comme durant notre transfert vers la prison.

Nous avons passé trois heures au palais de justice, à plat ventre sur le sol, dans une pièce qui ne dépassait pas 4 m².

Nous avons été accueillis à la prison d'El-Harrach par des gardiens menaçants qui nous ont frappés violemment. L'un d'eux a mis le canon de son pistolet dans la bouche de Brahim Gharbi, puis l'a frappé violemment à la tête.

Remarques :

1- Mes parents n'ont eu de nouvelles de moi qu'après cinquante-deux jours.

2 — J'ai appris de mes parents que les militaires avaient perquisitionné à deux reprises chez moi après mon arrestation, et que lors de la dernière perquisition ils ont pris tous mes documents et mes diplômes d'informatique et d'anglais. Ils ont volé une somme de 35 000 FF, un magnétoscope, des

ouvrages scientifiques et des dossiers médicaux. Ils ont instauré un véritable climat de terreur et provoqué un véritable choc dans ma famille, par leur comportement vulgaire et brutal. Il faut savoir que mon père a quatre-vingt-huit ans et ma mère soixante-treize.

Khider Omar.

Adresse : Bassatine n° 3, Dellys, Boumerdès.

Prison d'El-Harrach, le 1er octobre 1994.

Koudri Abderrezak, 1994

Il est né le 12 août 1952, marié et père de huit enfants. Il a été arrêté chez lui le 17 octobre 1994 par la police de Bourouba à 1 h 30 du matin. Séquestré en cellule humide, le sol mouillé et jonché de saletés durant quarante-trois jours, il a été sauvagement torturé. Complètement nu à part le slip sur la peau, il a reçu des coups pendant quatre semaines, il a eu des côtes fêlées, dûment constatées dans le dossier médical. La peau de son corps a été atteinte de maladie infectieuse. Les blessures occasionnées par des coups violents sur les côtes ont entraîné chez lui des douleurs atroces qui le privaient de sommeil.

Une expertise médicale a été demandée et pratiquée sur le prévenu. Les autorités judiciaires, administratives ou politiques, toutes avisées en temps utile n'ont pas réagi. Jugé le 10 novembre 1996, il a été condamné à trois ans de prison.

Ecrou n° 74505, prison d'El-Harrach.

Labada Brahim et Khider Abdelkrim, 2002

Brahim Ladada et son voisin et ami Abdelkrim Khider, deux commerçants âgés d'une trentaine d'années résidant à Dellys, ville côtière située à l'est d'Alger, ont été arrêtés à leur domicile dans l'après-midi du 23 mars 2002. Selon leurs familles, les deux hommes ont été appréhendés à une heure d'intervalle par des agents de la sécurité en civil accompagnés de policiers du commissariat de Dellys en uniforme. Personne ne leur a présenté de mandat d'arrêt ni expliqué la raison pour laquelle ils étaient arrêtés ainsi que l'exige la législation algérienne. Après leur arrestation, leurs domiciles respectifs ont été fouillés. A

Au début de cette année, Brahim Ladada et Abdelkrim Khider ont été cruellement torturés en détention par les forces de sécurité algériennes. Ils auraient en outre été contraints de faire sous la dictée de leurs tortionnaires des déclarations par lesquelles ils reconnaissaient entretenir des liens avec, d'une part, un groupe armé et, d'autre part, un avocat algérien défenseur des droits humains vivant en exil en Suisse. Amnesty International croit savoir que Brahim Ladada et Abdelkrim Khider ont été arrêtés et torturés pour avoir signalé à cet avocat des cas de violations des droits humains perpétrées par les forces de sécurité.

Ignorant où ces derniers avaient été emmenés, leurs familles ont contacté les autorités de la police locale qui leur ont indiqué que les deux hommes avaient été transférés dans une base de la sécurité militaire située à Ben-Aknoun, non loin d'Alger, à environ 200 kilomètres à l'ouest de Dellys. Toutefois, la police n'a pas été en mesure d'indiquer ou n'a pas voulu indiquer aux familles les motifs de l'arrestation des deux hommes, qui n'ont pas pu recevoir la visite de leurs proches à la base de la sécurité militaire en question.

Brahim Ladada et Abdelkrim Khider ont été détenus à la base de Ben-Aknoun une douzaine de jours, c'est-à-dire la période maximum pendant laquelle, aux termes de la législation algérienne, des personnes peuvent être maintenues en détention sans inculpation avant d'être présentées devant un juge. Les deux hommes n'avaient pas le droit de recevoir la visite de leur famille, d'un avocat ou d'un médecin, et ils auraient été torturés à maintes reprises. Ils auraient été entièrement déshabillés et seraient restés nus pendant toute la durée de leur séjour à la base. Ils ont déclaré avoir été battus, à plusieurs reprises, à coups de matraque et de tuyau en plastique et avoir subi le supplice du « chiffon », méthode de torture qui consiste à enfoncer un morceau de tissu dans la bouche de la

victime, puis à verser à travers ce tissu de l'eau sale mélangée à un produit détersif et autres impuretés pour faire gonfler l'estomac du supplicé.

Après leur séjour éprouvant à la base de Ben-Aknoun, Brahim Ladada et Abdelkrim Khider auraient été présentés devant un juge d'instruction, puis inculpés pour appartenance à un « groupe terroriste armé » et pour apologie des actions de ce groupe. Ils ont ensuite été transférés à la prison de Serkadji à Alger. Leurs proches n'ont pas été informés de ce transfert. Ils ne l'ont appris que cinq jours plus tard environ, lorsque d'une manière fortuite les parents d'un autre détenu leur ont dit que les deux hommes avaient été vus à la prison.

Lafri Khaled, 1994

J'ai été arrêté le mardi 7 juin 1994 aux environs de 2 heures du matin, à mon domicile sis à El-Harrach au 10, rue Djebel Bouzegza. La police a procédé à une fouille brutale de mon logement et de mon cabinet médical situé à la même adresse au 1er étage.

J'ai été gardé à vue au commissariat central d'Alger, dans une cellule d'isolement, durant quarante jours. J'ai été torturé sauvagement pendant la journée du 9 juin et la nuit du 10 juin jusqu'à 3 heures du matin dans une salle souterraine. On m'a appliqué la technique du chiffon, d'une atrocité sans pareille, et j'ai été roué de coups de matraque sur toutes les parties du corps, en particulier sur les jambes, les bras et le visage. J'ai été ensuite transporté dans un état subcomateux le matin du 10 juin 1994 dans un bureau où on m'a obligé à signer un procès-verbal qui a été tapé entre 3 heures et 8 heures, sans le lire, ni même le voir, mes yeux étant bandés.

J'ai été ensuite mis dans une cellule souterraine glaciale, en isolement total, jusqu'à la présentation au tribunal.

On m'a fait sortir à plusieurs reprises pour m'interroger. On m'a battu, car à chaque fois je niais les pseudo-aveux extorqués sous la torture. Pendant tous ces interrogatoires j'avais les yeux bandés.

Le 19 juin, les policiers m'ont emmené de force pour leur indiquer le domicile du professeur Moulay, doyen de l'Institut de mathématiques, qui habitait El-Harrach. Notre fourgon a stationné à quelques mètres de son domicile, vers 13 heures, devant le tribunal d'El-Harrach. Vers 13 heures 20, j'ai vu le Pr Moulay sortir avec ses deux enfants. Il a été ensuite filé par une autre voiture puis kidnappé sur l'autoroute.

Au vingtième jour, j'ai été interrogé « gentiment » sans brutalités et on m'a prié de dire toute la vérité sans avoir à craindre d'être frappé ou torturé. C'est là que j'ai nié et démenti catégoriquement tout ce que j'avais dit sous la torture.

J'ai été présenté au quarantième jour au parquet d'Alger, après guérison des différentes blessures que j'avais aux pieds, aux mains, aux jambes et au visage. Je n'ai pas signé d'autres PV en dehors de celui du troisième jour. J'ai cru jusqu'au dernier moment que les policiers allaient avoir l'honnêteté de procéder à la rédaction d'un autre PV, étant donné qu'ils étaient convaincus que j'avais menti sous la torture.

Concernant les pseudo-aveux extorqués sous une torture qui m'avait fait craindre la mort à certains moments, du fait des coups violents, je les nie catégoriquement et les réfute en totalité. En fait, il s'agit d'un scénario, d'un montage machiavélique que j'ai imaginé, sur les orientations et les suggestions de la police, pour échapper aux affres de la torture, et en me basant sur la lecture des journaux et la rumeur de la rue.

À — Accusations d'appartenance à un « groupe terroriste » et d'assassinat d'intellectuels

Il s'agit d'accusations complètement fantaisistes et préfabriquées dont la finalité m'échappe. Je ne comprends absolument pas pourquoi on essaie de me coller ces crimes auxquels je suis absolument étranger et que je nie farouchement.

Toutes les déclarations que j'ai pu faire sous la torture sont fausses et imaginaires. Il n'y a rien de vrai, absolument rien. Je ne comprends pas de quoi il s'agit vraiment, ce qui accroît ma perplexité et mon sentiment de complot. Car j'ai été « dénoncé » en 1993 par un certain Zeghmoune Mustapha, qui est mon voisin. Il est actuellement emprisonné à Berrouaghia. Selon lui, il aurait été témoin dans mon cabinet médical de la venue de plusieurs terroristes armés dont l'un était blessé et auquel j'aurais prodigué des soins. Ceci est bien entendu faux.

La question la plus importante que je me pose est : pourquoi la police ne m'a-t-elle pas inquiété à cette époque-là, en 1993 ? Pourquoi a-t-elle attendu plus d'une année pour m'arrêter ?

La réponse, à mon sens, est à rechercher du côté d'une affaire préfabriquée, d'un montage policier pour me faire porter le chapeau dans une affaire à laquelle je suis entièrement étranger et dont j'ignore les tenants et les aboutissants. Ceci est mon sentiment profond, car les questions qui m'ont été posées par la police portaient sur l'existence hypothétique d'une organisation terroriste affiliée à la Djazaara et dont le rôle est l'assassinat d'intellectuels anti-islamistes.

Le nom du docteur Thabet revenait avec insistance lors des interrogatoires sous la torture, et on a fini par me faire admettre que je travaillais sous ses ordres, en ce qui concerne les crimes contre les intellectuels. En fait, cette personne m'est complètement étrangère. Je ne le connais que de vue. Je n'ai jamais échangé la moindre parole avec lui, et il n'a jamais mis les pieds dans mon cabinet médical. Ceci est facilement vérifiable au niveau du voisinage ainsi qu'après de ma secrétaire et de mon technicien-radiologue qui peuvent confirmer ne l'avoir jamais vu ; de même qu'il serait incapable de décrire l'agencement du cabinet, étant donné qu'il ne s'y est jamais rendu.

Le professeur Moulay Mohamed Saïd, doyen de l'Institut de mathématiques de l'université de Bab Ezzouar, a été également cité. Il s'agit d'un ami d'enfance et d'un ancien camarade de classe au lycée Amara Rachid, que nos itinéraires universitaires ont éloigné jusqu'à ces dernières années, où je l'ai revu à l'occasion de deux consultations à mon cabinet, l'une pour son fils et l'autre pour une jeune parente à lui. J'ai donné son nom sous la torture. Je n'ai aucune relation d'aucune sorte avec lui. Tout ce que j'ai dit sur lui a été extorqué sous la torture. Tout est faux et imaginaire.

Le docteur Salah-Eddine Sidhoum est également un ancien camarade de classe au lycée Amara Rachid, que j'ai connu en 1962. Je l'ai également cité sous la torture de manière arbitraire. Son nom m'est venu avec celui de Moulay. Nous avons des relations amicales sans plus.

M. Cherfaoui Ahmed est un ami de longue date, depuis 1975. J'ai également cité son nom sous l'effet de la torture. En fait, je ne le vois plus depuis quelques années. Aucune réunion d'aucune sorte n'a été faite chez lui.

Le docteur Lamdjadani m'était totalement inconnu. Je ne l'ai jamais vu auparavant. Je l'ai rencontré pour la première fois de ma vie au commissariat central au vingt-cinquième jour de ma détention.

M. Belhamri Messaoud est un voisin et ami avec lequel j'ai des relations amicales. Il est innocent de toutes les accusations que j'ai portées contre lui sous l'effet de la torture.

Toutes les autres personnes que j'ai citées sous la torture sont des voisins complètement innocents des accusations que j'ai portées contre eux : ce sont MM. Redouane Mohamed, Boudra Ali et Aït Issad Ali.

M. Aït Amour Bachir est un voisin de palier, je sais seulement qu'il est recherché par la police. J'en ignore les raisons exactes.

Quant à MM. Amarache Lyazid et Bouzina, ce sont des étudiants dont je connais les parents, et qui habitent Belfort. J'ignore tout de leurs activités.

Concernant les « assassinats d'intellectuels » que j'ai « revendiqués » sous une torture atroce, j'affirme qu'il s'agit d'un mensonge grossier que j'ai inventé en me basant sur la lecture des journaux, sur les suggestions insistantes des policiers, et sous la torture.

B — Accusations portées contre moi concernant les soins que j'aurais prodigués à des terroristes

Encore une fois, je m'élève en faux et je démens de façon catégorique avoir soigné un quelconque terroriste. Je reconnais seulement avoir vu à ma consultation dans mon cabinet et traité le plus normalement du monde un certain nombre de citoyens victimes de blessures balistiques, depuis l'ouverture de mon cabinet en novembre 1988.

En mon âme et conscience, je n'ai pas le sentiment d'avoir commis d'actes contraires à l'éthique et à la morale médicale. Aucun texte d'aucune sorte ne nous a été adressé par le ministère de la Santé nous obligeant à déclarer les blessés par balles.

*Docteur Lafri Khaled, chirurgien.
Prison d'El-Harrach, le 25 juillet 1994.*

Lamdjadani Noureddine, 1994

Nous sommes le 17 juillet 1994, jour de ma présentation par les services de police au juge d'instruction de la cour spéciale d'Alger.

Je suis presque content d'aller en prison car pour moi c'est la fin d'un cauchemar qui aura duré deux mois jour pour jour.

C'est en effet le 17 mai 1994, répondant à une convocation de la 7e Brigade de répression du banditisme, que je me rends au commissariat central du boulevard Amirouche, et c'est là que je vais être séquestré et torturé sans motif apparent. La torture est pratiquée systématiquement, à la recherche d'aveux forcés. Le calvaire dure jusqu'à ce que le torturé invente un scénario plus ou moins suggéré par les tortionnaires, ou résiste parfois jusqu'à la mort.

Le supplice du chiffon m'a été appliqué dès les premières questions de l'interrogatoire. Menotté, les mains derrière le dos, j'ai été attaché avec un câble d'acier sur un banc de bois ; puis on m'a bâillonné avec mon tricot de corps et obligé à ingurgiter d'importantes quantités d'eau. Pendant cet affreux supplice qui a duré presque deux heures, les coups de bâton sur la tête et les deux pieds pleuvaient pendant que quelqu'un d'autre tirait sur les menottes avec un bâton. Les pieds gonflés d'œdème, les vomissements répétés, l'estomac gonflé comme une outre, les douleurs généralisées n'étaient qu'une première étape.

Le torturé, pour échapper à la torture, va inventer un scénario plus ou moins cohérent où il va s'empêtrer et dont il ne pourra plus sortir de peur d'être de nouveau torturé. Un véritable cercle vicieux va s'instaurer car, après ces premiers aveux « spontanés », l'interrogatoire va s'interrompre pendant plusieurs jours.

Les séquelles physiques entraînées par les coups reçus vont de la simple perte de sensibilité de la peau au niveau des mains due aux menottes serrées, aux hémorragies, plaies et douleurs liées aux fractures. Dans mon cas, les coups de poing sur les yeux ont entraîné des douleurs oculaires et une baisse de l'acuité visuelle, des hémorragies nasales et des plaies multiples. Des douleurs costales gauches dues aux coups de pied sur les côtes, m'empêchant de respirer, ont persisté pendant plus d'un mois.

Au niveau des geôles du commissariat central, j'ai eu connaissance de cas de tortures qui dépassent l'imagination : un jeune homme a eu le tibia découpé à la baïonnette ; un autre, attaché à une échelle et précipité à terre à plusieurs reprises jusqu'à avoir le crâne fêlé, d'où s'écoulait un liquide visqueux, d'autres encore avaient reçu des coups de ciseaux à la tête.

La nuit du troisième jour de détention j'ai été transféré vers un autre centre de torture dépendant de la sécurité militaire (Châteauneuf).

Transporté dans la malle d'une voiture, menotté et la tête recouverte, on m'a fait croire que ma dernière heure était arrivée et qu'on allait me liquider.

À l'arrivée, je fus isolé dans une cellule pendant vingt jours.

Dès le lendemain, interrogé sur des personnes que je ne connaissais pas, je fus à nouveau torturé par le supplice du chiffon. De ma cellule j'entendais distinctement des cris et lamentations des personnes torturées, de jour comme de nuit, et surtout les bruits impressionnants des instruments de la torture. J'entends encore résonner la perceuse et la scie électrique, les bruits de chute de corps menottés que l'on balance contre les murs. La nuit, les tortionnaires ivres « s'amusent » avec les prisonniers en les frappant avec des bâtons et en les injuriant.

Le nombre des cellules étant réduit par rapport au nombre de prisonniers, la plupart des victimes étaient attachées dans les couloirs, aux portes des cellules ou sur des chaises, mains menottées derrière le dos, un seul W.C. pour tout le monde, occupé en permanence par deux individus qui ne le quittaient jamais, et, selon l'humeur du gardien, chacun avait droit à quelques minutes pour se soulager, en présence de ces deux prisonniers.

Se couvrir la tête était obligatoire, car les gardiens l'exigeaient expressément. Aucun soin, même si la personne était gravement blessée (par balle par exemple), n'était prodigué. Bref, tout cela fut un cauchemar et un calvaire permanent. Le vingtième jour, j'ai demandé à voir le colonel auquel j'expliquais que toute cette histoire n'était qu'un scénario imaginaire monté de toutes pièces.

Aux brimades des gardiens de cellules s'ajoutent des conditions désastreuses de détention. En effet, aucune literie sauf le sol glacé en ciment des cellules où règnent le froid et l'humidité. La saleté de l'endroit ne fait qu'empirer nos conditions de garde à vue, le savon est proscrit et l'eau rationnée, la nourriture est parfois réduite à un croûton de pain.

Pendant les soixante jours de détention, le corps envahi par les poux, je n'ai jamais eu l'occasion de me laver ne serait-ce que le visage ou les mains. Les lésions de grattage, ajoutées à la saleté qui nous envahissait, ont fait que ma peau était recouverte de plaies suintantes.

Atteint d'une fissure hémorroïdaire, affection nécessitant une opération chirurgicale en urgence, je demandais au gardien de signaler mon cas, il me fut répondu que je ne méritais que la mort et que la cellule serait ma dernière demeure.

Pour des raisons inconnues, on nous frappait avec des bâtons et, voulant profiter de notre présence dans les geôles, on nous questionnait sur n'importe quoi.

Mon sort devenait incertain, surtout lors de ces instants où on nous torturait ou lorsqu'on nous menaçait de nous égorger avec « le couteau d'un kalachnikov » ou lorsqu'on me disait que je ne valais pas la valeur d'une balle.

Le ridicule atteignait son paroxysme, lorsque, non seulement on m'auditionnait les yeux bandés, mais aussi lorsqu'on me demandait de signer le procès-verbal, les yeux bandés aussi.

Avant de quitter mes tortionnaires, le soixantième jour, je demandais mes lunettes de vue, ma montre et la somme de 8 000 DA ainsi que mes papiers que j'avais déposés en entrant. Il me fut répondu que je n'avais rien en dépôt.

Lamdjani Noureddine

Prison d'El-Harrach le 9 août 1994

Laribi Lyès, 1992

Extrait de Lyès Laribi, dans les geôles de Nezzar, Paris-Méditerranée, 2002, p. 63-79

Dans la nuit du 14 mars 1992 (dixième jour du carême) vers 2 heures du matin, je venais juste de rentrer après avoir assisté à l'anniversaire de mon copain Omar, quand un groupe d'individus armés, en civil, a fait irruption dans la maison familiale en brisant tout sur leur passage, en blasphémant, en insultant mes parents. « Où est ce chien de Lyès ? », criaient-ils.

Dès que je me montrai, une série de coups s'abattit sur moi. À cet instant, une de mes sœurs tenta de s'interposer. La pauvre aurait mieux fait de s'abstenir : elle fut traînée et frappée devant nos parents, et son honneur a été sauvé *in extremis* par un des flics présents dans la maison. Menotté dans le dos, des échos de pleurs que je garde toujours en mémoire me parvenaient alors qu'on me poussait dans les escaliers. En sortant de l'immeuble, je n'ai pas osé lever la tête vers le balcon, où ma famille se tenait en larmes devant l'indifférence de mes tortionnaires. Voyant la scène, un des civils, qui portait un blouson de cuir noir et un jean, brandit son arme dans la direction du balcon, en blasphémant en lançant des insultes ordurières à ma mère. À peine arrivés devant leur voiture, un coup de crosse et un coup de poing me sont tombés dessus et je me retrouvai dans la malle. Un cauchemar d'une dizaine d'années venait de commencer. Une seule image ne me quitta plus durant tout le trajet qui suivit, celle de ma mère en larmes, implorant le Ciel qu'il ne m'arrive rien. Plus tard, j'ai su que ma mère, cardiaque et hypertendue a failli mourir cette nuit-là. Elle fut transférée d'urgence à l'hôpital après une série d'angines de poitrine, le destin a voulu que je la revoie.

Quelques instants après le départ, la voiture s'immobilisa de nouveau. Ouverture des portes, coups sur une porte en métal (selon l'écho qui m'en parvint), brève discussion avec une personne qui venait de sortir, puis nous redémarrâmes à vive allure, jusqu'à ce que la voiture s'arrêtât encore et qu'un portail s'ouvre. Puis la voiture effectua quelques mètres à petite allure et stoppa.

Des portes s'ouvrirent. Ricanement entre flics, qui se dirigèrent vers la malle. On m'ordonna de baisser la tête et de la mettre entre mes jambes. Quelques pas plus tard, en rentrant dans l'immeuble à gauche par derrière, je me retrouvai devant un policier que j'ai appris à appeler *harress* (gardien ou geôlier). Derrière un bureau, et en face de lui, une cellule remplie d'individus. Fouille systématique, lacets, ceinturon, argent et papiers enlevés. Ouverture de la porte d'une cellule.

Cette cellule faisait deux mètres sur trois, sans toilettes mais avec des barreaux, raison pour laquelle elle était éclairée. En entrant j'ai retrouvé Kamel, un des étudiants de l'UEA. Il était allongé sur un carton. Il me fit une place devant lui, et me suggéra de retirer mes souliers pour m'en faire un

oreiller, d'enlever ma veste, de me couvrir avec, et d'essayer de me reposer. Il m'apprit que j'étais dans le commissariat de Bâb Ezzouar, dont notre université dépendait administrativement.

La cellule était pleine à craquer. Se trouvaient là des droits communs et des politiques. J'ai reconnu certains visages, ceux d'étudiants que j'avais vus lors des assemblées à l'université.

Constatant que je ne pouvais fermer l'œil, pour me reconforter, Kamel m'a raconté que son interrogatoire s'était passé de façon normale, et qu'on ne lui reprochait absolument rien, à part sa participation à des meetings à l'intérieur du campus. D'après un flic qui habitait son quartier et qui travaillait là, il serait relâché dès le lendemain. Cependant, mon angoisse ne cessait de croître, et plus le temps passait, plus la pression augmentait. Aux premières lueurs du jour intervint le changement du geôlier, après qu'il eut fait l'appel des noms de tous les détenus. Quelques instants plus tard un officier et deux de ses adjoints se présentèrent devant les grilles, une feuille à la main. Ils demandèrent au geôlier de faire sortir quatre personnes arrêtées la veille pour des délits de droit commun. Quelques minutes plus tard, ils revinrent chercher trois autres personnes, des militants du FIS qui séjournèrent depuis un bon moment dans ce commissariat. On avait attendu que les séquelles des interrogatoires soient disparues pour les présenter devant un juge. Cette pratique était habituelle au début des événements ; par la suite, quand les choses auront pris une autre tournure, les flics se permettront même le luxe de frapper les accusés devant le juge.

La cellule devint plus spacieuse, ce qui me permit de marcher un peu pour faire circuler le sang. Entre nouveaux, nous essayions de nous donner un peu de courage, quand soudain les flics revinrent à la charge et appelèrent Kamel. Croyant qu'il allait être relâché, je lui donnai notre numéro de téléphone afin de reconforter ma mère. Mais je le retrouverai quelques jours après au centre de transit du Lido.

Un peu plus tard, trois reîtres sont venus me chercher. L'un d'eux, en jean, très costaud, la coupe militaire, la moustache fournie et les yeux noirs, allait mener l'interrogatoire. C'était l'officier. Le deuxième, de corpulence moyenne, parlait avec un accent de l'ouest. Ce dont je me souviens du troisième, c'est qu'il était plus petit. Au sortir de la cellule, on me mit les menottes dans le dos, on me dirigea vers un bureau situé à côté de la porte par laquelle j'étais arrivé la nuit précédente.

En entrant, à peine avais-je eu le temps de remarquer ce qui se trouvait dans ce bureau — une table, une chaise, une bassine et une échelle -, qu'une série de coups de poings, de pieds et de matraques, puis une prise de judo, des insultes et des blasphèmes déferlaient sur moi. On me demandait de révéler des noms et de dire pour le compte de qui je travaillais, puis on me promit de ne plus me toucher et de me présenter le jour même chez le juge.

Ne comprenant même pas de quoi ils m'accusaient, en larmes, je les suppliais de me donner au moins les raisons de ma présence dans ce bureau, afin de pouvoir me défendre. Prenant cela pour une moquerie, un des trois policiers m'a juré que, si je ne prononçais pas un nom, il attenterait à ma dignité. Ne sachant quoi dire, j'ai reconnu que la nuit précédente, avec un gars du quartier, nous avions cambriolé une maison pas loin de chez moi. Constatant le mensonge et prenant ça pour une feinte, ils m'ont déshabillé de force. Ils m'ont allongé sur le ventre, et l'un d'eux commençait à me caresser les jambes quand son supérieur lui a ordonné d'arrêter : il allait essayer de me rafraîchir la mémoire. Il a commencé à citer des noms, dont je connaissais certains et d'autres non. Il m'a demandé de lui rapporter des détails sur chacun d'eux, et si je connaissais leurs activités. J'ai répondu que l'un d'eux était communiste, que l'autre était islamiste, alors que le troisième était un copain d'études d'origine libanaise. « Et qui appartient au Hezbollah », répliqua le flic. Je lui ai dit que ce n'était pas mon problème. Me crachant au visage, il a ordonné de me faire passer au « chiffon ». Ils m'ont alors enfoncé un chiffon sale dans la bouche, m'ont basculé la tête dans un seau d'eau mélangée avec l'une de leur saleté, du grésil ou quelque chose d'autre, jusqu'à ce que je suffoque. Ils m'ont fait subir l'épreuve du chiffon plusieurs fois. Je suffoquais, mes yeux étaient injectés de sang, ma tête pesait une tonne, mais ça ne les arrêtait pas. Ils se relayaient et y prenaient du plaisir. Au bout d'un moment, je me suis évanoui. Je fus réveillé par des gifles. Pour varier les distractions, ils me firent alors subir l'épreuve de l'échelle. (Une fois ligoté à l'échelle, on vous balance dans le vide, le hasard seul décidant de la façon dont vous retombez.) J'avais des hématomes sur tout le corps, tous mes os me faisaient mal, et ça les faisait rire.

J'étais à l'agonie, enflé de partout, quand ils ont décidé de me ramener en cellule et m'ont ordonné de me rhabiller. Le responsable de cet interrogatoire m'a juré que ce serait de pire en pire si je ne me décidais pas à parler. Puis il continua sur sa lancée :

— Tu veux que je te donne un conseil, ne t'entêtes pas, tu es quelqu'un de bien. Tu sais que je t'ai entendu parler à plusieurs reprises ? Il faut le dire, tu es un sacré orateur, tu aurais pu être chef de n'importe quel parti. Ne me déçois pas, ne me force pas à te faire du mal et dis-moi tout, absolument tout, sur le MUDCP, et je te jure que personne ne te fera plus aucun mal, et ainsi tu seras tranquille. Quant au reste, c'est aux autres de décider et ce n'est pas à moi.

La cellule s'est refermée sur moi. Ceux qui étaient encore là furent abasourdis de me voir dans un tel état. Un jeune homme s'approcha de moi et m'appela par mon prénom. Il me dit qu'il était étudiant à Bab Ezzouar et que son copain venait de la faculté du Caroubier. Ils m'ont donné un coup de main pour m'allonger, me demandant si j'avais envie de rompre le jeûne. J'ai esquissé un sourire en leur disant que je venais de boire presque tout un seau, mais que ce n'était pas une raison pour ne pas continuer ma journée de jeûne. J'ai cependant rincé ma bouche pour enlever l'odeur qui restait à l'intérieur, et passé un peu d'eau sur mon visage en prenant soin de ne pas salir la cellule, car je risquais les foudres du geôlier.

Me voyant un peu reposé, l'un de mes compagnons me suggéra de faire comme les autres, d'inventer un scénario afin d'éviter tous ces sévices. Ainsi je compris pourquoi ils étaient tout intacts : il suffisait d'être une balance et le tour était joué. Je leur ai expliqué que, si j'inventais un scénario, les policiers se rendraient compte que c'était un bobard et la tentative de dissimulation ne ferait qu'aggraver mon cas. Ils pourraient alors être tentés d'utiliser n'importe quel moyen pour m'arracher les informations que, selon eux, j'essayais de dissimuler. Dieu seul sait d'ailleurs si j'avais des aveux à faire, et dans quel sens. Insistant, ils me conseillèrent de rassembler les noms cités par les policiers, d'y ajouter ceux qui s'étaient déjà fait connaître pour leur appartenance au MUDCP lors de l'annonce de sa création, ainsi que la liste des personnes déjà arrêtées dont les noms étaient affichés à l'université de Bab Ezzouar. « Celui qui t'a mis dans cette merde se trouve certainement dans ce groupe-là. Et voilà, tu es tranquille », conclurent-ils.

Quelques minutes avant la rupture du jeûne, le geôlier qui venait de prendre son tour de garde de nuit nous a demandé si nous avions de l'argent, pour nous acheter à manger. Nous lui avons répondu oui, mais qu'il était à l'enregistrement. Il repartit et revint un peu plus tard avec du pain et du lait, puis il nous fit sortir pour faire nos besoins. La nuit fut très longue. L'angoisse augmentait au fil des heures.

Le lendemain, dès les premières heures du service, une équipe un peu plus importante en nombre, avec toujours le même chef, est venue me chercher. D'emblée, je leur annonçai que je voulais parler. Ils ont souri, puis ils m'ont fait entrer dans un autre bureau, de l'autre côté des toilettes, d'où l'on fit sortir une personne qui avait déjà été interrogée. On me fit asseoir à sa place. Nouvelle feuille. J'ai commencé à leur parler du MUDCP, de sa création à la faculté centrale, de ses raisons d'être, et du but tracé par ce mouvement pour faire abdiquer le pouvoir en paralysant toutes les universités, parsemant mon écrit de quelques noms de personnes déjà arrêtées. Grand sourire sur le visage de l'officier. Il me dit que, même si je dissimulais encore certaines choses, lui était un homme de parole et nul ne me toucherait tant que je serais dans ce commissariat.

Le jour suivant, au matin, on est venu me chercher, cette fois pour signer un procès-verbal. J'entrai dans le bureau, on m'y laissa seul avec un inspecteur. Après les premières formalités et quelques questions et réponses, l'inspecteur me dit de répondre comme il me semblait, que c'était les nouvelles directives. Arrivés à la question de mon appartenance au MUDCP, je lui ai répondu non. Dieu m'est témoin, je n'avais rien à voir de près ou de loin avec ce mouvement, que ce soit dans sa création, sa conception ou dans ses idées. Et lorsqu'il me demanda quel était le dernier syndicat dont j'avais fait partie, je lui ai dit : « le CU ».

Il me posa encore d'autres questions, puis ce fut la signature du procès-verbal et le retour à la cellule.

Dans l'après-midi, l'officier tortionnaire, en tenue, se présenta et remit un papier au geôlier en lui demandant d'ouvrir la cellule. Le geôlier me rendit mes effets personnels en me faisant signer un papier, il me menotta et j'ai suivi mon bourreau sur le même chemin que celui emprunté la nuit de mon arrestation. Il y avait une Golf qui attendait à l'extérieur. J'ai pris place derrière, encadré par-deux flics. Devant, à côté du chauffeur, il y avait l'officier avec un dossier à la main. Quelques instants après le démarrage de la voiture, il se tourna vers moi et me dit :

— Alors, on est revenu sur ses déclarations ?

Après un silence — ma véritable préoccupation à cet instant était le lieu où l'on m'emmenait —, je lui ai répondu que la vérité était dans les réponses consignées sur le procès-verbal que j'avais signé.

La voiture emprunta une route secondaire bordée de pins maritimes et, quelques minutes plus tard, elle s'arrêta devant le portail de la caserne de la Garde Républicaine du Lido. Un militaire avec son *klach*² s'approcha de nous, l'officier lui montra les papiers, puis il ordonna l'ouverture du portail, et nous pénétrâmes à l'intérieur de la caserne. Une fois devant des hangars entourés de roulottes, la voiture s'arrêta et l'on me fit descendre. L'officier me souhaita bon courage avant de me remettre à l'adjudant Hamid, un grand gaillard à la mâchoire déformée et à la voix dysphonique que j'avais déjà rencontré.

J'ai cru que l'officier avait des remords pour la torture qu'il m'avait fait subir, mais la suite des événements me montra que c'était ironique, car il connaissait ma destination. L'adjudant me regarda fixement et me dit que mon visage lui disait quelque chose. En souriant, je lui ai lancé froidement qu'il était Hamid, chef des paddocks et que, pendant les compétitions d'équitation, il s'occupait de la réparation des obstacles cassés par les chevaux. Le bonhomme n'en revenait pas. Il me dit qu'après les formalités il reviendrait discuter avec moi. J'en profitais pour lui demander un médecin, il me répondit que c'était dans les formalités.

Ainsi, je me retrouvai dans un endroit qui, quelques années plus tôt, était pour moi un lieu de distraction entre amis. Je le connaissais à cause des épreuves d'équitation qu'y organisait le *haras el djemhour* aux niveaux régional et national. Mon ami Lamine, qui pratiquait ce sport, avait même pendant quelque temps appartenu à l'équipe junior de cette caserne. J'étais face à deux hangars construits perpendiculairement l'un à l'autre, où l'on avait l'habitude d'accueillir les chevaux des autres clubs lors des compétitions. Dans l'angle, on avait installé cinq roulottes et une tente.

J'appris plus tard que chacune avait un rôle spécifique. Sur ces cinq roulottes, je n'en visiterai que trois : celle du médecin, celle où l'on prenait nos empreintes et nos photos, et celle des formalités ordinaires. En ce qui concerne les deux autres, on m'a raconté qu'au départ elles étaient utilisées comme lieux de torture, et certains de mes futurs codétenus ont eu le malheur de les fréquenter. Une fois à In M'guel, on m'a raconté que les premiers supplices de la sécurité militaire étaient parfois infligés à l'intérieur de ces roulottes, avant le transfert des détenus. Quant à la tente, elle était utilisée pour les recours ou les interventions de certaines personnalités quand l'un des leurs partisans avait été arrêté.

Le hangar dont j'étais locataire était divisé en dix box avec chacun son abreuvoir, quatre petits des deux côtés et deux grands au milieu ; il y avait aussi deux grands portails. Derrières les hangars, étaient installées des fosses couvertes de zinc pour les besoins.

Après les formalités, et après que le médecin m'eut prescrit quelques médicaments, on m'installa dans le box n° 1, à l'entrée, du côté droit, avec quelques autres détenus. Une soupe infecte mais chaude m'a permis de rompre le jeûne pour cette troisième journée de détention. Durant la soirée, Hamid me rendit visite avec un jeune officier. Après les salamalecs d'usages, il m'a demandé si je reconnaissais celui qui l'accompagnait. Bien sûr, ai-je répondu. C'était Kamel Ikhanezen, un jeune officier qui effectuait sa première année de service dans ce grade. Et je lui ai parlé de son parcours équestre durant l'année précédente. Il devint tout pâle et, en murmurant, s'éloigna de la grille avec son copain l'adjudant, sans se retourner.

Le lendemain, on me changea de box. J'ai rejoint la grande masse de détenus dans celui du milieu. Là, j'ai retrouvé Kamel qui n'avait pas été relâché malgré la promesse du flic de son quartier. Un autre détenu s'approcha de moi pour me dire : — Prosterne-toi et remercie Dieu, tu ne seras plus inquieté du moment qu'on t'a envoyé dans ce box. Maintenant, c'est la maison ou les camps.

Notes :

1. MUDCP : Mouvement universitaire pour la défense du choix du peuple.
2. *Klash* : Kalachnikov.

Lazreg Nacera épouse Koudri, 1994

Arrêtée à son domicile le 5 décembre 1994 à 1 heure du matin par des policiers du commissariat de Bourouba.

Voici le témoignage d'une source bien informée :

Mme Lazreg Nacera a été sommairement exécutée par ses tortionnaires, plus précisément par le commissaire O-A lequel a été lui même tué par la suite.

Nacera a été horriblement torturée et mutilée avant d'être achevée et jetée à la décharge publique d'Oued-Smar où elle fut découverte et signalée comme cadavre féminin en décomposition. Ce crime lâche et crapuleux aurait été commis une nuit du mois de janvier 1995 environ un mois après son enlèvement par les services de police de Bourouba qui ont au même moment arrêté le nommé Nouah Youcef dans des conditions identiques. Avant son exécution, elle a été affreusement mutilée de sorte que son œil gauche sorti de sa cavité crânienne fut à l'origine d'une importante hémorragie à ce niveau.

La suppliciée a été après sa découverte transportée à la morgue de Bologhine (ex Saint-Eugène), puis enterrée dans une fosse réservée aux victimes non identifiées sous l'indication de « X Algérienne ». Les services incriminés étaient parfaitement au courant de l'identité de la défunte dont l'inhumation a été facilitée par un médecin complaisant du nom de B, exerçant au CHU de Mustapha.

À noter que Nouah Youcef a lui aussi été découvert parmi les cinq cadavres d'un charnier situé à 1 000 mètres environ du commissariat de Bourouba. Il repose au cimetière d'El Alia sous l'épithète « X Algérien », mort le 4 mars 1995, fosse n° 305, enterré le 18 mars 1995. Cette découverte macabre de feu Nouah Youcef n'a pas empêché le tribunal criminel de le juger par contumace et de le condamner à la peine capitale sur la base d'un arrêt de renvoi de la chambre d'accusation qui le porte comme étant en « fuite ».

Au cours de ce procès, ou j'ai défendu le beau-frère de Nacera, le nommé Kouidri Abderrezak, arrêté dans les mêmes circonstances par les mêmes services de police et torturé tout aussi sauvagement, je n'ai pas manqué d'attirer l'attention de ce Tribunal sur la triste découverte du charnier, il n'en a pas tenu compte...

Lounaouci Fateh, 1994

Il est né le 11 juin 1968, exerçait en tant que douanier. Il a été kidnappé le 31 décembre 1994 de son lieu de travail sans que son employeur (Douane) ne réagisse. Il a été conduit et séquestré à Châteauneuf durant huit jours en cellule sise au sous-sol où des têtes humaines de personnes décapitées lui tiendront compagnie jour et nuit. Il perdra la raison pendant pratiquement tout le temps de sa détention. De plus, il subissait une torture monstrueuse : chiffon, gégène, coups.

Son épouse était enceinte de huit mois et a failli perdre sa grossesse. Sa mère a failli perdre la raison. Il a dû être hospitalisé à l'infirmerie dès son incarcération et le magistrat instructeur s'était rendu compte de son état mental durant l'interrogatoire. Tous ces faits graves ont été portés à la connaissance de toutes les autorités judiciaires ainsi que de l'ONDH, sans la moindre réaction de nulle part. Jugé une première fois le 17 novembre 1996 par le tribunal d'Alger (Cour criminelle), il a été acquitté. Le ministère public le ré inculpe une seconde fois pour les mêmes faits. Déféré à la Cour Suprême, il bénéficiera d'un non lieu.

M* Soumia, Bachdjarah, 1998

Le 29 juin 1998 à 11 h 30, une vingtaine de militaires et de civils armés ont débarqué à notre domicile après avoir défoncé le portail du domicile. Ils ont procédé à une perquisition du domicile puis sont repartis.

Le soir, nous avons été informés par des voisins que notre père avait été arrêté dans la matinée près du marché.

Le 30 juin 1998 à 16 h 30, ces mêmes militaires et civils armés sont revenus au domicile où ils ont demandé après ma mère et ma soeur qui étaient absentes du domicile à ce moment. J'étais seule à la maison. Quelques instants plus tard, ma mère et ma soeur sont rentrées. Les militaires nous ont alors toutes embarquées dans un fourgon blanc, après nous avoir bandé les yeux avec nos voiles.

Nous avons été toutes trois conduites au centre de Châteauneuf et introduites dans des cellules individuelles après nous avoir déshabillées et laissées seulement avec nos sous-vêtements. Il était 18 heures environ.

Cinq minutes plus tard, l'un des tortionnaires vint sortir notre mère âgée de 60 ans (B. Fatma) de sa cellule et l'emmena dans une grande salle où il y avait une dizaine de personnes. Ces derniers se mirent à la tabasser, la gifler et à la fouetter avec un câble électrique durant quelques minutes.

Puis les tortionnaires se dirigeront vers ma cellule (Nacera). Ils me banderont les yeux et me traîneront vers la grande salle. J'ai été rouée de coups de poings et de gifles durant près d'un quart d'heure. Puis le chef leur ordonna de me ramener à ma cellule.

Les tortionnaires se dirigeront alors vers la cellule de ma sœur, Soumia. Elle subira le même tabassage que moi, des gifles et des grossièretés en tous genres.

Vers 19 heures, les tortionnaires reviendront une seconde fois vers ma cellule et me conduiront vers la « salle d'exploitation des renseignements ». Des insultes pleuvront sur moi. Ils m'ôteront mes sous-vêtements et commenceront à pratiquer sur moi des attouchements sexuels. D'autres m'enverront des coups de poings et de pieds au visage. Tout cela durera 45 minutes environ puis ils me ramèneront dans ma cellule.

Quelque temps après, ils reviendront pour m'emmener pour la troisième fois en une journée dans la salle de torture. Il était 20 heures environ. Ils pratiqueront les mêmes attouchements que la fois précédente, accompagnés de tabassages.

Vers 23 heures, j'ai vu mon père, traîné par l'un des tortionnaires dans le couloir. Il avait les jambes ensanglantées jusqu'aux chevilles et sa barbe totalement brûlée. J'ai failli m'évanouir. J'avais des vertiges. Je ne savais plus s'il s'agissait de la réalité ou d'un cauchemar.

Le 1^{er} juin 1998, aux environs de 16 heures, les tortionnaires ont fait sortir Soumia de sa cellule pour l'emmener vers la salle de torture. Ils l'ont allongée sur une plateforme en béton et lui ont ligoté les poignets et les chevilles pour qu'elle ne puisse pas bouger. Ils ont alors commencé à lui faire ingurgiter de l'eau sale avec la technique du chiffon, puis sont passés à l'électricité. Durant la même séance, elle sera violée avec une matraque, provoquant une hémorragie. Elle hurlait de douleur. Ma sœur garde à ce jour, les traces de tortures au niveau de ses jambes.

Tous ces supplices ont duré huit jours. Durant toute cette période, nous entendions notre père hurler sous la torture. Il mourra sous la torture le 13 juillet 1998 et sera enterré sous « X Algérien » au cimetière d'El Alia (carré 244, tombe 101).

Nous avons été libérées après huit jours de détention. Quelques jours plus tard, nous avons rencontré deux de nos tortionnaires en train de vendre des sardines dans notre quartier à Bachdjarah.

M Soumaia*

Mai 2003

Mansouri Smaïl

- Arrêtés par la brigade de gendarmerie de Aïn Taya.
- Acheminés vers la brigade d'intervention rapide de Réghaia.
- Conduits vers le centre de torture de Boudouaou, situé au sous sol, où des personnes étaient pendues par les pieds ou par la poitrine et criaient d'horreur.
- Les gendarmes nous ont mis à poils, attachés pieds et mains et ont fait approcher de nos corps la flamme d'un chalumeau.
- L'un d'eux nous a injecté, avec une seringue, un produit au pénis.
- Il fallait que nous disions des mensonges, car nous n'avions aucune réponse à leurs questions.
- Les sévices étaient atroces, beaucoup d'entre nous ont perdu l'usage d'un membre ou d'un organe.
- Mansouri Smail a perdu la raison, le médecin lui a prescrit des drogues.
- Belkadi Salem est gravement brûlé aux jambes et aux pieds, on doit le transporter pour qu'il puisse faire ses besoins.
- Après Boudouaou, nous avons été transportés à la brigade de gendarmerie de Ouled Moussa où nous entendions des cris effroyables.
- Belkadi Salem a été torturé à la baïonnette au tibia.
- Lorsque notre tour arriva, on nous attacha les pieds et les mains.
- Nous avons été fouettés avec des fils électriques.
- On nous a fait boire de l'eau chaude.

- On nous a fait introduire des chiffons imbibés d'eau usée, de « grésil » et d'« esprit de sel » dans la bouche.
- Nous avons perdu connaissance à plusieurs reprises.
- Dès notre admission à la prison d'El-Harrach, trois d'entre nous furent gardés à l'infirmerie où les médicaments sont inexistantes.
- La torture au niveau de ces centres a duré dix-sept jours sans aucun motif.
- Belkadi Salem, écrou n° 64238 prison d'El-Harrach, marié, 9 enfants.
- Berbère Mohamed, écrou n° 64237 prison d'El-Harrach, célibataire.
- Dahri Abdelaziz, écrou n° 64234 prison d'El-Harrach, célibataire.
- Mansouri Smaïl, écrou n° 64236 prison d'El-Harrach, marié, 6 enfants.
- Tibaoui Saïd, écrou n° 64235 prison d'El-Harrach, marié, 3 enfants.

Mesli Rachid, avocat, 1996

Je viens de déposer mon secrétaire, Brahim, à son domicile à El Marsa, à environ deux kilomètres de Rouïba. On y accède par un chemin communal. La route est déserte. Un véhicule de marque Golf me dépasse et me serre sur le bas-côté ; je n'ai pas d'autre choix que de m'arrêter. Quatre personnes en descendent rapidement, cernent mon véhicule immobilisé, me font descendre brusquement et me demandent de les suivre dans leur véhicule.

À ma question de savoir qui ils sont, ils ne me répondent pas. Je suis dirigé par la force vers leur véhicule, placé à l'arrière entre deux occupants, lesquels me descendent la tête vers le bas de façon, je pense, que l'on ne puisse pas m'apercevoir de l'extérieur.

L'une des quatre personnes est restée au niveau de mon véhicule, occupé par mon fils Imad, âgé de cinq ans, et mon beau-frère Sadi-Mohamed Benosmane. J'ai le temps de voir un de mes ravisseurs mettre mon beau-frère à genoux derrière mon véhicule, les mains sur la tête ; puis plus rien, on m'empêche de regarder vers l'arrière. Je suis alors persuadé que mon beau-frère et peut-être mon fils vont être assassinés. Je n'entends cependant pas de coups de feu, mais lorsque la quatrième personne rejoint le véhicule à côté du chauffeur, ce dernier leur pose la question : « Alors, ça y est ? » La réponse est affirmative. Je suis alors convaincu qu'il ne peut s'agir que de leur assassinat, à l'arme blanche peut-être. Cette idée ne me quittera pas jusqu'au jour où je suis présenté devant le tribunal de Rouïba ; elle a accompagné mes nuits et mes jours durant ce qui se révélera être ma garde à vue.

Dès que la Golf a démarré, j'ai demandé aux occupants s'ils étaient de la police, auquel cas ils pourraient éventuellement passer par le commissariat de Rouïba distant de 900 mètres seulement. Le chauffeur me répondit : « Tu es fou, tu veux qu'on nous tire dessus ! » Il s'agit donc bien d'un enlèvement et je constate qu'ils ne veulent surtout pas de témoins ; le véhicule emprunte la route menant vers l'autoroute. Et au niveau du cimetière de Rouïba, il fait un grand détour, une demi-heure peut-être. La nuit est tombée. Enfin, il s'arrête et on me demande de descendre. Nous sommes sur l'autoroute Est dans le sens Boudouaou-Alger, au niveau de Haouch El Mokhfi, au bord d'un fossé. Je pense alors qu'on va m'exécuter ici. Je n'ai pas peur, je pense surtout à mon beau-frère et à mon fils. Quelques minutes plus tard, deux voitures Nissan s'arrêtent derrière la Golf, on attend que quelques véhicules passent, puis je suis jeté à l'arrière de l'une des deux Nissan et allongé au fond. Nous nous dirigeons vers Alger. La Nissan ralentit. Nous sommes sortis de l'autoroute. Ca y est, je reconnais les bâtiments des « Asphodèles » à Ben-Aknoun, les derniers étages seulement car ma position ne me permet de voir que vers le haut. Une à deux minutes plus tard, je devine que nous sommes à Châteauneuf, car nous venons de dépasser la faculté de Droit de Ben-Aknoun dont j'ai pu remarquer la clôture d'enceinte en fer forgé.

Subitement des aboiements de chiots. Mais cela dure trop longtemps et les aboiements sont trop forts. On dirait un enregistrement. Je regarde par l'ouverture de la porte. Un guichet de 15x10 cm environ. Il y a un couloir d'un mètre de large environ et des cellules des deux côtés. Je ne peux voir distinctement que la cellule en face, légèrement décalée. Des autres, je ne peux voir que la porte. Une tête barbue apparaît, puis une autre plus jeune, blonde. Je questionne :

« Où sommes-nous ? »

-- À Châteauneuf !

-- (Bien sûr ! Je le savais...) Qui êtes-vous ? »

Pas de réponse.

« Pourquoi ces aboiements ? »

Là, le barbu se pince les oreilles et la langue avec les doigts :

« L'électricité ! C'est pour qu'on entende pas quand ils crient trop fort ! »

Encore des pas dans le couloir. Cette fois, c'est la cellule du fond. Il est sorti sans management, il est torse nu, sale, d'un certain âge (cinquante-cinq ans ?). Je le regarde et je le reconnais tout de suite : c'est Boucherif Réda, condamné à mort par la Cour spéciale d'Alger en 1993 et évadé de Tazoult. Son jeune fils m'avait rendu visite à mon cabinet pour me constituer et je l'avais alors orienté vers un autre confrère. J'ai eu ensuite l'occasion de le voir plusieurs fois au parloir de Serkadji. Je m'adresse encore à la cellule en face, on me confirme qu'il s'agit d'un évadé de Tazoult arrêté quelques jours auparavant avec son beau-frère...

Puis des cris insoutenables. Pas de musique cette fois, ni d'aboiements, on entend distinctement. Une heure ? Deux heures ? Quand il passe devant ma cellule, il est méconnaissable, il grelotte malgré la chaleur. Ce n'est plus tout à fait un être humain. Il a le regard vide et infiniment triste. Je découvre alors une chose, comme si c'était pour la première fois. Je comprends.

Moi qui ai cru militer pour les droits de l'homme depuis des années, je venais de découvrir les droits de l'homme ! Au plus profond de mon être, j'ai ressenti la détresse d'un être humain qu'on torture. Du plus profond de moi, j'ai ressenti ce qu'un être humain n'a pas le droit de faire à un autre être humain quel qu'il soit et quel que soit le crime dont il est accusé. C'est une découverte pour moi. Je me rappelle tous mes clients torturés, heureux de se retrouver enfin en prison dans un état lamentable. Les années défilent, 1992, 1993, 1994, 1995, 1996. Cela fait cinq années que cela dure. Tellement de souffrances. Combien sont-ils passés par ces cellules ? Ces cellules qui sont aujourd'hui encore pleines ! Comment en est-on arrivé là ? Jusqu'à quand ?

Témoignage recueilli par son avocat en septembre 1996

Témoignage de « Mohamed »

[...] Quand un ami a refusé de parler sous la torture, la police s'en est prise alors à sa mère âgée de 55 ans. Je l'ai vue quand ils l'ont ramené plus tard de la chambre des tortures. Elle était nue et couverte de sang, mais elle s'est retournée vers nous et nous dit : « Tenez bien ! Vous les jeunes ! »

Mohamed (19 ans) pleure quand il parle :

Les cellules étaient très petites (à l'école de police de Chateaufort). Celle dans laquelle j'étais avait des murs tachés de sang et des lampes éblouissantes, tellement fortes que j'ai failli devenir aveugle. Je pouvais entendre des cris venant des autres salles et j'ai compris que c'était la salle des tortures. Il y avait peut-être dix-huit hommes dans la cellule. Ils m'ont déshabillé et m'ont enlevé le bandage des yeux, mais les policiers étaient tous en cagoules. Les uns avaient des accents des régions de Constantine et de l'Ouest, mais d'autres étaient d'Alger... Ils m'ont emmené à un urinoir en pierre au centre de la pièce. Ils ont enlevé un couvercle, découvrant une grande bouche d'égouts. Ils ont poussé ma tête dedans jusqu'à ce que j'étouffe avec cette saleté... Ils m'ont alors ligoté, avec une grosse corde, à un banc en béton dans l'un des coins de la chambre. Ils m'ont piqué les narines afin que j'ouvre la bouche. Ils ont plongé un chiffon dans de l'eau de javel, ils ont pressé le liquide dans ma bouche. Ils ont répété cela plusieurs fois jusqu'à ce que mon ventre soit rempli d'eau de javel. À ce moment ils m'ont frappé avec des coups de pied dans le ventre et m'ont fait vomir.

Ils faisaient des choses horribles. À un moment, ils ont utilisé une colle d'un certain genre pour sceller mon orifice anal, ce qui m'a empêché de faire mes besoins. Après cela, ils ont ramené ce pistolet électrique. Quand ils ont tiré sur ma peau, j'ai ressenti un grand choc électrique qui m'a brûlé au deuxième ou au troisième degré et qui m'a arraché la peau des jambes... Voyant que je ne voulais pas parler, ils m'ont menacé d'amener ma femme et de la torturer. Ils ont fait cela avec d'autres hommes. L'un d'eux était Sid Ahmed Chabla, un jeune homme de Baraki. Ils ont amené sa jeune femme devant lui. Et puis ils l'ont emmenée et torturée. Il a découvert plus tard qu'ils l'avaient violée. Il était brisé. Quand je l'ai vu, il m'a dit qu'elle était morte à la suite de ce qu'on lui avait fait. Ils ont aussi amené sa mère, et ils l'ont torturée et violée devant lui. Plus tard, une cour a prononcé la condamnation à mort de Sid Ahmed Chabla...

On entendait aussi des femmes ainsi que des hommes hurler dans d'autres cellules (commissariat central). Au cours de la dernière séance de torture au quartier général de la police, ils m'ont attaché les mains derrière le dos, m'ont ligoté les pieds, et m'ont fracassé la tête contre le sol. L'un des géoliers m'a écrasé la tête. Mon nez s'est fracturé. J'ai perdu le sens de l'odorat. Mes dents sont tombées. Ils m'ont torturé tellement horriblement que j'ai dénoncé mon propre frère comme quelqu'un qui était lié à la résistance. Ils l'ont ramené face à moi et je leur ai dit que ce n'était pas vrai. Néanmoins, ils lui ont brisé les côtes. Mon frère a pleuré, et il m'a dit : Que Dieu te pardonne.

Mohamed s'en veut d'avoir signé un aveu disant qu'il avait collecté des médicaments et de l'argent pour la « résistance » :

Vous devez comprendre que j'ai vu des gens mourir sous la torture. J'ai été torturé dans une cellule ou des hommes pendaient par leurs menottes au plafond. Ils avaient été affaiblis sous la torture. J'ai vu deux hommes qui étaient morts suspendus comme cela, et j'ai vu les corps de trois autres qui sont morts à la suite de tortures au chalumeau.

Un autre homme, dont j'ai appris le cas par le biais d'un autre prisonnier qui a survécu, était l'imam de Boumerdès, nommé Houmi Mohamed Arezki, un Kabyle qui avait eu les yeux arrachés vivant. Ils l'avaient laissé mourir dans la salle de torture. Plus tard, la presse algérienne a écrit qu'il était un terroriste abattu dans un accrochage armé avec la police.

Mohamed a été libéré de la prison de Serkadji le 2 février 1994.

Mosbah Abderrahmane Mehdi, 1992

Témoignage publié in Habib Souaïdia, Le Procès de la « Sale guerre », La Découverte, Paris, 2002, p. 355-368².

M. Stéphane, président. - Bonjour, Monsieur. Vos nom, prénom, âge et domicile ?

M. Mosbah. - Je m'appelle Mosbah, mon prénom est Abderrahmane. Je suis né le 23 octobre 1970, à Annaba, en Algérie. Je suis arrivé en France le 11 mai 1994 et j'ai obtenu mon statut de réfugié politique en France le 30 juin 1995. Depuis, je suis installé en France. Je ne suis pas retourné en Algérie. Je vis maritalement avec une femme française et je suis père d'un enfant français.

M. Stéphane, président. - Votre profession actuelle ?

M. Mosbah. - Je suis libéral, consultant dans le domaine du génie climatique dans le bâtiment.

M. Stéphane, président. - Votre domicile ?

M. Mosbah. - J'habite à Villiers-sur-Marne.

Le témoin prête serment.

M. Stéphane, président. - Merci, Monsieur. Me Bourdon, vous avez la parole pour interroger le témoin.

Me Bourdon. - M. Mosbah, vous avez fait l'objet à deux reprises d'arrestations en Algérie. Pourriez-vous indiquer au tribunal dans quelles conditions, à quelles dates vous avez été arrêté, détenu, bref, raconter votre histoire algérienne jusqu'à votre arrivée en France ?

M. Mosbah. - En 1991, je m'étais inscrit à l'Institut des études islamiques du Caroubier, qui dépend de l'Université d'Alger. C'était le début de la grande période d'affrontement entre ceux qui détenaient

² Témoignage lors du procès en diffamation intenté par général Khaled Nezzar à Habib Souaïdia, auteur du livre *La Sale Guerre*, en juillet 2002.

le pouvoir en Algérie — je n'appelle pas cela l'État algérien — et les islamistes, en particulier le FIS. Donc, j'étais inscrit à cette université. Bien sûr, l'Algérie était en phase de grande agitation. Entre-temps, de grandes rafles avaient été opérées par les services de sécurité algériens, aussi bien les militaires que la police et la Sécurité militaire.

En mars 1992, j'ai été pris dans une rafle à l'entrée de l'université. Nous étions onze étudiants à être pris dans cette rafle. On nous a mis dans les coffres des 505, bien sûr menottés, attachés, couchés dans les coffres. On nous a donné des coups de *rangers*, on nous a conduits au commissariat d'Hussein-Dey. On nous a emmenés au cachot, dans des cellules où l'on était plusieurs.

Puis, plusieurs policiers ont défilé pour nous tabasser avec leurs *rangers*, en nous traitant de terroristes et d'islamistes. Effectivement, il y avait plusieurs islamistes avec nous. Suite à quoi, l'un après l'autre, nous avons été conduits devant des policiers, moi-même j'ai été conduit devant deux policiers qui m'ont interrogé sur mes idées politiques et qui m'ont posé des questions précises, à savoir : « Est-ce que j'ai participé aux événements d'octobre 1988 et aux manifestations du FIS de juin 1991 ? » Et ils m'ont posé une autre question : « Qu'est-ce que je pensais du pouvoir en place et de l'arrivée de M. Boudiaf à la tête de ce pouvoir ? »

Quant à la première question, bien sûr, j'étais étudiant lycéen en 1988, j'avais dix-huit ans et, à cet âge, j'ai fait partie des manifestants, chose dont je tire fierté. J'ai déclaré qu'en 1991, je n'avais pas participé aux manifestations. En ce qui concerne mes opinions politiques, j'ai déclaré que je n'étais pas un islamiste, que j'étais contre le projet des islamistes. Cependant, bien sûr, j'ai plusieurs amis islamistes avec lesquels j'ai gardé amitié, des gens avec lesquels j'ai grandi et des gens qui étaient avec moi pendant les manifestations d'octobre 1988.

L'Algérie s'était ouverte à une grande phase de démocratie où toutes les opinions pouvaient s'exprimer. Cette phase de démocratie n'était pas venue sans rien du tout. Bien sûr, nos parents, nous-mêmes, avons milité et étions présents sur le terrain pour qu'on puisse acquérir, comme tout peuple qui se respecte, le droit de s'exprimer.

J'avais déclaré que, produire un discours qui prétend défendre la démocratie, et venir ensuite installer un président à la tête du pouvoir sans rien demander au peuple, pour moi, c'était le comble, le comble de ce que l'on pouvait nous faire subir. Si je parlais ainsi et j'osais m'exprimer, c'est parce que je suis fils d'un haut magistrat algérien : mon père était alors avocat général à la Cour suprême d'Alger, l'équivalent de la Cour de Cassation en France. Mon père était un indépendantiste algérien, militant de la première heure, né en 1920. Il avait suivi tous les cheminements de l'Étoile nord-africaine jusqu'au Parti du peuple algérien et au Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques. Deux de mes oncles sont morts à la fleur de l'âge pour que vive l'Algérie libre et indépendante. Bien sûr, ils avaient fait partie des premiers combattants de 1954 et, bien sûr, pas de ceux qui ont rejoint l'ALN à la dernière heure, à l'instar de ce monsieur. (*Il pointe du doigt le général Nezzar.*)

Mouvements divers...

M. Mosbah. - J'avais cette fièvre de vouloir m'exprimer, j'avais dit non à Boudiaf et, à cet instant, on avait rempli un papier et on a dit : « C'est fini pour toi. » Les deux policiers se sont regardés et se sont fait un clin d'œil. J'ai fait allusion à mon père, à son poste et à d'autres personnes proches de ma famille, des hauts gradés dans l'armée algérienne avec des postes importants... À cette époque-là, je pensais que le fait de pouvoir les citer allait me sortir de cette phase, mais ce n'était pas le cas. Ce n'était pas le cas ! Après avoir parlé de mon père, après avoir parlé d'autres personnes influentes, les policiers m'ont dit : « Rien à faire, mon vieux, nous, on a des ordres. »

J'ai été conduit au cachot et, en fin d'après-midi, on nous a conduits dans un centre de la Garde républicaine, ce que l'on appelle El Harass El Djoumhourî — moi, je n'appelle pas cela une Garde républicaine... Ils nous ont conduits au centre qui s'appelle Les Dunes, au bord de la mer. On nous a mis dans un hangar, ils appelaient cela un « centre de transit ». Si, Messieurs, cela peut vous rappeler quelque chose pendant l'histoire de la République française, ils appelaient cela un « centre de transit ». Bien sûr, on était plusieurs dans ce centre de transit. C'était un hangar en bardage métallique, sans la moindre isolation. On était en plein hiver, il faisait très froid. À l'intérieur, il y avait des sortes de box en grillage métallique, des box à chevaux, parce que la Garde républicaine a des chevaux, elle défile avec des chevaux, etc. C'était des box à chevaux et on était couchés à même le sol avec des couvertures seulement. On avait droit à ce luxe !

C'était Ramadan, le début du mois de jeûne. Le soir, on avait droit à un maigre repas pour couper le jeûne. Mais là n'était pas vraiment le problème. Les conditions étaient atroces, on était obligés d'attendre pour aller aux toilettes. Les toilettes étaient des sortes de cabines en bois posées au-dessus de tranchées. C'était cela les conditions hygiéniques.

Nous sommes restés là une semaine et j'ai vu ce centre se remplir petit à petit. On était plusieurs centaines, là-dedans. Il y avait, à côté de moi, un joueur algérien de football connu. Il avait participé à la fameuse victoire de l'équipe algérienne contre l'Allemagne, il s'appelait Salah Assad. C'était un islamiste qui se déclarait tel. On faisait une sorte de pelote, de ballon, qu'on confectionnait avec des petits chiffons pour jouer... Salah Assad avait sa couche à côté de moi, il ne pouvait pas bouger... Il m'a dit qu'il avait été torturé. Ils l'ont fait s'asseoir sur une bouteille, donc il avait un problème à l'anus, au colon, et il ne pouvait pas s'asseoir. Deux positions seulement lui étaient possibles : debout et couché.

Un beau jour, après sept jours passés dans ces conditions, nous avons entendu arriver des camions et le bruit des chaînes. Des militaires nous ont enchaînés par groupe de sept à neuf et ils nous ont mis à l'intérieur de ces camions. Nous étions couchés, couchés à même le sol de ce camion. Il y avait des militaires avec nous qui, eux, étaient assis sur les bancs de sorte que les personnes à l'extérieur pouvaient voir ces militaires qui nous surveillaient, mais nous, bien que là, avions disparus...

Plus tard, mon père, qui était assez influent et qui connaissait des personnes influentes, m'a raconté qu'il avait fait le nécessaire, il avait tout fait pour me retrouver. Rien à faire ! C'était des ordres bloqués qui venaient de très haut. Rien à faire ! Il avait — je ne citerai pas de noms, bien sûr, parce que l'Algérie malheureusement est encore sous le joug de ces mêmes personnes qui ont commis ces crimes — fait le nécessaire, mon père. Mais rien à faire !

Je me suis donc retrouvé à l'intérieur de ce camion, on nous a emmenés à Boufarik, non loin de Blida, à environ 30 ou 40 kilomètres d'Alger. Boufarik est un aéroport militaire. Il fallait voir la garnison qu'il y avait là-dedans, c'était incroyable, je n'ai jamais vu cela ! Pourtant, je connais des gens dans l'armée, je connaissais les casernes, je suis allé à l'intérieur des casernes... Je n'ai jamais vu cela ! C'était génial ! C'était de la science-fiction ! Il y en avait partout ! Des militaires ! Il fallait voir cela... !

Toujours est-il que nous étions dans des conditions pas possibles ! J'ai vu des hommes pleurer. J'ai vu des hommes grands et forts pleurer. Pourquoi pleuraient-ils ? Parce qu'on partait vers une destination inconnue et moi, j'étais jeune, j'avais gardé un peu de sang-froid et je pouvais peut-être espérer que ma famille puisse faire un geste pour moi, qu'elle puisse me sortir de là. D'autres avaient laissé femmes et enfants. Ils ne savaient pas qui viendrait leur apporter à manger ce soir-là. Il y avait des gens qu'on avait ramenés avec leur couffin du marché, ils avaient encore leur couffin.

Bien sûr, à la fin, les couffins étaient vides parce qu'on avait mangé tout ce que l'on y avait trouvé. J'ai vu un monsieur avec des cages d'oiseaux, il vendait des oiseaux au marché : on l'a ramené, mais on lui a laissé ses oiseaux ; je ne sais pas pourquoi, mais on lui a laissé ses oiseaux. Il était bien plus éclairé que ces gens-là : il les a libérés, parce qu'il ne savait pas où il allait lui-même...

On était dans ces conditions. Je ne sais pas dans quel pays j'étais, parce que je ne pensais pas que cela m'arriverait, à moi... Les autres, on entend des choses, mais bon... Je fais partie d'une famille qui s'en sortait pas mal. Avec mes frères et sœurs universitaires qui s'en sortaient pas mal, avec les liens avec les gens au pouvoir, on arrivait à s'en sortir, tranquille... Paf ! Moi, j'étais tombé dans le trou et je me suis retrouvé très bas avec le peuple, ce que ces gens-là (*il désigne M. Nezzar*) appellent le petit peuple, le bas peuple.

Nous avons été emmenés dans des avions militaires et, à ce moment-là, j'étais très malade, j'avais la diarrhée — excusez-moi —, on m'a emmené sur la pelouse de la piste d'atterrissage et c'était là qu'il fallait faire ses besoins. J'étais très malade dans l'avion, très malade. On arrive à El-Ménéa, dans le sud algérien, ex-El-Goléa. C'était la première fois que je voyais le désert. On survolait une mer de sable... Excusez-moi, je fais appel à ma mémoire parce que cela fait dix ans, quand même, c'est le tiers de la vie... Je fais appel à ma mémoire pour essayer de retrouver toutes ces images.

On arrive dans le sud algérien, M. le président, à El-Ménéa, dans un aéroport. Ils appelaient cela : semi-militaire (on pouvait l'utiliser pour les touristes et aussi pour les militaires). Et ils nous ont amenés dans un camp de concentration. Le camp de concentration se situait à l'intérieur de la caserne de El-Ménéa : dans la cour, il y avait des tentes entassées.

Je ne vous dis pas, dans un endroit où il peut faire 50° à l'ombre, dans quelles conditions nous étions. Mais nous étions encore en hiver et là, dans le désert, il y a un contraste de température qui fait

que, l'hiver, il fait très froid. Je n'ai jamais eu aussi froid de ma vie ! On a passé des moments atroces... Il y avait parfois des tempêtes de sable qui soufflaient sur nous, qui arrachaient la tente et à plusieurs il fallait la retenir. Des fois, on mangeait sous cette tente : on pouvait sortir sa main, on ne la voyait pas. On mangeait et la moitié de ce qu'on mangeait était du sable. On était comme des bêtes, vous savez, on était des animaux. Un seul nerf nous retenait à la vie, certains appellent cela lutte pour la survie. On ne savait pas, c'était automatique : on luttait, on s'accrochait à cette vie...

On a passé des moments très, très durs, et le camp s'est rempli. On était des centaines là-dedans. La Croix-Rouge est venue pour nous rendre visite. Bien sûr, pendant les trois jours où la Croix-Rouge était en visite, nous avons eu droit à tous les luxes possibles. On nous a même apporté de la limonade, il ne fallait pas s'en priver, bien sûr. On n'allait pas dire : « Messieurs, on refuse parce qu'on proteste. » Toujours est-il qu'on nous a transférés plus tard à Ouargla, parce que la Croix-Rouge a dit : « Arrêtez, c'est un peu trop, ce camp ne répond pas aux conditions sanitaires. »

Je suis parti à Ouargla, ce n'était pas mieux. C'était une prison militaire avec un mur de sept mètres. Quand vous arrivez devant cette prison, vous dites : « J'ai vu cela dans quel film, mon Dieu ? » Et vous rentrez là-dedans... Il y a sept portes pour arriver à l'intérieur... sept portes !

Je ne savais plus qui j'étais ! Mais, moi, je n'ai jamais été armé ! Je n'ai même pas fait l'armée ! J'ai un casier judiciaire plus blanc que le front de cet homme, que les cheveux de cet homme, excusez-moi ! Je n'ai jamais fait de mal à personne. Je ne veux, de ma vie, jamais faire de mal à personne. On était traités comme la pire espèce, c'est-à-dire que les moyens déployés étaient des moyens qui attestaient de la terreur de ce régime dans lequel on vivait, ce régime qui, à un moment, s'est trouvé déstabilisé, comme en octobre 1988 et comme avec le FIS. Parce que le FIS, c'est quoi, après tout ? C'est comme les pierres qu'on a jetées sur le pouvoir en octobre 1988.

Des amis qui s'étaient engagés dans le FIS ne savaient même pas ce qu'ils faisaient. Ils allaient dans ce que l'on appelle des *halakat*, c'est-à-dire des cercles islamiques, où ils apprenaient ; mais ce qui les intéressait là-dedans, c'est le fait que ça-faisait peur à ce pouvoir, à ce despote qui était assis là depuis trente ans, qui bloquait tout espoir dans ce pays. Ces jeunes-là n'étaient pas comme moi. Eux n'avaient pas d'espoir, ils ont vu leur père, leur frère, tout le monde sans espoir. Par contre, ils ont vu les fils de ces gens-là et ils les ont vus avec tout un avenir, avec cette corruption, cette corruption cruelle, brutale qu'ils étalaient. Et c'était ma génération, c'était la génération de la révolte. Je n'appelle pas cela une révolution. C'était la révolte et la révolte avec tout ce que cela engendre... Bien sûr avec des organisations, etc.

Toujours est-il que nous sommes partis à Ouargla. C'était une prison militaire et on était 3 500. Ici, on parle de 15 000 déportés, je ne sais pas comment ils ont fait pour les compter : on était 3 500 dans ce centre et il y en avait des dizaines en Algérie. On était nombreux, nombreux... Des fois, il faisait tellement chaud et j'étais tellement malade qu'un ami à moi, un voisin, Saïd — qui, plus tard, mourra les armes à la main —, m'emmenait dans les blocs, dans les cellules en béton (parce que comme il n'y avait pas de place, on était dans des tentes). Les cellules étaient pleines, elles étaient faites pour quatre personnes, mais il y en avait douze. Il m'emmenait là pour trouver un mètre carré me permettant de m'étaler sur le sol, tellement il faisait chaud à l'extérieur.

Pendant que j'étais dans cette prison, le président, la personne qui était à la tête de la présidence de ce pouvoir, M. Boudiaf, la personne affichée du pouvoir, a été assassinée. On s'est alors tout simplement vengé sur nous, prisonniers désarmés, sans armes. On s'est vengé sur nous. La même ration qu'on avait, c'est-à-dire une soupe avec rien du tout, des légumes, n'importe quoi et le peu de pain qu'on nous donnait ont été coupés en deux. Bien sûr, je vous épargne le détail des gens qui étaient tombés malades, comme des mouches, et qu'on emmenait à la porte de sortie pour essayer de les faire hospitaliser. Ils les ont rejetés ! Je vous épargne les détails, les détails, les détails !

Toujours est-il qu'il y a eu une émeute et cette émeute-là n'était pas une émeute politique, Monsieur. Même s'il y avait plein, plein, plein de prisonniers politiques, d'opinion, dans cette prison et plein de malheureux, comme moi, c'était une lutte pour manger parce qu'on nous avait même interdit les visites. Il y avait quelques visites de personnes qui venaient du Nord, de très loin avec des couffins remplis. Avec ces couffins on arrivait à tenir et on les partageait. « Les visites sont interdites, vous avez tué Boudiaf ! Les visites sont interdites, la ration est coupée en deux et vous allez crever comme ça. »

Il y a eu une émeute... La première porte a cédé : les gens étaient sur la porte et elle a cédé... J'ai vu les bérets rouges, c'est-à-dire la division blindée, prendre tout le mirador, le mur, et installer leur machine que l'on appelle la « machine à coudre ». Je ne savais pas quoi faire : parce que, dans une

tente, vous ne pouvez pas courir pour aller vous cacher dans des blocs ; dans une tente, avec quoi se couvrir contre les balles prêtes à tuer du monde ? Je peux vous dire que dans notre camp de concentration, oui, on a tiré sur les gens. Ces gens-là, on ne les a jamais pris les armes à la main. On les a ramenés de chez eux, de la rue, dans les rafles, comme ça... Rien... Jamais jugés...

Il y avait, soi-disant, une commission... Comment on appelait cela ? Une « commission de recours », soi-disant. Mon père a cherché cette commission inexistante partout à Alger, il ne l'a jamais trouvée. Cette commission n'a jamais existé.

Alors, voilà les conditions, le début... Cela, c'est l'entrée, le plat de résistance n'est pas encore arrivé. Cela, ce n'est rien du tout. Moi, j'ai cru avoir tout vu dans ma vie après ça... Mon père est intervenu. Je suis sorti de là, j'ai fait partie des premiers qui sortaient. C'était les privilégiés, ceux qui avaient ce que l'on appelle les épaules larges.

« Passe », on sortait... Camion... Centre-ville... Dehors, il fallait se débrouiller. Heureusement que mon père m'avait rendu visite et m'avait donné un peu d'argent, parce que le premier avion pour Alger, je ne me souviens plus très bien, mais il ne partait pas le même jour. Il fallait attendre le lendemain ou le surlendemain. À cause de la police et de l'état d'urgence, on s'est dit : « On va à Ghardaïa, une ville très touristique. Il y a plein de vols et on va prendre un avion de là. On ne traîne pas parce que, s'ils nous prennent... » On avait ce qu'on appelait un bon de sortie : cet individu est autorisé à rentrer chez lui à telle adresse, etc. Voilà...

La Constitution en Algérie... La Constitution pour laquelle j'étais dans la rue en octobre 1988, la Constitution de 1989 arrachée par le sang de dizaines et de centaines de jeunes — ces morts dont ce monsieur a reconnu qu'il était coupable... —, cette Constitution nous donnait le droit d'aller et venir dans notre pays. Ce pays pour lequel mes oncles sont morts, pour lequel mon père a milité et pour lequel cet homme-là n'a jamais milité, sauf peut-être dans les écoles militaires françaises et l'armée française qu'il a quittées en 1958 pour rejoindre les frontières, quand l'ALN a été décimée.

On pouvait donc rentrer chez nous. Je suis rentré chez moi, je n'ai pas chipoté, je suis rentré chez moi, j'ai pris l'avion de Ghardaïa. J'ai payé le billet cash, j'ai pris l'avion, j'ai pris le taxi, je suis rentré chez moi. Ma mère m'a vu, elle est tombée... Elle ne me reconnaissait pas, elle est tombée, j'étais un homme cadavérique, comme si je sortais d'Auschwitz. Mais non, j'avais été à quelques centaines de kilomètres du Sud de la France, en Algérie. C'est là ! L'Algérie... le gouvernement algérien qui a une représentation diplomatique en France et dont le président vient s'exprimer devant le Parlement ! Toujours est-il que, dans cette Algérie, j'ai subi cela. Je suis rentré... Il ne faut pas de problèmes... C'est fini pour toi, mon fils, c'est bon... !

Alger, c'était : on tue, on tue, le premier qui tue l'autre... Certains islamistes ont pris les armes, ont choisi la voix des armes et ils tuaient. Par contre, les militaires eux, pour une personne morte, ils en tuaient dix. Pour preuve : plus tard, en 1994, pour un officier tué en bas de chez moi, onze personnes ont été assassinées. Ces personnes étaient désarmées, menottées, elles ont été attachées comme des lapins sur une place et ont été assassinées par des militaires. Mon père avait écrit à Amnesty International un témoignage sur cette exécution sommaire, qui a été reproduit dans des rapports d'Amnesty International.

Je suis parti à Constantine pour changer un peu d'air et, début 1993, je suis revenu à Alger. Ils sont revenus me chercher parce qu'ordre a été donné — un haut gradé de la Sécurité militaire, un proche de la famille, nous l'avait déclaré —, ordre avait été donné de prendre tous les gens qui avaient fait les camps de concentration. Donc, il n'avait pas suffi qu'ils nous emmènent dans ces camps de concentration !

On avait appelé cela l'école du terrorisme. Sortant de là... Dans la justice vous connaissez le problème de récidive ! Les gens qui vont en prison, est-ce bien de les mettre en prison quand ils n'ont rien fait ? C'est vrai que ces camps de concentration ont servi... Certains ont dit : « Attends, moi on m'a pris une fois pour rien, je devais goûter à l'enfer du désert, la prochaine fois, on ne me prendra pas, ou on me prendra les armes à la main. » Certains ont dit cela, mais pas tous, une certaine minorité.

Toute cette jeunesse qui a été prise dans les rafles, qu'elle soit pour ou contre les islamistes ! Moi-même, je ne suis pas communiste, mais j'ai connu un communiste qui était avec moi dans le camp de concentration, qui avait été emprisonné parce qu'on n'avait pas trouvé son frère islamiste. J'ai connu des gens pris comme ça, parce qu'ils étaient dans la foule et qu'il y avait un ou deux barbus... Tout le monde était concerné. Des quartiers comme Bab-El-Oued, Les Eucalyptus, des quartiers populaires, ont beaucoup souffert, parce qu'on arrêtait, on arrêtait... C'était des quartiers qui avaient massivement voté pour le FIS.

Et bien sûr, on vient me chercher... J'ai vu les voitures de la gendarmerie se garer en bas de chez moi... La première chose à faire : j'ai eu le réflexe de prendre mon agenda, et ce n'était pas un agenda de terroriste, de Ben Laden, de X ou Y, c'était un agenda dans lequel il y avait le nom de mes copains et celui de mes copines. Je n'avais pas peur pour mes copines, mais pour mes copains. Vous comprendrez pourquoi : tout simplement, avec un agenda, j'avais peur qu'on torture des gens, comme ça, avec les noms des copains.

J'ai déchiré cela dans les toilettes, j'ai tiré la chasse et j'ai pris ma veste et ma carte d'identité. J'ai ouvert et ils m'ont dit, comme on m'a cité ici : « Mosbah Abderrahmane. » J'ai dit : « C'est moi, présent. » J'ai donné ma carte... Menottes, et on m'a emmené. On m'a emmené, on m'a mis dans leur voiture, derrière, dans le panier à salade. On m'a emmené à une première gendarmerie dans des 4X4 Toyota...

Plus tard, des terroristes ou, disons, d'anciens détenus de cette gendarmerie, d'anciens détenus y ont mis des bombes : un camion bourré d'explosifs. J'ai appris cela plus tard, j'étais en France. Je comprends pourquoi ! Je ne justifie pas, je comprends.

J'arrive ! Le portail s'ouvre et on me sort de là. Puis, on m'a dit : « *Chkoun taaraf?* [qui connais-tu ?], tu vas nous dire tous ceux que tu connais. » Vous savez, le réflexe, la première chose, c'est de mentir, de dire : « Je ne connais personne. » Bien sûr, il y avait des islamistes, c'était l'Algérie de la débandade... Il y avait des islamistes qui parlaient et qui décidaient... Il y en avait qui étaient torturés, notamment Saïd qui était avec moi dans les camps.

Avant, Saïd avait été pris au commissariat central d'Alger, torturé pendant treize jours. J'ai été le voir dès sa sortie. Ma sœur, qui est avocate, et mon père se sont démenés auprès du commissaire pour lui expliquer que ce petit bonhomme n'avait rien fait et pour le sortir de là. Saïd, après ça m'a dit : « Écoute, je ne te souhaite pas ça. Ton nom, je ne l'ai pas donné, j'ai donné d'autres noms... Ton nom, je ne l'ai pas donné, mais je ne te souhaite pas ça et je te conseille quelque chose. Si tu montes au maquis, tu viens me voir, je suis avec Saïd Makhloufi... » — c'était un responsable qui s'appelait Saïd Makhloufi, très connu, c'était un islamiste du FIS, un ancien officier. Il m'a dit : « Tu viens me voir, tu viens à l'AIS, tu ne vas pas avec le GIA... » Il connaissait très bien Chérif Gousmi et Djamel Zitouni que moi-même j'ai rencontré plusieurs fois avant ces événements-là, parce qu'il était voisin de mon quartier. Il connaissait très bien ces gens-là et il m'a dit : « Ne vas pas avec Djamel Zitouni, ne vas pas avec le GIA. » Il m'a dit : « Ce n'est pas normal, ils ont des armes et ils ont eu des armes trop rapidement. »

Quand je suis rentré à la gendarmerie, je me suis dit : si j'attrape Saïd, je l'égorge. Je savais ce qui m'attendait et je me suis dit que si c'était vraiment quelqu'un qui pensait à moi, il m'aurait pris avec un flingue pointé sur la tête et il m'aurait emmené au maquis. Quand je suis rentré à la salle de torture, ils étaient onze pour un petit bonhomme comme moi, désarmé, sans armes. Ils étaient onze !

Vous savez, M. le président, j'ai passé six ans de psychothérapie avec une dame merveilleuse, ici en France, qui s'appelle Hélène Jaffé. Je la remercie de pouvoir parler aujourd'hui devant vous. Avant, je ne pouvais pas ouvrir mon bec. Comme tous les Algériens, j'avais le bec bouclé.

Je peux vous dire une chose, cela fait huit ans que je suis en exil et il y a quelque temps j'ai demandé à ma famille de revenir. Ils ont contacté la Sécurité militaire, un officier de la Sécurité militaire en Algérie... J'ai dit : « J'ai arrêté toute politique ; au début, j'ai milité dans les droits de l'homme, ici en France, mais maintenant, non, c'est bon, je retourne chez moi ! » Mais là... Ce monsieur qui m'a appelé, là (*il désigne Habib Souaïdia*), lui ne le sait pas. On a fait appel à moi et j'ai dit : je vais parler pour Saïd, je vais parler pour Yacine qui, lui, est mort à la prison de Serkadji, où il y a eu un massacre, où cent personnes ont été exécutées comme des bêtes³. Sa mère est allée l'identifier, elle ne l'a pas reconnu parce qu'ils ont été massacrés au napalm dans la prison...

Quand je suis rentré dans cette salle de torture, il y avait onze personnes, dont deux personnes de la Sécurité militaire. Bien sûr, vous vous demandez comment je les ai reconnus. Mais quand on est algérien, on les sent ces gens-là, ils avaient des lunettes Ray Ban noires. Ils ne touchaient pas à la bête, ils étaient là, leur présence suffisait pour diriger non pas les débats mais les ébats. Ces gens qui m'ont torturé, je serais prêt à les reconnaître, ils n'étaient pas cagoulés comme d'autres l'ont fait plus tard, ils n'étaient pas cagoulés.

³ M. Mosbah fait allusion à Yacine Si Mozrag, tué à Serkadji en février 1995. Sa famille fait partie des victimes qui ont déposé des plaintes pour tortures contre le général Nezzar, en avril 2001 et juin 2002 à Paris.

Le chef de la gendarmerie, le brigadier m'a dit : « Déshabille-toi ! » Je me suis exécuté. J'allais vers la mort, je ne sais pas mais j'y allais, ce n'est pas cela qui allait me retenir, cela ne servait à rien. Il fallait goûter à la chose, elle était là. Je me suis donc exécuté. Je n'ai pas enlevé mon pantalon parce que je n'avais pas de slip ; j'avais des irritations à cause des élastiques et je ne mettais pas de slip. J'avais un pantalon, un jean, sans slip dessous. Il m'a dit : « Tu enlèves tout, sinon je vais le faire. » J'ai dit : « Je ne peux pas, je n'ai pas de slip, parce que je ne peux pas mettre de slip. » Il a dit : « Vous voyez, c'est un islamiste, ils sont tous pareils, ils ne mettent pas de slip. » Quand j'ai enlevé mon jean — ce n'était pas un Lévi-Strauss, mais un jean de marque qui s'appelait *Complice* —, il a dit : « Complice ! »

Et puis ils m'ont mis par terre, menotté, mains derrière le dos, serré très fort, menottes aux pieds. Ils m'ont couché. Ils se sont mis à plusieurs sur moi. Il y avait les menottes qui me rentraient dans la chair, dans l'os. Ils se sont mis à plusieurs. Le chef de la gendarmerie — ce n'était pas un subordonné, c'était le chef, le brigadier — m'a mis le chiffon... Voilà la fameuse scène du chiffon... Il me l'a introduit dans le bec ouvert, et avec une bouteille, ils l'ont glissé. Là, vous avez une boule, un chiffon qui prend l'eau, qui se remplit et qui laisse passer, passer, passer... Au bout d'un moment, cela vous rentre dans les narines et vous coulez, cela rentre dans les poumons, partout, et vous coulez. C'est la même sensation que lorsque vous coulez. Quand j'étais gamin, une fois, il est arrivé que j'ai failli couler. C'était la même sensation. Vous coulez.

À un moment, je ne voyais plus rien, c'était le noir, un rideau noir s'était abattu sur moi. C'est comme si on m'avait enfermé dans un sac en plastique noir. J'étouffais, je me débattais comme un chien, je cherchais quelque chose, je cherchais quelque chose, je cherchais à passer de l'autre côté... Je cherchais la mort. C'était un moment extrême où la seule chose qui pouvait me sortir de cette souffrance, de cette douleur inimaginable — je ne peux pas vous décrire cette chose atroce —, la seule chose, c'était la mort.

À un moment, on vous enlève cela et vous revenez, vous revenez et vous vous débattez. Mais vous êtes lié, vous ne voyez rien, vous avez l'impression que cela va dans tous les sens. La douleur, n'en parlons pas, c'est incroyable... Et plusieurs fois cette chose-là... jusqu'à l'évanouissement.

Et puis ils m'ont réanimé. Bien sûr, je commençais à donner des noms, mais ma tête n'était pas présente pour donner des noms, parce que ces idiots, ces gens abjects, même dans la chose la plus abjecte, la torture, j'ai eu l'intime conviction qu'ils ne savaient pas faire. S'ils avaient su faire, peut-être en respirant... Voilà, vas-y donne tout ce que tu peux, respire, donne tout ce que tu peux, tu t'en fous, ce n'est pas ton problème, ce n'est pas ta vie, le FIS, etc., ce n'est pas ton truc... Mais ils ne vous laissent pas le temps, tout simplement. Ce n'est pas une question de courage. Le courage, ce que j'appelle un mécanisme, vient après, quand vous vous dites : tout cela pour rien ! Je vais les tuer, je vais les tuer... Pourvu que je sorte... Je sors, je les tue...

Et plusieurs fois cette scène du chiffon. Je suis resté quarante jours dans ce poste où j'étais dans un cachot, à l'isolement, dans le noir absolu. Je suis resté trois jours entiers sans boire, sans manger. Je déféquais dans un coin de la cellule et j'étais amené à boire mon urine.

Et puis on revenait me prendre pour encore me torturer avec cette histoire de chiffon. Je vous épargne les détails des coups de massue, des coups de bâton, etc. J'ai appris que j'étais resté quarante jours. J'avais un infime esprit qui me guidait et je comptais les jours. Je savais qu'un jour passait quand le matin il y avait un bruit spécial, quand le grand portail de la gendarmerie s'ouvrait. C'était cela un jour et je mettais une croix sur le mur de la cellule.

J'ai compté trente jours, j'en étais persuadé, mais on m'a dit que j'avais été là quarante jours. C'est vrai, entre ma date d'entrée et ma date de sortie, c'était quarante jours. Il y a dix jours qui sont perdus de ma mémoire. Je me souviens d'un vague vertige, c'est tout. J'ai cherché si j'avais été piqué, s'ils m'avaient mis un produit. Rien du tout... Je ne me souviens pas. Il y a dix jours que cet homme-là me doit. (*Il regarde Nezzar, les yeux dans les yeux, et le montre du doigt.*) Parce que c'est lui qui a dirigé toute cette chose atroce. C'est lui qui a ordonné cette chose atroce. C'est rien dix jours quand il y a 200 000 morts en Algérie, mais pour moi c'est important. Je ne veux pas d'argent, je veux savoir ce qu'ils m'ont fait pendant ces dix jours. Je veux savoir, c'est le fait de ne pas savoir qui me torture.

Je sais qu'on m'a sodomisé, je sais qu'on m'a introduit un bâton dans l'anus. Je sais que j'ai crié : « Maman ! Putain !... » Parce que quand une mère vous met au monde, pour ça ! Vous savez, je n'ai jamais cru que je pourrais espérer avoir un enfant... Faire l'amour, je ne sais pas vraiment faire parce que je ne sais plus, cela fait partie de ces séquelles. Je n'ai jamais cru que j'allais vivre parce que j'ai vu la face négative de ce monde, comme un cliché.

Ces gens-là, ils sont nuisibles pour l'environnement humain, il faut les isoler, il faut les soigner. Je ne dis pas qu'il faut leur faire ce qu'ils m'ont fait.

Dans la salle.- Il faut les tuer !

M. Mosbah.- Non Monsieur, je suis contre le crime, je ne dis pas comme ont dit ces personnes. Je dis que pour combattre la barbarie, on ne peut pas user des mêmes armes que la barbarie.

Me Bourdon.- Quelques mots, vous avez accepté de témoigner...

M. Mosbah.- Je ne parle pas pour moi, c'est fini, je parle pour les gens qui sont morts pour rien. Saïd, quand il a pris les armes, ce gamin, il ne voulait plus être torturé. Moi, je vais vous dire, j'ai eu la chance d'avoir un père qui m'a mis le visa dans la main. Je suis arrivé en France et j'ai subi une ablation de la vésicule biliaire et une opération sur le colon. Aujourd'hui, je souffre encore de vertiges. Mais j'ai eu cette chance que lui n'a pas eu et si moi, je n'étais pas venu en France, j'aurais pris les armes moi aussi... Je remercie la République qui m'a ouvert sa porte quand j'ai frappé à sa porte. Mon père m'a appris la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen où il est dit : « Nul ne sera torturé. » La République m'a ouvert ses portes et je remercie la République.

M. Stéphan, président.- Merci. Avez-vous d'autres questions ?

Me Bourdon.- Ultime question pour ce qui me concerne : M. Mosbah, pourquoi est-ce que vous acceptez de témoigner pour M. Souaïdia ?

M. Mosbah.- Maître, vous êtes français. Vous savez, c'est dur de naître algérien et avec ces gens-là qui détiennent l'Algérie, c'est très dur, c'est un supplice. Je témoigne pour cet homme, même si je n'ai pas peur pour lui, pour le principe. Je voulais revenir, mon père a quatre-vingt-deux ans, bientôt il passera l'arme à gauche et c'est pour cela que je veux rentrer en Algérie... Je ne vais pas voir mon père mourir, je ne vais pas l'enterrer !

Je viens témoigner pour l'honneur de cet homme, cet homme qui a osé affronter ce qu'on lui a fait faire. Il aurait pu être mon tortionnaire. Pour ma part, je lui pardonne parce qu'il a eu le courage d'affronter son passé et il a eu le courage de dire ce qui pour un être humain est répréhensible.

Il a eu le courage de dénoncer, non pas peut-être pour les gens qui ont déjà subi, pour les gens qui en sont morts, mais pour les milliers de disparus, qui sont encore disparus en Algérie, c'est-à-dire dans les cachots, les gens qu'on continue à prendre. Dernièrement, un des témoins de cette fameuse plainte a eu son fils kidnappé par la Sécurité militaire. Moi-même, j'ai eu des membres de ma famille... Je le fais pour tous ces gens-là parce que l'ignominie continue et on n'oserait pas croire que ce qui s'est passé ici, avec un certain Hitler, continue à se passer partout dans le monde.

Bien sûr, l'Algérie... On n'est pas la maison Vivendi, on n'a pas des actions qui intéressent le monde, on est un petit pays... Mais je peux dire que malheureusement l'Algérie a été pour la France ce que le Chili a été pour les États-Unis. Malheureusement, ces gens ont bénéficié de milliers d'intellectuels parce que c'est un régime corrompu et corrupteur. En Algérie, pour s'en sortir, si on n'a pas des entrées on ne peut pas avoir de logements, de travail... Ces gens ont défendu ce régime. Malheur pour eux, malheur pour les milliers de gens qui sont morts de façon inutile...

Le petit Saïd a pris les armes comme cela, pour se battre... Des gens sont devenus fous... Parce que quand vous sortez de là et que vous êtes prêt à tuer, vous êtes dans les mains de n'importe qui, qui vous fait faire n'importe quoi. Moi, j'étais prêt à tuer, je m'étais préparé à cela. Il m'est resté une infime lueur d'espoir, c'était la France. On me disait : « Tu vas partir en France. »

Et avant de venir, ils étaient encore venus me chercher, trois jours avant d'arriver en France ! On reprenait les gens qui étaient libérés... J'ai été jugé par la cour spéciale d'Alger, un tribunal d'exception dont les premières audiences ont été tenues avec des juges en cagoules et dont Me Vergès a su détailler comment ce tribunal d'exception a été copié sur les tribunaux d'exception qui étaient

instaurés en France pendant la deuxième guerre⁴. J'ai été jugé par ce tribunal d'exception qui a été créé avec la signature de cet homme, qui faisait partie du HCE à l'époque, une présidence collégiale !

Donc je témoigne pour les autres, pas pour moi. Et même si on me dit « attention, tu mets en danger ta famille », j'ai déjà mis en danger ma famille. Je n'en parlerai pas, ce n'est pas l'objet de ma présence. On me dit inconscient, mais je vais dire une chose : quand on a vu ce qu'on a vu, et quand un homme comme cela ose en parler, je suis choqué, profondément choqué de venir en tant que témoin de la défense et non pas en tant que témoin de la charge. Je suis choqué qu'en France, un pays où il y a près de deux cents ans un certain Victor Hugo s'étonnait que la torture se pratiquait encore dans son siècle, cet homme puisse être relâché après être venu ici, secrètement en France, plaider son innocence, blanchir je ne dis pas l'armée algérienne — il ne vient pas en porte-parole de l'armée algérienne —, mais blanchir ses compères, tous ces généraux, avoir une feuille de route pour les dix ans à venir ! Je suis profondément choqué.

Moulay Mohamed Saïd, 1994

Le Professeur Saïd Moulay, directeur de l'Institut de mathématiques de l'Université de Bab-Ezzouar, a été élu député au premier tour des élections législatives de 1991 dans la wilaya de Bouira ; il a été arrêté le 19 juin 1994 à Alger, et détenu dans les locaux de la police politique à Châteauneuf durant trente jours. Depuis le 17 juillet, il est incarcéré à la prison d'El-Harrach à Alger.

1. L'arrestation

Le dimanche 19 juin, jour férié, je suis sorti de mon domicile vers 13 h 30 pour aller accomplir la prière du dohr. J'avais demandé à mes enfants de me rejoindre au niveau du garage où stationnait ma voiture pour aller en promenade juste après la prière. Une fois celle-ci accomplie, je me suis installé dans ma voiture avec mes deux enfants, Mouad (4 ans) et Hamza (9 ans) qui m'ont rejoint. Le Dr Lafri m'a appris, plus tard, qu'il était à ce moment-là auprès de plusieurs voitures de la Sécurité militaire embusquées au niveau du tribunal d'El-Harrach – situé à quelques mètres de mon domicile – et qui guettaient ma voiture. À mon passage au niveau du tribunal d'El-Harrach, Lafri a dû me signaler. J'ai alors été suivi, à mon insu, jusqu'au niveau du cimetière El-Alia sur la route dite moutonnaire. Là, j'ai été immobilisé, et l'un des agents m'a sommé de me pousser sur le siège avant droit. Un autre agent a pris place, arme à la main, sur le siège arrière avec les deux enfants. J'ai compris alors que j'étais kidnappé sans savoir par qui, puisque ces gens étaient en civil. J'ai alors craint que mes enfants soient traumatisés par la vue des armes braquées sur nous et qui nous menaçaient. Aussi ai-je demandé qu'on les dépose à mon domicile, ou plus simplement chez leur tante, dont le domicile était à quelques pas du chemin emprunté.

On m'a répondu que je devais avoir un entretien pendant une heure et qu'après je pourrais retourner à mon domicile avec mes enfants.

Lorsque nous avons emprunté l'autoroute sud au niveau de Oued Semmar, on m'a ordonné de passer sur le siège arrière, et d'enfoncer ma tête entre les jambes de l'agent. Mes deux enfants aussi ont été sommés de baisser la tête sous le siège, et la voiture a roulé à grande vitesse.

De temps à autre des secousses nous faisaient violemment sursauter, et toute mon attention se concentrait sur mes deux enfants qui, atterrés, observaient un mutisme complet, et retenaient péniblement leurs larmes. Quelques minutes après, nous nous sommes arrêtés dans un endroit, probablement le PCO de Châteauneuf. On m'a bandé alors les yeux et on m'a enveloppé la tête avec ma chemise.

Au moment de la séparation d'avec mes enfants, qui sentaient la gravité de la situation, Mouad a crié de toutes ses forces : « Baba ! » Il a été rappelé à l'ordre avec arrogance, tandis que l'autre était comme terrassé, et retenait jusqu'à sa respiration.

À partir de ce moment-là, je m'en suis remis à Dieu pour tout ce que nous allions subir, ma famille et moi.

2. Déroulement des tortures

La torture est de deux sortes, morale et physique. Tous les moyens sont utilisés pour arracher des aveux qui sont, le plus souvent, inventés pour tenter d'échapper quelque peu aux supplices.

⁴ Jacques VERGES, *Lettre ouverte à des amis algériens devenus tortionnaires*, Albin Michel, Paris, 1993.

En ce qui me concerne, j'ai été séquestré et isolé dans une cellule pendant trente jours. La cellule était très humide, le sol toujours mouillé. Elle se trouvait en sous-sol, avec un W.-C. dans lequel se versaient deux tuyaux : l'un de la cuisine centrale et l'autre des toilettes. Ces deux eaux coulaient à longueur de journée avec un bruit obsédant.

Le 19 juin 1994, dès mon arrivée à la centrale, j'ai été dirigé vers une cellule située au sous-sol, les yeux bandés. Là, j'ai été entouré de cinq à six agents de police au moins. On m'a demandé de raconter ma vie depuis les études universitaires, et ce que j'avais fait depuis mon retour de France en 1989.

Ensuite, on m'a demandé d'indiquer les rencontres et réunions auxquelles j'avais participé. J'ai cité la Rabita, le Tadhamoune, le Bina', des rencontres avec quelques personnalités politiques telles que A. Taleb, B. Benkhedda. Ce n'est pas cela qui les intéressait, mais je n'avais rien d'autre à leur dire.

C'est à ce moment-là que commença pour moi le supplice de l'eau et du chiffon. Violences, souffrances, mots grossiers à mon sujet et au sujet de ma famille et de ma mère. Je n'en pouvais plus, je sentais même la mort approcher, et on me sommait de raconter de prétendues rencontres et réunions secrètes, ainsi que d'énigmatiques relations avec de prétendus groupes terroristes. Le supplice du chiffon ne s'arrêtait que si je bougeais mes mains pour signifier que je parlerais. J'étais alors obligé d'inventer des scénarios pour échapper aux supplices. On me forçait à parler de Djebaili et de bien d'autres ; j'ai inventé que j'avais commandité quelque chose à Youcef, j'ai inventé aussi le scénario d'une rencontre à la mosquée de la cité La Montagne, etc.

On m'a laissé ensuite dans la cellule, le corps gonflé d'eau. J'avais des douleurs atroces au niveau des jambes à cause des câbles qui me serraient fortement, au niveau des mains à cause des menottes très étroites et au niveau des épaules. J'ai passé la nuit, en souffrances, sans manger.

Le 20 juin 1994, soit le lendemain, on m'a remis au supplice de l'eau et du chiffon, deux fois dans la journée et pendant des durées encore plus longues. Injures, mots grossiers, coups de poing au visage et dans les yeux ; on m'a menacé d'amener ma femme et de faire avec elle l'inimaginable devant moi si je ne parlais pas d'autres réunions. J'ai alors inventé un autre scénario avec Laribi, Takhnouni, Aïssat que j'ai mis fictivement en relation avec Redjam, Youcef et Mohamed Saïd puisque chaque fois on me sommait de parler d'une certaine réunion d'unification des factions armées. Après de longues souffrances, on a défait les câbles qui m'attachaient au banc sur lequel j'étais allongé, ainsi que les menottes qui me liaient les deux mains derrière le dos. On m'a laissé là, gisant sur le sol mouillé de la cellule, et on m'a demandé de réfléchir très sérieusement, car ils reviendraient demain avec d'autres méthodes de supplice encore plus atroces. Si c'était nécessaire, elles continueraient sans relâche même pendant une année.

Je me suis alors allongé un moment sur le sol, puis je me suis relevé difficilement pour faire les prières de la journée, en appliquant la règle de réduction des prosternations et celle du rassemblement des prières. Quelques instants plus tard, j'ai entendu des frères appeler, depuis plusieurs cellules, à la prière du Maghreb. J'ai compris alors que je n'étais pas seul. De toutes mes forces et de toute mon âme j'ai appelé Dieu pour qu'Il arrête l'injustice et les tortures dont nous faisons constamment l'objet.

Le 21 juin 1994, j'étais plongé dans un état continu de psychose. Chaque fois que j'entendais un bruit, ou lorsqu'une porte s'ouvrait, je pensais que je devais aller au supplice. En fait les agents de police ne se sont pas présentés, me laissant dans un état d'attente et de psychose.

Le 22 juin 1994, un agent de police faisant partie du groupe, qui paraissait calme et psychologue, s'est entretenu avec moi pendant de longues heures, en présence de deux ou trois personnes du même groupe. Il m'a expliqué la déviation du FIS, le vide politique de son programme, « l'expansionnisme néfaste » du Wahabisme d'Arabie Saoudite, qui, selon lui, a engendré la Hidjra wa Takfir, les visées de domination à l'échelle planétaire des juifs au plan politique et économique... Selon lui, les juifs se servaient des gens comme « nous » pour détruire l'Islam et les pays musulmans.

On m'a quitté en me demandant de bien réfléchir aux choses que je n'aurais pas encore révélées.

Le 23 juin 1994, j'étais encore en état de psychose, puisque je devais les attendre à tout moment. Je revoyais en permanence tout ce que j'avais raconté sous la torture afin de pouvoir le répéter pendant les aveux. Car si je niais ou oubliais, le supplice recommencerait de plus belle.

Le 24 juin 1994 a été pour moi une journée interminable de tortures par la technique de l'eau et du chiffon. J'ai aussi subi les coups de poing sur tout le corps, surtout au visage et dans les yeux.

J'ai repris le scénario avec Youcef, en déclarant fictivement que je lui avais indiqué les noms de Djebaili, le recteur de Bab-Ezzouar, et ceux de deux enseignants de tendance gauchiste de l'Institut de maths : Boularès Driss et Amar Khodja.

J'ai aussi repris le scénario avec Laribi, Belaidi, Takhnoui et Aissat, en prétendant que ces personnes étaient en étroite relation avec Youcef, Redjam et Mohamed Saïd.

J'ai inventé que ce dernier m'avait adressé une lettre dans laquelle il affirmait que le dialogue avec le pouvoir était inutile. Comme on me parlait de la réunion de l'une des Djamâat, j'ai inventé que ces gens m'avaient informé de la préparation de cette dernière, mais que je ne savais pas où elle se déroulerait.

Tout cela ne suffisait pas pour arrêter les supplices qui duraient et duraient encore. On m'a sommé de parler de toutes les réunions. J'ai alors évoqué une réunion avec Ali Djeddi chez Benhalima Youcef. J'ai parlé d'une réunion amicale avec Lamdjadani et Bellahrèche dans une villa de parents de ce dernier où il nous avait invités.

On m'a accusé alors d'espionnage au profit des Américains dans la mesure où la villa en question était mitoyenne d'une entreprise américano-algérienne. J'ai parlé aussi de l'invitation d'un ami, rencontre très banale, à Hussein-Dey. Rien de tout cela n'arrêtait les supplices. À un moment précis de la séance de torture, on m'a annoncé que quelqu'un allait venir et parlerait. Moi je devais me taire. La personne en question était le Docteur Lafri. Il a affirmé que j'avais participé à une réunion chez Cherfaoui en 1994, ainsi qu'à plusieurs autres réunions avec lui, le docteur Sidhoum et Hami, qui avaient pour objet des actions terroristes.

Une fois Lafri ressorti, j'ai affirmé que tout cela était faux. J'ai alors compris que depuis le début des supplices, on voulait me faire parler des réunions que venait d'évoquer le Dr Lafri. On m'a sommé de bien réfléchir, sinon je devais me préparer à subir encore la torture. On m'a laissé seul pendant un quart d'heure. Je me sentais très épuisé et je gémissais en silence en invoquant Dieu le Tout-Puissant.

Ensuite, on m'a détaché et on m'a laissé souffrir dans ma cellule. On m'a annoncé que le colonel avait assisté à la séance, et que le lendemain ils reviendraient avec d'autres méthodes pour arracher des aveux. C'était le soir, la fin d'une journée qui m'a semblé très, très longue !

Les 25 et 26 juin 1994 sont deux longues journées de souffrances et d'interminable attente. À chaque bruit, je pensais que c'était eux qui venaient me chercher pour d'autres tortures. La lecture du Coran et la prière apaisaient mes souffrances. C'est bien en Dieu l'Unique que j'ai trouvé refuge. Durant ces moments, je Le sentais très proche de moi. Une idée revenait très souvent à mon esprit : l'arbre de l'Islam doit avoir des racines bien profondes et bien ancrées. C'est dans les sous-sols et les caves, dans les invocations de Dieu et les prières d'une rare sincérité qui s'élevaient, dans le silence et dans le noir, des bouches des croyants, c'est dans les cris semblables à ceux de Bilal qui répétait sous le supplice « Ahad, Ahad » ; c'est dans les larmes, les souffrances de toutes sortes, les gémissements et l'agonie sous la torture, que finalement l'arbre de l'Islam renforçait ses racines, dans ces geôles mêmes où nos parents, pendant la nuit coloniale, avaient souffert jusqu'à rendre l'âme.

Le 27 juin 1994 a été une journée de tortures encore plus longue que celle du 24 juin 1994. Cette fois, les techniques de l'eau et du chiffon, des coups de poing, de la flagellation sur la plante des pieds ont été combinées.

Tout ce que j'avais forgé ne suffisait plus. J'ai finalement compris que depuis le début des tortures, ils voulaient des aveux sur les réunions fictives dont avait parlé le Dr Lafri.

On m'a dit que j'étais psychologiquement bloqué, que j'avais peur des conséquences si je parlais des réunions (fictives) évoquées par le Dr Lafri. L'agent de police qui paraissait calme, gentil et psychologue m'a demandé de lire le verset coranique Ayat-el-koursi afin de me « libérer ». J'ai lu ce verset et j'ai imploré Dieu. Toutes les personnes autour de moi se posaient des questions au sujet de mon blocage psychologique. Pour me « libérer », on a amené de nouveau le Dr Lafri et on lui a demandé de me donner des détails sur les réunions (fictives) qu'il avait évoquées.

Il m'a alors raconté que j'avais assisté avec lui à une réunion, en 1994, au domicile de Hadj Cherfaoui en présence de Mohamed Saïd, Hadj Hami, Mustapha Brahami et bien d'autres. Il a ajouté que lors de cette prétendue réunion Mohamed Saïd avait pris la parole pour nous annoncer que les factions armées allaient s'unir en une seule force. En quelque sorte, c'est là qu'aurait eu lieu la préparation de la réunion du Congrès de « l'unité » des factions armées. Il a indiqué que j'avais aussi assisté à quatre réunions dans son cabinet avec Hadj Hami et Sidhoum pour décider des intellectuels à abattre, comme le recteur Djebaïli.

Puis on lui a ordonné de se taire et de ne pas citer les intellectuels dont il avait donné la liste auparavant. On m'a alors demandé de répondre à Lafri. Je lui ai dit : « Pourquoi mens-tu alors que tu me vois sous la torture ? » Il a insisté : « Oui, tu étais présent chez moi, dans mon cabinet, avec les

personnes citées ! » Je lui ai répondu : « Crains Dieu et ne mens pas ! » On a alors accentué sur moi la torture car, pour eux, je continuais à mentir.

On a fait sortir Lafri et on m'a à nouveau torturé très longuement afin de m'arracher des aveux concernant, toujours, ces réunions fictives évoquées par le Dr Lafri. J'étais presque convaincu que j'allais rendre l'âme pendant ces moments. J'ai donc répété, pour échapper aux supplices, ce qu'avait raconté Lafri.

Mais ça ne suffisait pas ; on me demandait encore des détails sur ces réunions. On m'a laissé finalement attaché et souffrant pendant un long moment.

J'ai appris plus tard par le Dr Lafri qu'ils étaient allés le voir au même moment, pour lui demander de dire la vérité. Ils ne lui feraient aucun mal, lui avaient-ils dit pour le rassurer. Alors il leur a affirmé que rien de tout ce qu'il avait déclaré n'avait eu lieu, et qu'il avait tout inventé pour échapper aux supplices. On est revenu cependant à nouveau vers moi, on m'a détaché et on m'a annoncé que le lendemain ils reviendraient. J'ai passé la nuit en souffrance et en invoquant Dieu le Tout-Puissant.

Le 28 juin 1994, de longues discussions ont eu lieu avec deux ou trois agents de police, sans tortures mais avec des menaces de temps à autre.

Je leur ai expliqué, au sujet de la réunion chez Cherfaoui, que rien de tel n'avait eu lieu puisque je ne m'étais pas rendu chez lui depuis plus d'une année, et qu'il avait changé de domicile. S'agissant des réunions dans le cabinet de Lafri, j'ai expliqué que le Dr Sidhoum et moi n'avions jamais pu y être ensemble.

Le 29 juin 1994, nouvelle technique de torture pendant presque toute la journée ; flagellation à coups de bâtons et de tuyaux de caoutchouc sur la tête, le dos nu, les cuisses, les genoux, les jambes, les bras et les mains. Une pluie de coups très durs pendant une longue journée, sans pitié. Je pensais encore une fois que j'allais rendre l'âme. On voulait de moi des aveux sur la Djaz'ara, que je ne connaissais pas, et la position (fictive) que j'étais censé occuper en son sein. On m'a fait parler du Bina' El-Hadari, de sa composition, de sa structure et de ses objectifs.

À la fin de la journée, on m'a donné une tasse de café et du pain. J'avalais difficilement le pain avec le café. On m'a laissé, enfin, gisant sur le sol de ma cellule.

La journée du 30 juin 1994 a été semblable à la précédente ; même technique de torture toute la journée. Elle m'a semblé encore plus longue. Des flagellations de cette journée je garderai beaucoup de traces sur tout le corps, dont certaines resteront indélébiles. Le soir venu, les tortures ont cessé et on m'a donné deux morceaux de pain avec des petits suisses.

On m'a annoncé que la première partie des interrogatoires était terminée et qu'il restait la deuxième. Je n'avais plus rien d'autre à faire qu'à m'en remettre à Dieu le Maître de l'univers.

Rien à signaler le 1er juillet 1994. Ma chemise et mon pantalon, déjà très sales, puaien le sang qui coulait des multiples blessures de mon corps.

Le 2 juillet 1994, on m'a fait monter aux étages supérieurs pour la signature d'une première partie du procès-verbal. On m'a remis un maillot et un pull pour pouvoir me changer et laver mes vêtements. Pas de soins, bien que j'en aie demandé.

Le 3 juillet 1994, longue discussion autour de l'espionnage entre les Russes et les Américains, histoire de me préparer pour le prochain interrogatoire.

On m'a accusé à la fin d'être un espion, en me précisant que la rencontre avec Bellahrèche et Lamdjadani dans une villa à El-Mouradia était une réunion d'espionnage au profit de la CIA. On m'a demandé de réfléchir encore sur des réunions éventuelles que je n'aurais pas encore révélées.

P.S. : J'ai oublié d'évoquer une confrontation la semaine d'avant avec Benhalima, durant laquelle j'ai affirmé qu'il n'y était pour rien.

Le 4 juillet 1994, j'ai lavé ma chemise et mon pantalon très difficilement avec un petit peu d'omo que le policier « calme et gentil » m'avait remis. J'ai demandé un peu d'eau de javel pour aseptiser mes plaies. Deux jours après seulement, un gardien qui avait remarqué mon piteux état m'a remis un petit peu d'eau de javel. Ce sera le seul « médicament » à ma disposition.

Mon état général a commencé à se dégrader sérieusement. J'étais très affaibli et souffrais beaucoup : écoulement nasal purulent, plaies infectées suite aux traumatismes provoqués par les coups et les blessures, douleur oculaire aiguë, baisse de vision de l'œil gauche suite aux coups de poing sur les orbites, bourdonnement dans les oreilles et baisse de l'audition par suite de la pénétration de grandes quantités d'eau dans mes oreilles lors des supplices du chiffon, insensibilité du dos des mains

en raison du serrement des menottes, insomnies dues aux douleurs permanentes au niveau des os et des articulations à cause du sol en ciment de la cellule.

La meilleure consolation que j'avais pendant ces moments de mon existence était l'invocation du Seigneur, Maître des mondes, que je sentais très proche de mon âme. La lecture du Coran est un remède indéniable. Je priais Dieu de toutes mes forces, et en larmes, pour que cessent l'injustice et l'escalade des tortures à mon encontre et à l'encontre de tous les croyants.

Le 5 juillet 1994 est la fête de l'Indépendance. Aucune nouvelle de ce qui se passe dehors. Vers probablement dix heures du matin, les gardiens ont fait monter à l'étage au-dessus tous les détenus des cellules du sous-sol, dont moi-même. Nous sommes montés en file indienne, les yeux bandés. Nous étions à peu près une dizaine. On nous a enfermés dans une cage de deux à trois mètres carrés avec des fenêtres grandes ouvertes, laissant apparaître, à travers les bâtisses, un morceau de ciel. J'étais heureux de respirer quelques bouffées d'air pur, même si nous étions entassés.

J'ai aperçu le Dr Lafri que j'ai reconnu difficilement, tant il avait changé. « Pardon Saïd », m'a-t-il lancé. « C'est sous les tortures que j'ai imaginé un scénario. Je me suis rappelé de mes anciens camarades de lycée comme toi et Sidhoum, et c'est ainsi que je vous ai impliqués tous les deux dans les activités terroristes qui n'ont jamais existé. » Il m'a appris aussi que c'est lui qui, contraint, était venu avec la brigade spéciale le 19 juin 1994, près de mon domicile, et qu'ainsi j'avais été kidnappé avec deux de mes enfants vers 14 heures. Il m'a affirmé qu'il avait, par la suite, nié plusieurs fois ses aveux, mais en vain. J'ai réalisé alors l'ampleur de l'acharnement de mes tortionnaires, qui voulaient à tout prix que je confirme les déclarations de Lafri. Mais comme je les ignorais, je n'avais d'autre choix que d'imaginer des déclarations encore plus fausses pour échapper aux tortures.

J'ai reconnu un autre ami encore, le Dr Lamdjadani, spécialiste en épidémiologie, qui travaille au ministère de la Santé. Il souffrait des hémorroïdes, ne mangeait rien et n'avait évidemment aucun médicament. Un informaticien nous a raconté qu'il en était à son quatre-vingtième jour d'incarcération et de torture, et qu'il avait échappé à la mort. Mais il avait vu ailleurs des gens mourir d'une mort atroce sous des tortures inimaginables : scie, chalumeau, étranglement, technique du chiffon, etc.

D'autres racontaient des techniques de torture encore plus horribles ! Mon Dieu ! Tous ces crimes se déroulent en silence dans les caves et les cellules des brigades de gendarmerie, des commissariats, etc.

Enfin, tard dans la soirée, chacun a regagné sa cellule du sous-sol. Solitude, odeurs nauséabondes. Je les ressentais avec plus d'acuité.

Le matin du 6 juillet 1994, on m'a fait monter au dernier étage, ou à l'avant-dernier peut-être, pour la suite du procès-verbal. Je ne devais rien nier sinon les tortures reprendraient aussitôt. L'un de mes tortionnaires – celui à la voix grave qui m'avait donné des petits suisses à la fin d'une longue journée de tortures – me voyant souffrir de toutes parts m'a posé la question suivante :

- Ton père est bien un chahid, n'est-ce pas ?
- Oui, ai-je répondu.
- Il a bien été torturé par les Français ?
- Evidemment !
- Qui, de toi ou de ton père, a été le plus torturé ? m'a-t-il encore demandé.

J'ai hésité avant de répondre, car je pensais qu'il n'y avait pas de grande différence ; mais je lui ai quand même dit :

- Je crois que c'est mon père qui a été le plus torturé.
- Tu vois ! a-t-il rétorqué, satisfait de ma réponse.

Il voulait dire que les tortures actuelles étaient nettement moins violentes. Mais en fait, quelle différence quand meurt aujourd'hui, sous la torture, comme mourraient auparavant, pendant la guerre, sous la torture, des moudjahidine ? Je me suis souvenu alors de la lettre de Maître Vergès qui résume parfaitement le drame algérien : Lettre à mes amis algériens devenus tortionnaires.

Du 7 au 12 juillet 1994, j'ai été maintenu dans ma cellule jour et nuit. Je m'occupais tant bien que mal de mes blessures qui me faisaient de plus en plus mal. Je souffrais surtout d'un coup très dur à la tête, de l'œil gauche dont la vue avait fortement baissé, de la main droite que je ne pouvais plus replier, et de mon dos.

Le 13 juillet 1994, nous étions quelques détenus à monter pour achever le P.V. Plusieurs déclarations extorquées sous la torture ne m'ont pas été soumises. J'ai signé le P.V., comme

auparavant, les yeux bandés. Plus tard, l'avocat m'apprendra que tous les points précédents ont été reproduits de manière encore plus amplifiée.

Je souffrais beaucoup de mes blessures. Un des agents m'a nettoyé les plaies et m'a mis du mercurochrome. Après quoi nous sommes retournés dans nos cellules.

Les 14, 15 et 16 juillet 1994, on m'a laissé dans ma cellule, souffrant de plus en plus de mes blessures. Le soir du 15, nous sommes passés à quelques-unes devant le photographe. On a aussi relevé nos empreintes digitales.

Nuit du 16 au 17 juillet 1994. En principe, je m'attendais à partir le lendemain pour être présenté au juge d'instruction. Mais on m'a fait monter au dernier étage pour une discussion avec les chefs. J'ai nié les déclarations extorquées sous les tortures, mais on m'a répondu que j'avais parlé librement. Alors, de peur de retourner aux tortures, j'ai repris ce que l'on m'avait fait dire auparavant. Après cela, on m'a renvoyé dans ma cellule.

Quelques instants après, vers minuit probablement, on a ouvert la porte de ma cellule. J'étais ahuri. J'imaginai qu'on allait peut-être me conduire vers un autre endroit pour d'autres tortures. J'étais, à vrai dire, pétrifié. On m'a installé à l'arrière d'une voiture qui a démarré. Je n'ai rien compris. Après un quart d'heure, on m'a fait descendre, les yeux toujours bandés, jusqu'à ce que l'on soit rentré dans un bâtiment. J'ai entendu alors parler d'une fiche médicale à m'établir, et j'ai compris que j'étais dans une salle d'urgence, probablement celle d'un hôpital, pour des soins. J'ai respiré profondément, soulagé de ne pas avoir été conduit dans un lieu de torture. Une dame s'est présentée. Elle a soigné ma main droite en fermant par plusieurs points de suture une déchirure profonde. Elle a préféré que les blessures de la tête soient d'abord examinées par un neuro-chirurgien. Celui-ci a tardé à venir, et on m'a dit qu'il était trop tard pour opérer les déchirures au niveau du crâne. Mes tortionnaires m'ont ramené dans ma cellule du sous-sol.

Le 17 juillet 1994, j'ai été présenté devant le juge d'instruction près la cour spéciale d'Alger ; j'ai été mis sous mandat de dépôt et incarcéré à la prison d'El-Harrach.

Moulay Mohamed

Prison d'El-Harrach, 25 juillet 1994

Ouandjela Abderrahmane, 1994

Recruté au sein de la sûreté nationale au mois de septembre 1987, après un stage un stage à l'école supérieure de police et à l'institut national des finances de Koléa, je fus nommé officier de police, vérificateur-comptable.

Je fus dans un premier temps affecté à la sûreté de wilaya de Blida puis à l'école supérieure de police comme économiste. Au mois d'avril 1993, je fus muté à la sûreté de Daïra d'El-Affroun et plus précisément à la section judiciaire, sous la responsabilité de M. Daci Nacereddine qui deviendra chef de la sûreté de Daïra.

En mars 1994, M. Daci, alors commissaire m'ordonna de réaliser des arrestations au niveau de la population d'El-Affroun avec mes collègues et d'organiser des embuscades, chose que j'ai refusée catégoriquement, ne pouvant arrêter arbitrairement de jeunes citoyens et encore moins tuer des gens. J'ai alors demandé mon congé annuel que j'ai obtenu le 6 avril 1994. Je suis parti au Maroc, à Casablanca plus précisément où je me suis rapproché du bureau du Haut Commissariat aux Réfugiés, là, j'ai déposé un dossier pour obtenir le statut de réfugié politique. Malheureusement, quelque temps après, je fus interpellé par la police marocaine à Rabat et on m'a prié de quitter immédiatement le Maroc, m'expliquant que du fait de ma fonction de policier mon dossier de réfugié fut rejeté par le H.C.R.

Je suis retourné au pays et j'ai repris mon travail à l'expiration de mon congé. Après 15 jours d'exercice, je décidais de remettre mon arme et ma carte professionnelle en refusant de travailler au sein de la sûreté nationale. Le commissaire m'a entendu sur P.V. et j'ai quitté le siège de la sûreté de Daïra. Je suis allé chez ma mère à Tlemcen durant quelque temps puis je revins à ma ville El-Affroun où je fus convoqué au commissariat où on me notifia mon licenciement et ce, en juillet 1994. Vers le 20 du même mois alors que je me préparais à vendre ma maison pour aller chez ma mère à Tlemcen et y vivre paisiblement, des ex-collègues de la sûreté de Daïra m'arrêtèrent à mon domicile, vers 13 heures.

Après un interrogatoire, je fus fouetté à l'aide d'un fil électrique sur diverses parties du corps et notamment sur le dos. On me jeta alors dans une cellule, ligoté durant 48 heures, sans manger ni boire.

Après cela, des éléments de la brigade de répression et du banditisme (BRB) de Blida, sont arrivés et m'ont jeté dans la malle. Je fus transféré sur Blida.

Je fus emmené immédiatement, menottes aux poings dans une salle située au 1er étage de la police judiciaire. Le commissaire, nommé Tigha Mohamed, ordonna à ses hommes de me faire subir l'épreuve du chiffon. Ils me placèrent un chiffon sur le visage et versèrent de l'eau dans ma bouche après l'obstruction de mon nez. Je ne pouvais pas bouger, étant ligoté des mains et des pieds. Quand mon ventre se remplit d'eau au point de vouloir éclater, deux agents et le commissaire se mirent à appuyer dessus avec leurs pieds. J'étais totalement asphyxié par le reflux d'eau venant de l'estomac puis je m'évanouis. À mon réveil, j'étais complètement nu et trempé, assis face au commissaire. Ils m'ont suggéré de tout « avouer » mais je répondis : « au sujet de quoi ? ». Ils me citèrent de nombreux noms et affaires dont j'ignorais tout.

On me ramena, devant mon étonnement, à la salle de torture. Mes poignets saignaient du fait de la traction sur les menottes. Du sang coulait de mes jambes. Malgré mon état, les policiers et ex-collègues répétèrent le même supplice du chiffon. Je voyais la mort devant moi. L'un des agents m'assena un violent coup de poing aux parties génitales. Je m'évanouis de douleurs, c'était atroce. Ils me crachaient sur le visage et me déversaient un flot d'insultes et d'insanités de voyous. Un autre coup de pied à la bouche me fit tomber deux dents du maxillaire supérieur.

Après 12 jours de supplices à Blida je fus transféré à l'Ecole de Châteauneuf où j'ai connu à nouveau la torture avec l'électricité.

Mon seul crime était d'avoir quitté la police. Tout un scénario fut monté contre moi et ils m'ont obligé de signer le P.V., les yeux bandés, sans prendre connaissance de son contenu et sous la menace d'être « exécuté sur le champ ». Je fus présenté devant le juge de la cour spéciale d'Alger le 16 août 1994 et incarcéré à la prison d'El-Harrach.

M. Ouandjela Abderrahmane

Ex-officier de police

Prison d'El-Harrach, le 2 septembre 1994

Quarti Mohamed, 1993

C'était le 11 avril 1993. Je bricolais dans notre camion, par un après-midi de printemps ensoleillé. Subitement, des véhicules de gendarmerie surgirent et encerclèrent les lieux. Deux gendarmes, doigt sur la gâchette, s'approchèrent de moi, menaçants, pour vérifier mon identité. L'un d'eux me donna brutalement un coup violent avec la crosse de son arme sur la tête, me faisant tomber à terre. Puis ils me mirent les menottes. D'autres gendarmes perquisitionnaient la maison de mes parents, à la « recherche d'armes ».

On m'embarqua alors à la brigade de gendarmerie de Bab Ezzouar et je fus immédiatement introduit dans une grande salle où m'attendait un groupe de gendarmes, sans cagoules. Cette salle était sombre et il y avait tout un matériel posé sur des tables et accroché aux murs. On se croirait dans un atelier de mécanicien.

La question qui m'était posée avec insistance était : « Qui a tué Karima Belhadj ? » Cette dernière (que Dieu ait son âme) a été tuée quelques jours auparavant par des inconnus aux Eucalyptus.

Ce supplice dura deux jours sans interruption. On utilisa la technique du chiffon avec de l'eau sale des W.C. On utilisa également un appareil qui ressemblait à un poste transistor relié à des fiches qu'on m'a placées sur les lobes d'oreilles et sur le sexe. J'étais au préalable immobilisé sur un banc et ficelé par du fil d'acier.

Sous cette contrainte infernale, « j'avouais » tout. Je leur disais que j'étais l'auteur non seulement de l'assassinat de Karima Belhadj mais aussi de cinq policiers et ce, pour que le supplice cesse.

Au troisième jour, après mes « aveux » on me mit dans une autre salle, où il y avait une longue table rectangulaire, aux murs propres non tachés de sang comme la première. Un gendarme m'arrangea mes habits et boutonna ma chemise. Un capitaine, long et maigre, chauve, ayant un accent de l'Est algérien me présenta une feuille écrite en arabe et me demanda de lire chaque paragraphe

après chaque question et à haute voix. J'exécutais sans broncher de peur que le supplice reprenne. Il se mit à me poser des questions et je répondais en lisant ce qui était écrit sur les feuilles. Un autre officier me filmait avec une caméra. Les réponses écrites reprenaient mes « aveux » extorqués sous la torture durant deux jours, et allant dans le sens des vœux de l'officier. Il ajouta sur la feuille, en plus des « aveux », que j'avais également participé au hold-up de la poste, de la société algérienne des assurances et du bureau des impôts des Eucalyptus (?!).

Je lisais machinalement tout ce qui était écrit, alors qu'un capitaine continuait à me filmer. Tout un scénario avait été préparé par les services de sécurité, et dont j'étais le « héros » malgré moi. Il y avait un jeune citoyen qui ne devait pas avoir plus de 16 ans à côté de moi et que je ne connaissais pas, qui tremblait constamment et pleurait sans arrêt. À lui aussi on imposa un scénario préfabriqué de toutes pièces. Il « avoua » avoir fait le gué à l'arrivée de la victime et que des « terroristes » lui aurait donné 300 dinars (?). Des histoires à dormir debout. Ces gens étaient prêts à tout faire. À ce moment, je compris le drame de l'Algérie !

J'ai su, bien après, que j'avais fait des « aveux » télévisés au journal de 20 heures où je reconnaissais avoir participé à l'assassinat de Karima Belhadj, de cinq policiers et d'avoir dévalisé la poste, les assurances et les impôts des Eucalyptus ! Rien que cela !

Au cinquième jour, des parachutistes sont venus m'emmener de Bab Ezzouar, les yeux bandés vers un lieu de détention inconnu.

Chez eux également, des méthodes sauvages et bestiales furent utilisées comme moyens de torture. En plus de la classique technique du chiffon, on m'appliqua sur mon thorax et mon dos, un fer à souder. Je hurlais de douleurs. J'avais tout le thorax et le dos qui brûlaient. On me mit à plat ventre, en me ceinturant et en m'attachant, et on appliqua le fer à souder sur mon anus. Je sautais malgré les solides attaches. Je sentais des craquements au niveau des os. C'était horrible et atroce. Je les suppliais d'arrêter, leur promettant de dire tout ce que je savais. Je donnais les noms de tous mes parents, mes amis et voisins...

Ces brûlures me faisaient atrocement mal, je ne pouvais plus marcher ni faire mes besoins naturels.

Puis on m'enferma dans une chambre froide, une sorte de congélateur, comme ce que l'on voit chez les bouchers. Je suis resté à l'intérieur, tout nu, la porte verrouillée, pendant près d'une demi-heure environ, je n'avais plus en réalité de notion de temps.

Devant ces supplices, j'étais obligé de dénoncer arbitrairement un voisin qui n'était pas concerné, que Dieu me pardonne. Je leur avais dit que son domicile servait de cache aux « terroristes ». Les parachutistes attaquèrent le domicile de ce malheureux voisin avec des grenades lacrymogènes et terrorisèrent toute sa famille. Ils ne trouvèrent finalement rien chez lui.

J'ai séjourné quinze jours chez les parachutistes. Je n'ai jamais pu localiser le lieu. J'étais isolé 24 heures sur 24, et enchaîné. Seul un morceau de pain rassis m'était jeté de temps à autre.

Puis je fus transféré un bon matin vers Châteauneuf. La torture commença dès mon arrivée. Après les coups de pieds et de poings... d'accueil, je fus jeté dans un W.C. étroit et attaché par une menotte à mon poignet droit sur une barre métallique située au plafond. Je suis resté accroché par la menotte pendant 12 jours, sans boire ni manger. Je faisais mes besoins sur moi, car je ne pouvais pas bouger, « pendu » ainsi par mon poignet. C'était atroce, indescriptible. Je sentais au début des fourmillements et des douleurs terribles à ma main droite comprimée par la menotte. Au bout de quelques heures je voyais ma main gonfler et devenir cyanosée. Puis, au bout de quelque temps je ne la sentais plus, elle était engourdie. Ce supplice de la traction par la menotte dura douze (12) jours. Au septième jour, je commençais à m'évanouir de plus en plus souvent du fait de l'absence d'alimentation.

J'étais comme un fou, j'essayais de crier mais en vain, je n'avais plus de force. Des gouttelettes de sang et de pus coulaient de mon poignet strangulé par la menotte accrochée au plafond.

Au douzième jour, on se rappela de moi et on vint me détacher. Je ne sentais plus ma main qui était totalement engourdie et paralysée, bleuâtre. Les doigts, rétractés, ne pouvaient plus s'étendre.

Pendant trois jours on m'appliqua à nouveau la technique du chiffon et des flagellations avec un fil d'acier.

Je fus à nouveau transféré vers un lieu inconnu, les yeux bandés. Je devinais seulement qu'il s'agissait d'un commissariat. Il m'était impossible de situer le lieu. J'ai séjourné trois jours puis à nouveau je fus transféré, les yeux toujours bandés, vers un autre lieu. C'était selon les dires d'un gardien des lieux, et qui avait un peu de miséricorde dans son cœur, une caserne de la Sécurité

Militaire. Je tiens à exprimer ma reconnaissance à ce gardien inconnu qui, voyant mon état de délabrement, m'a pris en sympathie et m'a réconforté moralement.

Je suis resté près de deux mois chez eux. Je mangeais correctement. On me donnait même du café, le matin, dans une pièce où il y avait un lit.

Une seule fois, j'ai été mis en présence d'un officier qui était très respectueux, qui s'enquerra de mon état de santé et qui m'interrogea non pas sur les accusations auxquelles je m'attendais mais sur les techniques de torture que j'avais subies. J'étais étonné de cette gentillesse et de cet égard. S'agissait-il d'une action psychologique ou était-il sincère ? Dieu seul le sait.

Il faut reconnaître que durant les deux mois passés dans ce dernier lieu secret qui paraît être le siège de la Sécurité Militaire selon le geôlier, à aucun moment je ne fus brutalisé ni encore moins torturé. Dieu en est témoin.

Je fus ensuite et à nouveau transféré à Châteauneuf où, cette fois-ci on me mit avec d'autres détenus et ce, pendant trois mois.

Le 11 décembre, je fus emmené, dans un véhicule et jeté dans une forêt aux environs de Ben-Aknoun où je fus lâché dans la nature vers 15 heures. Je ne savais plus où j'étais, totalement désorienté.

À aucun moment, je ne fus présenté à un juge. Du mois d'avril au mois de décembre, je vadrouillais d'une brigade de gendarmerie à une caserne de parachutistes, sans oublier la sinistre école de Châteauneuf, le local de la sécurité militaire et le commissariat.

Pourquoi ne pas me traduire en justice alors que j'avais « avoué » devant le peuple à travers la télévision avoir participé à l'assassinat de Karima Belhadj, de cinq policiers, et avoir dévalisé trois institutions ?

On préféra m'handicaper pour le restant de mes jours avec une main droite totalement paralysée.

A ma libération des médecins m'ont dit que j'avais un syndrome de Volkman sévère avec paralysie médio-cubitale. Je dois subir une intervention chirurgicale mais le chirurgien reste sceptique quant à la récupération fonctionnelle.

Ouarti Mohamed, 10 janvier 1994

Hôpital El-Harrach

Frères Rahmani M'Hand, Mohamed, Ramdane et Samir, 1993

Nous, frères Rahmani, M'hand, marié, 4 enfants, mécanicien de profession ; Mohamed, employé, marié, 2 enfants ; Samir, célibataire, étudiant en technologie, et Ramdane, célibataire, avons été arrêtés à notre domicile à Kouba, le 7 novembre 1993 à 1 heure du matin par les « nindjas ». Après avoir défoncé la porte, ils ont occupé la maison, fouillant partout, mettant les affaires sens dessus dessous. M'hand a été frappé et brutalisé. L'un des « nindjas » lui a mis la baïonnette de sa kalachnikov sur le cou et lui a dit : « où est la mitrailleuse » (???). Il a répondu qu'il n'avait rien. On le fouilla et on retira de ses habits qu'il avait mis à la hâte 4 500 dinars qu'ils ne lui ont plus restitués. Il dit au policier qui lui prit l'argent qu'il n'avait pas laissé un sou à la maison, il reçut comme réponse un coup de poing à la figure. On nous fouilla à notre tour et on nous jeta à plat ventre dans un fourgon de type Peugeot J5. On resta dans cette position durant tout le trajet, sous les insultes, les grossièretés et les blasphèmes des « nindjas ». On nous emmena à la sinistre école supérieure de police de Châteauneuf (El Biar) et on nous jeta dans des cachots. Au quatrième jour commença le supplice de la torture.

Témoignage de Rahmani M'hand :

J'ai été bastonné, puis je subis l'épreuve du chiffon. Des coups pleuvaient de toutes parts, certains me brûlaient avec des cigarettes. On m'appliqua un appareil électrique qui envoyait des décharges sur tout le corps. Les fils étaient posés sur les parties sensibles et cela à plusieurs reprises, si bien qu'aujourd'hui, après plus de 2 mois, je constate que j'ai un handicap sexuel (pas d'érection).

Au cours de l'interrogatoire, ils m'ont parlé de personnes que je ne connaissais pas. Ils m'ont accusé de les avoir hébergées, j'ai reconnu les faits, étant arrivé au bout de mes forces, sous l'emprise de la torture horrible.

Je « reconnaissais » également avoir remis un fusil-mitrailleur à Aït Bellouk. Ils voulaient par tous les moyens entendre cela. J'ai fini par leur « avouer » ce qu'ils voulaient. Je ne pouvais plus tenir. J'étais dans un état second sous l'effet de la torture.

On me dressa un procès-verbal que j'ai signé sous la menace et les yeux bandés. Malgré mes « aveux » et la signature du P.V. « reconnaissant » les faits, on me tortura à nouveau. Ils voulaient que je reconnaisse être en possession d'un lance-roquette RPG afin de réaliser un attentat aux Anassers (?). Après plusieurs heures de tortures, on me jeta dans ma cellule.

Nous avons été gardés un mois, ensuite nous fûmes transférés au commissariat central où nous sommes également restés près d'un mois, pour être ensuite présentés devant le juge d'instruction le 10 janvier 1994.

Mes trois frères n'ont pas été inquiétés durant la garde à vue.

Je précise qu'au commissariat central j'ai signé un autre PV dont j'ignore le contenu. La garde à vue a duré 65 jours.

Rahouma Abdeslam, 1995

Né le 18 mai 1971, commerçant, demeurant rue Debbih Chérif, Alger.

Le 31 juillet 1995, à 4 heures du matin, suite à une opération de ratissage dans la Casbah, des militaires se sont présentés à mon domicile. Après avoir vérifié mon identité, ils m'ont demandé de les suivre. Ils m'ont mis un sac sur la tête et le visage pour ne pas reconnaître le lieu de destination. Puis ils revinrent à la maison et arrêtaient mon frère Rahouma Abdelali né le 18 septembre 1974. On lui banda les yeux.

Ils nous ont embarqués dans un fourgon de type J5. Après une quinzaine de minutes, ils nous firent descendre dans un lieu que nous n'avons pas pu localiser en raison du bandage des yeux et du sac mis sur mon visage. Quelqu'un m'a alors enfermé dans une cellule en me disant qu'il allait revenir pour m'ôter le sac sur le visage. Effectivement, quelques minutes plus tard, il revint et m'enleva le sac. Il portait une tenue noire et était cagoulé. Il me donna un violent coup de poing en me demandant mon nom et celui de mes parents puis s'en alla en refermant la porte de la cellule.

À 8 heures du matin, se présentèrent deux individus cagoulés devant ma cellule qui me donnèrent des coups de pieds puis me mirent une cagoule. Ils m'emmenèrent dans une grande salle où se trouvaient un bureau métallique et des hommes en tenue noire et cagoulés. Un individu assis derrière le bureau me demanda mon nom, mon adresse et ma profession. Il m'interrogea sur les gens que je connaissais à la mosquée. Après un moment de silence, les hommes cagoulés autour de moi se mirent à me tabasser à coups de poings et coups de pieds de manière sauvage. Je fus à nouveau enfermé dans ma cellule. Quinze minutes plus tard, ils me transférèrent vers une autre cellule peinte en noir et dont les murs étaient tachés de sang. Il y avait une chaise en bois et tout autour quatorze individus en tenue noire et cagoulés. Certains avaient de gros bâtons en bois. L'un d'eux me jeta à terre et les autres se mirent à me bastonner sans répit et avec toutes leurs forces et ce, durant près de trente minutes. L'un des bâtons se cassa sur mon dos. Ils essayèrent de me relever mais je retombais lourdement, ne pouvant me tenir debout. « Allons poursuivons notre travail » dit l'un de mes tortionnaires. « Non, répondit l'autre, emmenez-le dans sa cellule, nous continuerons le travail dans quelques instants mais avec d'autres techniques. »

Quinze minutes environ après, deux de mes tortionnaires vinrent à nouveau me chercher dans ma cellule pour m'emmener dans une autre salle. Ils me mirent les menottes et m'allongèrent sur une table en ciment. Ils placèrent des menottes à mes chevilles et m'attachèrent ensuite avec un câble, au niveau des jambes, des cuisses et du tronc. L'un des tortionnaires m'arrosa avec un tuyau d'eau puis m'introduisit ce tuyau dans la bouche en me demandant de boire l'eau. Un autre se mit à me tabasser avec son gros bâton en bois puis m'écrasa ma poitrine et mon ventre avec son pied pour que je rejette l'eau ingurgitée de force. J'étouffais. Je vomissais l'eau.

Puis vint la séance d'électricité. Ils me placèrent des pinces sur les lobes d'oreilles et mirent en marche l'appareil électrique.

Aux environs de 12 heures ils m'enfermèrent à nouveau dans ma cellule.

À 13 heures, deux individus entrèrent dans la cellule et me frappèrent à coups de poings et de pieds.

Ces tortures auront duré sept jours.

Le 7 septembre 1995, soit après 37 jours de séquestration, l'un des tortionnaires me demanda de sortir de ma cellule. Au moment où je sortais, il me frappa violemment au visage. Il m'emmena à la sortie du lieu où j'étais séquestré. Il était 22 heures. Devant le portail de sortie, j'ai trouvé une dizaine d'hommes en tenue noire et portant des lunettes noires en pleine nuit. L'un d'eux s'approcha de moi et me demanda ma filiation avec tous les détails. Il demanda à un autre de me ramener à la cellule et de me chercher des habits et des souliers. Il m'emmena alors dans une grande salle où se trouvaient des vêtements et des souliers. Il s'agissait de vêtements de citoyens qui étaient passés par ce lieu de séquestration et de torture. Après avoir mis des habits, il m'emmena dans la cour où m'attendaient deux voitures banalisées de type Mazda 626 et Golf. Ils attachèrent mes poignets avec un câble et me jetèrent à l'arrière de la voiture pour prendre une direction inconnue. Nous sommes passés près du Palais du gouvernement, puis la voiture prit la direction de Soustara. Ils m'enlevèrent mes attaches aux poignets et me demandèrent de partir sans me retourner, sinon ils allaient m'exécuter. Je descendis la ruelle et j'ai entendu au loin des coups de feu. Ainsi j'ai échappé à la mort. Mais je ne connais à ce jour le sort de mon frère Abdelali, arrêté en même temps que moi et porté disparu.

Rahouma Abdeslam
Janvier 2003

Raït Slimane, 1992

Je, soussigné, dénonce les pratiques scandaleuses de ceux qui oppriment les enfants libres de l'Algérie sous couvert de la loi et au nom de la défense des libertés, des droits et de la sécurité des citoyens. Je m'adresse à tous ceux qui vivent sur cette noble terre d'Algérie pour défendre les droits des citoyens à la liberté et à la dignité.

Moi, Rait Slimane, né en 1963, profession maçon, je menais avec mon épouse et mes trois enfants une vie paisible, jusqu'à la nuit du 18 février 1992.

Cette nuit-là nous avons découvert ma famille et moi le visage sombre de l'Algérie. En effet, les forces d'intervention de la gendarmerie ont investi sauvagement mon domicile, ils étaient plus de soixante. Ils ont semé la terreur parmi mes enfants et mon épouse, et m'ont frappé sous leurs yeux.

Après m'avoir immobilisé contre un mur, ils ont éventré et renversé tout sur leur passage, ils ont démoli l'armoire et cassé la vaisselle et se sont accaparés de sommes d'argent et de mes outils de travail, ainsi que quelques biens immobiliers.

Ils m'ont ensuite conduit au Centre de gendarmerie de Bab Ezzouar où commencèrent les pratiques bestiales envers moi et envers d'autres personnes qui s'y trouvaient.

Ils m'ont mis ensuite dans une cave spécialement aménagée pour la pratique de la torture. Il y régnait une température glaciale, je tremblais de froid et de peur.

Ils m'ont complètement dénudé, j'étais humilié et j'avais honte, je ne trouvais rien pour cacher ma nudité, de plus mon corps était glacé.

Je fus pendu par les mains à l'aide de menottes accrochées à une barre de fer horizontale.

Ils ont enroulé autour de mon corps un câble électrique en serrant très fort au point d'avoir cru que j'allais être dépecé.

Ces hommes de loi se sont ensuite acharnés à me brûler la barbe après avoir tenté de me l'arracher avec leurs « propres » mains.

Ils m'ont ensuite mis sur le visage un chiffon préalablement plongé dans de l'eau d'égoûts pendant une longue durée de manière à m'obliger à boire de cette eau et respirer l'odeur nauséabonde.

L'opération dura toute la nuit jusqu'à ce que je perde connaissance.

Ils se mirent ensuite à me battre à coups de bâtons sur tout le corps : visage, poitrine, ventre, cuisses, parties génitales, fesses...

Les agents tortionnaires se relayaient l'un après l'autre et je porte encore les traces des coups et des menottes.

À l'issue de la torture ils m'ont donné une veste et un slip et m'ont jeté dans une cellule contenant déjà douze personnes sans paillasse, ni couverture, ni eau.

On nous a même privés d'aller aux toilettes, ce qui obligea certains de faire leurs besoins devant tout le monde, dans la cellule.

J'ai passé dans cet endroit vingt-deux jours dans cet état et dans ces conditions.

Durant cette période ils nous ont préparé un PV d'inculpation et nous ont obligés à le signer.

Arrivés au tribunal militaire nous fûmes obligés, sous la menace de tortures, de ne pas changer les propos du PV.

Il reste à préciser que les gendarmes du groupement de Bab Ezzouar ont pratiqué la torture au vu et au su de leurs officiers, certains y ont même assisté.

Mais compte tenu des pratiques barbares déjà citées bon nombre de personnes torturées n'osent pas témoigner par peur de représailles sur leurs personnes ou sur des proches parents.

Rait Slimane

Lundi 22 mars 1992

Ramdani Rédha, 1993

Bachdjarah. 31 août 1993. J'étais chez moi avec mon ami Smaïl Kadi, quand ma mère rentra de Boufarik. Un quart d'heure après son retour, notre maison fut encerclée par des gendarmes et des policiers qui se mirent à frapper violemment à la porte. Au moment où j'allais ouvrir, je fus surpris par la présence de gendarmes devant moi. Ils avaient défoncé la porte. Ma mère me suivit et nous nous retrouvâmes entourés par des gens armés qui nous braquèrent le canon de leurs armes sur nos tempes. Ils m'ordonnèrent de me mettre à plat ventre, chose que je n'ai pas acceptée. On me sortit brutalement dehors en m'insultant et en me demandant si j'hébergeais un blessé à la maison. Je répondis qu'il n'y avait pas de blessé chez moi. Quand ils me jetèrent violemment sur le sol ils me demandèrent à nouveau qui était la personne cachée chez moi. Je répondis qu'il s'agissait d'un ami. « Est-il armé ? » me demanda l'un d'eux ? Non ! Répondis-je. Furieux, ils menacèrent de me tuer sur le champ. Leur chef ordonna à un gendarme de tirer sur moi s'il entendait des coups de feu.

Mon ami sortit pour éviter le pire, craignant le dynamitage de la maison. Ils nous jetèrent ma mère, mon ami et moi dans un fourgon type Peugeot J5, les poings liés.

On me demanda où se trouvait mon frère Samir ? Je leur répondis qu'il était au marché de Boudouaou. Ils jetèrent ma mère et mon ami dans des cellules du commissariat, et m'embarquèrent à la recherche de mon frère au marché. Il n'était pas au marché, et les policiers, furieux, me frappèrent de toutes leurs forces et me traitant de tous les noms. Alors que nous étions au marché à la recherche de Samir, ma mère fut agressée et bastonnée malgré son âge et les interventions chirurgicales qu'elle venait de subir. À notre retour je fus conduit dans une salle de torture. On m'ordonna de m'asseoir, on lia mes pieds à mes poings par-derrrière et on passa un gros bâton pour me suspendre ainsi. Des coups pleuvaient de tous les côtés, tout en me demandant qui avait ramené mon ami Smaïl à la maison ? Je leur répondis qu'il était venu seul, comme d'habitude pour me tenir compagnie et discuter. On me plaça un morceau de chiffon mouillé sur le visage. Je n'arrivais plus à respirer et on commença à me verser de l'eau sale dans la bouche. On menaça de me tuer si je persistais à ne pas répondre « correctement » à leurs questions. Devant les affres et les souffrances de la torture que je subissais, je finis par leur « avouer » que c'était mon frère Samir qui avait ramené mon ami Smaïl. On m'interrogea ensuite sur des « terroristes » que je « connaissais ». Devant mes réponses négatives, je reçus une floppée de coups. On me menaça de me sodomiser si je continuais à nier les faits. L'un d'eux commença à toucher mon postérieur et l'autre voulut m'introduire un manche à balai dans l'anus. Le soir on me conduisit à mon quartier, Bachdjarah, pour leur montrer le domicile de Mohamed, un ami que j'avais dénoncé sous la torture, sans qu'il n'ait rien fait. Mohamed était absent de son domicile.

Les policiers se mirent alors à me rouer de coups. Je suis resté 16 jours au commissariat du quartier puis nous fûmes transférés, ma mère, mon ami et moi au commissariat central d'Alger. Là, nous sommes restés cinq jours sous les insultes et les menaces permanentes des policiers avant d'être incarcérés à la prison d'El-Harrach le 21 septembre 1993.

Ramdani Rédha et sa mère Boudjema Malika

Prison d'El-Harrach, octobre 1993

Rebaï Mohamed, 1995

Officier de police, in Lettre ouverte de M. Rebai à propos de l'affaire « Taiwan » au président de la République, 2000

Le 2 janvier 1995 vers onze heures et demi environ, et alors que je me trouvais dans mon bureau à la sûreté de Daïra de Bab-El-Oued, j'ai été convoqué par le chef de sûreté de Daïra, le colonel de police Alouani qui m'a demandé de rejoindre monsieur Tifaoui Smail, président du Conseil Populaire de la Ville d'Alger, afin que ce dernier me désigne des agents peintres pour restaurer le siège de la sûreté de Daïra.

Après avoir déjeuné et à 13 h 30 je me suis dirigé, seul, à bord d'un véhicule de service au bureau de monsieur Tifaoui Smail que j'avais déjà eu l'occasion de rencontrer à deux reprises, au début de l'affaire Guendouzi Toufiq comme je l'ai écrit ci-dessus. Après quelques minutes seulement de mon arrivée à son bureau pénétra le colonel de police Bensaid Mohamed, chef de la section de police judiciaire au Service Central de répression du banditisme, accompagné de deux de ses éléments. J'avais déjà travaillé sous ses ordres lorsqu'il était chef du service de police judiciaire de la Wilaya à la sûreté de la Wilaya d'Alger.

Après échange des salutations d'usage, le colonel me demanda de l'accompagner au siège de son service de Châteauneuf pour, selon ses dires, l'aider à identifier un logement dont l'adresse, donnée par un terroriste détenu au service, se trouve aux environs de la Casbah. Je n'y voyais aucun inconvénient, étant un agent de sécurité dont le devoir est d'apporter sa contribution dans ces circonstances, d'autant plus qu'étant originaire de la Casbah, j'en connaissais les ruelles. J'avais d'ailleurs déjà aidé ce service à localiser des adresses communiquées par des personnes arrêtées pour terrorisme.

J'ai donc accompagné ce responsable à son bureau pour me retrouver entouré de plus de dix de ses éléments. Il me demanda de lui remettre mon arme, ce que je fis. Il me demanda ensuite de lui remettre mon portefeuille. Je m'exécutais. Il me dit alors : « Mes éléments veulent te questionner sur un sujet précis. » Puis il quitta la pièce.

Immédiatement après, les enquêteurs me posèrent cette question : « Ecoutes Rebai ! Quelle est ta relation avec le terrorisme ? » J'ai réagi en souriant, pour répondre : « Votre question me surprend, d'autant plus que plusieurs d'entre vous me connaissent très bien pour avoir participé avec la majorité d'entre vous à différentes opérations de lutte contre le terrorisme. » Ils me demandèrent alors de les accompagner au sous-sol dans lequel étaient situées les cellules et les salles de torture.

Là, je dus me déshabiller sur leur ordre ; ils me ligotèrent les mains derrière le dos et m'étalèrent sur un banc en ciment. Puis commença une série sophistiquée de torture.

En réalité, ce que j'ai subi comme torture, coups, insultes, diffamations et atteintes à ma dignité et à mon honneur n'est pas aussi important pour moi. Ce qui m'a gêné et consterné dans cette histoire c'est le fait que tous les tortionnaires qui ont exercé leurs violences sur ma personne à tour de rôle est que leur unique question et argument fut que l'officier de police Touadi Hachemi, le chef de brigade de la police des frontières du port d'Alger, aurait « tout reconnu » et que je devais avouer à mon tour de tous les faits. Je répondais que je ne comprenais absolument pas ce qu'ils voulaient dire par là, et pourquoi ne pas me confronter à cet officier sur les faits qui lui seraient reprochés.

Tout au long des cinquante-six jours de garde à vue, passés dans les cellules de la Brigade de Répression du Banditisme de Châteauneuf, sous la violence de toutes les formes de la torture que les tortionnaires s'ingéniaient à découvrir, puisque j'ai subi des fractures du bras et de quelques côtes — en plus de nombreuses déchirures musculaires de la poitrine et du dos — je fus à chaque fois délaissé dans la cellule sans soins. On s'imagine dans ces conditions que je ne pouvais me préoccuper de mon hygiène ou de mon alimentation surtout que les responsables du service ont donné l'ordre aux gardiens de s'abstenir de m'aider en quoi que ce soit, ni même de me parler.

Dans la nuit du 25 février 1995, et aux environs de dix heures du soir (22 heures), un enquêteur s'est présenté dans ma cellule, porteur d'un procès-verbal d'audition rédigé en mon nom, pour me demander ma signature sur le document. J'avais refusé de signer après avoir lu son contenu puisqu'il comportait des déclarations qui m'étaient attribuées d'autorité. J'avais alors dit à cet enquêteur : je préfère mourir que de reconnaître des faits que vous m'attribuez, surtout après tout ce que j'ai réalisé comme travail pour l'appareil de la sûreté nationale. L'enquêteur quitta la cellule en emportant son procès-verbal.

Le lundi 26 février 1995, soit cinquante-six jours passés dans les cellules du service central de répression du banditisme (SCRB) de Châteauneuf, je fus présenté à justice. La question se pose de savoir pourquoi avoir violé l'article 22 du décret législatif numéro 92-03 du 30 septembre 1992, relatif à la lutte contre la subversion et le terrorisme, applicable à l'époque ? Ce texte prévoit textuellement qu'il est possible de prolonger la garde à vue prévue à l'article 65 du code de procédure pénale sans toutefois que la durée totale ne puisse excéder douze jours. Or, cette durée fut dans mon cas de cinquante-six jours sans parler de l'attention toute « spéciale » dont je fus l'objet.

Redjimi Boualem, 1996

Il a été arrêté le 10 juin 1996 et détenu à Châteauneuf du 10 au 23 juin 1996, date de sa présentation au Parquet d'El-Harrach, à la 3^e chambre d'instruction. Il a été incarcéré à la prison d'El-Harrach, écrou n° 82268. Il a été jugé le 6 mai 1997 et condamné à une année de prison avec sursis. Boualem a déclaré à son avocat, Me Khelili, qu'il avait été soumis à un traitement odieux et barbare durant sa détention dans les locaux de la police : torture au chiffon imbibé d'eau sale mélangée à du crésyl, électricité, menaces d'attentat à la pudeur ; ces mauvais traitements ont duré trois jours sans discontinuité.

Sadat Mohamed, 1994

J'ai été arrêté le 7 septembre 1994 aux environs de 10 heures, alors que je venais de quitter le centre médical d'Air Algérie à proximité de mon lieu de travail, accompagné de ma petite fille âgée de 7 ans venue consulter le dentiste. Je fus séparé de mon enfant qui fut emmenée dans la voiture de service d'Air Algérie que j'avais garée à proximité du centre médical. J'ignore jusqu'à présent le sort de ma fille.

On m'a emmené directement dans une caserne (Châteauneuf) et je fus immédiatement roué de coups et insulté, on a enlevé tous mes vêtements et on m'a allongé sur un banc en ciment et ligoté les jambes et les cuisses, les mains liées par des menottes très serrées sous le banc de façon à être entièrement saucissonné sans possibilité de bouger. Commença alors une torture atroce dénommée « chiffon », un chiffon mouillé sur le visage sur lequel on verse continuellement de l'eau tout en bouchant les narines avec les mains, le résultat est tel que la respiration est entièrement coupée, je commence alors à avaler l'eau ; au bout d'un moment lorsque le ventre s'arrondit, l'un des tortionnaires monta sur mon ventre pour me faire vomir, puis c'est au tour de l'électricité (400 volts) accompagnée de coups assenés avec les poings et un gourdin (casse-tête muni d'une vis) qui blesse en même temps la peau. Puis ils recommencèrent de nouveau avec le chiffon et ainsi de suite. Cette torture durait environ douze heures par jour.

À la fin de chaque séance de torture ils étaient obligés de me porter dans la cellule d'isolement, étant incapable de marcher et souffrant de douleurs atroces sur tout le corps et en particulier au niveau des épaules. Ils me jetaient dans la cellule tout nu et ils recommandent à tous les gardiens de me priver de toute nourriture.

Le lendemain, toute l'opération recommença dans ces détails ; ils me dirent à chaque fois : « tu vas mourir aujourd'hui, et si tu ne meurs pas sous la torture on te mettra deux balles dans la tête et on te jettera devant chez toi. » Ils m'ont menacé à plusieurs reprises de faire venir ma femme et de la faire violer par tous les soldats.

Cette situation dura dix-huit jours, durant lesquels je fus systématiquement torturé chaque jour pendant douze heures et jeté nu dans la cellule d'isolement.

La dernière séance fut la plus atroce : on me cassa le bras en me frappant de toutes les forces avec une chaise alors que j'étais ligoté sur le banc de ciment, l'officier qui me frappa avec la chaise (c'est lui qui supervisait toutes les opérations de torture depuis le début), pressa sur mes yeux avec ses pouces de toutes ses forces dans le but de les faire éclater et ce, pendant plus de quinze minutes. En même temps, je subis le supplice de l'électricité avec les électrodes branchées sur mes orteils, puis sur mes parties génitales, tout cela ajouté à l'étouffement par l'eau et les coups qui ne s'arrêtaient pas.

Les coups intenses sur le crâne et la face ont entraîné un œdème important du visage, des yeux et du cuir chevelu, d'où l'impossibilité d'ouvrir les yeux ou la bouche, les tortionnaires ricanèrent de me voir aussi enflé qu'une outre.

En me faisant monter et descendre de ma cellule, les soldats m'assenaient des coups et éteignaient leurs mégots sur ma peau (le nez, le ventre et les oreilles).

Actuellement interné à la prison d'El-Harrach, j'ai été plâtré pour fracture de l'avant bras droit confirmé par radiographie pratiquée à l'infirmerie de la prison le 3 octobre 1994.

Je vous signale aussi que l'on a menacé de détruire la villa où j'habite avec mes parents et ma famille.

Avec un bras cassé et presque aveugle, ma vue étant très trouble depuis la torture, j'ai beaucoup d'ecchymoses sur la peau, des séquelles psychologiques, ma survie est un miracle. Jusqu'à la dernière minute ma vie était menacée et ce jusqu'au jour de ma présentation devant le juge d'instruction de la cour spéciale d'Alger, où j'étais roué de coups et menacé d'être à nouveau torturé si je récusais le procès-verbal de la police. Cela s'était passé devant le bureau du juge dans le couloir du cinquième étage du tribunal d'Alger.

Sadat Mohamed

Chef de section administrative à Air Algérie, Aéroport d'Alger

Marié, 3 enfants, âgé de 39 ans.

El-Harrach, le 4 octobre 1994

Salah Abdallah, 1995

J'ai été arrêté ou plutôt kidnappé par les services de sécurité le 24 mai 1995 aux environs de 11 h 50 à la rue Hassiba Ben Bouali à Alger. J'ai été transféré au commissariat de Chéraga où on a commencé à me frapper. Ensuite, j'ai subi l'épreuve du chiffon et des bastonnades. Des policiers m'ont menacé de me tuer. Après ces dures épreuves, j'ai été isolé dans une cellule jusqu'au mardi 30 mai 1995, date à laquelle j'ai été transféré au centre de Châteauneuf. Dès mon arrivée là-bas, j'ai été pris en charge par les tortionnaires qui ont utilisé diverses techniques (chiffon, manche de pelle, électricité, suspension...), jusqu'à une heure tardive de la nuit. Ces supplices se sont répétés pendant quatre jours.

Les tortionnaires ont inscrit sur le PV des faits inimaginables n'ayant rien à voir avec la réalité. Il était écrit noir sur blanc que j'appartenais à un groupe armé, que j'avais organisé des attentats et que j'étais en liaison avec des hommes armés recherchés. Il y avait même des noms de personnes qui n'avaient aucune relation avec moi, même si elles habitaient mon quartier.

On m'a fait signer le PV sous la menace de retourner sur la table de torture.

J'ai été transféré à nouveau au commissariat de Chéraga le 17 juin 1995, en compagnie d'autres dont Mohamed Boughaleb. Le même PV a été rédigé en arabe alors qu'il avait été écrit en français à Châteauneuf. Je l'ai signé à nouveau le 19 juin 1995, sous les menaces et les contraintes. J'ai été présenté au juge du tribunal de Chéraga le samedi 24 juin 1995. Ce dernier n'a rien trouvé à me dire d'autre que de trouver un avocat. J'ai été incarcéré à la prison d'El-Harrach.

Salah Abdallah.

Prison d'El-Harrach, le 5 juillet 1995

Sari-Ahmed Mahfoud, 1993

J'ai été arrêté le 2 mai 1993, à mon lieu de travail, à l'hôpital de Baïnem alors que j'assurais ma consultation de cardio-pédiatrie.

J'ai reçu un appel téléphonique de la direction de l'hôpital me disant que j'étais convoqué au bureau du directeur. Là, je fus reçu par deux policiers en civil qui m'ont fait savoir que j'étais en état d'arrestation et qu'au « moindre geste inopportun j'étais un homme mort ». Ce sont leurs propres termes. Après m'avoir fouillé de la tête aux pieds, ils m'ont demandé de les suivre. Je fus conduit vers un véhicule de type Peugeot 505 où deux autres policiers m'attendaient, armés de Kalachnikovs. Il était 10 heures environ.

Après cela, je fus conduit au commissariat de Cavaignac. Là, je fus remis à une meute d'inspecteurs de police qui m'accueillirent par des insultes et des mots grossiers et orduriers. Des

coups de poings pleuvaient sur moi. Après un bref interrogatoire, je fus conduit au cachot où se trouvaient une dizaine d'autres personnes ; il y avait là un ami chirurgien, le Docteur Benadda Housseem Eddine et un étudiant en médecine, Saci Hichem.

Vers 2 heures du matin, je fus « recueilli » par un sinistre personnage trapu et grossier, masqué, qui m'ordonna de mettre une cagoule mouillée et sale sur la tête puis je fus conduit dans une salle où je fus accueilli par des coups de poings.

Puis je fus attaché à un banc, les pieds attachés par une corde, les mains menottées sous le banc, la tête attachée par le front.

Je fus soumis au même régime d'insultes, mes épaules étaient presque luxées. Après m'avoir « installé » commença l'interrogatoire. Un tortionnaire me boucha les narines, l'autre me faisait ingurgiter de l'eau sale sans arrêt. C'est ce qu'on appelle l'épreuve du chiffon. On répéta la manoeuvre jusqu'à épuisement. À la fin, j'avais un ventre de batracien et je me mis à vomir.

Par la suite, je fus arrosé d'eau froide, de la tête aux pieds. J'étais là sur le banc pendant 3 heures. Puis j'eus droit à une bastonnade.

Je ne cessais de hurler de douleurs. J'étais gelé. Vers l'aube, je fus jeté dans ma cellule. Le geôlier m'apprit que j'aurais droit à d'autres séances. J'étais affolé et paniqué à l'idée de subir le même supplice, j'étais en proie durant toute la journée à une torture morale à la pensée de ce qui m'attendait. Je ne pouvais ni manger ni boire ni dormir.

La deuxième nuit, je fus réveillé par le même hideux personnage, mais cette fois en plus des techniques de la veille, j'eus droit à un simulacre macabre. Après m'avoir fait subir le même traitement que la nuit précédente, on me mit un pistolet sur le crâne et on se mit à manoeuvrer. Au cas où je n'avouerais pas, on me « ferait sauter la cervelle ».

Par la suite j'eus droit à deux autres séances. Après cette descente aux enfers, je fus conduit au commissariat central pour être fiché comme un vulgaire malfrat. J'ai passé la journée dans ce commissariat.

Le Samedi matin, je fus conduit chez le « juge » d'instruction. Il m'a menacé de me reconduire à Cavaignac si je ne disais pas la vérité. Sa vérité !

Après un bref interrogatoire, je fus mis sous mandat de dépôt et incarcéré à la prison d'El-Harrach, le 8 mai, pour y végéter jusqu'à ce jour où je rédige ce témoignage.

Les faits qui me sont reprochés : j'ai remis une lettre d'introduction à un jeune étudiant en médecine, Saci Hichem, parent d'un voisin, pour une consultation en chirurgie orthopédique, chez un ami et ancien élève, en la personne du Docteur Benadda à l'hôpital Selim Zmirli. J'ai remis cette lettre, comme j'ai l'habitude de le faire pour des voisins et des amis pour leur faciliter l'accès.

Par ailleurs, tous les aveux du procès-verbal de la police m'ont été extorqués sous la torture et en plus, ce même procès-verbal a été signé, sous la menace et les yeux bandés.

Je tiens enfin à signaler que durant ma détention à Cavaignac, un jeune citoyen âgé de 24 ans, originaire de Staoueli est mort sous la torture. Il a agonisé durant 2 jours et a rendu l'âme le Mardi.

Docteur Sari-Ahmed Mahfoud

Professeur agrégé en Pédiatrie, Hôpital de Bainem. Alger.

Prison d'El-Harrach le 16 juillet 1993

Sebane Kamal, demeurant à Dergana, Bordj El Kiffan.

Il a été arrêté dans la rue et transféré à la brigade de gendarmerie de la localité où il fut torturé durant 17 jours. La salle de torture comportait toute une variété d'instruments dont il se rappelait seulement de quelques-unes : pinces coupantes, plâtre, chignole électrique, chalumeau. Les murs étaient sales, tachés de sang. Chaque matin, il était transféré de sa cellule vers cette salle sinistre. On l'attachait à une table après l'avoir déshabillé. Les gendarmes commençaient à lui poser des questions sur ses relations avec certaines personnes et quand ses réponses ne leur convenaient pas, l'un d'eux commençait par lui arracher la peau avec des pinces puis lui fixait des fils électriques sur ses organes génitaux. Il sursautait à chaque décharge. Les douleurs étaient atroces. Il essayait à chaque fois d'arracher ses attaches. Un jour ils ont barbouillé sa barbe de plâtre et ont essayé de l'arracher. La nuit

ils emplissaient la cellule d'eau sale et jetaient les prisonniers dedans, nus. Au 17e jour il fut transféré à la prison militaire de Blida en détention préventive, sans jugement.

Selmane Abdelaziz, 1993

Agé de 27 ans, sans profession demeurant à la cité Diar El Baraka à Baraki.

Il a été arrêté à son domicile le mardi 6 juillet 1993 à 1 heure, par la police puis torturé au commissariat : fracture de la base du nez et éclatement de vessie.

Il a été transféré le jour même, devant l'ampleur des dégâts, à l'hôpital Mustapha où il fut admis d'urgence en urologie et opéré de son traumatisme de vessie.

Silem Abdelkader, 1992

Je m'appelle Abdelkader Silem. Je suis né le 22 février 1956 à Alger (9e arrondissement). J'ai été arrêté dans la nuit du jeudi 28 février 1992. Des militaires accompagnés de « civils » dont la majorité portait des cagoules ont investi notre maison avec une barbarie inouïe. Nous avons été réveillés par un énorme fracas. (Ils venaient de casser la porte d'entrée). J'ai cru, tout d'abord, que j'étais en train de faire un cauchemar. Mais lorsqu'ils m'ont tiré du lit par les cheveux tout en appuyant les canons de leurs armes sur ma tête et ma poitrine, j'ai vite réalisé ce qui était en train de se passer. Ma femme n'a pas été épargnée non plus. J'ai eu le temps de voir son visage déformé par la peur juste au moment où l'un d'entre ces policiers la prit par les cheveux et la poussa par terre. (L'expression qu'avait pris alors son visage restera à jamais gravée dans ma mémoire.) Insulte, grossièretés et menaces de mort étaient en même temps proférées à notre rencontre.

Mes enfants, âgés de deux et quatre ans, ont eu tellement peur qu'ils sont restés traumatisés jusqu'à aujourd'hui.

La dernière image que je garde d'eux est celle de deux enfants en pleurs, complètement affolés. Le plus âgé criait : « Yemma, yemma... » tout en tentant de rejoindre sa mère. Il voulait sans doute la protéger contre ces brutes. L'un des policiers mercenaires le gifla si fort qu'il le fit tomber à la renverse. (je ne peux plus continuer à décrire la suite. cela me fait trop mal).

J'ai ensuite été transporté dans une « enceinte » située à Bouzaréah, où j'ai passé la nuit avec mon frère dans la même cellule. Il n'y avait qu'un seul lit.

Le lendemain de mon arrestation, vers 6 h 30 du matin du vendredi 29 février 1992, un gardien m'a demandé mon nom et m'a ordonné de le suivre. Nous sommes rentrés dans une pièce qui se situe hors du « quartier des cellules ».

Un grand chauve vêtu d'une veste en cuir noir, d'un pantalon « blue-jean » et portant des lunettes de vue (sa monture recouverte de cuir, genre Ray-Ban) s'y trouvait déjà. Deux autres individus étaient là aussi :

L'un était de taille moyenne et l'autre, un peu plus petit, mesurait 1,60 m environ. (Je tiens à signaler que je me rappelle avoir déjà vu ce grand chauve au bureau de M. Bouferrache à Hussein-Dey en juin 1990).

Commença alors la première séance de l'interrogatoire. Le grand chauve m'ordonna de m'asseoir, me cita plusieurs noms et me relata un certain nombre d'affaires. De tous les noms des personnes citées, je n'en connaissais qu'un seul.

Mais quand je lui ai dit cela, il devint comme fou, et me frappa de toutes ses forces. À coups de poings et de pieds. À coups de bâton aussi ; Il faut dire que ce « bâton » était très particulier. Il s'agissait en fait d'une matraque électrique dont une partie est recouverte de cuir et l'autre comporte trois pointes métalliques. J'ai été tellement battu que cette partie de la matraque s'est cassée. Je saignais beaucoup de la tête et du nez et j'avais atrocement mal partout. Après quoi, mon tortionnaire principal demanda qu'on lui ramène un autre type de matériel : un sommier métallique composé d'un seul dossier et penché d'un côté, ainsi qu'une gégène (ou Magnéto). Il m'allongea brutalement sur le sommier métallique, l'autre individu, le plus petit de taille, me passa les menottes en les plaçant très haut, à mi-hauteur du coude, accrocha une paire de pinces métalliques aux lobes de mes oreilles en me disant : « Je vais te placer des boucles d'oreilles, fils de... » Ils étaient très excités.

Puis il actionna la gégène. À plusieurs reprises, j'ai mordu ma langue. La douleur était foudroyante.

Je criais et me débattais comme je pouvais, car mes pieds étaient restés libres. En même temps, le grand chauve s'était remis à me frapper avec une autre matraque électrique au bas ventre. J'ai fait un grand effort pour réussir à lui dire que j'étais porteur d'une prothèse cardiaque. Il me répondit tout en continuant à me frapper avec plus d'acharnement : « Je vais te la recharger ta pile ! ». Etant sous traitement anti-coagulant, je perdais beaucoup de sang. Et comme je me débattais encore, il ordonna qu'on me passe les menottes aux pieds et actionna lui-même ensuite la gégène.

L'intensité électrique devenait insupportable, et j'ai failli perdre connaissance à plusieurs reprises. J'ai été ainsi torturé jusqu'aux environs de 11 h 30. (J'ai entendu quelqu'un demander l'heure à 11 h 45 précises).

Une dizaine de minutes plus tard, trois autres tortionnaires sont venus pour continuer le sale boulot. J'avais très froid et tremblais de tout mon corps. Mes yeux me faisaient très mal et j'avais l'impression qu'ils allaient éclater. Le grand brun s'est mis à me poser les mêmes questions que ces prédécesseurs. Le type à lunettes et le grand blond s'occupaient du reste. Ils se sont ensuite relayés. Sans interruption, j'ai enduré la gégène et les coups jusqu'aux environs de 16 heures (Au loin, l'appel à la prière m'a rappelé pendant un laps de temps qu'au dehors, la vie continuait et que beaucoup de gens ne se doutent peut-être même pas de l'existence du lieu maudit où je me trouvais). Je suis resté ainsi enchaîné au sommier métallique jusqu'à la tombée de la nuit. C'est alors que débuta la troisième séance de torture pendant laquelle j'ai dû accepter toutes accusations, aussi fausses les unes que les autres. C'était le seul moyen d'arrêter mon supplice. Mes tortionnaires savaient que je disais n'importe quoi. Et ils savaient très bien pourquoi je le faisais. Mais la recherche de la vérité est leur dernier souci. La torture, c'est leur métier ! Tout indique qu'ils la pratiquent pour le plaisir !

Cette « mascarade » a duré jusqu'au matin du samedi 1er mars 1992. Après quoi, un homme vêtu d'un costume bleu (et que j'avais déjà vu rentrer et sortir à plusieurs reprises pendant les séances de tortures) me demanda de me lever. J'ai essayé mais je n'ai pas pu me mettre debout, quelques instants plus tard, une ambulance m'emmena à l'hôpital militaire de Aïn-Naâdja.

A la salle des urgences, on me plaça sous perfusion avant de me transférer au troisième étage dans une chambre au fond de couloir, à gauche cette chambre donne sur la cité Jolie-View, que j'ai reconnue grâce aux minarets de la mosquée. J'ai passé deux jours à l'hôpital.

Le lundi 3 mars 1992, j'ai été reconduit à Bouzaréah où j'ai encore subi des séances de tortures jusqu'au lendemain. Puis j'ai été conduit une deuxième fois, le mardi 4 mars 1992, à l'hôpital de Aïn-Naâdja, où j'ai passé une échographie au quatrième étage (Service de cardiologie). Le médecin de la « Sécurité » et le cardiologue sont sortis, je n'ai pas pu entendre ce qu'ils se disaient.

C'est à partir du mercredi 5 mars que cessèrent les séances de torture. Je parle bien entendu de la torture physique. Car malgré mon état de santé, qui était très critique, les interrogatoires acharnés, avec leur lot d'insultes et de menaces, ont continué toute la nuit. Ils procédaient par groupes et à tour de rôle. J'ai été ensuite emmené dans une cellule où il n'y avait qu'un matelas en éponge (très sale) et une seule couverture alors que mes tortionnaires savaient que je souffrais du RAA (rhumatisme articulaire aigu). Mais dans ce genre d'endroit et avec des barbares pareils, l'humanisme est absent. C'est donc dans cette cellule, et dans ces conditions que j'ai passé les quelques moments de répit, entre les séances de torture, du 28 février au 5 mars 1992.

J'ai été transféré dans une autre cellule le jeudi 6 mars 1992, où on me donna deux couvertures. Mais là j'ai failli étouffer à plusieurs reprises, surtout le samedi 7, dimanche 8 et lundi 9 mars. Cette cellule ne possède pas de bouche d'aération.

J'ai finalement été consulté par le médecin dans une pièce à côté en compagnie duquel je suis resté près de deux heures avant que je ne me sente quelque peu mieux.

Ce n'est que le mardi 10 mars 1992, que je fus transféré à la prison militaire de Blida.

Mon état de santé étant toujours critique, au 18 mars 1992, je fus transporté de nouveau à l'hôpital de Aïn-Naâdja où je suis encore, à ce jour, sous surveillance médicale. Mon état de santé n'est pas très encourageant. Je pense à ma famille.

Je suis triste pour mon pays.

Ceci est mon témoignage. Il est modeste. Mais j'espère qu'il va contribuer à faire un jour cesser la barbarie que j'ai moi-même subie dans ma chair et mon âme.

Simozrag Mohamed Yacine, 1993

Il est né le 19 janvier 1971. Il a été exécuté dans le carnage de Serkadji, en toute impunité et sans qu'il ne soit donné aucune suite judiciaire à la plainte déposée par ses avocats depuis le 20 mars 1995 et rappelée à plusieurs reprises, l'autorité judiciaire faisant la sourde oreille. À noter que lors du procès de Serkadji, le directeur de cette prison, entendu comme témoin a été incapable de donner la moindre explication au sujet de l'assassinat de Mohamed Yacine. La police judiciaire scientifique (identité judiciaire) n'a même pas fait figurer sur son rapport technique le nom de cette victime expiatoire.

Mohamed Yacine n'a pas cessé avant sa mort brutale, d'être soumis à une torture féroce, tant par les policiers qui l'avaient enlevé de chez lui que par ses geôliers. Ils n'ont pas été inquiétés à ce jour, malgré plusieurs plaintes de ses avocats contre les directeurs de prison d'El-Harrach et de Serkadji. Il a été arrêté le 5 août 1993 par les services de police et soumis une première fois à un traitement inhumain entraînant des séquelles corporelles graves : détérioration sensible de la vue et de l'audition, fractures de côtes, brûlures de peau à la cigarette, etc. Ces sévices ont nécessité une demande d'expertise médicale de ses avocats. Incarcéré à la prison d'El-Harrach, il sera de nouveau soumis à des actes de torture, coups et blessures avec arme blanche. Une plainte fut dûment déposée auprès du procureur de la République près le tribunal d'El-Harrach (restée sans suite).

Le 9 octobre 1994, il a été extrait de sa cellule de la prison d'El-Harrach et jeté dans la malle arrière d'un véhicule de tourisme Daewoo puis conduit au commissariat central où il a été sauvagement torturé par des policiers : chiffon, gégène, coups de bâton sur toutes les parties du corps, etc.. Ces sévices ont duré toute une journée. Il a ensuite été transféré à la prison de Serkadji et placé dans une cellule de deux mètres sur trois, contenant sept autres détenus avec une couverture pour deux détenus. Il y faisait très froid. On lui retira ses « baskets » (arbitrairement confisquées) et on l'y laissa pieds nus à même le sol très froid. Il y restera deux mois. Il a été contraint de signer des PV les yeux bandés. Mohamed Yacine est le fils d'Ahmed Simozrag, avocat placé en résidence surveillée au Burkina Faso, à la demande des autorités françaises.

Slimani Abdelkader, Mohamedet Redha, 1992

Le 19 novembre 1992 des forces importantes de gendarmes et de Nindjas ont investi notre maison située à Ain El Hadjar, Fouka, Wilaya de Tipaza.

Ils ont fouillé la maison de fond en comble sans rien trouver.

Selon eux un groupe armé était caché chez nous, ce qui est totalement faux. Ils ont continué à fouiller en proférant des menaces et des insultes à l'encontre de tout le monde sans distinction d'âge ni de sexe.

Nous avons été emmenés mes enfants et moi les yeux bandés vers une destination inconnue.

Ils n'ont cessé d'affirmer que des informations leur parvenaient selon lesquelles des gens du MIA (Mouvement islamique armé) étaient cachés chez moi.

Un des gendarmes me mit le canon de son pistolet sur la tempe, en sommant mes enfants de parler sinon il m'achèverait.

Nous sommes restés 56 jours dans différents centres de tortures (Centre de torture de Châteauneuf, Commissariat de police de Koléa), avant de passer devant la justice.

La torture que nous avons subie consistait à :

- Des brûlures du corps avec des cigarettes.
- Asphyxiés à l'aide de chiffon introduit dans la bouche avec violence, puis versement d'eau souillée tout en maintenant le nez bouché (cette opération s'est répétée plusieurs fois).
- Coups de bâtons sur les parties génitales et à plusieurs reprises. Uriner fut une souffrance, tant les brûlures et douleurs étaient fortes.
- Fouettés à l'aide de ceintures militaires, pieds et mains menottés.
- Trempés entièrement nus dans de l'eau glacée pendant plusieurs heures et durant la nuit.
- Maintenus en état d'insomnie par des réveils en sursauts répétés.
- Ils ont fait asseoir le jeune Rédha sur une bouteille, chose qui l'empêcha de marcher et de s'asseoir pendant plusieurs jours.

- Il a fait l'objet de sodomies par quatre tortionnaires.
 - Nous fûmes suspendus par les pieds avec des menottes pendant de longs moments, en recevant des coups.
 - Jetés dans une cellule nus pendant un mois.
 - Ils ont voulu faire signer Rédha de force un P.V., et devant son refus de signer ce P.V., ils ont menacé de tuer son père d'une balle dans la tête, et il fut donc obligé de signer.
 - Notre maison fut détruite à la dynamite, les enfants, les filles et les belles filles sont éparpillées dans les maisons des voisins et des proches.
- Famille Slimani, détenue à la prison d'El-Harrach,
 Mohamed (le père), écrou n° 65469.
 Rédha (fils), écrou n° 65470.
 Abdelkader (fils), père de 6 enfants.
 Mohamed (fils).
-

Slimani Mustapha, 1992

- Torturé pendant dix jours.
- Frappé à la tête avec la crosse d'une « Kalachnikov ».
 - Poignardé aux lèvres (même la langue a été touchée), à l'épaule droite, à la cuisse droite, et la jambe gauche.
 - À reçu du gaz lacrymogène en plein visage, ses yeux ont été durement atteints, il ne distinguait absolument rien et finit par s'évanouir.
 - Frappé plusieurs fois à coups de pieds au visage, il eut du mal à manger par la suite.
 - Torse nu, il a été fouetté sur toute cette partie du corps.
 - Suspendu à un mur par une corde durant un jour entier.
 - Enchaîné, il a subi la torture du chiffon imbibé d'eau savonneuse, celle de la table, et de la chaise (ligoté à une chaise, ensuite ils la font basculer de telle sorte qu'il tombe sur son visage, cette opération se répète plusieurs fois).
 - Torturé à l'électricité.
 - Brûlé au visage et aux doigts à la cigarette.
 - Menacé de mort pendant toute la durée de « l'interrogatoire », ils lui disaient : « Nous allons te tuer et dire que tu as essayé de t'enfuir. »
 - Il fut obligé de signer le P.V. avec un pistolet pointé sur sa tête.

Slimani Mustapha
 17 mai 1992

Soudani Brahim, 2002

Je suis commerçant de Guelma. Quelques jours avant mon retour en Algérie et venant de Syrie, j'avais acheté des marchandises (vêtements pour femmes et enfants et robes pour mariées) que j'avais envoyées en Libye.

Le 1^{er} septembre 2002 je suis rentré en Algérie pour passer quelques jours et rendre visite à ma famille et à mes amis. Puis j'ai rejoint la Libye par voie terrestre pour récupérer ma marchandise laissée là-bas et la ramener en Algérie afin de la vendre.

J'avais un ami en Syrie, commerçant grossiste qui m'avait envoyé également de la marchandise et qui m'avait appelé au téléphone pour me demander d'aller la réceptionner en Libye. C'est ce que j'ai fait.

De retour chez moi, le 21 décembre 2002, à 13 h 30, j'étais attablé dans un café quand soudain quatre hommes armés firent irruption dans le local et fermèrent les portes du café. L'un d'eux se mit à insulter les clients en nous menaçant avec son arme et exigea de nous de présenter nos pièces d'identité. Son collègue se mit alors à ramasser les cartes d'identité. Deux des hommes armés

s'approchèrent de moi en pointant leurs armes sur ma tête et me demandèrent si j'étais Soudani Brahim. J'ai répondu par l'affirmative. L'un d'eux se mit à m'insulter et à me frapper. Il me menotta et me mit une cagoule sur la tête. Ils me jetèrent dans leur voiture. Une fois sortis de la ville, ils s'arrêtèrent, me sortirent de l'arrière de la voiture pour me mettre dans la malle. L'un de mes ravisseurs a appelé son supérieur avec son téléphone portable pour lui dire : « Mission accomplie, chef ! »

La voiture a pris alors une direction inconnue et roula plus d'une heure et demie. Puis elle s'arrêta. Je me suis retrouvé dans une grande cour où des militaires en tenue m'ont fait rentrer dans un bureau. Un homme âgé, en tenue militaire est alors venu et m'a dit : « Tu es Soudani Brahim ? » J'ai répondu par l'affirmative. Il me dit : « Ton dossier est chez nous. » Il sortit du tiroir des feuilles et me demanda d'apposer mes empreintes digitales. J'étais très fatigué et je tremblais de peur. Il alluma son ordinateur et se mit à charger les données figurant sur les feuilles.

Ils m'enlevèrent ma montre, ma bague, ma chaîne et mon argent, ils me donnèrent une vieille tenue militaire à mettre. Je fus alors enfermé dans une cellule où il y avait une bouteille d'eau, un bout de pain et quelques olives. J'ai alors dormi. Le matin, on m'emmena dans un bureau où j'ai trouvé un homme qui présenta comme étant le commandant de la caserne. Il me dit que je me trouvais à Constantine, qu'il avait pris contact avec Alger pour venir me réceptionner et que l'équipe était en route pour m'emmener vers la capitale. Je ferais, selon lui, l'objet d'une enquête sur des « faits graves me concernant ».

Après quelques heures d'attente et de grande inquiétude, arriva une voiture blindée de type 405 appartenant à une banque avec quatre hommes armés. Ces derniers me mirent les menottes, me sortirent du bâtiment et me jetèrent dans le coffre de la voiture, là où d'habitude on enfermait les fonds. Puis la voiture démarra et roula durant plusieurs heures. J'étais très à l'étroit dans le coffre et il y avait une très forte odeur d'essence. Il faisait nuit quand nous sommes arrivés à destination à Alger. On me sortit du coffre et me mit une cagoule avant de me faire rentrer dans un bureau. On m'enleva alors ma cagoule, les menottes et les chaussures pour m'enfermer dans une cellule. Un des gardiens me jeta une vieille couverture puante.

Le matin suivant, on m'emmena dans une salle où il y avait une longue planche, sous forme de lit munie de nombreuses sangles, de nombreux fils électriques, un grand bassin rempli d'eau et des tuyaux de gaz. Les tortionnaires m'allongèrent sur la planche et commencèrent à m'interroger. J'ai répondu à toutes leurs questions mais l'un d'eux me dit que je mentais et se mit à me frapper aux pieds avec ses rangers. Je perdis connaissance. Ils me ramenèrent alors à ma cellule.

Le lendemain, durant la soirée, ils m'emmenèrent de nouveau dans la salle de torture, m'allongèrent sur la planche et m'attachèrent avec les sangles. Je criais de toutes mes forces et je leur jurais que j'avais tout dit et rien caché. Mais sans résultats. Mes tortionnaires étaient en état d'ébriété. L'un d'eux avait dans sa main une petite bouteille de vin. Ils me mirent dans la bouche un chiffon et me pincèrent le nez. D'autres se mirent à verser dans ma bouche de l'eau. J'étais asphyxié. J'avalais de l'eau de partout. Mon ventre était gonflé d'eau. Ils me dirent que si je voulais parler je n'avais qu'à lever mon index. Puis ils arrêtèrent leurs supplices. J'ai alors tout vomi. Je me suis évanoui. Mes tortionnaires me transportèrent dans ma cellule.

Trois jours plus tard, on me sortit de nuit de ma cellule, sous les insultes et les coups avec un tuyau de gaz pour m'emmener dans la salle de torture. Ils m'interrogèrent alors sur un sujet qui n'avait rien à voir avec les motifs de mon arrestation. Ils m'accusaient alors d'appartenir à des groupes terroristes et ils me citeront des noms de personnes que je ne connaissais pas. J'ai nié ces nouvelles accusations sans fondements. Les méthodes de tortures devenaient de plus en plus atroces.

Dans la nuit du 1^{er} janvier 2003, ils m'allongèrent comme d'habitude sur la planche et m'attachèrent avec les sangles. Ils me placèrent des fils électriques sur mon corps, reliés à un petit appareil. Des décharges électriques traversaient mon corps. Je criais de toutes mes forces. Mon corps tremblait et je sentais mes muscles se déchirer à l'intérieur. Du sang coulait de la bouche et du nez. Devant mon état, l'un des tortionnaires s'affola, m'enleva les fils électriques et détacha les sangles. Un autre courrait dans le couloir pour chercher le médecin. Puis j'ai perdu connaissance. Je ne sentais plus mon corps.

Le lendemain, je me suis retrouvé dans un lit d'hôpital, dans une salle propre avec un médecin et son assistant à mon chevet. Dans mon nez il y avait un tuyau d'oxygène. Le médecin mit sa main sur mon front et souriant m'a dit : « Quel est ton nom ? ». Puis il dit à son assistant que mon état s'améliorait. S'adressant à moi, il me dit : « Tu es sauvé, ils t'ont ramené hier soir dans un mauvais

état. Tu es maintenant dans un hôpital militaire et nous avons procédé à l'ablation de ton appendice, avant qu'il n'éclate dans ton abdomen. Ton état s'améliore » (!!).

Je suis resté dix jours à l'hôpital, puis j'ai été transféré à la caserne où je suis resté quinze jours à l'infirmerie.

Le 28 janvier 2003, je fus présenté au tribunal Abane Ramdane d'Alger. Les tortionnaires me menacèrent que si je revenais sur mes déclarations devant le magistrat, ils me ramèneraient à la caserne pour reprendre la torture.

J'ai résisté puis j'ai tout dit au juge d'instruction sur ce que j'avais subi comme supplices. Mais j'avais franchement peur à ma sortie du bureau du magistrat. Ce dernier m'annonça mon incarcération. J'ai remercié Dieu d'être sorti sain et sauf de leurs griffes.

*Soudani Brahim
Prison de Serkadji
Juin 2003.*

Takarli Mohamed Amine, 1997

Détenu à la prison d'El-Harrach, écrou n° 90808.

Arrêté le 6 décembre 1997 par des militaires et embarqué dans un fourgon sans visibilité. Il a été conduit dans un lieu non déterminé où il a été soumis à une torture sauvage : nuit et jour à la gégène, supplice du chiffon trempé à l'eau sale, coups sur toutes les parties du corps au moyen de tuyau en caoutchouc, séance de sévices corporels jusqu'à ce que Monsieur Tarkali soit victime d'une crise nerveuse suivie d'évanouissement entraînant une injection intraveineuse d'un produit non identifié. Remise en cellule jusqu'à la reprise de conscience. Répétitions des tortures trois à quatre fois ce même jour, puis trois jours après, puis une semaine plus tard.

Après 22 jours de détention arbitraire, il fut présenté au parquet par des « civils » le 28 décembre 1997.

À noter qu'il s'agit d'un malade atteint d'affections psychologiques traité régulièrement par des spécialistes avant son arrestation. Il possède un dossier conséquent, connu des services, d'où les injections au cours des séances de torture. Sa mise sous traitement médical à la prison a nécessité l'intervention de son avocat, Me Khelili, auprès de l'administration pénitentiaire.

Tayane Mohamed, 1994

J'ai été arrêté le 1er septembre 1994 aux environs de midi à Bouzaréah-centre alors que j'étais avec un ami, M. Goudjil. J'ai été emmené au centre de Châteauneuf. On m'a conduit directement avec mon ami à la salle de torture. J'ai subi plusieurs fois des supplices sous les formes suivantes :

- la technique du chiffon qui consistait à me mettre un chiffon mouillé sur le visage et à me faire ingurgiter des quantités d'eau jusqu'à l'asphyxie ; durant cette pénible épreuve, j'avais les jambes et les mains ligotées à la table de torture ;

- la technique de l'électricité, branchée sur mes deux pouces ; malgré mes attaches, je sursautais à chaque décharge ;

- les coups de pied et de poing sur tout le corps, en pleine figure, à la poitrine et aux parties génitales ; ces coups étaient donnés de manière à ne pas laisser de traces ;

- les insultes et les menaces de mort ; mes tortionnaires menaçaient de m'exécuter et de jeter mon corps quelque part dans la forêt.

Lors de l'établissement du procès-verbal, on n'a pas arrêté de me frapper à coups de poing et avec un bâton. Mon fils, âgé de douze ans, a été amené au centre à deux reprises pour interrogatoire. Cette situation a duré vingt-trois jours. J'ai été torturé quotidiennement le matin, parfois la nuit. À plusieurs reprises mes tortionnaires m'ont jeté dans la malle de leur voiture, m'ont emmené de nuit dans la forêt et ont simulé mon exécution. Depuis ces tortures, j'ai noté une baisse de mon ouïe et des douleurs thoraciques. Lors de la présentation devant le juge, le 23 septembre 1994, j'ai été menacé d'être à

nouveau torturé si je revenais sur mes déclarations. J'ai été agressé devant le bureau du juge par des policiers. Le juge a décidé de m'incarcérer à la prison d'El-Harrach.

Tayane Mohamed, 47 ans

Prison d'El-Harrach, le 10 octobre 1994

Tayebi M'Hamed, 1993

Les gendarmes ont fait irruption à mon domicile le samedi 18 décembre 1993 à 6 h 30. Après avoir perquisitionné, ils m'ont placé les menottes et m'ont conduit à la brigade de gendarmerie de Saoula (Tipaza), où j'ai été enfermé dans une cellule avec d'autres détenus. On m'a transféré ensuite à la compagnie de gendarmerie de Chéraga. On est restés huit jours dans une cellule, sans aération. On dormait à même le sol, dans un froid glacial. Au neuvième jour, les gendarmes nous ont transférés, menottes aux poignets, les yeux bandés, vers la brigade de gendarmerie de Baba Hassen. Là, nous avons eu droit à toute une variété de supplices, et au mépris des gendarmes qui nous ont traités comme des animaux. Nous étions dans une cellule exiguë d'où se dégageait une odeur fétide. Nous pataignons dans nos urines et nos excréments. Nous sommes restés cinq jours dans cette cellule. Personnellement, je suis resté trois jours sans manger ni boire. Les gendarmes voulaient me punir à leur façon, car je refusais de reconnaître les faits qu'ils me reprochaient. C'était un véritable scénario.

Dans la nuit du quatrième jour nous avons été brusquement envahis par une horde de gendarmes. Ils se sont rués sur nous et nous ont agressés, certains avec les crosses de leurs armes, d'autres avec des barres. Cette bastonnade collective a duré une heure. Ils nous ont enchaînés les poignets et les chevilles et sont partis. Au cinquième jour, ils sont revenus et nous ont brutalisés à nouveau d'une manière cruelle. Du sang coulait de nos visages. Je n'arrivais pas à comprendre cette haine qui marquait ces gendarmes et cette férocité animale. Ils nous cognaient la tête contre les murs. Nous étions ensanglantés. Je garde, à ce jour, les traces des coups sur mon corps. Nous étions traités de traîtres et de fils de harkis. Les gendarmes m'ont menacé personnellement de ramener mon épouse à la brigade si je ne reconnaissais pas les faits. Puis on m'a transféré vers un autre lieu de détention qui s'est avéré être la brigade de gendarmerie de Aïn Benian, où on m'a enfermé dans une cellule exiguë de 1,5 m x 1,5 m. Nous étions quinze personnes à être entassées dans cet endroit. Nous ne pouvions même pas bouger. Les conditions de détention étaient plus que bestiales. Nous étions traités comme des animaux par nos frères. C'était désolant. Je suis resté dans cette cellule dix-huit jours. Dans cette brigade, on nous a affamés. C'était leur méthode préférée de torture, nous restions jusqu'à trois jours sans manger ni boire. Du fait de l'exiguïté de la cellule, il nous était impossible de nous allonger. Nous dormions accroupis et à tour de rôle.

J'ai été présenté le 18 janvier 1994 à la cour spéciale d'Alger. Avant d'entrer dans le bureau du juge d'instruction, le chef de brigade m'a averti qu'en cas de libération par le juge, il m'exécuterait.

Tayebi M'hamed.

Prison d'El-Harrach.

(Salle 4 bis, n° d'écrou 70325)

Ter Ali, 1992

Arrêté le 15 juillet 1992 à 15 h 30 à la sortie de la mosquée par la gendarmerie.

Après mon arrestation je fus conduit chez moi par des gendarmes qui effectuèrent une « perquisition ». En fait ils n'étaient munis d'aucun mandat, ni de perquisition ni d'arrêt. Ils n'ont rien trouvé chez moi, à part de vieux journaux (El Mounquid, El Forkane, l'Eveil), qui se vendaient dans tous les kiosques. Ils ont pris le montant de 18 750 DA qu'ils n'ont pas déclaré.

Puis ils m'ont conduit à la brigade de gendarmerie de Aïn Taya. Après quatre heures passées dans la cellule, ils me torturèrent en enfonçant dans ma bouche une serpillière, puis ils versèrent de l'eau savonneuse, et de l'« esprit de sel ». Ils m'attachèrent ensuite à une chaise et me frappèrent avec un bâton sur la plante des pieds le dos au sol. Après avoir pratiqué toutes sortes de tortures, ils m'ont

ordonné avec la force d'enlever mes habits et m'ont attaché de manière à m'enfoncer un bâton dans l'anus.

La torture dura une semaine et j'éprouvais une douleur atroce, à chaque fois que je me rendais aux WC, et tard dans la nuit ils m'ont fouetté avec des fils électriques.

Ils m'ont torturé avec l'électricité et l'eau chaude.

Ils m'ont arraché la barbe à l'aide de tenailles.

Le sang coulait à flot de mon visage et de tout mon corps.

Les insultes et humiliations.

Gifles, coups de poings et coups de pieds sur le corps.

Grossièretés et menaces.

Je souffre toujours de douleurs dans mon corps, surtout au niveau de l'anus, et j'ai peur à chaque fois que je me rends au WC.

Ter Ali

Détenu à la prison d'El-Harrach

N° d'écrou no 63111

Thamert Hocine, 1994

Ceci est le récit des jours sombres que j'ai passés dans les geôles du régime, entre la vie et la mort. J'essaie, après tant d'horreurs, de rassembler les morceaux du puzzle que ma mémoire, bouleversée par ce drame, tente de réunir.

J'attendais le jour de mon arrestation... C'était presque normal que cela arrive. On arrêtait arbitrairement et à tout bout de champ des citoyens pour leurs opinions politiques. C'était prévisible, d'autant plus qu'un ami intime venait d'être arrêté.

C'était un mercredi, le 6 avril 1994. Je me suis levé à l'aube pour accomplir la prière du fadjr. Pendant que je priaï, j'ai entendu un bruit de moteur qui se rapprochait de plus en plus. En regardant par la fenêtre, j'ai vu plusieurs véhicules, tous feux éteints, s'approcher de notre domicile. Ils étaient à 500 m de la maison. Je suis sorti immédiatement du domicile en courant pour ne pas être capturé. Il faisait encore sombre. Je me suis mis hors de portée de ces intrus et j'ai observé. Les militaires ont encerclé la maison. Des ombres furtives bondissaient de tous les côtés. Ils ont défoncé la porte et envahi la maison, mettant en émoi mes parents réveillés brutalement par ces envahisseurs.

Mes parents, par la suite, en venant me rendre visite après mon incarcération à El-Harrach, m'ont informé de toutes ces péripéties, de la façon avec laquelle ces militaires ont perquisitionné partout, brutalisé femmes et enfants et demandé après moi. Ils ont pris de nombreuses cassettes de ma bibliothèque et jeté à terre et piétiné tous mes ouvrages. Comment ils ont frappé mon frère aîné et menacé ma sœur. Ils ont quitté la maison après l'avoir mise sens dessus dessous, et emmené l'un de mes frères.

Cette nuit-là, il y avait trois véhicules de type Toyota de la gendarmerie, trois véhicules banalisés de la Sécurité militaire et trois Land Rover de l'armée. Je venais d'échapper de peu à une arrestation, mais pas pour longtemps. Je décidais de quitter Dellys et de me réfugier à Alger.

Les étapes chronologiques : de l'arrestation à la détention

Dimanche 24 avril 1994

J'étais à Alger en compagnie de deux amis, Mahboub et Faouzi. Il était 11 heures. Nous marchions dans l'une des ruelles de la ville. Il y avait peu de monde. Une camionnette blanche s'est arrêtée brusquement à notre niveau et nous a abordés. De l'arrière ont bondi une dizaine d'hommes cagoulés et armés de pistolets. Ils nous ont entourés et maîtrisés rapidement. Ils nous ont jetés à l'arrière du fourgon, en nous assénant de coups de poing. Ils nous ont ôté nos vestes pour nous couvrir la tête. Nous nous sommes mis ensuite à plat ventre sur injonction des hommes cagoulés. Et le véhicule a démarré en trombe.

On s'est dirigé vers le commissariat central d'Alger, haut lieu de la torture et des crimes politiques. Ils nous ont jetés dans un coin. Un policier m'a enlevé mes papiers d'identité : le permis de conduire,

le passeport, la carte du service national, ainsi qu'une somme d'argent, des lunettes et un bracelet-montre.

Ils m'ont jeté dans une pièce sombre où il y avait quatre prévenus de droit commun. J'y suis resté pendant trois heures. La porte s'est ouverte, et un individu en civil m'a appelé par mon nom. Il m'a pris par le col de ma veste en m'insultant. Je tiens à préciser que depuis mon arrivée sur les lieux, le seul langage que j'entendais était fait d'obscénités et de mots orduriers indignes d'être entendus dans une institution dite d'« État ». L'agent m'a conduit vers la salle de torture. Devant la porte, il m'a enfoncé un sac sur la tête. Il m'a couvert le visage pour que je ne puisse pas apercevoir mes tortionnaires. Je sentais la présence d'au moins six ou sept personnes dans la salle. Des coups de poing et de pied se sont abattus sur moi de toutes parts. Je ne pouvais pas parer les coups, le sac sur le visage m'empêchant de voir.

L'un des tortionnaires m'a asséné avec une barre un violent coup à la nuque qui m'a fait chuter au sol. J'ai perdu connaissance.

Lorsque j'ai repris mes esprits, un tortionnaire m'a ordonné de dire tout ce que je savais sur certaines personnes et comment je les ai connues. Il m'a aussi ordonné de parler de mes contacts avec les groupes de la résistance armée et d'indiquer le lieu des caches d'armes.

Je leur ai décliné mon identité en leur demandant de vérifier sur les pièces qu'ils avaient saisies sur moi. Un tortionnaire m'a répondu brutalement que les papiers saisis sur moi étaient falsifiés.

Ils m'ont ensuite déshabillé de force. Ils m'ont allongé et attaché solidement. La torture infernale allait commencer. Ils se sont excités autour de moi comme des animaux sauvages autour d'une proie. C'étaient de véritables malades mentaux livrés à eux-mêmes. Un tortionnaire m'a arrosé d'eau froide en poussant des cris d'hystérie. Je grelottais de froid. Un autre m'a mis un chiffon sur le visage, en me versant de l'eau sale qui avait un goût de Crésyl. Les autres tortionnaires me frappaient, qui avec un bâton sur les pieds, qui avec des coups de poing dans le ventre. J'étouffais. Mon estomac avait ingurgité des litres d'eau crésylée, j'avais l'impression qu'il voulait éclater. Je me suis mis à vomir tandis que le tortionnaire continuait à me verser de l'eau dans la bouche. C'était horrible, un véritable cauchemar. Il y avait un tel brouhaha autour de moi que je peux comparer cela aux films de mon enfance, quand les Indiens tournaient autour d'un « visage pâle » ligoté.

Après cette épreuve, ils m'ont questionné sur le lieu où se trouveraient Redjem, Mokhtar Djillali et Brahim Gharbi. J'ai répondu que je ne savais pas où ils se trouvaient.

Alors a commencé la deuxième phase du supplice. On m'a attaché les mains avec des menottes sous le banc et un tortionnaire s'est mis à tirer de toutes ses forces sur ces menottes. Je sentais mes épaules se luxer. Un autre tortionnaire s'est assis sur mon ventre, tandis que ses acolytes me bastonnaient les jambes et la plante des pieds. C'était insupportable. Je me suis une seconde fois évanoui.

Quelques instants après avoir repris connaissance, les tortionnaires m'ont fait subir à nouveau l'épreuve du chiffon, puis m'ont brûlé les parties sensibles avec des mégots. Je criais de toutes mes forces : « Je ne sais pas, je ne sais pas ! » Le tortionnaire qui tirait sur mes menottes sous le banc redoublait d'efforts. J'étais agressé de partout. Je voyais un voile noir, je faiblissais puis disparaissais.

Je sentais vaguement qu'on me détachait, qu'on essayait de me mettre debout, qu'on me cachait le visage avec mes vêtements... Était-ce la réalité ou un cauchemar ? Je ne savais plus... Je ne sentais plus rien.

Je me suis retrouvé plus tard dans une cellule, complètement endolori. Je ne pouvais effectuer aucun mouvement. J'avais horriblement soif mais il n'y avait pas d'eau. Je voulais m'asseoir mais je ne pouvais pas. Je voulais dormir mais le sommeil ne venait pas. J'ai passé une nuit atroce.

Deuxième jour

Il était environ 10 heures. Les tortionnaires sont venus me sortir de la cellule et m'ont couvert le visage avec un vêtement. Ils m'ont transféré vers un autre lieu et m'ont fait asseoir dans un coin, en m'ordonnant de ne pas bouger et de ne pas enlever la chemise qui me cachait le visage. Je suis resté ainsi près de deux heures. Puis les tortionnaires sont revenus pour me faire monter dans un véhicule de la police de type Patrol. Ils m'ont ordonné de me mettre à plat ventre à l'arrière du véhicule. Un policier en civil s'est assis sur ma tête et m'a dit : « Nous allons te conduire vers un lieu d'où tu ne reviendras pas. »

Le véhicule a démarré brutalement et a pris une vitesse folle. J'étais persuadé qu'ils allaient m'exécuter et me jeter dans la rue comme ils l'ont fait avec d'autres. Je me suis mis à réciter des versets du Coran. Le trajet a été long. De temps à autre, le véhicule s'arrêtait en bord de route. Je pensais alors que mon heure était arrivée.

Finalement, le véhicule est entré dans la cour du centre de torture de Châteauneuf qu'ils appellent, eux, le PCO « antiterroriste ». On m'a sorti du véhicule sous les coups de poing et de pied. D'autres m'insultaient. C'était leur langage ordinaire.

Un policier m'a violemment cogné la tête contre le mur et m'a jeté dans une cellule qui portait le n° 3, dans laquelle se trouvait un compagnon d'infortune.

Il était environ 16 heures quand la porte de la cellule s'est ouverte. Une profonde angoisse m'a pris à la gorge. Le supplice allait certainement recommencer. On m'a couvert le visage et on m'a emmené vers ce qu'ils appellent « la salle d'exploitation », c'est-à-dire la salle de torture. Un tortionnaire m'a pris violemment par le cou et m'a lancé : « Crache tout ! » J'ai répondu instinctivement, de peur : « Oui. » Ils m'ont déshabillé et m'ont allongé et attaché sur un banc. Ils m'ont versé, comme la première fois, de l'eau froide sur le corps. Puis ils m'ont appliqué un chiffon sur le visage. La séance a duré longtemps. L'interrogatoire a tourné autour de Redjem, Mokhtar Djillali et des groupes de la résistance populaire. Ils notaient scrupuleusement mes réponses. On m'a ramené ensuite dans la cellule où j'ai passé ma deuxième nuit sans boire ni manger. Mon corps était traversé par des douleurs atroces.

Troisième jour

Il était aux environs de 9 heures. Ils m'ont sorti de la cellule pour m'emmener vers un bureau. Ils m'ont ordonné de m'asseoir à même le sol tout en me couvrant la tête avec ma chemise. L'un des policiers me posait des questions qui tournaient autour de Redjem, Mokhtar Djillali et des groupes de la résistance. Un tortionnaire s'est mis à me donner des coups de poing dans le dos et sur la tête. Un autre me fouettait avec un câble électrique. Ces coups ont duré pendant tout l'interrogatoire.

Un tortionnaire, excité, n'était pas satisfait des réponses que je donnais, elles ne correspondaient pas au scénario qu'il voulait ; soudain il a pris la machine à écrire avec laquelle il rédigeait le PV et me l'a fracassée sur la tête. J'ai poussé un violent cri de douleur. Le sang coulait, mes cheveux ruisselaient. Mes yeux et la chemise qui me recouvrait le visage étaient trempés de sang. Les autres tortionnaires étaient effrayés par la brutalité sauvage de leur acolyte. L'un d'eux s'est inquiété du devenir de la machine ; le sang qui coulait de mon cuir chevelu ne semblait pas l'inquiéter. J'avais des douleurs atroces au crâne, ma tête voulait exploser. J'ai été pris d'un vertige violent. Je voyais tout tourner autour de moi. Mes vêtements étaient pleins de sang.

Quatrième jour

Comme à l'accoutumée, et à la même heure, les tortionnaires sont venus me sortir de la cellule en me couvrant la tête. J'avais de violents maux de tête. Le traumatisme de la veille me faisait extrêmement mal. Les mêmes voix que celles de la veille m'ont interrogé. Les questions portaient cette fois-ci sur mes études, mon travail, mon appartenance politique, mes relations avec le FIS et la résistance populaire, la date de mon passage à la clandestinité etc. Cet interrogatoire était toujours accompagné de violences et d'insultes. Ils voulaient à tout prix que je reconnaisse être un « émir » de la résistance. Devant mon refus d'admettre ce scénario, l'un des tortionnaires a sorti d'un placard de gros ciseaux de tailleur. À ma grande stupéfaction, il s'est mis, aidé par ses acolytes, à vouloir me couper les extrémités des doigts de la main droite. Il s'acharnait, car il ne pouvait briser l'os des phalanges. Du sang coulait abondamment. Je criais en le suppliant d'arrêter. Plus je criais, plus il s'acharnait à tenter de couper l'os. Je sentais une véritable décharge électrique à chaque fois qu'il tentait de couper un doigt. Je hurlais de toutes mes forces. C'était horrible, inimaginable. Je n'ai jamais pensé que des Algériens pouvaient arriver à de tels actes bestiaux contre leurs propres frères. Jamais je n'aurais pensé que des policiers algériens commettraient un acte aussi criminel et crapuleux : couper les doigts d'un citoyen, impunément. Quatre doigts de ma main droite ont été atteints. Seul le pouce n'a pas été touché. Les os des quatre doigts étaient à nu, le sang continuait à couler. Le tortionnaire, hors de lui, a tenté de m'étrangler avec les ciseaux. J'étouffais. Le tortionnaire a été pris d'une crise de tremblements. C'était une véritable crise d'hystérie. Je ne pouvais plus ni parler ni respirer. Je me suis effondré d'épuisement. J'ai cru que mes cordes vocales étaient coupées à force de crier et de hurler.

Puis est venue ma quatrième nuit d'insomnie. En plus des douleurs atroces de la tête et de la main, il y avait les cris et les gémissements des autres suppliciés. C'était l'enfer.

Du cinquième au septième jour

Ces trois jours ont été des jours de répit. Cela m'a permis malgré la faim et la fatigue de faire le bilan de mon état physique : les plaies commençaient à s'infecter au niveau de la main droite et du cuir chevelu. Mon visage avait enflé. Les tortionnaires m'ont oublié durant ces trois jours. Ils avaient d'autres proies à transformer en loques humaines.

Huitième jour

C'était le 1er mai 1994. Il était environ midi. La porte de la cellule s'est ouverte. Les tortionnaires m'ont couvert la tête et m'ont descendu dans la cour. J'ai retrouvé un autre détenu, Brahim Gharbi. Ils nous ont mis des menottes et nous ont jetés à l'arrière d'une camionnette de type Mazda banalisée, à plat ventre. Trois ou quatre hommes armés sont montés avec nous à l'arrière. À chaque fois que nous étions transférés d'un lieu à un autre, je pensais que mon heure était arrivée. C'était leur méthode préférée pour se débarrasser d'un détenu, l'exécution sommaire et l'exposition du cadavre sur la route, pour l'exemple, pour terroriser la population.

Le véhicule a roulé près d'une heure et est entré dans la cour du bâtiment du centre de la sinistre Sécurité militaire de Blida.

Dans un bureau dans lequel nous avons été introduits, un officier hautain et méprisant nous a dit : « Vous êtes ici dans un autre monde. Ou vous parlez et vous resterez en vie ou vous vous taisez et c'est la mort qui vous attend. Nous vous égorgerons et vous jetterons devant vos maisons ! » On nous a emmenés ensuite dans un autre bureau pour prendre notre filiation et d'autres renseignements avant de nous enfermer dans des cellules individuelles.

Neuvième jour

Un militaire m'a emmené dans un bureau où j'ai été reçu par un officier qui m'a invité à m'asseoir sur une chaise. Il était en présence de trois autres civils que j'ai rapidement reconnus. Il s'agissait des trois civils qui accompagnaient les militaires lors de leur descente sur ma maison le 6 avril 1994. Les questions qu'il m'a posées étaient diverses, portant sur la région de Dellys où j'habitais, sur les groupes armés et mes relations avec eux, sur les caches de la résistance, où se cachaient les personnes recherchées de la région, etc.

J'ai répondu que j'ignorais tout cela. Il a donné un ordre à ses sbires : « Emmenez-le sur la table ! » Là j'ai découvert de sinistres individus qui se comportaient comme des animaux sauvages, sans foi ni loi. Ils n'avaient ni conscience, ni morale, ni miséricorde. De leurs bouches ne sortaient que des insanités épouvantables.

Ils m'ont déshabillé et m'ont allongé et ficelé sur un banc. Ce qui était curieux c'est que les méthodes étaient les mêmes partout, au commissariat central, à Châteauneuf et au centre de la Sécurité militaire de Blida. Ils ont probablement reçu les mêmes cours sur les méthodes de torture. Ils m'ont arrosé d'eau froide, puis m'ont appliqué la technique du chiffon. Dès que je prononçais un mot, ils s'arrêtaient, et quand la réponse ne les satisfaisait pas, ils reprenaient de plus belle.

Puis ils se sont mis à me bastonner avec une barre de métal et à me faire ingurgiter de l'eau puante, qui venait probablement des W-C. Elle avait une odeur d'excréments. L'un des tortionnaires s'est mis à me verser de l'eau froide dans l'oreille, en me donnant des coups dessus. J'avais des douleurs atroces à l'oreille. Je n'entendais plus avec. L'interrogatoire tournait autour des caches de la résistance de Dellys et de certaines personnes en fuite.

J'ai finalement perdu connaissance. Quand j'ai repris mes esprits, les tortionnaires étaient encore en train de frapper sans répit. Je ne sentais plus rien. Tard dans la nuit, je me suis rendu compte que j'étais dans ma cellule, affaissé sur le sol.

Dixième jour

Aux environs de midi, un geôlier me sortit de la cellule et m'emmenadans la cour où m'attendait un véhicule banalisé de type Peugeot 505. Ils m'ont passé les menottes et poussé à l'intérieur en compagnie de trois civils armés. La voiture a démarré, suivie d'une autre occupée par deux autres

civils. J'ignorais la destination, et à chaque moment je pensais à la liquidation physique. L'officier qui était assis à mes côtés était âgé. Il essayait d'un ton paternaliste de me persuader de collaborer et de « revenir au droit chemin ». « Comment se fait-il qu'un intellectuel, un professeur puisse faire des choses pareilles ? » me disait-il, comme si défendre des principes et le droit d'un peuple à s'autodéterminer était un crime.

Lorsque nous étions sur le point d'arriver, ils m'ont couvert la tête et m'ont couché sur le plancher du véhicule, pour que je ne puisse pas reconnaître les lieux.

Le véhicule s'est arrêté devant un hangar et des bâtiments mitoyens. Ce lieu s'est avéré par la suite être une caserne située à cinq kilomètres au nord-est de Dellys. On m'a fait rentrer dans le hangar où il y avait deux personnes en train d'être torturées. C'étaient des personnes de Dellys que je connaissais, Abdelkader et Mahmoud. Les tortionnaires m'ont pris dans un coin du hangar et m'ont questionné à leur sujet. Il y avait de nombreux officiers et soldats qui m'attendaient. L'un des officiers a d'abord utilisé la méthode douce. Il m'a offert la possibilité de travailler pour la Sécurité militaire et de sauver ma vie. Un autre pris le relais en me disant d'un ton péremptoire : « Sinon, tu seras exécuté ! »

Un agent de la Sécurité militaire m'a pris à part et m'a présenté une liste de personnes qui auraient constitué la base arrière des islamistes. Puis il m'a présenté de nombreuses photos et m'a demandé des informations sur chacune d'elles. L'interrogatoire a duré plusieurs heures.

Tard dans la soirée, nous avons repris le chemin de Blida. À notre arrivée, un officier est venu me dire, après avoir été informé de l'interrogatoire de Dellys : « J'espère que tu as dit la vérité, dans le cas contraire, c'est la mort qui t'attend. »

Onzième jour

Il était à peu près 11 h 30. On m'a emmené à nouveau dans le bureau de l'un des officiers. Il m'a invité à m'asseoir et m'a questionné sur les caches de la résistance de Dellys. La séance a duré environ une heure.

Du douzième au seizième jour

Les journées se ressemblaient. La torture avait changé de nature. On nous sortait pour aller aux W-C trois fois par jour. Ces derniers étaient distants de nos cellules de quarante à cinquante mètres. Avant de nous ouvrir les portes, cinq à six tortionnaires se mettaient le long du couloir menant de la cellule aux W-C et dès que l'un de nous passait, il recevait des coups le long du trajet. Cette nouvelle forme de torture se déroulait donc trois fois par jour. Sur le plan de la santé, mes plaies continuaient à s'infecter et aucun soin ne nous était donné.

Dix-septième jour

J'ai été réveillé très tôt par le geôlier qui m'a ordonné de mettre ma veste. Il m'a couvert la tête et m'a conduit dans la cour. Un fourgon blindé nous attendait. J'ai retrouvé les frères Brahim Gharbi et Omar Khider. On nous a enchaînés ensemble et le fourgon a démarré. Chacun posait des questions à l'autre. Chacun pensait comme l'autre. Allait-on nous exécuter sur la route et jeter nos cadavres ? On s'est mis à réciter la chahada et des versets de Coran. Finalement, ils nous ont emmenés au centre de torture de Châteauneuf. On nous a mis à genoux, face au mur, dans l'un des couloirs. Il était environ 10 heures. Nous sommes restés dans cette position jusqu'à la tombée de la nuit. Puis on nous a enfermés dans des cellules.

Dix-neuvième jour

Il était 9 heures. Un geôlier est venu me chercher, et m'a couvert la tête. Il m'a conduit dans un bureau où je me suis retrouvé face à un responsable. On m'a fait asseoir. Ce responsable criait sans raison, puis s'est mis à m'insulter et à lâcher une flopée obscénités. Il m'a traité de traître, de fils de harki. Puis il m'a questionné sur ma vie, mes études, mes fréquentations, mon passage dans la clandestinité etc. Il tapait nerveusement sur sa machine à écrire. Ses questions m'étaient posées en français. Je n'ai pas compris une de ses questions. Il a sursauté en me disant : « Je ne comprends pas l'arabe ! » À la fin, je lui ai demandé de lire le PV. À ma grande surprise, il m'a tendu les feuilles. Il s'est calmé temporairement. J'étais stupéfait à la lecture du PV. Il avait écrit exactement le contraire

de ce que je lui avais dit ! C'était un véritable scénario pour film. On se serait cru dans un asile de psychiatrie ! J'ai protesté vainement. Avec un rictus, il m'a ordonné de signer, sinon... l'instinct animal reprendrait le dessus. Que Dieu nous protège !

Du vingtième au vingt-cinquième jour

Les journées étaient tristes mais calmes. Les tortionnaires avaient d'autres personnes à torturer. Mes plaies de la main et du crâne suppuraient. Mon corps était plein d'ecchymoses. L'insomnie ne me quittait pas. J'ai réclamé en vain un médecin, j'ai reçu en réponse des insultes et des obscénités.

Vingt-sixième jour

On m'a sorti de la cellule après m'avoir couvert la tête avec ma chemise. On m'a conduit dans la cour où nous attendait un fourgon cellulaire. Les frères Brahim Gharbi et Omar Khider étaient là aussi. D'autres prisonniers nous ont rejoints. On nous a emmenés au palais de justice de la rue Abane Ramdane. On nous a conduits à l'un des étages du tribunal d'exception. Nous étions une vingtaine, menottés. Nos têtes étaient recouvertes de nos chemises.

Nous pensions avoir échappé aux coups. Malheureusement ce n'était pas le cas. Les policiers se sont mis à nous frapper en plein palais de justice, sans retenue.

On nous a appelés au bureau du juge à tour de rôle. On nous a alors ôté les menottes et les chemises de nos visages. J'avais peur de retourner au centre de torture de Châteauneuf ou au commissariat central. Je priais pour être le plus rapidement incarcéré pour échapper aux affres du supplice.

À la fin de l'instruction, j'ai montré au juge mes doigts mutilés par les ciseaux du tortionnaire ainsi que la plaie purulente de mon crâne. Il avait l'esprit ailleurs. Mes doléances semblaient le déranger. Il a fait un signe pour que je sorte du bureau. C'est la justice de notre pays. On nous a descendus dans une cellule du sous-sol, puis quelque temps après on nous a embarqués dans le fourgon cellulaire. Il a démarré en trombe, toutes sirènes actionnées, vers la prison d'El-Harrach. De loin, elle nous est apparue comme un lieu de villégiature, après toutes les douleurs subies pendant les vingt-cinq jours de séquestration.

Nous avons été accueillis à la prison par un gardien excité et heureux de nous souhaiter la bienvenue... avec des coups de pied. De l'excès de zèle devant les policiers. Il était heureux !

Thamert Hocine,

Professeur de lycée à Dellys (Boumerdès)

Prison d'El-Harrach, le 5 octobre 1994

X*. Mounir, 1995

Je m'appelle Mounir, suis né le 14 novembre 1973 et habite la cité Sidi-Moussa, tout près de Bentalha. Depuis le 28 juillet 1997, je me trouve en Allemagne.

Un cousin à moi qui était membre d'un groupe armé a été tué par les forces de sécurité en novembre 1996. Son corps a été exhibé sur la place publique pour montrer à tous le sort réservé aux « terroristes ».

Son ralliement aux groupes armés, ainsi que celui de beaucoup de jeunes de la région, était un fait bien connu, ce qui a conduit à des opérations de ratissage régulières et systématiques au niveau de nos quartiers ainsi qu'à des arrestations arbitraires dans le but de leur extorquer des informations concernant les groupes armés.

La première opération de ratissage que j'ai subie personnellement a eu lieu en janvier 1995. Des unités de la gendarmerie, de la police et de l'armée ont encerclé le quartier et procédé à des arrestations au sein de la population. J'ai été arrêté avec environ vingt autres personnes et emmené à la brigade de Bourouba (El-Harrach). On nous a enfermés dans une cellule située dans le sous-sol. Privés de nourriture, on nous a fait subir des sévices corporels et soumis à des séances d'interrogatoire interminables. On nous a reproché de ne pas avoir pris suffisamment de distance vis-à-vis des terroristes. Après vingt-cinq jours, j'ai été relâché. Pendant toute la période de détention personne ne savait où j'étais et ce qui était advenu de moi. Il ne m'a pas été permis de prendre contact ni avec ma famille ni avec un avocat. La loi prévoit de plus une garde à vue qui ne dépasse pas les douze jours.

Lors d'un deuxième ratissage en février 1995, je fus emmené dans le tristement célèbre centre de torture de Châteauneuf. On m'y a enfermé pendant deux semaines, nu, après m'avoir arraché les habits du corps. Je fus soumis de manière régulière à des séances d'interrogatoire accompagnées de torture. On me fit subir deux méthodes de torture : la méthode du chiffon (un chiffon souillé et nauséabond est introduit dans la bouche du supplicié avant de le faire ingurgiter une grande quantité d'eau qui fait gonfler le ventre et provoque des suffocations et des vomissements. Souvent des produits chimiques sont ajoutés à l'eau) et celle de l'électricité (gégène).

J'ai été témoin de la mort d'un prisonnier à qui on avait serré la tête dans un étau jusqu'à éclatement du crâne.

Une fois de plus, ma famille ne connaissait ni mon sort, ni l'endroit où je me trouvais. Et puis on me relâcha.

Le 20 mars 1995, je fus arrêté une troisième fois, ensemble avec un ami, à un arrêt de bus. On me conduisit au commissariat de Badjarah à El-Harrach et me garda à cet endroit pendant deux semaines. J'ai eu à subir les mêmes pratiques d'interrogatoire et de tortures que les deux fois auparavant.

Une quatrième arrestation eut lieu en avril 1995. Cette fois, on m'emmena à la brigade de Baraki. Après trois jours sans nourriture, on me relâcha.

En juin 1995, des éléments de l'armée et de la gendarmerie, environ une vingtaine de membres, ont investi notre maison. Dans cette opération de ratissage, survenue à 4 heures du matin et dont mon arrestation était l'objectif principal, vingt-deux personnes ont été arrêtées. Les forces de sécurité nous ont transportés avec un camion de l'armée vers une caserne, et peu de temps après transférés à la brigade de Baraki. Nous étions accusés de travailler avec des groupes armés. Ils m'ont enfermé pendant dix-sept jours. En guise de nourriture, ils nous donnaient une croûte de pain sec tous les trois jours. Nous étions douze personnes dans une cellule de 3 m sur 2 m. Un à un, on nous sortait pour nous interroger, une fois tous les deux jours. Lorsque c'était mon tour, je devais me déshabiller pour subir des coups et des tortures (chiffon et électricité). Ces séances de tortures duraient entre une heure et une heure et demie. Ils exigeaient des noms de personnes ayant rejoint le maquis.

Après ces dix-sept jours, je fus présenté au juge d'instruction de la cour militaire de Blida qui me fit incarcérer dans la prison d'El-Harrach. J'y suis resté pendant dix mois, sans jugement, seulement sur la base de soupçons quant à ma prétendue appartenance aux groupes armés.

Immédiatement après mon arrivée dans cette prison, je fus rasé et accueilli avec des coups. On m'enferma dans une grande salle avec environ soixante-dix autres détenus qui eux aussi avaient été emprisonnés pour des raisons politiques sans avoir été présentés devant le tribunal. Ce centre n'était apparemment pas destiné à la torture. Pour cette fin, il était fréquent que des détenus, soupçonnés d'être impliqués dans une affaire terroriste, soient transférés dans des centres « spécialisés » pour être traités en conséquence. Ceux qui finissent par être présentés devant la justice et condamnés à plus de vingt ans sont emmenés dans d'autres centres de détention. Certains semblent disparaître parce que leurs familles ne savent pas où ils se trouvent après leur transfert et continuent de les chercher.

Les conditions d'incarcération étaient insupportables. Aux souffrances dues au manque d'hygiène et à la malnutrition, s'ajoutent les états de tourmente et d'angoisse ainsi que les sévices corporels dont font l'objet les détenus au quotidien.

Durant les sorties de cour (chaque salle a sa propre cour), quarante gardiens de prison environ se « divertissent » en nous faisant courir en rond pendant une heure sous les coups de matraque et de tuyau dont ils sont armés.

Je garde des souvenirs horribles de cette période. Après dix mois enfin, je fus présenté au juge qui a ordonné ma libération. Sur le document attestant mon acquittement, il était mentionné que rien n'avait été retenu contre moi.

Pas plus tard que deux semaines après, des gendarmes sont venus m'arrêter. Ne m'ayant pas trouvé chez moi, ils me convoquèrent pour le lendemain au poste de gendarmerie de Baraki. Après m'y être présenté, je fus gardé pendant deux jours. Ils prirent le soin de me soustraire ma carte d'identité nationale. Un mois plus tard environ, je fus contrôlé à une station de bus de Baraki par des patriotes (groupes d'auto-défense armés et payés par l'état). J'attendais le bus qui devait me conduire vers Bentalha : ils demandèrent mes papiers. Comme je n'étais plus en possession de ma carte d'identité, je leur montrai un papier qui certifiait mon exemption du service militaire. Ils reconnurent mon nom qui était identique à celui de mon cousin qui avait rejoint les groupes armés. En réaction, ils m'enfoncèrent un sac sur la tête en me battant à coups de crosse de fusils. Ensuite, ils me poussèrent

dans leur véhicule, la tête appuyée vers le sol et m'emmenèrent vers la caserne militaire de Baraki. Après m'avoir présenté à leur commandant, ils m'accusèrent de complicité avec mon cousin.

Pendant une semaine j'ai été isolé dans une cellule d'1,5 m sur 1,5 m. Plusieurs fois ils m'ont sorti pour m'interroger au sujet de mon cousin. Les mauvais traitements physiques me furent cette fois-ci épargnés.

Puis j'ai été conduit au poste de gendarmerie de Baraki où je fus enfermé pendant deux jours. Là par contre, je subis de nouveau les tortures que je connaissais déjà, et ce pendant deux heures le premier jour et 4 heures le second.

Les murs de la cellule où je fus enfermé font état des souffrances endurées par d'anciens détenus : tel détenu témoigne de ses innombrables transferts pendant cinq mois d'une brigade à l'autre, tels autres des périodes de trois ou quatre mois passés dans cette cellule.

Au troisième jour, j'ai été récupéré par quatre patriotes. Au lieu de me conduire vers leur quartier général, comme je l'avais présumé, ils m'emmenèrent dans une forêt. Après m'avoir ligoté les mains derrière le dos, ils s'apprêtèrent en toute quiétude à m'égorger. Je dois mon salut à l'intervention in extremis d'un capitaine de l'armée. Grâce aux efforts de ma mère qui, utilisant ses relations, essaya de me sauver des griffes de la gendarmerie, cet officier de l'armée réussit à trouver ma trace après s'être informé auprès de la brigade. Son apparition subite dans la forêt troubla mes bourreaux qui, pour cacher leur confusion, affirmèrent qu'ils n'avaient nullement eu l'intention de me tuer, leur objectif aurait seulement été de me faire peur. Le capitaine me ramena au poste de gendarmerie. De là, je fus transféré vers la cour de justice militaire de Blida. Après m'avoir interrogé, le juge d'instruction décida de m'envoyer en prison, affirmant que j'y serai mieux protégé des dépassements des patriotes. Je ne pus d'abord croire qu'il voulait par là effectivement m'aider. Pour moi, il était clair que son seul but était de me voir derrière les barreaux. Par la suite et avec un peu de recul, j'ai fini par croire que sa décision avait réellement été motivée par un souci de sécurité pour ma personne.

Après quarante jours de détention, je fus relâché et reçus un certificat attestant mon innocence.

Je me suis alors réfugié dans une chambre d'hôtel et j'ai pris contact avec ma mère. Il n'était plus question pour moi d'envisager de retourner au quartier ou de rester en Algérie. Après avoir récupéré mon passeport et un peu d'argent de chez ma mère, j'ai quitté le pays pour la Libye. J'y ai passé onze mois. Pour subvenir à mes besoins, j'ai dû exercer au sein d'une troupe musicale à Tripoli. Mais je ne me sentais pas en sécurité sachant que les services secrets algériens, très actifs en Libye, ont déjà procédé à des arrestations et des déportations de ressortissants algériens. J'en fus personnellement témoin.

En juin 1997, je suis revenu en Algérie. J'ai trouvé refuge chez ma sœur et j'évitais ainsi la maison de mes parents. Après deux semaines de préparation, le plan de ma deuxième tentative de fuite était prêt et je suis parti en Tunisie. Là, j'ai acheté un billet d'avion pour la Thaïlande via Frankfurt. Arrivé à Frankfurt, je me suis caché pendant deux jours dans la salle de transit d'où j'ai pris la fuite. J'ai pris soin d'envoyer mon passeport et mon billet d'avion en Algérie. Ils ne sont jamais arrivés à destination. J'ai déposé ensuite une demande d'asile sans donner de faux nom, comme on me l'avait conseillé. De Frankfurt, on m'envoya vers Wismar, mon nouveau lieu de résidence. Peu de temps après, au mois d'août, je fus informé que ma demande d'asile avait été rejetée. Le récit que j'ai fait aux autorités allemandes n'est de loin pas aussi complet que celui que je viens de faire ici. Je peux me laisser envoyer les deux certificats attestant mon innocence. Je ne peux malheureusement pas fournir de preuves concernant les détentions répétées dont je fus l'objet, vu que les services de sécurité (pour des raisons évidentes) ne délivrent pas de papiers documentant de tels agissements.

Je ne peux, en outre, retourner en Algérie sans avoir en permanence à chercher un refuge pour assurer ma sécurité et sans être — comme je viens de le relater — en permanence sous la menace, la persécution et la tourmente.

Je suis désormais taxé de « terroriste » et cela au mépris des décisions de justice qui par deux fois ont confirmé mon innocence.

X Mounir*
décembre 1997

Y*. Ahmed, 1994

Lundi 19 décembre 1994. Il était 14 heures. Une vingtaine de policiers cagoulés dans trois Nissan firent irruption dans ma boutique située au bas de mon domicile. Ils saccagèrent tout sur leur passage. Ne m'ayant pas trouvé, ils montèrent au domicile où se trouvait mon épouse. Ils la brutalisèrent et la menacèrent de leurs armes. Elle était terrorisée par leurs cagoules, leurs armes et leurs obscénités. Ils lui dirent que si son mari ne réapparaissait pas, ils finiront par le trouver et l'égorger. Ils lui laissèrent en partant, une convocation. Ils prirent avec eux le livret de famille qui est toujours en leur possession jusqu'à ce jour.

À mon retour à la maison, j'ai trouvé mon épouse dans un état de santé déplorable. Pâle et tremblotante, elle n'arrivait pas à articuler les mots. Elle me tendit la convocation. Je pris immédiatement mon épouse à l'hôpital pour tenter de calmer son état de nervosité. Elle fut hospitalisée durant cinq jours.

Le mardi 20 décembre, je me suis rendu, muni de la convocation, au commissariat de Bourouba (Hussein Dey). Dès la présentation de la convocation, je fus jeté sans ménagement ni explications dans une pièce où il y avait cinq citoyens détenus. J'y suis resté huit jours. Au huitième jour, on se rappela de moi. À 23 heures, on m'appela et me monta dans le bureau du commissaire, un certain Boualem. Il me posa la question : « Que fais-tu là ? » Il ne savait même pas qui séjournait dans son commissariat. Je lui répondis calmement : « J'ai répondu à une convocation de la police. » « Tu es courageux », me lança-t-il d'un sourire narquois.

« Pourquoi n'as-tu pas rejoint le maquis », me lança-t-il d'un air menaçant. Son visage se transforma en un quart de tour. Des tics nerveux remplacèrent le sourire cynique du début. Il se mit alors à me donner des coups de pieds et de poings si violents que je me suis retrouvé allongé sur le sol.

Des obscénités énormes indignes de son rang se mirent à sortir de sa bouche grande ouverte. Ses grossières vociférations s'accompagnaient de crachats sur mon visage.

« Je te laisse la nuit pour réfléchir, me dit-il et demain tu viendras dans mon bureau pour me raconter tes activités subversives. Si tu mens ou tu refuses de parler, je détruirais ta maison et je jetterais ta famille dans la rue. »

Dégage ! Me lança-t-il et d'une manière grossière que je ne peux répéter par respect, dans ce témoignage. Il ordonna à des policiers présents de me remettre dans la cellule. Je fus une nouvelle fois oublié durant quatre jours.

Au douzième jour de détention, à 19 heures, des policiers me montèrent au troisième étage dans une salle où se trouvaient quatorze autres personnes dont deux filles qui étaient là depuis une semaine. Nous restâmes là jusqu'à une heure du matin. Puis des policiers nous descendirent à la fameuse cave où nous fûmes gardés cent un jours. Je fus soumis régulièrement à des interrogatoires par quatre policiers qui m'assénaient coups de poing et de pieds. La question qui revenait avec insistance dans leurs interrogatoire était : « Où est l'argent que tu collectes et que tu verses aux terroristes ? »

Je leur répondais, malgré les coups que je ne savais pas de quoi ils parlaient. Le commissaire adjoint ordonna alors à ses sbires de me pratiquer la technique du chiffon.

À sa sortie, l'un des policiers qui avait encore des sentiments humains dira à ses collègues de ne pas m'appliquer le chiffon. Ils se regardèrent et acquiescèrent. On me redescendit dans la cave.

Au troisième jour du Ramadhan, d'autres policiers vinrent me prendre et m'emmenèrent dans une salle près de la cave. C'était la salle de torture. Ils me déshabillèrent et me jetèrent sur le sol cimenté. Je suis resté allongé de 10 heures jusqu'à 17 heures. Puis, à l'approche de la rupture du jeûne, ils vinrent me reprendre et me jeter dans la cave après m'avoir remis mes habits. Je n'avais pas été torturé physiquement cette fois-ci mais je souffrais moralement attendant d'un instant à l'autre leur irruption.

Le 15 mars 1995, un policier vint de la direction générale de la sûreté (DGSN) avec quatre dossiers dont le mien. Il appela quatre détenus dont moi et nous fit monter au 2^e étage pour remplir des fiches de renseignements. Il nous tendit des feuilles qu'il nous demanda de signer. Terrorisés et sans demander d'explications, nous avons signé sans broncher. Le policier nous dit alors que nous étions libres, sans autres explications après cent un jours de garde à vue. Les policiers refusèrent de me remettre mon livret de famille. Mes habits étaient sales et déchirés. Mes chaussures avaient disparu. Un détenu, que j'ai laissé sur place, m'a remis ses propres chaussures pour sortir et rejoindre mon domicile. Que Dieu le protège.

Yazid Bachir, 1994

Samedi 15 janvier 1994. Je sortais du travail avec mon collègue et nous nous dirigeons en voiture vers notre quartier quand soudain un véhicule nous dépassa et nous bloqua en pleine autoroute. Trois hommes armés en sortirent et nous braquèrent. Nous sortîmes du véhicule, les mains en l'air. Ils nous fouillèrent et l'un d'eux qui semblait être leur chef nous intima l'ordre de remonter dans notre véhicule mais à l'arrière sous la surveillance armée de l'un d'eux alors que l'autre conduisait. Nous étions suivis par le troisième policier dans son véhicule.

Après quelques kilomètres, ils nous demandèrent de nous baisser et recouvèrent nos têtes de nos vestes. On entra dans un local qui s'avéra par la suite être la sûreté de daïra d'Hussein Dey. On nous fouilla et nous enleva nos papiers d'identité ainsi que nos ceintures. On me mit dans un couloir sombre et étroit où je suis resté attaché par des menottes au radiateur pendant 48 heures.

Au troisième jour, on me détacha et me jeta dans une cellule, où l'on allait m'oublier pendant cinq jours. La cellule de 3 m sur 3 m avec une porte à barreaux était exiguë. Elle n'était pas éclairée, le seul éclairage venait du couloir. Dans cette cellule nous étions au nombre de cinq. Durant ces cinq jours aucun repas ne nous a été donné. Seule l'eau était disponible. Pendant les deux premiers jours, on nous a interdit même les toilettes. Durant ces moments j'ai eu à connaître d'une manière indirecte les affres de la torture à travers les récits de mes compagnons de cellule.

Mercredi 19 septembre 1994. Il était 15 heures quand un policier appela du premier étage le gardien de la geôle lui demandant de me monter pour l'interrogatoire. Mes compagnons de détention conscients de ce qui m'attendait me regardèrent avec pitié et prièrent Le Tout Puissant d'alléger mes peines. On me sortit, menottes aux poings et la veste sur le visage. D'après les voix, il me semblait qu'il y avait quatre ou cinq personnes dans cette salle d'interrogatoire.

J'étais debout et dès mon arrivée des questions commençaient à fuser de partout, me demandant en particulier où se trouvait H. Au même moment, je reçus des coups, sans pouvoir les parer car j'avais le visage recouvert par ma veste. Les insultes, les grossièretés accompagnaient chaque question, tout comme les coups. Deux coups de matraque à l'abdomen me firent plier en deux. Non satisfaits de mes réponses, ils passèrent à un degré supérieur dans la bestialité et la sauvagerie. Je n'avais jamais pensé que des Algériens avaient une haine aussi profonde contre d'autres Algériens, moi qui avais échappé à la mort à la suite d'un attentat de l'OAS me visant en 1962. On m'attacha à un banc en bois, les poignets fixés par des menottes et les pieds ligotés par une corde. On éteignit la lumière et on me mit un chiffon sur le visage. Je ne pouvais plus respirer. L'un des tortionnaires me boucha les narines et un autre me versa de l'eau mélangée à du Sanibon (désinfectant) dans la bouche. C'était de l'eau utilisée par les femmes de ménage au commissariat. L'épreuve se répéta à trois reprises. Au même moment d'autres me donnaient des coups de pied et de poing. C'était atroce comme douleurs et je ne pouvais pas bouger pour parer les coups.

Cela dura près d'une heure. Pour moi, cela durait une éternité. Des questions concernant mon appartenance et mes activités politiques me furent posées. Je ne pouvais plus respirer, j'étais asphyxié. Puis on me détacha et on m'enleva le chiffon. J'ai pu happer une bouffée d'oxygène après une heure de calvaire. J'étais trempé d'eau. On me ramena ainsi à la cellule située à l'étage inférieur me demandant de réfléchir. Ils me laissèrent tranquille pendant une semaine. Dans la cellule c'était une véritable torture morale car à chaque fois qu'on entendait frapper où qu'une porte s'ouvrait à l'étage supérieur, chacun pensait que son tour était arrivé.

Lors de la deuxième séance, ils me mirent torse nu et m'assénèrent des coups au dos avec un gros bâton, et ce pendant près d'une demi-heure. J'avais échappé cette fois-ci au supplice du chiffon et à l'asphyxie.

Tendu et endolori par les coups, je vivais aussi le supplice de mes compagnons d'infortune. C'est ainsi que l'un d'eux a été isolé dans un WC, dans le noir, menottes aux poings, et ce pendant deux jours puis a été à plusieurs reprises torturé.

La gégène (électricité) chère à Bigeard a été pratiquée sur plusieurs personnes dans ce centre. Des électrodes étaient placées sur le sexe et les mamelons.

Les tortionnaires de ce centre avaient une sorte de gourdin avec une boule à l'extrémité (qui avait une consistance de bois bien qu'on ne pouvait rien distinguer dans l'obscurité) avec lequel ils frappaient les organes génitaux.

L'un des co-détenus, à la troisième séance, fut déshabillé et ligoté. On l'arrosa avec un tuyau d'eau froide et on ouvrit la porte pour créer un courant d'air et ce pendant près de deux heures. On entendait de notre cellule ses gémissements. Par son poids et la fatigue, les menottes avec lesquelles il était suspendu créèrent une véritable strangulation des poignets. Au bout de deux heures, un tortionnaire vint l'interroger en l'avertissant qu'en cas de réponses non satisfaisantes, il le laisserait ainsi suspendu durant deux jours. Il finit par le relâcher et lui demanda comme pour moi de réfléchir. Il était trempé jusqu'aux os. On le remit dans le W.C., attaché et isolé.

Il est à noter que lors d'une visite impromptue, le chef de sûreté de daïra, un certain Rachid surnommé « Yeux bleus », découvrit le malheureux dans cette position inconfortable et s'écria : « Nous n'avons pas affaire à un sanglier, non ? » Le supplicé ne fut détaché qu'au deuxième jour et ce, malgré les « injonctions » de leur chef. L'un des geôliers lui sécha son linge par pitié.

À sa deuxième séance, après le chiffon, la gégène et les bastonnades, on lui donna un produit à boire. Il nous raconta par la suite, qu'en le buvant, il avait senti une sensation d'anesthésie de ses lèvres et de sa bouche. Il présenta juste après un malaise et s'évanouit. Ce n'est qu'après avoir vomi qu'il se senti relativement soulagé. Cette fois-ci on le mit dans une cellule. Je lui ai donné un peu de lait qui me restait et que mes parents ont pu me ramener avec l'accord tacite du geôlier. Depuis, il n'a plus été torturé jusqu'à sa comparution devant le juge d'instruction.

Il y a aussi un deuxième cas que je voudrais relater pour l'Histoire. Il y avait parmi nous un jeune citoyen de 24 ans qui était là depuis vingt-trois jours. Je l'avais trouvé déjà à mon arrivée. Il était dans un état de délabrement physique et psychique inquiétant. Il présentait une plaie infectée de ses testicules, provoquée par les tortures subies. La plaie non seulement suppura mais saignait aussi. Il s'agissait d'une véritable castration. On voyait l'un des testicules sortir avec son réseau veineux. L'un de nous, secouriste, a pris son courage à deux mains, a pu lui remonter le testicule et le maintenir avec un chiffon. On lui conseilla de ne pas bouger pour que la cicatrisation puisse s'opérer rapidement. Le soir, une fièvre avec frissons et sueurs le faisait grelotter. On le recouvrait avec nos vestes et nos pulls et on pria pour lui. Tout soin lui était interdit par les tortionnaires. Heureusement qu'il fut après cela, « dispensé » de torture. Il fut incarcéré un mois plus tard à la prison d'El-Harrach.

Le troisième cas que j'ai vu et que je voudrais porter à la connaissance de l'opinion publique est celui de B. Kamal, 23 ans qui a été arrêté à son domicile situé à Oued Ouchayah le 19 janvier 1994 après que des « nindjas » aient pris d'assaut son domicile tuant son cousin sommairement de deux balles dans la tête. Lui, a été blessé à la main gauche et ramené vers deux heures du matin, pieds nus et sans soins malgré l'hémorragie.

C'est nous-mêmes qui l'avons « soigné » dans la cellule avec les moyens de bord.

Dans la même semaine, malgré sa blessure non traitée et infectée il fut torturé à trois reprises. Son bras était oedématié et cyanosé. Ce n'est que dix jours plus tard que son état commença à s'améliorer, mais sa main restait inutilisable et déformée. Il a été incarcéré à Serkadji le 9 février 1994.

Personnellement j'ai passé 51 jours en garde à vue au même lieu. On m'a fait signer un PV la veste sur la tête et à genoux, en me mettant un stylo entre les doigts et en guidant ma main. J'ai seulement paraphé en écrivant mes initiales.

Lors de mon passage chez le juge d'instruction alors que je m'attendais à être incarcéré, on me dit que j'étais libre !!

Yazid Bachir.

El-Madania le 12 mars 1994

Ykrelef-Abdessamad Mazari, 1994

En 1978, j'ai été recruté au sein de la police communale d'El-Affroun et en 1984 j'ai été intégré au sein de la sûreté nationale (El-Affroun).

Un certain jour d'avril 1994 le commissaire Daci Nacereddine me demanda d'opérer des arrestations dans certains quartiers de la ville, ville où j'habite et où je suis respecté par mes

concitoyens. Cette opération que me demandait le commissaire n'était pas dénuée d'arrière-pensées, car c'était un moyen de se débarrasser de moi. Devant ce danger, je demandais, comme un certain nombre de collègues qui refusaient l'arbitraire, mon congé.

Il me fut refusé. Je pris alors un congé de maladie de dix jours qui fut considéré par le commissaire comme étant un certificat de complaisance.

Je fus suspendu sur le champ. Je suis parti alors avec un collègue au Maroc et on a demandé le statut de réfugié politique auprès du H.C.R. de Casablanca. Non seulement notre demande fut refusée mais aussi nous fûmes expulsés par la police marocaine.

Je me suis alors réfugié à Oran où j'ai trouvé un emploi de crémier à Aïn-Turk. Puis je suis resté une quinzaine de jours à Tlemcen chez les parents de mon ami Abderrahmane, ex-collègue de travail.

Le 30 juillet 1994, après mon retour depuis quelque temps à El-Affroun, je fus arrêté vers midi par des ex-collègues de police à mon domicile.

Je fus gardé 48 heures au commissariat d'El-Affroun sans boire ni manger. Mes ex-collègues étaient gênés. Puis je fus transféré vers Blida (P.J.) où je fus sauvagement torturé, sans pitié, en me collant des accusations sans fondements ni preuves, et ce durant 11 jours. Je fus ensuite transféré à l'ONRB de Châteauneuf d'Alger dans des conditions difficiles où j'ai passé 7 jours dans une geôle souterraine. On me conduisait à l'interrogatoire, le visage caché par une cagoule et on m'ordonna de signer le P.V., les yeux bandés, sans savoir de quoi j'étais accusé, et sous la menace de me torturer à nouveau en cas de refus.

Je fus présenté au juge d'instruction le 16 août 1994 et je fus incarcéré à la prison d'El-Harrach.

Ykrelef-Abdessamad Mazari

Ex-brigadier de police

Prison d'El-Harrach, le 26 août 1994

Zaoui Said, 2001

A 70-year-old former member of a banned Islamist organization has reportedly been tortured while in security force detention. Amnesty International believes that he is at risk of further torture and fears for his safety.

Said Zaoui, a former member of the banned Front islamique du salut (FIS), Islamic Salvation Front, was arrested on 7 February 2001 in Dellys, a coastal town some 100 kilometres east of the capital, Algiers. He was taken to a nearby security force base, where he remains in detention. Other detainees, who were arrested at the same time and later released, have reported that he has been tortured.

Said Zaoui was arrested with about 20 other people following a recent bomb attack against a military unit in the area. All but Said Zaoui were released without charge after two or three days. The security forces apparently used torture to extract information from the detainees, all of whom were reportedly beaten. Some also had electricity applied to their bodies, others were made to swallow dirty water through a cloth placed in their mouths.

Zemzoum Nawal, 1997

Arrêtée à son domicile près d'Alger le 15 octobre 1997 par des hommes en civil qui l'ont conduite dans un véhicule banalisé vers une destination inconnue. Sa mère l'a recherchée au commissariat mais sans résultats. Ce n'est que le 10 novembre 1997 qu'elle réapparut. Elle raconte :

Des hommes armés sont venus à mon domicile situé près d'Alger, m'ont embarquée dans une voiture de marque Daewoo. Après plusieurs kilomètres de trajet on est arrivé dans un grand immeuble surveillé par des policiers (pendant tout le trajet il m'était interdit de voir et je gardais constamment la tête entre les genoux).

Ensuite ils m'ont conduit dans un bureau pour me questionner sur mon mari. Comme je persistais à dire que je ne savais rien, deux hommes m'ont couvert les yeux avec un tissu et m'ont emmenée dans une autre salle de torture. Une fois sur place, ils m'ont attachée les mains avec une corde et m'ont versé de l'eau et du savon dans la bouche et dans le nez à plusieurs reprises, et m'empêchaient de respirer en mettant sur la bouche et les narines un chiffon sale qui dégageait une odeur et un goût

nauséabonds. Cette manière de torturer vous met dans un état où vous franchissez la frontière de la mort chaque fois que vous perdez complètement le souffle jusqu'à l'asphyxie totale et votre bourreau joue avec la vie et la mort en mettant et ôtant le chiffon et en déversant des quantités inimaginables d'eau à sa guise.

Devant mon silence à leurs questions dont je ne connaissais pas les réponses, ils me brûlèrent la main gauche avec des cigarettes. Les deux hommes m'injuriaient, me menaçaient de mort et me disaient des mots que je n'oserai raconter. Le lendemain, ils m'ont mis dans une cellule où je suis restée quatre jours avant d'être présentée à un tribunal. Le juge a refusé d'informer ma famille et je ne sais pour quelle raison on me priva de ma liberté jusqu'au 10 novembre 1997 où j'ai enfin pu voir ma famille et surtout ma fille âgée de deux mois pour laquelle je m'inquiétais car je l'allais.

Sources

- Livre blanc sur la répression en Algérie, tomes 1 et 2, Editions Hoggar, Genève, 1995-1996.
- Moussa AÏT-EMBAREK, L'Algérie en murmure : un cahier sur la torture, Editions Hoggar, Genève, 1996.
- ASSOCIATION DES FAMILLES DE DISPARUS DE CONSTANTINE, Exposé sommaire sur la situation des disparus dans la wilaya de Constantine. Cas des morts sous la torture, d'exécutions sommaires et extrajudiciaires, Septembre 2000.
- COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES, Rapport du rapporteur spécial sur la torture, E/CN.4/2003/68/Add.1
- FORUM DE CHERCHEURS D'AFRIQUE DU NORD, Une enquête sur la torture en Algérie. Projet de Témoignage et de documentation historique, Editions Hoggar, Genève, 2003.
- Mahmoud KHELILI et Amina KADI, Disparitions forcées et torture en Algérie, Editions Eurabe, Commission arabe des droits humains (ACHR), Paris, 2000.
- Mahmoud KHELILI, La Torture en Algérie (1992-2001), Algeria-Watch, octobre 2001.
- Lyès LARIBI, Dans les geôles de Nezzar, Paris Méditerranée, Paris, 2002.
- Habib SOUAÏDIA, Le Procès de la « Sale guerre », La Découverte, Paris, 2002.
- Appels urgents lancés par Amnesty International
- Témoignages recueillis par Algeria-Watch
- Hijra : <http://home.worldcom.ch/~hijra/>